





LA VIE
DE
FRANÇOIS,
SEIGNEUR DE LA NOUË,
DIT
BRAS-DE-FER.

OU

Sont contenuës quantité de choses memorables, qui servent à l'éclaircissement de celles qui se sont passées en France & au Pays-bas, depuis le commencement des troubles survenus pour la Religion, jusques à l'an 1591.

PAR

Mr MOYSE AMIRAULT.



A LEYDE,

Chez JEAN ELSEVIER.

clↄ Iↄc LXI.

A MONSIEVR

MONSIEUR

DE LA NOUË.


ONSIEUR,

I'ay appris depuis peu de jours que la Vie de Monſieur de la Nouë voſtre grand pere, eſt imprimée à Leyde il y a quatre mois ; mais que l'Imprimeur attend pour la mettre en vente, que j'y adjouſte quelque lettre dedicatoire, ou quelque Preface, qui rendre la pieçe de plus de debit. Lors que je la compoſay, Monſieur, je ne m'eſtois point propoſé d'y mettre d'autre Preface, que ce qui eſt contenu dans les pre-

mieres pages de l'ouvrage, & je ne change point encore maintenant de deſſein. Car de dire que c'eſt une hiſtoire dans laquelle on trouvera diverſes choſes qui ſervent à l'éclairciſſement de celles qui ſe ſont paſſées en France & au Pays bas, depuis le commencement des troubles ſurvenus à l'occaſion de la Religion, juſques à l'an 1591. qui fut la fin de la vie de cêt Heros, ce ſera bien une indubitable verité. Mais c'eſt une choſe qui ſe peut mettre dans la premiere page du livre en deux ou trois lignes, ſans qu'il ſoit beſoin de s'y eſtendre en diſcours. Et ſinon que c'eſt la couſtume des Imprimeurs, d'eſſayer d'attirer le monde à acheter les livres qu'ils impriment, par quelque choſe qui donne d'abord dans les yeux, & qui excite la curioſité des lecteurs, je me ſerois eſtonné qu'apres avoir achevé celuy là, & y avoir veu

tant

tant de beaux & memorables evenemens qui y sont contenus, on eust encore creu necessaire de le rendre recommandable par son frontispice. Ioint que le seul tiltre, qui dit que c'est la Vie de François, Seigneur de la Nouë, dit Bras-de-fer, *doit assés réueiller l'esprit de ceux qui avecque les sentimens du vray honneur, ont quelque connoissance de nostre histoire. Car aucun n'a eu plus de part en celle cy dans les choses qui sont arrivées de son temps, ny n'a fait plus hautement & plus constamment éclatter ceux là dans tout le cours de sa vie. De sorte qu'il faut estre tout à fait estranger en l'Europe, & principalement en France, & dans les Provinces unies, ou avoir peu de goust pour les vrayes & eminentes vertus, tant Chrestiennes que Morales, Politiques & Militaires, si l'on ne se sent émouvoir à la seule*

pronontiation de ce grand nom. Quant à une Epiſtre dedicatoire, Monſieur, je ne m'attendois pas non plus d'y eſtre obligé. Car ces compoſitions n'ont ordinairement que l'une de ces deux fins. Ou bien l'on y veut marquer à qui l'on conſacre particulierement ſon labeur, ou bien l'on y veut prendre l'occaſion de s'eſtendre ſur les loüanges de celuy à qui on parle. Or j'avois aſſés fait la premiere de ces choſes à la fin de mon travail, quand j'y ay dit que c'eſt principalement en voſtre conſideration que je l'ay entrepris. Et pour la ſeconde, voſtre ſinguliere modeſtie m'empeſchoit de m'y deſployer, & vos excellentes qualités ſont ſi connuës & ſe bien eſtablies dans l'hiſtoire, que je ne pouvois rien adjouſter à leur recommandation. Car d'vn coſté, vous avés paru de ſi bonne heure ſur le theatre du monde en de beaux emplois, & vous avés

avés rempli l'attente qu'on a euë de vous dés vostre jeunesse, par de si nobles actions, que toute l'Europe vous connoist; & de l'autre, cét illustre sang que vos ancestres, & nommément François & Odet de la Nouë, deux ornemens de leur siecle, ont infus en vous, y a mis avecque leurs autres grandes vertus, une incomparable moderation, qui les a toutes assaisonnées. De sorte, Monsieur, que je consens bien que l'Imprimeur, puis qu'il le veut, mette cette lettre icy à la teste de cette Vie qui sort de dessous sa Presse, parceque ce sera un témoignage de la veneration que j'ay pour vous; mais je n'y diray rien de plus, sinon que je suis,

MONSIEUR,

De Saumur, le lendemain de Pasques, 1661.

Vostre tres-humble & tres-obeissant serviteur,

AMIRAULT.

A L'AUTEUR,

SONNET.

Les doctes Deitez qui m'inspirent des Vers
Pour peindre ton merite ont trop peu de sçience:
Ton vaste & grand genie, embrassant l'univers,
Par tout également porte sa cognoissance.

Les secrets les plus saints sont par luy découverts;
Il épand les torrens de sa vive eloquence;
Et l'on voit éclater en des sujets divers
La force de ton ame, & ta haute Prudence.

Aprés avoir produit cent merveilleux escrits,
Tu veux encore, offrant un modelle aux esprits,
De mon Illustre Ayeul ranimer la memoire.

Et de ton art fameux les Miracles sont tels,
Que ta sçavante main qui dispense la Gloire,
Fait revivre les Morts pour les rendre Immortels.

C.

Les huit quarties de François de la Noüe.

Olivier de la Noüe	Jeanne de Laval.	Renaut de Chasteau-briant.	Heleine d'Estouteville tante d'Adrienne d'Estouteville, espouse de François de Bourbon Comte de S. Paul.	Artus l'Espervier		Guy de Goujon de Matignon.	Perronnelle de Jaucourt.

François de la Noüe.	Madeleine de Chasteau-briant sœur de Margueritte de Chasteau-briant femme de Henry de Croüy Comte de Porcien en Flandres & de Jeanne Epouse de Jean de Chambes Comte de Montsoreau.	François l'Espervier.	Anne de Goujon de Matignon.

François de la Noüe.	Bonnaventure l'Espervier.

François de la Noüe dit bras de fer Mary de Margueritte de Teligni.

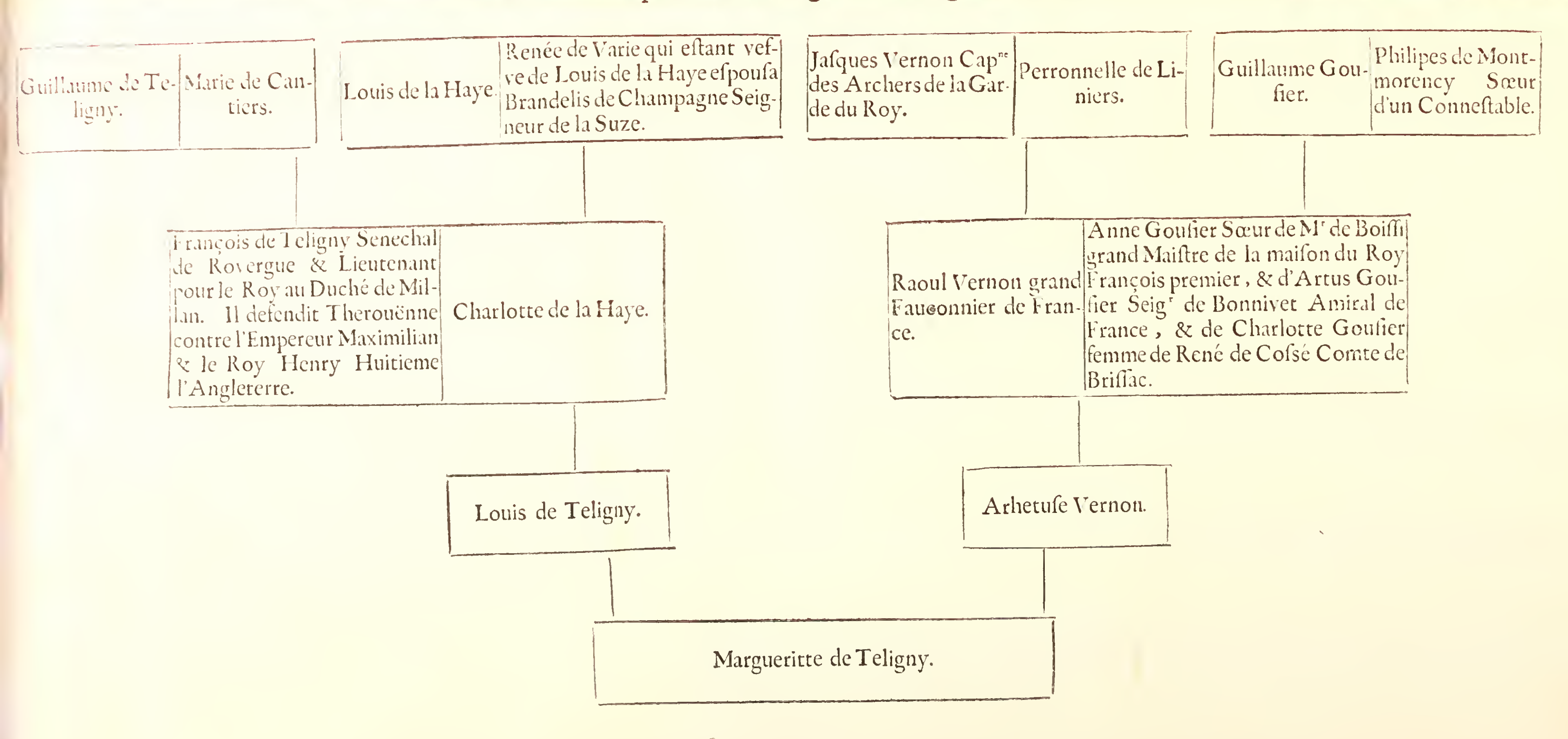
On n'a pas eu intention de mettre ici la Genealogie de la Maison de la Noüe tout du long, on s'est contenté de mettre les huit quartiers pour faire voir les plus proches Aliances, on ne la fait aller que jusques à Olivier de la Noüe de qui le Pere s'appelloit Maurice & le grand Pere Guillaume de la Noüe, de qui le tombeau se trouve encore dans l'Eglise de Fresnay au Pais de Rhets, ou il est enterré avec Anne de Bretagne sa femme.

L*es*
Pou
Ton va
Par tou

Les secr
Il épana
Et l'on
La forc

Aprés
Tu veu
De mon

Et de to
Que ta
Fait re



Margueritte de Teligny estoit sœur & fut Heritiere de Charles de Teligny Mary de Louise de Coligny, qui apres en estre vefve espousa Guillaume de Nassau Prince d'Orange, duquel Mariage vint Henry Prince d'Orange, grand Pere de celuy d'aujourdhuy.



LA VIE DE FRANÇOIS, SEIGNEUR DE LA NOUË, DIT BRAS-DE-FER.

Je me ſuis diverſes fois eſtonné comment la France ayant porté tant de bons eſcrivains depuis ſoixante ou quatre-vingts ans, il s'en eſt ſi peu trouvé qui ſe ſoient appliqués à recueillir les vies des hommes illuſtres à qui elle a donné la naiſſance. Par ce que l'hiſtoire eſtant la lumiere de la vie, & la maiſtreſſe de la prudence politique & de la vertu, cette ſorte de compoſition eſt de toutes les parties de l'hiſtoire, & de toutes les formes qu'on luy peut donner, la plus capable de produire ce bon effet, & celle qui le fait avec plus d'aggrément & d'efficace. Et mon eſtonnement ſur ce ſujet s'eſt redoublé, à toutes les fois que j'ay faict quelque reflexion ſur la multitude comme infinie de Romans où tant de bonnes plumes ſe ſont exercées. Car ſi la facilité d'une choſe peut donner quelque inclination à l'entreprendre plûtoſt qu'une autre qui requiert d'avantage de travail, il me ſem-

ble qu'il eſt plus aiſé de compoſer un ouvrage dont les évenemens effectivement arrivés vous fourniſſent la matiere, de ſorte qu'il ne vous reſte rien ſinon la forme à luy donner, que d'inuenter vous meſme ce qui doit ſervir de corps à vôtre narration, & y adjoûter encore, outre la diſpoſition, les graces du ſtile, & l'ornement du langage. Que ſi l'on regarde à la gloire que les honneſtes gens peuvent eſperer de leurs ouvrages, comme il ſemble que ſe ſoit la naturelle recompenſe d'un labeur où on a employé beaucoup de ſoin & beaucoup de temps, il faudroit avoir compoſé un grand nombre de Romans pour ſe rendre auſſy recommandable à la poſterité, & s'acquerir autant d'eſtime entre les hommes, qu'a fait Plutarque. Enfin, ſi ceux qui mettent la main à la plume, regardent à l'utilité du public, ce qui eſt ſans doute la plus noble fin que l'on s'y puiſſe propoſer, il n'y a perſonne qui ne recognoiſſe la difference qui eſt entre le profit qu'on peut tirer de la lecture des Romans, & celuy que nous fournit une hiſtoire veritable. En l'une & en l'autre de ces deux ſortes de productions, ce que l'on y doit principalement rechercher conſiſte, d'un coſté, en la ſcience de la guerre, & en celle de bien gouverner les Eſtats, & de l'autre, dans les exemples de pieté, de juſtice, de valeur, de conſtance, de temperance, de liberalité, & des autres vertus morales, dont il a pleu à Dieu reveſtir quelques uns d'entre les mortels, pour en eſtre comme un patron ſur lequel les autres ſe formaſſent. Car c'eſt pour cela qu'il a de temps en temps ſuſcité de ces hommes extra-ordinaires, qu'on appelle communement des Heros. Or quand à ces enſeignemens qui forment les hommes en capitaines, & qui les rendent capables du ſouverain gouvernement, je ne nie pas que les Romans n'en puiſſent fournir de bons, & ſçay bien qu'Homere a eſté tenu par les Politicques pour un grand homme d'Eſtat, & qu'Alexandre le Grand, juge ſuffiſant

en cette matiere, le lisoit ordinairement comme un excellent docteur de la science militaire. Neantmoins, j'estime aussy que personne ne niera que ces deux sciences, de la politique & de la guerre, se peuvent encore apprendre avec beaucoup plus de certitude dans Polybe & dans Tite Live, dans les commentaires de Cesar, dans la retraite des dix mille, comme elle est escrite par Xenophon, dans Arrien, & dans les autres historiens qui nous ont rapporté la vie & les actions d'Alexandre mesme. La raison en est que les Romans ont toûjours quelque chose d'étrange & d'extravagant, qui sort hors des termes, non de la verité seulement, mais encore de la vray-semblance, & qui met dans l'Esprit du lecteur des Idées qui ne s'adjustent nullement avec ce qui arrive & qui se prattique effectivement entre les humains. Tellement que les enseignemens qui en naissent, sont comme les loix de la Republicque de Platon, qui ne se peuvent reduire à l'usage de la vie humaine. Pour ce qui est des exemples, pour estre utiles & efficaces, il faut qu'ils émeuvent, & pour emouvoir sensiblement, il faut qu'on ait cette opinion là qu'ils sont vrays. Car il n'y a que les choses réelles, ou au moins que nous croyons telles, qui soient capables de nous toucher: & cette impression que d'abord nous recevons en la lecture des Romans, que ce qu'ils nous racontent n'a jamais esté, fait que nous ne les prenons que pour des sujets de recreation; & ne les considerons que comme des tapisseries où des peintures, qui nous representent des personnages faicts à fantaisie seulement. Que si en les contemplant nous en sentons quelque émotion, elle est semblable à l'illusion d'un songe, dont nous perdons le souvenir en nous éveillant; ou tout au plus à l'impression que faict en nous une tragedie bien representée, qui surprend pour un peu de temps nôtre imagination, mais dont on perd absolument le sentiment; aussy tost qu'on est sorti

de la ſale où l'on là joüée. Au lieu que les choſes veritables, ſi elles rencontrent en nos ames quelque diſpoſition à les recevoir, y deſcendent ſi avant, & y remuënt ſi puiſſamment les affections, que pour peu ſouvent qu'on nous les inculque, elles nous induiſent à tâcher de nous y conformer, ou nous détournent de leur imitation, ſelon qu'elles ſont utiles & dignes de recommandation, ou mauvaiſes & des-honneſtes. Cette conſideration m'euſt porté à donner une partie de mes eſtudes à cette ſorte de travail, & à rechercher dans les hiſtoires tant anciennes que modernes les plus belles vies des grands hommes qui ayent eſté dans la Chreſtienté, pour en faire un volume conſiderable, ſi je n'euſſe creu eſtre obligé de m'attacher plûtoſt aux choſes qui ſont plus proprement de ma profeſſion. Et bien que je me ſente de beaucoup inferieur à la magnificence d'un ſi grand deſſein, j'euſſe pourtant eſſayé d'imiter cet incomparable & preſque divin ouvrage, dans lequel Plutarque nous a laiſſé les portraits de tout ce qu'il y a jamais eû de plus grand & de plus vertueux dans le Gentiliſme. Car ſi l'opinion qu'on a depuis tant de ſiecles, qu'il eſt abſolument impoſſible d'égaler Homere & Virgile, n'a point empeſché par le paſſé, & n'empeſche point encore maintenant ceux que la nature & l'étude ont gratifiés de quelques dons pour cela, de faire des poëmes heroïques à leur imitation, pourquoy le deſeſpoir, d'atteindre à la perfection d'un ſi grand original, nous détourneroit-il de nous efforcer à en repreſenter quelques copies? Mais quantité d'autres occupations & d'autres ouvrages ont conſumé le temps qu'il euſt falu employer à celuy-là, & ſi je n'avois point engagé ma parole au public de luy faire voir la vie que je commence à eſcrire icy, je m'en abſtiendrois volontiers, pour vacquer à quelques autres labeurs, qui comme ils ſont plus conformes à ma condition, auſſy peut eſtre ſont ils plus de

ma

ma portée : & quand je m'en diſpenſerois, on m'a ſi peu fourni de memoires pour reüſſir en ce deſſein, que cela pourroit paſſer pour une legitime excuſe. De fait, preſque tout ce que j'ay à dire ſur le ſujet que j'entreprens, ſe trouvant dans les auteurs qui ont eſcrit l'hiſtoire de France & des Pays-bas, je crains que quelqu'un ne juge mon entrepriſe ou inutile ou non neceſſaire. Neantmoins, je me ſuis enfin reſolu à m'aquitter de ma promeſſe, & à ſatisfaire le mieux que je pourray à l'attente de pluſieurs, & particulierement de ceux qui eſtans iſſus du ſang de ce grand homme dont je veux icy ériger le monument, ont part en la gloire de ſon nom, comme ils ont herité de ſes vertus & de ſes qualités recommandables. Et bien que je puiſſe dire peu de choſe ſur cette matiere qui n'ait eſté ditte avant moy, j'eſpere qu'eux & le public ne me ſçauront pas mauvais gré d'avoir receuilli en un, ce qui eſt eſpars çà & là, en divers endroits de l'hiſtoire. Car c'eſt à peu prés comme ſi je ramaſſois les pieces d'une ſtatuë que quelque accident auroit demembrée, & dont il auroit diſperſé les parties en lieux écartez, & comme ſi je les reüniſſois en un corps, pour les mettre un peu plus en veuë. Pour ce qui eſt de les remettre chacune en leur place, & d'y bien obſerver les proportions, les liaïſons, & les joinctures des temps, au moins en ce que cette belle vie a eú de plus conſiderable & de plus éclatant, c'eſt une choſe que je ne deſeſpere pas de pouvoir faire en y apportant quelque ſoin. Mais ſi je les raccourcis un peu, & nommément les actions militaires, en la deſcription deſquelles les hiſtoriens ſe ſont étendus, je penſe que l'equité du lecteur l'empeſchera de me le tourner à blâme. Outre que cela eſt fort éloigné de mon meſtier, & qu'il faut avoir plus de cognoiſſance de celuy de la guerre que je n'en ay, pour parler pertinemment de la conduitte des armées, des ſieges des villes, & des combats, cette

exactitude n'eſt nullement de mon deſſein, qui n'a pour but que de mettre la vertu de ce grand perſonnage en un plein jour, afin qu'elle puiſſe eſtre mieux conſiderée & plus facilement imitée par touttes ſortes de gens, principalement par les gentilshommes de bonne maiſon, à qui j'ay deliberé de le propoſer en exemple. S'il a eû ce malheur de venir en un temps de combuſtions civiles, nous ſommes par la grace de Dieu ſous un regne où il y a ſujet d'eſperer qu'ils n'auront à faire la guerre ſinon contre les eſtrangers. Mais quand, ce que Dieu ne vueille, il arriveroit quelque broüillerie en l'Eſtat, ils ne laiſſeroient pas d'avoir icy un beau modelle de leur conduite, tant pour regler leurs ſentimens dans la difference des partis, & leur faire prendre celuy auquel ils ſe ſentiroient obligés par la conſcience & par l'honneur, que pour s'y gouverner genereuſement, & s'y maintenir dans une haute reputation de valeur, d'integrité, & d'innocence. La maiſon de la Nouë, à qui de belles terres du pays de Bretagne ont donné le nom, eſt fort ancienne, & bien que celuy dont j'eſcris maintenant la vie en ait eſté le plus glorieux ornement, il n'a pas laiſſé de tirer beaucoup de ſplendeur de ſes Anceſtres, comme il a eû le bonheur que la reputation de ſa vertu ne s'eſt point fleſtrie en ſes deſcendans. Son pere s'appelloit François de la Nouë comme luy, & ſa mere, nommé Bonnaventure l'Eſpervier, eſtoit fille de François l'Eſpervier, chef d'une tres bonne maiſon d'Anjou, & d'Anne de Matignon. Son ayeuil avoit auſſy nom François, & avoit épouſé Magdelaine de Chaſteau Briand, famille illuſtre & puiſſante en biens: & ſon Bis-ayeuil nommé Olivier, au de là duquel l'hiſtoire de Bretagne eſt un peu confuſe, tenoit en ce pays-là rang entre les Seigneurs qualifiés de ſon temps. Il eut donc cét avantage de naiſtre dans une maiſon pleine de biens & de beaux exemples, & de tirer ſes premieres inſtru-
ctions

ctions de la noblesse de sa race, & de la generosité d'un beau sang. Et c'est une chose qui passe pour constante en Bretagne, que Guillaume de la Nouë, duquel on voit encore le tombeau à Fresnay en Rhets, de l'an 1200. fut choisi par la Duchesse de Bretagne pour estre un des douze Chevaliers Bretons, qui par un combat contre pareil nombre d'Anglois, terminerent les differens des deux nations, & que ce fut par la valeur de ce Guillaume, qui resta seul vivant des vingt quatre en ce combat, que les Bretons en remporterent l'avantage. Mais bien que celuy-cy vint au monde en l'an 1531. temps auquel le grand Roy François avoit commencé, de remettre en honneur l'étude des bonnes lettres, il n'eut gueres d'autre education que celle qu'on donnoit auparavant aux gentils-hommes de bonne maison, qui estoit qu'aprés leur avoir fait apprendre à lire & à escrire, & quelques exercices du corps, on les mettoit incontinant à ceux des armes & de chevaux. De sorte que presque tout ce qu'il a depuis eû de belles cognoissances dans les langues & dans les sciences, où il s'estoit avancé au dessus de la mediocrité, ayant tenu rang entre les sçavans, il l'a aquis luy-méme par la lecture des bons livres, & par la force de son genie, qu'il avoit tres-excellent. Aussy tost qu'il eut assez d'âge & de force pour cela, il desira de voyager, & d'aller voir entr'-autres pays, l'Italie, qui avoit le bruit d'avoir plus de politesse que les autres Contrées de l'Europe, & de donner de plus avantageuses teintures aux hommes de condition. Car outre l'air du pays, qui subtilise naturellement les esprits, il y avoit des-ja long-temps que les lettres y fleurissoient, & pour bien apprendre à monter à cheval, on avoit autresfois cette opinion qu'il faloit necessairement passer les Alpes. Ayant appris les choses necessaires pour bien exercer la profession dans laquelle il s'est depuis extra-ordinairement signalé, & s'estant rendu accompli en l'art de manier les armes & de

bien

bien monter à cheval, il revint en France, & trouva que pendant son absence il s'estoit passé une chose qui luy donna de la tristesse, & de la gloire tout ensemble, & dans laquelle il fit paroistre la bonté de son naturel. Son pere estant mort, & le gouvernement absolu de sa maison estant par ce moyen tombé entre les mains de sa mere, bien que d'ailleurs elle fust dame vertueuse, on eut pourtant cette fascheuse opinion d'elle que par son mauvais menage elle estoit capable d'en dissiper tout le bien. Et defait, on tient encore par tradition entre ceux qui ont cognoissance de cette illustre famille, qu'outre les autres profusions ausquelles elle se laissoit aller, elle avoit une merveilleuse inclination au jeu. Cela fût cause que les amis de ce jeune Seigneur, craignans que quand il seroit de retour il ne trouvast ses affaires en pitoyable desordre, en donnerent advis au Roy Henry second, qui à leur solicitation interposa son authorité pour oster à cette femme l'administration de cette maison, jusques là, qu'il la fit mettre en quelque espece d'interdiction. Quand donc il fut venu à Paris, où il salua la Cour avant que de retourner en Bretagne, le Roy, à qui on en avoit tenu de fort avantageux langages, ne manqua pas, aprés quelques caresses, de luy dire le soin qu'il avoit eû de luy pendant son absence en ostant à sa mere la disposition de son bien. Mais à ces paroles il rougit, & ayant remercié le Roy de l'honneur de sa bonne volonté, il supplia sa Majesté de remettre sa mere en l'estat auquel elle estoit auparavant: parce qu'il ne croyoit pas qu'elle eust besoin de cette correction en sa conduite; & que quand il y auroit quelque chose à redire en son ménagement, une grande partie du bien de la maison estant venu de son costé, il n'estoit pas raisonnable qu'on luy ostast la liberté d'en user à sa volonté. Et dés lors cela donna de luy cette impression, qu'il a confirmée en tout le cours de sa vie, qu'il avoit l'ame douce & modeste, absolument detachée

chée de toute telle ſorte d'intereſt, & qui preferoit l'honneur & l'eſtime de la vertu à toute autre choſe. Je ne trouve dans l'hiſtoire gueres de traces de ſes premieres armes : par ce ſans doute qu'ayant au retour de ſes voyages, fait quelques campagnes, comme ont accoûtumé de faire les hommes de condition, la paix d'entre Henry II. & Philipes II. ſurvint, comme la Nouë n'avoit pas encore 27. ans. Seulement eſt-il dit dans l'Eloge que luy a fait Sainᵭe Marthe, qu'il fit ſon apprentiſſage au metier de la guerre en Lombardie, ſans doute ſous le commandement de ce grand Mareſchal de Briſſac, qui reſtablit en ſon temps la diſcipline militaire, & qui donna tant de preuves & tant d'exemples d'une excellente vertu. Mais quant à ce qui eſt de la religion, il n'eſt pas mal-aiſé de conjecturer comment il luy arriva d'abandonner la profeſſion Romaine.

Dés le regne de François premier, la religion qu'on a depuis appellée Reformée, avoit commencé à s'épandre ſourdement dans le Royaume. Mais la rigueur avec laquelle on traitoit ceux qui l'embraſſoient, l'avoient empeſchée déclater ouvertement. Sous Henry ſecond, bien que la ſeverité des Edits & des exécutions ne fût gueres moindre, il n'y eut pourtant aucune province dans le Royaume où elle ne priſt pied, & meſmes dans celle de Bretagne, quoy que ce ſoit une de celles qui y ont toûjours le plus reſiſté. Elle y parvint & s'y établit par le moyen du Seigneur d'Andelot, frere de l'admiral de Coligni. Car s'eſtant marié avec Claude de Rieux, demoiſelle de grande maiſon, & qui poſſedoit quantité de belles terres en ce pays-là, il y fit un voyage, & eut bient le courage d'y mener avec luy un Miniſtre nommé Caſpar Cormel, dit Fleury, & de faire preſcher à huys ouverts dans la maiſon de la Breteſche, & en quelques autres maiſons qui luy appartenoient. Or comme il eſtoit homme de haute naiſſance, qui avoit de belles charges dans le

Royaume, & qui estoit de grande reputation, il fût là visité par diverses personnes de condition, qui commencerent à goûter cette doctrine en sa compagnie, & elle se provigna par ce moyen en ces quartiers là, de telle façon que depuis ce voyage de d'Andelot, qui se fit sur la fin de l'an 1557. jusques à l'Edit de Janvier 1562. il s'y forma dix ou douze grandes Eglises. Et ce fût en ce temps-là, que le Seigneur de la Nouë en reçeut les premieres instructions, qu'il a gardées constamment jusques à la fin de sa vie. d'Andelot estoit d'un naturel ardent, & la Nouë d'une constitution merveilleusement moderée. Mais en cette diversité de temperament, leur vertu estant egalement éminente, quand ils eurent embrassé une mesme religion, & qu'ils se virent liez d'un mesme interest à la defendre, ce n'est pas chose merveilleuse, si estans tous deux de ce sentiment, qu'il est permis de prendre les armes pour la maintenir, principalement quand la liberté de la professer est fondée en de bons Edits, comme estoit celuy de Janvier, ils ont tandis que d'Andelot a vescu, toûjours entretenu une fort estroite amitié, & porté les armes ensemble. Ils estoient tous deux à Paris lors que cét Edit fût rompu par le Massacre de Vassy, & ils furent du nombre de ceux qui se retirerent de Paris à Meaux avec le Prince de Condé, l'Amiral, & quantité d'autres Seigneurs, pour deliberer de ce qu'ils avoient à faire pour leur commune conservation en cette occurrence. Et la resolution ayant esté prise d'essayer à se rendre les plus puissans auprés du Roy, ou, si cela ne se pouvoit, de se saisir de la ville d'Orleans, à fin d'en faire, s'il faut ainsi dire, leur place d'armes; pour tenter le premier de ces deux partis, ils s'acheminerent avec les autres vers Sainct Cloud: & cela ne leur ayant pas reüssy, par ce que le Duc de Guyse, & ceux qui l'accompagnoient, s'estoient les premiers emparés de la Cour, ils furent encore du nombre de ceux qui exécuterent

rent l'autre deſſein de la façon que la Nouë meſme le nous rapporte dans ſes memoires. Il dit donc qu'un jour avant que de partir, le Prince envoya d'Andelot à Orleans pour ſe rendre maiſtre de la place le plus doucement qu'il pourroit. Car y ayant alors grande quantité de gens de la Religion en cette ville là, & le bruit de ce qui ſe paſſoit à Paris & aux environs, ne s'y eſtant point encore eſpandu, il ſe promettoit que la preſence de d'Andelot ſuffiroit pour encourager ceux de la Religion, & pour les mettre en eſtat de l'emporter ſur les Catholiques. Mais d'Andelot y eſtant entré *incognito*, & ayant recogneu que ceux du party contraire commençoient à ſe remuer, & que ſi on en venoit aux armes, comme il y avoit apparence qu'on ne le pourroit pas éviter, l'evenement de l'affaire ſe trouveroit perilleux, il manda au Prince qu'il ſe haſtaſt, & que le ſuccés de ſon deſſein dependoit de ſa diligence. Le Prince donc s'eſtant mis au grand galop à ſix lieuës prés de la ville, & aprés luy environ deux mille chevaux, tant en Maiſtres qu'en valets, ce fuſt premierement un ſujet d'un merveilleux étonnement à ceux qui ſe trouverent ſur le chemin, & qui n'ayans point encore ouy parler de broüillerie à la Cour, ne ſçavoient à quoy imputer un ſi étrange mouvement; & puis ce fut encore une matiere de riſée, à ceux meſmes qui couroient, à cauſe des ſauts & des cullebutes qu'on faiſoit dans une carriere ſi dereglée. Cependant, avec tout ce deſordre, la celerité, en cette occaſion, comme en une infinité d'autres occaſions militaires, executa ce que l'on s'eſtoit propoſé. Car les Catholiques d'Orleans, qui eſtoient en beaucoup plus grand nombre que les autres, n'ayant pas eû le loyſir de ſe recognoiſtre, n'y de ſe reſoudre à fermer leurs portes, le Prince y arriva & s'en ſaiſit, & ce fuſt ſa reſource dans les diſgraces qu'il reçeut puis aprés en ſes affaires. Par ce qu'ayant perdu Bourges, qu'on diſoit n'avoir pas eſté

defendu comme il falloit, & en ſuitte Roüen, quelque devoir qu'on euſt fait de le garder au delà de ce qu'on penſoit qu'il le peuſt eſtre, ce Prince ſe fuſt veu reduit à de mauvais termes, ſi Orleans ne luy euſt donné le loyſir d'attendre le ſecours que d'Andelot, qu'il avoit envoyé en Allemagne, luy amena enfin, aprés des ſolicitations & des diligences inimaginables. Ce ſecours eſtant venu, le Prince prit la campagne,& l'armée ennemie la tenant auſſy, il ſe fit, avant que de ſe joindre, diverſes allées-&-venuës de part & d'autre, pour trouver quelque accommodement ; & enfin on ſe reſolut à ce celebre pour parler de Toury, qui eſt rapporté ſi ſoigneuſement dans les hiſtoires. Il fuſt donc convenu entre la Reyne & le Prince, qu'ils ſe verroient là; qu'ils pourroient amener châcun de ſon coſté cent gentils-hommes avec armes & lances, & non plus : que les autres trouppes n'approcheroient point du lieu de l'entreveuë plus prés que de deux lieuës : que trente chevaux legers de part & d'autre, ſix heures devant que s'aboucher, découvriroient la campagne qui eſt extremement raze en cet endroit-là. La Reyne & le Roy de Navarre d'un coſté, le Prince & l'Amiral de l'autre, tous à cheval, ſe trouverent au lieu aſſigné, & cependant les deux trouppes, qui eſtoient compoſées de perſonnes d'elite & meſmes la plus part Seigneurs de marque, firent alte à huict cens pas l'une de l'autre. Le Mareſchal d'Anville commandoit à l'une, & le Conte de la Rochefoucaut à l'autre,& dans celle cy eſtoit la Noüe,choiſy avec les autres par le Prince pour cela. En quoy l'on peut voir la conſideration qu'il faiſoit de ſa qualité, & l'eſtime en laquelle il avoit des lors ſa vertu. Les entreveuës eſtans ordinairement ſuſpectes, par ce qu'elles ſont perilleuſes. Ce pour parler n'ayant produit aucun fruit, & les choſes en eſtant venuës aux plus grandes extremitez, la Noüe ſuivit toûjours le Prince juſques à la bataille deDreux,où il ſe trouva,

va, & y fit le devoir d'un tres-vaillant-homme ; & la bataille ayant eû le succés que châcun sçait, il accompagna l'Amiral en sa retraitte, l'assista dans les exploits qu'il fit dans la basse Normandie, & demeura en armes avec luy jusques à la paix. Les particularitez de cette guerre sont décrites par les historiens, & qui voudra voir combien la Nouë estoit honneste homme, & capable de juger des grandes affaires, il faut qu'il lize les reflexions qu'il a faites sur les causes, sur les progrez & sur la fin de ces premiers troubles, & en general sur touttes les choses memorables qui s'y firent, tant dans les conseils que dans les combats. Car il y verra d'excellens temoignages de sa pieté, par laquelle il rapporte à la conduite de la providence de Dieu la disposition dés évenemens de choses, que les autres ont accoûtumé d'attribuer ou à la providence humaine, ou à la fortune. Il y trouvera des preuves d'un jugement exact & profond, à examiner les choses douteuses, & à en prononcer plûtost par elles-mesmes que par les évenemens ; comme particulierement où il s'agist de comparer l'action du Prince de Condé quand il abandonna Paris à ses ennemis, avec celle de Pompée, lors qu'il laissa la ville de Rome en la puissance de Cesar. Il y verra des remarques sur les actions militaires, comme sur les accidens arrivez en la bataille, & sur le siege d'Orleans, où il montre qu'il y estoit parfaitement entendu. Il y trouvera dequoy loüer sa generosité, en ce qu'il donne aux actions des ennemis la loüange qu'elles meritent, & met nommément celles du Duc de Guyse, le grand fleau de ceux de la religion, dans leur plus beau jour, avec cette declaration expresse, que quand il verra reluire la vertu en quelque personne que ce soit, là il l'honorera. Enfin il y verra une merveilleuse inclination à la bonté & à la charité, pour avoir bonne opinion de ceux là mesmes qui ne luy en donnent point de sujet apparent, quand

ils ne luy en fourniſſent point auſſy de manifeſtement contraire.

La paix qui termina cette guerre, ne dura pas long temps. Le Prince de Condé, l'Amiral, d'Andelot, & grand nombre d'autres Seigneurs de la Religion, ayant creu que s'ils ne prevenoient ceux de Guiſe, leurs mortels & implacables ennemis, ils ſeroient prevenus par eux, & meſlans avec la Religion l'intereſt de l'Eſtat, à la ſouveraineté duquel la maiſon de Guiſe avoit la reputation de pretendre au prejudice des Princes du ſang, ils prirent de nouveau les armes. Et parce qu'outre la raiſon toute apparente qu'ils y voyoient, ils avoient experimenté dans la guerre precedente, qu'en ces querelles de Religion & d'Eſtat, ceux qui ont le moyen de pouvoir faire parler le Roy, & d'employer ſon nom & ſon authorité, ont un avantage ineſtimable, ils taſcherent de ſe mettre en poſture de s'en prevaloir. De la vint cette celebre entrepriſe de Meaux, dont le reſſentiment deſcendit ſi avant dans le cœur du Roy Charles IX. quelque jeune qu'il fûſt, qu'il n'en a jamais perdu le ſouvenir. De ſorte qu'outre l'extreme averſion qu'il a toûjours témoignée depuis contre ceux de la Religion, les Catholiques meſmes ont creu, & ont laiſſé par eſcrit, & Monluc entre les autres, que ce fuſt ce qui produiſit enfin cette funeſte journée de la ſainct Barthelemy. La valeur des Suiſſes, dont les confederez (ainſy s'appelloient le Prince & ceux qui l'accompagnoient) ne peurent jamais entamer le bataillon, ayant remené le Roy à Paris, & rendu ce premier effort inutile, il falut avoir recours à d'autres deliberations. Et par ce que la guerre ſe fait par les hommes, & que les hommes ſont nourris, entretenus, & defendus principalement par les villes, ils reſolurent de ſe ſaiſir du plus grand nombre des bonnes places qu'ils pourroient, & en ſuitte d'amaſſer des troupes. Car ce corps qu'ils avoient

avoient fait, & avec lequel ils essayerent d'exécuter leur dessein à Meaux, n'estoit composé que d'environ 400. chevaux, & ne pouvoit tenir la campagne devant une armée. La Nouë donc estant dans ce party là, il y rendit de grands services en l'une & en l'autre de ces deux choses. Il fust prié de s'en aller à Orleans, & tascher de s'en rendre le maistre, non à force ouverte, ce qui eust esté impossible, veu le peu de gens qu'ils avoient, & qu'un nommé le Capitaine Caban y commandoit avec quelques gens de guerre : mais par adresse, par resolution, & par intelligence avec ceux de dedans qui favorisoient la cause. Il s'y achemina donc avec peu de gens, & d'Aubigné luy donne seulement 15. chevaux en cette occasion, adjoustant que ceux qui ont fait la guerre avec luy, l'ont tousjours veu *incurieux degrossir sa trouppe*. Pour ne donner point de soupçon il les fit entrer trois à trois, sur le point que les habitans de la Religion, qu'il avoit fait advertir, & qui s'entendoient avec luy, se jetterent aux portes, & quand ils furent joints, il se mit à donner les ordres pour s'asseurer de la place. Les Catholiques, bienque surpris, ne s'estonnerent pas pourtant, & sortans de leurs maisons en armes, ils voulurent faire un ralliement dans la grande place du Martroy : mais la Nouë avec ses gens ne leur en donna pas le loysir, & les chargea si brusquement, qu'il les contraignit de quitter la place. Ils voulurent encore se rallier dans une autre place qui s'appelle l'etape : mais la Nouë y estant couru, ils y rendirent peu de combat, & se sauverent le mieux qu'ils peurent. L'une des portes de la ville, nommée la porte Baniere, du costé de Paris, estoit alors en tel estat, qu'elle servoit de Citadelle & de logement au capitaine Caban & à ses gens, lesquels se voyans grossis de quelque nombre des habitans, qui s'estoient retirés là dedans, & pourveus d'Artillerie & des munitions necessaires pour l'exécuter, se resolurent de s'y def-

deffendre. Ils foudroyent dont quelques maiſons à coups de canon, & tirans au long de la ruë qui repond à la place du Martroy, ils eſperoient tellement incommoder la Nouë & les ſiens, que pour peu de ſecours qui leur vint, ils le contraindroient d'abandonner l'eſperance de ſa conqueſte. Mais la reſolution & la prudence d'un bon capitaine le tirent de beaucoup de peines. La Nouë doncques ayant fait un petit corps de quelques uns des habitans qui avoient pris les armes pour luy, & tiré quelques ſoldats des environs, où il donna advis à ſes amis de l'eſtat auquel il eſtoit, aſſiegea cette porte par dedans & par dehors, & l'environna de tranchées. Et nonobſtant l'effort du canon, il avança ſes travaux de telle façon, qu'avec environ 300. hommes (car il n'en eût jamais davantage en ce ſiege là,) il obligea Caban à capituler; & ainſi, avec peu d'effuſion de ſang, & ſans qu'il fuſt fait aux habitans aucun dommage, fors ce qui eſt inevitable en la chaleur du combat, il aſſeura à ſon party cette grande ville d'Orleans, d'où l'on tira grand nombre de commoditez pendant le cours de cette guerre. L'intention de la Nouë n'eſtoit pas de ſe renfermer là dedans: c'eſt pourquoy il en ſortit incontinant aprés pour aller aſſembler des trouppes, & s'eſtant abouché avec le Vidame de Chartres, le Comte de Montgommery, Nicolas de Champagne Comte de la Suze, Charles de Beaumanoir Laverdin, & quelques autres, ils prirent châcun leurs departemens, & coururent avec une diligence incroyable la Bretagne, l'Anjou, la Touraine, la haute Normandie, le Perche & la Beauſſe. Châcun ayant ramaſſé ce qu'il peut de gens, ils mirent enſemble mille hommes de pied, & 3000. chevaux, marcherent en un corps quelque temps, prirent d'abord Jenville, qui ſe rendit ſans combat, & puis ſe diviſerent en deux trouppes pour ſe faciliter les paſſages. Ils eſcaladerent Eſtampes, receurent Dourdan des mains de Jean de l'Ho-

l'Hopital conte de Choisy,qui prit leur party;& aprés avoir essayé quelques autres moyens de passer la Seine,pour se joindre au Prince qui estoit à S.Denis, enfin ils passerent en batteau au dessous de S. Cloud, à la faveur d'une chaude escarmouche qu'ils firent donner à ceux qui gardoient le pont.Le Prince ayant reçeu ce renfort,& quelque peu d'autres qu'on luy amena d'ailleurs, il donna la bataille qu'on appelle de S.Denis,où la Nouë se trouva,combatit avec le Prince,& eut part en la gloire de cette action,qu'on a estimée la plus hardiment entreprise,& la plus vigoureusement executée qui se soit veuë de long-temps.Car le Conestable de Mont-morancy,qui commandoit l'armée ennemie, avoit 15000.hommes de pied, entre lesquels il y avoit un gros de 6000. Suisses, & prés de 3000.hommes de cheval,montés & armez à l'avantage,& combattoit à la veuë de Paris & de la Cour. Ce qui outre l'artillerie,& l'avantage de la place où il estoit campé, luy sembloit promettre une victoire indubitable.Le Prince,parce que d'Andelot avoit emmené la moitié de ses trouppes à une autre expedition, ne se trouvoit avoir alors si non 1200. hommes de pied, & 1600. chevaux,la plus part Cavalerie legere,& encore si desavantageusement armée, que 300. des mieux montez, qui devoient combatre avec des lances, n'en peurent avoir d'autres, sinon celles qu'ils firent faire des perches qui soûtenoient les loges de la foire du Landit : & neantmoins le Conestable y fût blessé à mort, la victoire y fût balancée, & bien que les confederez fussent contraints de quitter le champ de bataille, ils se retirerent avec ordre, & s'y retrouverent le lendemain, pour presenter le combat à leurs ennemis. Mais personne n'estant sorti, soit par la consternation que la mort du Conestable avoit causée, soit pour quelqu'autre consideration, le Prince deslogea de là, & prit sa marche vers la Lorraine, pour recevoir les Reytres qu'on luy amenoit d'Allemagne. La Nouë fit le voyage, &

comme il a toûjours paru genereux, liberal, zellé à la cause qu'il avoit embrassée, & dégagé autant & plus qu'homme de son temps, de ses attachemens qu'on a ordinairement au bien, il fût des premiers qui fournirent de leur bourse, & de leur vaisselle d'argent, au payement des Allemans, & qui induisirent les autres à faire ce qui à peine s'estoit veu depuis Jules Cesar, c'est qu'une partie d'une armée fournist de l'argent au General, afin de contenter l'autre. Il retourna avec le Prince à Orleans, de là, les confederez marcherent à Chartres, & la Nouë eut sa part du siege & de tout ce qui s'y fit. Il nous a laissé dans ses memoires une description bien exacte de tout ce qui se passa en cette guerre, & c'est de là, que nos historiens ont tiré la plus part de ce qu'ils en disent de bon; & néanmoins il n'y parle jamais de soy fors en un endroit où il dit, *Au sejour que nous fismes devant cette place M. l'Amiral fit une belle contr'entreprise*; ayant ce semble quelque peine à dire qu'il s'y fust trouvé. Mais ce n'est pas la seule fois que dans la suite de cette histoire, nous remarquerons que par une modestie extraordinaire il a entierement passé sous silence quelques unes de ses actions, dont il eust peu faire parade sans aucune vanité. Mais il estoit du nombre de ceux que la modestie empesche de parler d'eux mesmes, & dont la magnanimité void toûjours ce qu'ils font de beau & de vertueux, bien loin au dessous de leur courage, & de l'idée de l'honneur qu'ils se sont formée en l'entendement.

Il paroist assez par la façon dont la Nouë parle de la paix qui fût concluë devant Chartres, qu'il n'estoit pas d'advis qu'on la fist. Non qu'il aymast la guerre à cause d'elle mesme; car les gens sages ne la font que pour avoir la paix. Beaucoup moins aymoit-il les guerres Civiles, que toutes sortes de gens de bien doivent avoir en horreur. Mais il ne concluoit pas volontiers à cette paix, par ce qu'il voyoit bien,

bien (eû esgard à la constitution des esprits, & aux discours qui se tenoient par ceux mesmes qui la negotioyent)qu'elle ne seroit pas de durée, & qu'on ne visoit qu'à desarmer les confederez pour les prendre puis aprés avec avantage : & le Prince, l'Amiral & quelques autres clairs-voyans, l'appercevoient bien ; mais ils furent emportez par le torrent, & cederent à l'impatience de ceux à qui la guerre pesoit, & qui brûloient de desir de revoir leurs maisons & leurs familles. Il y consentit donc à la fin comme eux, & se retira en Bretagne, s'attendant bien d'estre obligé, de remonter à cheval dans peu de temps. En effect le Prince de Condé s'estant retiré à Noyers, & l'Amiral à Chastillon, ils eurent advis certain qu'on se vouloit saisir de leurs personnes ; ce qui leur fit prendre la resolution de se retirer en lieu de seureté. Et par ce que par la paix ils avoient rendu toutes les places qu'ils tenoient dans les provinces plus voysines de Paris, la necessité les obligea d'essayer à gaigner la Rochelle, & de tenter un passage par la riviere de Loyre, où ils furent si heureux, qu'en ce temps là on croyoit qu'il y avoit en leur affaire quelque chose de miraculeux. Bien qu'une partie des enfans de d'Andelot fust avec l'Amiral leur oncle, sa personne estoit en Bretagne, où comme j'ay des-ja dit, il avoit beaucoup de bien. Cette retraitte, qui estoit comme une fuite, estoit une espece de declaration de guerre, par ce qu'il estoit à presumer qu'estans suivis & attaquez, ils chercheroient les moyens de se garentir. De fait il s'assembla incontinent forces trouppes à l'entour d'eux, & la nouvelle de ce nouveau desordre ayant couru en Bretagne, & d'Andelot en ayant eû quelque advis, luy & ses amis amasserent de gens en la plus grande diligence qu'il se peut, & la Nouë y fût des premiers. Ce qu'ils peurent mettre ensemble ne pouvoit tenir la campagne dans les provinces de Bretagne, de Normandie, & d'Anjou, d'où ils les

avoient tirées,& ainsi il faloit qu'ils passassent Loyre,pour se joindre à leur gros.Les ponts de Cé ny de Nantes n'estoient point à leur commandement, & entredeux, la riviere n'est jamais guéable. Ils se donnerent donc rendez-vous à Beaufort en vallée,à distance presque pareille de Saumur & d'Angers, pour essayer de trouver quelque quay à la Dagueniere ou aux Rosiers; car quant aux ponts de Saumur,ils n'estoyent point en leur puissance. D'Andelot y arriva le premier avec quatre cornettes de gens d'armes, une d'arquebusiers à cheval,& quatre enseignes de fantassins.Le Vidame de Chartres, & les Seigneurs de Chaumont & de Barbesieux avec leurs trouppes s'y rendirent le mesme jour.La Verdin s'y achemina avec 4.cornettes & 2.enseignes d'Arquebusiers. Le Conte de Montgomery,avec trois cornettes & 5..enseignes de gens de pied, fût prié de se rendre à S. Mathurin sur la levée, & la Nouë avec 4. cornettes & 500. hommes de pied, gaigna S.Martin,& les Rosiers pour sonder le gué de Loire.Ces gens ne croyoient pas avoir d'autre ennemi à combatre que la grandeur de ce fleuve, qui est rarement gueable en ces endroits là,lors qu'ils se virent sur les bras Sebastien de Luxembourg, Seigneur de Martigues, qui ayant aussy amassé des trouppes dans la Bretagne & le bas Anjou, avoit passé Laution dans un bac au port de Sorges,pour venir joindre le Duc de Montpensier à Saumur. Il ne s'attendoit pas de les rencontrer,non plus qu'eux luy.Mais estant capitaine fort determiné,& d'ailleurs se voyant reduit à la necessité, ou de boire Laution s'il reculoit, ou de se faire un chemin avec l'espée,il les chargea si brusquement, qu'il renversa tout ce qu'il rencontra à la Dagueniere & à S.Mathurin,& contraignit méme d'Andelot, qui s'y estoit venu loger, de luy laisser le passage libre.La Nouë ayant oüy quelque bruit de ce combat, depescha 200. Arquebusiers pour les envoyer devant vers l'alarme,afin de secourir leurs compagnons. Mais l'infanterie de

Mar-

Martigues, qui estoit de vieux Soldats, au lieu que les autres estoient nouveaux, les mit en route à un quart de lieuë des Rosiers, où elle les rencontra, & continua sa marche. La Nouë estoit en personne à S. Martin avec sa Cavalerie. Mais aprés avoir quelque temps fait contenance de les vouloir attendre, voyant qu'il n'y avoit point d'apparence de faire combatre des gens de cheval contre des gens de pied en un lieu si desavantageux, il se retira dans la valée, en tenant ordre de bataille, afin que s'ils avoient la hardiesse de le suivre jusques dans les lieux où il y avoit assés d'espace pour se manier, il les peust combatre avec esperance de victoire. Mais il leur suffisoit de passer. Quelque escorne que ceux de la Religion eussent receuë dans ce combat, ils en estoient quittes pour 80. hommes tout au plus: mais leur principale difficulté demeuroit, qui estoit de passer la riviere. D'Andelot n'en perdit pourtant pas l'esperance, & fit sonder la riviere en divers endroits; & comme on estoit en ces penibles incertitudes, la Nouë s'adressa à luy, & luy dit qu'il estoit besoin d'adviser à ce qu'ils avoient à faire en cas qu'ils ne trouvassent point de passage. A cela d'Andelot fit une réponse que je rapporteray par les paroles de la Nouë mesme. *Que pouvons nous faire, dit il, sinon prendre un parti extreme, pour mourir comme soldats, ou nous sauver comme soldats? Mon advis est de nous joindre tous, & nous retirer à 7. ou 8. lieuës d'icy, vers le pays large, & faire donner des advertissemens à Messieurs de Mompensier & de Martigues que nous nous en allons comme fuyans & tous dissipez, châcun tachant à eschaper le peril, ce qu'ils croiront fort aisément. Cependant animons & preparons nos gens à vaincre: & s'ils s'approchent de nous, (comme il n'y a doute qu'ils n'y viennent incontinent, plus pour butiner que pour combattre) alors donnons valeureusement sur eux, car nous les romprons; & aprés n'y aura-t-il trouppe qui d'un mois nous ose affronter, & nous sera aysé de gaigner l'Alemagne ou le haut des rivieres.* La

Nouë ayant rapporté cette réponce avec beaucoup de loüange, comme une chose parfaitement à son goust, montre bien que si la necessité l'eust voulu, il eust aydé à d'Andelot à executer une resolution si genereuse. Mais ils trouverent un chemin plus court, s'estant, dit-il luy mesme encore, *trouvé un quay comme miraculeuzement, ou il n'y avoit memoire d'homme que jamais aucun eust passé là*; tellement que le lendemain ils y passerent tous avec beaucoup de joye, comme châcun peut penser, & rabatirent par ce moyen les bravades de Martigues. Car aprés avoir enflé sa victoire par les lettres qu'il escrivoit à la Cour, & s'estre vanté de tenir d'Andelot & toutes ses trouppes à sa mercy, on y sçeut à quelques jours de là, quelles avoient toutes passé, & que cette brave resolution, & ce combat qui avoit mené tant de bruit, estoient absolument inutiles. Ce que j'ay encore à remarquer est, que d'Andelot ayant desiré que la Nouë fist la retraite & demeurast le dernier du costé de l'ennemy, en quoy il montroit qu'elle estime il faisoit de sa conduite & de sa valeur, il n'en dit quant à luy chose quelconque dans ses memoires.

Ces trouppes ayant joint le Prince, & d'autres beaucoup plus grandes luy estant venuës de plusieurs autres provinces, & particulierement de Languedoc sous la conduite du Seigneur d'Acier, il en forma un corps d'Armée, qui eust esté redoutable à ses ennemis s'ils n'eussent eû la puissance du souverain entre les mains. Mais on luy en opposa une plus grande sous le generalat de Monsieur, Duc d'Anjou, frere du Roy; & ces deux grosses puissances, qui s'entrecherchoient pour se combatre en tournoyant dans le Poictou, en furent diverses fois sur le point, & néanmoins en perdirent les occasions, & ne se passa rien de fort considerable entr'elles, si non quelques grandes escarmouches, que la renommée fit passer en divers endroits pour des combats gene-

generaux. La Nouë, qui nous a décrit leur marche, fût toûjours en celle du Prince, & comme il ſuivoit la guerre, comme un meſtier dans lequel il ſe vouloit rendre parfait, il y fit diverſes belles obſervations que je laiſſe à lire en ſes eſcrits à ceux qui veulent devenir capitaines. Je remarqueray ſeulement deux choſes qui peuvent eſtre conſiderées par touttes ſortes de gens. La premiere eſt que les marechaux des logis des deux armées s'eſtans rencontrez en méme temps dans un gros bourg nommé Pamprou, ils s'y battirent & s'en chaſſerent par deux ou trois fois les uns les autres, & enfin s'arreſterent châcun à un quart de lieuë de là, ſans fuïr, par ce qu'ils eſperoient d'eſtre ſouſtenus. Et en effet ils le furent; mais ceux qui ſouſtinrent les Catholiques eſtans en beaucoup plus grand nombre que n'eſtoient les trouppes de l'Amiral & de d'Andelot qui paroiſſoient de l'autre coſté, les deux freres ſe trouverent en cette occaſion oppoſés en advis d'une façon tout à fait extraordinaire. Car d'Andelot, qui ne trouvoit jamais rien trop chaud, dit qu'il ſe faloit retirer au pas, & qu'il ne faloit point regarder, à la honte de la retraite, pourveu qu'on miſt ſes trouppes en ſeureté. l'Admiral, qui eſtoit homme merveilleuſement conſideratif, s'opiniaſtra à vouloir demeurer, diſant qu'il eſtoit neceſſaire de cacher ſa foibleſſe par la bonne contenance: & par ce qu'il eſtoit l'aiſné, & qu'il avoit plus d'autorité, cét advis l'emporta. Or eſt-ce un fait homme de guerre, de dire, comme fait la Nouë ſur ce ſujet, qu'encore que l'advis de l'Admiral reüſſit, celuy de d'Andelot eſtoit plus ſeur. Mais que châcun d'eux ait contrarié à ſa diſpoſition naturelle, & à ſa coûtume d'agir, & que d'Andelot eſtant comme Marcellus, actif, deliberaſt ſi ſagement, & l'Amiral eſtant lent & temporiſeur comme Fabius Maximus, opinaſt ſi hazardeuſement, c'eſt ce qui peut bien tomber ſous la conſideration dequi que ce ſoit qui recherche attentivement

tivement la cognoissance des causes de châque chose. Si ces deux grands hommes pouvoient estre suspects de jalousie l'un contre l'autre, l'on diroit que par ce que l'un avoit le premier dit son sentiment en cette occurrence, cette mauvaise passion fit que l'autre en prit le contrepied. Car c'est la coûtume de ceux qui se laissent dominer par cette humeur, & il y en a de qui pour deviner qu'elle sera l'opinion, il ne faut que dire la sienne, par ce que l'envie qu'ils ont de rabatre l'autorité de ceux qu'ils ne peuvent supporter, leur en fera prendre les antipodes. Mais ces deux freres vivoient avec tant d'amitié, & possedoient tous deux la vertu en un degré si éminent, que ce seroit leur faire tort que d'en avoir cette pensée. Aussy la Nouë les garentit-il nettement de ce soupçon, quand il met cette question en avant. Si d'Andelot eust esté susceptible de peur, on diroit que le courage luy manqua en cette occasion, & que la presence du peril n'esbranla pas la constance de son frere. Mais la Nouë l'appelle en quelque lieu le chevalier sans peur, & ses actions luy avoient de longue-main acquis ce nom & cette reputation dans les armées. De dire, comme fait la Nouë, qu'aux prompts mouvemens on ne garde pas toûjours l'ordre accoustumé en ses actions, c'est dire quelque chose de solide & de pertinent à la verité. Mais outre que cela est bien general, il pourroit estre sujet à quelque mauvaise interpretation de costé de d'Andelot, par ce que c'est dans les occasions subites & impreveuës, & ausquelles on n'a pas eû le loysir de se preparer, que ceux qui ne sont pas bien confirmés en l'habitude de la vertu militaire, sentent les mouvemens de la crainte. On pourroit doncques dire, ce me semble, que l'Amiral & d'Andelot estans deux hommes excellemment bien formés par la nature à la prudence & à la valeur; s'ils eussent esté de mesme temperament, non seulement ils eussent esté tous deux égaux en ces deux vertus;
mais

mais encore en châcun d'eux elles euſſent eſté égales. Mais le temperament de l'un eſtant naturellement d'eſtre ardent & vehement, à cauſe de la chaleur qui dominoit, & la complexion de l'autre eſtant plus temperée de flegme; en d'Andelot la prudence a eſté naturellement predominée par la valeur, & en l'Amiral la valeur a eſté en quelque ſorte inferieure à la prudence. Tellement que quand il a falu commencer à mettre ces deux vertus en uſage dans les actions, châcun s'eſt volontiere porté aux choſes auſquelles il eſtoit encliné par la nature. Et comme c'eſt d'ordinaire la complexion naturelle qui nous determine en nos premieres actions, & qui nous en fait ſouvent repeter de ſemblables quand les occaſions s'en preſentent, auſſi la frequente repetition de meſmes operations a-t'elle cela de propre, qu'elle forme des habitudes en nos ames qui s'accordent avec ces mouvemens de la nature, & avec ſes inclinations. Ainſi c'eſtoit la coûtume de d'Andelot, dans les occaſions de la guerre, de ſuivre les inclinations du courage, & meſme dans les partis hazardeux; par ce que c'eſtoit ſon naturel; comme c'eſtoit ſon naturel qui l'avoit premierement porté à prendre cette coûtume. Au contraire, & la nature & la coûtume de l'Amiral luy faiſoit d'avantage de ferer à la prudence en ſemblables occaſions. Cependant ny le courage n'avoit point aveuglé la prudence en d'Andelot, ny en l'Amiral la prudence n'avoit point eſteint le courage. Et bien que l'une de ces deux vertus eſclataſt d'avantage en l'un, & l'autre en l'autre, ſi eſt-ce que la predominante n'empeſchoit pas que l'autre ne produiſiſt de belles operations. Elles ſe meſloient donc ordinairement en la production de leurs actions, en telle façon qu'en d'Andelot les actions qui paroiſſoient eſtre de hardieſſe, eſtoient accompagnées de prudence, autrement il n'euſt pas eſté ſi bon Capitaine qu'il eſtoit. Et en l'Amiral celles qui paroiſſoient eſtre de pru-

dence estoient accompagnées de cette fermeté inébranlable de courage & de constance qui l'a rendu l'admiration de son temps. Mais leur meslange quelquesfois se pouvoit faire de telle façon, que dans les actions de l'Amiral le courage eust plus de splendeur, & en celles de d'Andelot, la prudence plus de loüange. Si donques cela s'estoit rencontré en deux differentes occasions, l'on ne trouveroit point étrange que d'Andelot eust fait ceder son courage à sa prudence; par ce que les raisons en eussent paru si évidentes, qu'il n'eust pû se laisser emporter à sa valeur sans tomber dans la temerité; n'y que l'Amiral eust fait ceder sa prudence à sa valeur, par ce que la trop grande circonspection l'eust fait soupçonner de quelque foiblesse. Ce donc qu'il y a icy de difficile à decider, c'est qu'vne mesme occasion, & qui sembloit se presenter de mesme façon à leurs yeux, ait produit entr'-eux deux en mesme temps un effet contraire à leur naturelle constitution, & à leur conduite ordinaire. On peut donc icy adjoûter, que toute telle occasion que celle qui se presentoit alors, a deux visages. Car encore que de quelque costé qu'on la regardast il y peust avoir du peril, par ce qu'en demeurant on se mettoit au hazard d'un combat inegal, & en se retirant on couroit risque d'estre suivi, & d'estre mis en desordre; si est-ce qu'à demeurer il y avoit plus de danger; mais il y avoit aussy plus d'honneur; à se retirer, il y avoit moins d'honneur; mais il y avoit aussy plus de seureté. Cependant comme d'une costé, le peril du premier parti se pouvoit éviter par la bonne mine, comme il parut par l'evenement; de l'autre le defaut de l'honneur se recompensoit par le profit qui consistoit en la conservation des trouppes. Il arriva donc alors que d'Andelot ayant d'abord envisagé cette occasion par l'endroit de l'utilité qui se rapportoit à la prudence, cette idée s'empara tellement de son esprit, que l'autre n'y pût entrer; & qu'au contraire

l'Ami-

l'Amiral ayant esté premierement esmeu de l'idée de l'honneur qui se rapportoit au courage, il ne considera pas l'autre visage de l'occasion avec tant d'attention. Et par ce que cela se passa en fort peu de temps, & qu'il falut prendre sa resolution sur le champ, n'y ce grand courage de d'Andelot n'eut pas le loysir de s'elever comme il avoit accoûtumé, & de ternir un peu l'eclat des raisons de circonspection & de prudence, qui avoient saisi son intellect: n'y cette lumiere de prudence dont l'intellect de l'Amiral estoit ordinairement rempli, n'eut pas le loysir d'empescher l'elevation de son courage. Or est-il bien vray qu'il arrive rarement que les idées des choses s'attachent de cette façon à l'esprit; c'est pourquoy n'y les hommes souverainement prudens ne prennent pas souvent des resolutions hazardeuses, n'y les hommes souverainement courageux ne considerent pas souvent le peril en leurs deliberations. Et par ce qu'il est encore beaucoup plus extraordinaire & plus rare qu'une seule & mesme occasion produise par ses differens visages deux effets de cette nature si contraires en mesme temps: La Nouë a eû raison de trouuer quelque chose de merveilleux en cet accident, & de le remarquer comme une chose quasi singuliere. La seconde chose à considerer dans la description qu'il nous donne de la marche de ces armées, c'est qu'encore que peu souvent deux si grosses puissances ayent mesme dessein, si est-ce qu'elles cherchoient egalement le combat, & ne respiroient sinon de decider leur different en une journée. Il se presenta diverses fois de belles occasions à l'une & à l'autre de le faire, ou en tout, ou en partie, avec avantage. Et elles avoient touttes deux de tres-suffisans & tres-experimentés capitaines capables de s'en prevaloir. Et neanmoins quant aux unes, ils ne les apperceurent pas, comme à Pamprou & à Jasneüil; & pour le regard des autres, il les apperçeurent bien, & se mirent en

devoir de les faire reüssir comme à Loudun, où l'Amiral essaya de defaire l'armée de Monsieur, & à Montreuil où le jeune conte de Brissac entreprit d'enlever l'Amiral mesme. Mais ils en furent toûjours empeschés par des accidens qui ne se peuvoient ny deviner ny éviter par aucune prevoyance humaine. Jules Cesar dit en quelque lieu que la fortune a beaucoup de pouvoir en toutes choses; mais particulierement dans les affaires de la guerre, où souvent des rencontres fort legeres produisent de grands changemens. Les Chrestiens rapportent comme ils le doivent ces rencontres à la Providence qui preside encore plus particulierement sur les batailles, à cause de leur incomparable importance, qu'elle ne fait sur aucuns autres éuenemens. Mais la Noüe qui appelle la disposition de ces deux armées, & leur ardent desir d'en venir aux mains, une folie, me donne l'occasion d'y faire cette consideration. C'est que Dieu qui est sage & bon, avoit pitié des uns & des autres, & leur vouloit donner le temps de penser serieusement à eux-mesmes, & d'en venir à quelque bonne composition, pour espargner le sang François. Et s'ils eussent esté capables de prendre quelques meilleurs sentimens, & qu'ils eussent tourné ce violent desir de combattre, sur les ennemis de l'Estat, ou sur ceux du nom Chrestien, il semble que rien n'eust pû resister à l'union de leurs courages. Mais ny le froid horrible qui les maltraita si fort aux environs de Loudun, que plus de trois mille hommes en moururent de châque costé, ne peut refroidir cette ardeur, ou amortir la haine qu'ils s'entreportoient; ny la riviere de Loire qui les separa quelque temps pour la necessité des logemens, ne les pût empescher de se harceler, & de chercher à s'entre-detruire: ny le temps qui s'ecoula, & les diverses routes qu'ils prirent, ne les empescha pas de se rencontrer enfin à Bassac, où le Prince perdit la vie, & la Noüe la liberté: & voici, pour reprendre le fil de mon dessein,

ſein, comment la choſe arriva. L'armée de Monſieur s'eſtant groſſie de nouvelles trouppes, & particulierement de 2000. Reîtres, avoit repaſſé le fleuve de Loyre, & ayant pris la route d'Angouleſme, vouloit affronter l'ennemy. Celle du Prince & de ſes confederez, s'eſtant pluſtoſt diminuée, ne recherchoit plus le combat avec cette allegreſſe precedente, & neantmoins ne le vouloit pas fuïr avec des-honneur. S'eſtans donc trouvées fort proches ſur les bords de la Charente, l'une d'un coſté & l'autre de l'autre, l'Amiral, aprés avoir luy meſme recogneu l'endroit où Monſieur vouloit paſſer pour aller à luy, delibera de luy empeſcher le paſſage, au moins pour cette journée là, & pour le lendemain. Peu de gens ſuffiſoient pour prendre garde à ce que les ennemis entreprendroient, & pour entretenir le combat en cas de neceſſité, juſques à ce que ſelon l'advis qu'on leur en donneroit on peuſt les ſecourir de toutes les forces qui eſtoient aux environs. C'eſt pourquoy il ordonna que deux regimens d'infanterie logeaſſent à un quart de lieuë du pont, qui avoit eſté rompu, pour faire garde prés de là, tiers par tiers, & que quelque peu derriere, il demeuraſt 800. chevaux pour les ſouſtenir. Cela fait il ſe retira à Baſſac avec le reſte de l'avant-garde, & le Prince logea à Jarnac qui eſt une lieuë plus avant. Si cela euſt eſté executé, il ne fût point arrivé de deſordre. Mais la cavallerie & la plus part de l'infanterie, ne pouvant ſupporter l'incommodité du logement, ſe retira ailleurs, & ce qui demeura fit ſi mauvaiſe garde, & s'aquita ſi peu de ſon devoir, que les ennemis ayans fait un pont de batteaux, & raccommodé l'autre qui avoit eſté rompu, paſſerent au ſoir avec peu de bruit, & avant minuit toute l'armée fût de l'autre coſté de la riviere. L'Amiral n'en ayant eſté adverti qu'au point du jour, fit toutte la diligence qui ſe pouvoit, en faiſant alte à Baſſac pour y faire venir ſes trouppes, leur bagage, & le canon, afin de marcher tous

 enſem-

ensemble. Car il y avoit huict ou 9. cornettes de Cavallerie avancées de ce costé là, avec quelques enseignes de gens de pied, dont les chefs estoient Mongomery, d'Acier, & Puviaut, qu'il ne vouloit pas laisser à la mercy de l'ennemy. Mais le soin qu'il eut de les conserver, fit tout perdre; par ce que s'estant passé vn assés long-temps à les attendre, celuy de se retirer eschappa, & la fleur de la Cavallerie s'avançant sous la conduite du Duc de Guyse, de Martigues, & du Conte de Brissac, capitaines determinés, ce fût à ceux qui faisoient la retraite à soustenir leur furie. D'Andelot, la Nouë & la Loüë estoyent là, qui les reçeurent d'abord avec une grande resolution, & aprés plusieurs belles charges, la Nouë & la Loüë desgagerent Puviaut & son regiment que les ennemis avoient enveloppé. Et comme Martigues poussoit avec un effort extraordinaire, & que ces deux avec quatre ou 5. cornettes de Cavallerie le vouloient soustenir & rembarer au passage d'un riusseau, jusques à ce que l'Amiral ayant eû loysir de passer, il ramassast les trouppes dispersées, & les tirast de ce demeslé, ils y furent enveloppés eux mémes par un gros de nouvelles trouppes, & demeurerent prisonniers. L'Amiral retourna, & fit sa charge vigoureuse. Le Prince y arriva, qui fit la sienne encore plus rude, & s'il ne fût point venu de nouvelles forces à l'ennemy, ils eussent selon l'apparence remporté l'honneur du combat. Mais tout le gros de l'armée de Monsieur y survenant, ceux du Prince tournerent le dos, & aprés avoir perdu environ cent gentils-hommes, & laissé le Prince prisonnier, comme on l'asseioit auprés d'un arbre, parce qu'il avoit eû une jambe rompuë d'un coup de pied de cheval, un gentil-homme Gascon nommé Montesquiou, luy donna un coup de pistolet dans la teste, & le tua. Cette bataille se donna le 13. jour de Mars 1569; & quelles suittes elle eut, & comment par la prudence & par la constance de l'Amiral, les affaires des ceux de

la

la Religion, qui sembloient absolument ruynées, se releverent, on le peut apprendre de ceux qui en ont escrit. Pour ce qui est de la Nouë, il ne fût pas long-temps entre les mains des victorieux. Car l'estime en laquelle il estoit entre ceux de sa profession, & particulierement en l'esprit de l'Amiral, & le besoin qu'on avoit de son conseil & de sa main, pour remettre les armes des confederez en quelque reputation, firent qu'on chercha le plûtost qu'on peut, le moyen de l'en retirer. Sessac, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du Duc de Guise, & homme de consideration, avoit esté pris prisonnier par ceux de la religion, & estoit entre les mains de l'Amiral; & Courbouson, qui jusques là, avoit suivy le party du Prince de Condé, & qui avoit esté aussi pris prisonnier à Bassac, faisoit ce qu'il pouvoit pour estre eschangé avec luy; & croyoit estre d'assés grande consideration pour estre preferé à la Nouë. Mais quelque instance qu'il en fist faire, l'Amiral ne le voulut pas, & relascha la rançon à Sessac, à la charge que de l'autre costé on mettroit la Nouë en liberté, en quoy il montra qu'il les cognoissoit bien tous deux, & qu'il sçavoit combien l'un valoit mieux que l'autre: car Courbouson eut un tel mécontentement de cette action, qu'il en abandonna le party des confederés, & la religion Reformée. La Nouë estant delivré ne manqua pas de retourner à ses gens, & comme les Princes de Bearn & de Condé, l'un nepveu, & l'autre fils de celuy qu'ils venoient de perdre, eurent par l'advis de la Reyne de Navarre, pris la resolution de venir au Camp, pour autoriser de leur nom la puissance que les confederés avoient donnée à l'Amiral, de gouverner leurs affaires, & de conduire leurs armées, il ne se passa pas deux mois, qu'il ne justifiast la confiance qu'on avoit en sa vertu. Le Duc des deux-ponts venoit en France avec une armée, en faveur des reformés. Une si

longue

longue marche, tant de rivieres à traverſer, tant de villes à coſtoyer, & tant d'ennemis ſur les paſſages, faiſoient paroiſtre ſa jonction avec les Princes comme abſolument impoſſible. Neantmoins elle eſtoit ſi neceſſaire que leur ruyne paroiſſoit autrement inévitable : c'eſt pourquoy il faloit faire tous efforts imaginables pour s'en approcher. Mais pour prendre cette route, il faloit laiſſer le Poitou, & les provinces voyſines à dos, & les expoſer à la merci des ennemis pendant l'abſence de l'armée. Pour éviter cet inconvenient, qui eſtoit d'une grande conſequence, tant à cauſe de la Rochelle, que de pluſieurs autres villes du parti, on ſe reſolut de donner à la Nouë la qualité de Gouverneur du Poitou, de l'Aunis, & de la Guyenne, mais avec peu de forces néantmoins, eſperant qu'il ſupléroit à ce defaut par ſa valeur & par ſa prudence. De faict Monluc accompagné de quelques autres, ayant entrepris d'aſſiéger la Roche-chalais, il creut que la Nouë, qui n'eſtoit pas loin de là, avec douze enſeignes de gens de pied, & 4. ou 500. chevaux, ne manqueroit jamais de tâcher à y mener du ſecours, *eſtant*, dit-il, *ſoldat & vaillant-homme, comme il eſt ſage, s'il y a capitaine en France.* Mais ſes forces ne ſufiſans pas pour hazarder un combat, & la Roche s'eſtant renduë avant qu'on en peuſt avoir d'autres, il falut prendre un autre parti. Et par ce que les affaires ne preſſoient pas beaucoup de ce coſté là, l'Amiral prit la reſolution de le prier d'aller aprés luy en Limouſin, afin que s'ils ſe preſentoit quelque occaſion de conſequence, il y peuſt eſtre preſent. De faict il y eut une memorable rencontre à la Roche-labeille, où il eut ſa part, & l'Amiral ne l'euſt pas laiſſé aller ſi toſt, ſi les entrepriſes des ennemis en Poitou, n'euſſent neceſſairement requis ſa preſence. Le Conte du Lude eſtoit gouverneur de cette province là, pour le Roy, & ſe prevalant du temps, auquel il ne croyoit pas que ceux de la religion peuſſent rien opoſer

à ſes

à ſes deſſeins, il mit 6. à 7000. hommes ſur pied, & entreprit d'aſſieger Niort, eſperant de commencer & de ſe faciliter par là, la conqueſte de la province. La Broſſe commandoit dedans, & les habitans ne manquoient pas de courage; mais il n'y avoit pas moyen de tenir ſans ſecours, & quelque ſecours qu'on y peuſt jetter, toûjours euſt il falu ployer ſi quelqu'un ne faiſoit lever le ſiege. Puviaut, que les Princes avoient laiſſé en Saintonge avec quelques forces, y mena le ſecours, y entra malgré le Conte du Lude avec 600. hommes, ſoûtinſt le ſiege vaillamment quelque temps, & eſtoit preſt de recevoir un aſſaut, quand aprés avoir recogneu la bréche, & harangué ſes ſoldats, un coup de canon tiré de dehors, le porta par terre comme mort. Neantmoins, ſon corps ayant eſté couvert, pour ne décourager pas les gens de guerre & les habitans, & l'impreſſion que ſes vives exhortations avoient faite ſur leurs eſprits, y eſtant encore toutte recente, ils firent ſi bon devoir que le Conte du Lude n'y gaigna rien. Pour le reſte, la Nouë, ſolicité par les prieres des aſſiegés, & de la Province, partit de Limouſin en diligence du conſentement de l'Amiral; mais ne pouvant amener aucunes trouppes avec luy, par ce qu'on ne vouloit point affoiblir l'armée, qui tous les jours s'attendoit à avoir Monſieur ſur les bras, il fût contraint de ramaſſer tout ce qu'il peut dans le pays. Ce qu'il pût faire, ce fût de mettre enſemble 300. chevaux, & deux enſeignes de gens de pied, commandés par la Garde & Boiſuille, auſquelles il joignit le regiment de Saint Maigrin, qui eſtoit de 9. enſeignes, conduittes par le ſergent Major, parceque Sainct Maigrin eſtoit mort à la Rochelle il y avoit peu. Son premier deſſein fût de jetter des gens & des proviſions dans Niort, que l'ennemi & la neceſſité preſſoient. Mais ayant trouvé cela impoſſible à l'exécution, tant le Conte du Lude eſtoit & fort & vigilant en ſon ſiege, il voulut tenter

quelque autre chose. S'estant donc acheminé jusques à demie lieuë prés de Fontenay l'abbatu, petite ville appartenante à la maison de Rohan, il eut advis que quelques cornettes des ennemis, commandées par Richelieu, Landreau, Dantes, & quelques autres, y avoient leur quartier, & que par ce que la ville estoit mal murée, & mal fossoyée, elles s'y estoient barricadées pour y estre en plus grande seureté. Sur cét advis il fait tourner teste à ses trouppes de ce costé là, & marche en diligence. Aussi tost qu'il eut recogneu l'estat auquel estoient les ennemis, pour les étonner davantage; il leur fait faire deux attaques en mesme temps, commandant à la garde de gaigner les barricades avec les arquebusiers, & à Bosuille de donner l'alarme bien chaude du costé de Niort. La garde donna avec beaucoup de vigueur, & aprés quelque combat que rendirent les trouppes de Landereau, commandées par les Granges Maronnieres, il se rendit maistre des barrieres. Boisuille de son costé, fit le plus de bruit & de peur qu'il peut, & enfin se fit ouverture par une méchante porte, & entrant de furie tua 50. ou 60. soldats des trouppes de Dantes, avant qu'ils eussent eû le loysir de ses mettre en estat. Les ennemis se voyans serrez de si prés, s'étonnerent & se mirent sur la retraitte. Mais bien que le temps qu'il falut à la garde pour passer les barricades qui estoient fortes & bien liées, les favorisast, ils ne la sçeurent faire en si grande diligence, que ces deux compagnies entrées & soûtenuës de quelques cuirasses, ne leur taillassent plus de 200. hommes en pieces, & ne prissent presque tout leur bagage. La deffaite eust esté plus grande, si la Nouë eust permis que pendant que l'infanterie furetoit dans les maisons, la cavallerie eust donné sur le chemin de Niort. Car c'estoit par là que ces trouppes se retiroient en quelque desordre, pour se joindre au secours que leur envoya le Conte du Lude aprés avoir reçeu la nouvelle de ce combat. Mais la

Nouë

Nouë estant bien adverty de son costé que ce secours estoit composé de 4. cornettes qui avoient en queuë bon nombre d'infanterie, il craignit que pendant que ses gens se fussent amusez à combatre ceux qui se retiroient, les autres qui estoient tous frais, ne survinssent, & ne redonnassent cœur aux vaincus. Ce qui arrivant, par ce qu'il n'y avoit pas moyen d'y mener son infanterie si promptement, il eust esté mal-aysé de s'en retirer bagues sauves. Ayant enlevé ce quartier, il previt bien que le Conte du Lude s'imagineroit qu'il sejourneroit quelque temps à Fontenay, & qu'il y envoyeroit des gens pour tâcher à se vanger de cette escorne. Sçachant donc l'extreme disproportion qui estoit entre leurs forces, il se retira en diligence à Mosay, où il ne fût pas plûtost arrivé, qu'il apprit que sa conjecture avoit esté bien fondée. La nouvelle de cette défaite donna quelque courage aux assiegés, qui se promettoient de la valeur & de la vigilence de la Nouë, qu'il entreprendroit quelque chose de plus grande consequence. Mais luy n'ayant pas des forces pour ce la, & eux ayans des-ja soûtenu trois assauts, qui leur avoient emporté beaucoup d'hommes, & une partie de leur esperance de pouvoir resister à l'advenir, il en fût arrivé quelque fâcheuse resolution sinon que Monsieur congedia son armée. Le Conte du Lude prevoyant donc que celle des Princes s'en viendroit fondre sur luy, & ayant appris que des-ja Telligny marchoit avec 3000. hommes, il se retira à Poictiers. C'est encore un trait de la modestie de la Nouë, ou de sa magnanimité, que bien qu'il eust rendu ce service à ceux de Niort, & que le courage qu'il leur donna par cét exploit, les soûtint jusques au temps de leur deliurance, néantmoins il n'en parle du tout point en ses memoires, & donne à Telligny toute la gloire d'avoir fait lever ce siege, par la diligence dont il usa à y amener des forces. Niort estant hors de danger, la Nouë retourna trouver les Princes

& l'Amiral, & vint avec eux à ce memorable ſiege de Poitiers; où ceux de la Religion firent ſi mal leurs affaires. Il paroiſt bien par le recit qu'il nous fait en ſes memoires, des raiſons qui furent alleguées en la deliberation de ce deſſein, que non plus que l'Amiral, il n'eſtoit pas d'advis qu'on l'entrepriſt, & qu'il en prevoyoit bien les ſuittes. Mais c'eſt le mal'heur de ceux qui ſont en la poſture où eſtoit l'Amiral alors, d'avoir ſouvent à dependre, non de leurs propres ſentimens, & de l'advis de ceux qui ſont les plus ſages, mais de quantité de gens qui s'en font accroire par ce qu'ils ſont neceſſaires, & qui ſe laiſſent plûtoſt emporter à leurs intereſts qu'à la raiſon. Un Prince ſouverain commande abſolument; encore a-t'il quelque fois de la peine à eſtre bien obeï: & s'il ſuit des conſeils qui ayent un mauvais ſuccés, il en a bien le dommage à la verité, mais il n'en redoute pas le blâme. Au lieu qu'un chef de parti, eſt obligé de prier; s'il ne ſe laiſſe aller au torrent des opinions, il eſt en danger d'eſtre abandonné; & tout le monde voulant partager avec luy la gloire des bons evenemens, il a ce mal'heur de porter preſque ſeul le blâme des mauvais, encore qu'il n'en ſoit pas la cauſe. Ce ne fût pas ſeulement en la reſolution de faire ce ſiege, où la Popeliniere remarque quelques belles actions de la Nouë, que l'Amiral ſe veid contrainct de ſuivre d'autres mouvemens que les ſiens; ce fût auſſi en la bataille de Moncontour, dont la perte fût encore de plus d'importance. Il eſtoit, comme j'ay des-ja dit, de ſa nature temporiſeur, & ſon deſſein n'eſtoit pas de hazarder ſans neceſſité un combat general, en l'eſtat auquel eſtoient ſes trouppes. Et il fut encore confirmé dans ce ſentiment par un advis qui luy fut donné, comme la Nouë, qui en eſt fidelle témoin, le nous rapporte. *Deux gentils-hommes*, dit-il, *du coſté des Catholiques, eſtans eſcartés, vinrent parler à aucuns de la religion, y ayant quelques foſſez entre-deux, & leur tin-*

tinrent ce langage. Messieurs, nous portons marques d'ennemis; mais nous ne vous haïssons nullement, n'y vostre party. Advertissés Monsieur l'Amiral qu'il se donne bien garde de combatre: car nostre armée est merveilleusement puissante, par les renforts qui y sont survenus, & est avec cela bien deliberée. Mais qu'il temporise un mois seulement. Car toutte la noblesse a juré & dit à Monseigneur, qu'elle ne demeurera d'avantage, & qu'il les employe dans ce temps-là, & qu'ils feront leur devoir. Qu'il se souvienne qu'il est perilleux de heurter contre la fureur Françoise, laquelle pourtant s'ecoulera soudain: & s'ils n'ont prompte victoire, ils seront contraints de venir à la paix, pour plusieurs raisons, & la vous donneront advantageuse. Dites luy que nous sçavons cecy de bon lieu, & desirions grandement l'en advertir. Cela ayant esté rapporté à l'Amiral, il le gousta fort, & la raison en estoit tres-évidente. Ses trouppes estoient diminuées & harassées; celles de l'ennemy grossies de beaucoup, & encore touttes fraisches. Sa perte, si elle arrivoit, sembloit estre sans ressource; la leur ne le pouvoit estre, ayant l'autorité & les finances du Roy à commandement. Ils estoient sur la deffensive, & pourveu qu'ils se conservassent, c'estoit assés pour leur dessein: les autres les attaquoient & cherchoient de les ruyner par une bataille. Ils en avoient des-ja perdu deux: les autres en avoient emporté l'honneur, & avoient d'autant plus grande esperance du succés de celle-cy, qu'ils croyoient estre en possession de la victoire. Enfin ils avoient à dos le Poitou, la Saintonge, & la Rochelles nommément, & pouvoient deffendre leurs villes, & estre defendus d'elles s'ils se contentoient de cela pour ce peu de temps au lieu que leurs ennemis se fussent indubitablement consumés s'ils eussent voulu entreprendre quelque chose d'importance. La Noüe & quelques peu d'autres estoient d'un mesme advis avec l'Amiral; mais la pluspart estimerent que l'advertissement que ces gentils-hommes

avoient donné, eſtoit un artifice pour eſtonner: & dirent qu'encore qu'il euſt quelque apparence d'eſtre bon, il venoit de perſonnes ſuſpectes, & qui avoient accoûtumé de tromper, & ſur ces conſiderations, & quelques autres de pareil poids, l'impatience de porter les fatigues de la guerre, fit qu'enfin il fût reſolu de donner bataille. Je ne me mettray pas à la décrire, cela n'eſtant pas de mon deſſein. Je diray ſeulement que la Nouë ayant prevenu Monſieur, qui ſe vouloit ſaiſir du logement de Montcontour, & tout le gros des Princes cy eſtant venu peu aprés, ces deux armées ne peurent eſtre ſi proches l'une de l'autre, qu'il ne ſe fiſt quelques eſcarmouches, & qu'il ne ſe donnaſt quelques combats; mais elles ne combatirent de toutes leurs forces que le lendemain. La Nouë combatit avec l'Amiral dans l'avant-garde, & aprés divers autres beaux exploits, l'Amiral ayant fait avancer trois regimens François avec commandément de ne tirer qu'aux chevaux, il entreprit de rompre ſix cornettes de Reîtres qui faiſoient un grand eſchec ſur les trouppes que menoit le Seigneur d'Acier. Là, luy, la Nouë, & Telligny qui l'accompagnoient, firent un ſi grand effort, & ſe meſlerent ſi avant dans le combat, qu'il penetrerent juſques à l'Artillerie ennemie. Mais l'Amiral ayant reçeu un grand coup d'arme à feu entre le nez & la jouë, & quelque bleſſeure au bras, fût contraint malgré qu'il en euſt, de ſe retirer tout doucement, & le plus ſecretement qu'il peut de la meſlée, où la Nouë demeura. Les charges y furent vigoureuſes de part & d'autre, & la victoire balança. Mais enfin ceux de la Religion pliérent, & la Nouë & pluſieurs autres y demeurerent priſonniers. Pour ceux qui moururent dans la chaleur du combat, bien que les Catholiques y uſaſſent de quelque rigueur extraordinaire, on peut imputer leur malheur à la fureur de la guerre. Mais on ne ſçauroit excuſer l'inhumanité qu'ils commirent à tuer divers priſonniers.

Ils

Ils disoient à la verité que c'estoit pour vanger les cruautez qu'ils pretendoient avoir esté commises à la Roche-labeille & ailleurs, & principalement la mort de Sainꝺte Colombe, & d'autres qui avoient esté tuez en Bearn. Mais outre que ces pretextes n'estoient pas fondez, c'est contre les droits de la guerre d'oster la vie à ceux à qui on l'a donnée, quand ils ne l'ont point merité par manquement de parolle ou par mauvaises actions. Quoy qu'il en soit, il y en eût beaucoup qui en passerent par là, & la Nouë eust indubitablement esté de ce nombre, sans Monsieur, qui ayant son merite en fort grande estime, le tira d'entre les espées. Il en a laissé un monument en ses memoires, disant qu'il luy avoit semblé qu'il *ne devoit pas celer que l'humanité de Monseigneur fût un instrument de la benediction de Dieu pour la conservation de sa vie.* Et comme c'estoit un bien-fait inestimable, aussy Monsieur, quand il fût devenu Roy, ne manqua-t'il pas de le luy ramentevoir aux occasions. Car j'ay veu trois ou quatre lettres toutes escrites de sa main, où il en parle assés ouvertement, & l'une particulierement en ces termes: *Je m'asseure tant que vous reconnoissez, ou voulés reconnoistre le bien que vous avés reçeu de moy, que vous ne l'oublierez jamais; & que pour le bien de mon service vous vous devez efforcer à faire ce que vous pouvez pour cela.* Par ce que cette lettre & les autres de méme, sont sans datte, excepté du jour & du mois, & qu'elles parlent assés generalement, il est mal-aysé de les rapporter aux sujets particuliers pour lesquels elles ont esté escrites. Neantmoins, pour dire cela en passant, & avant le temps, çà esté sans doute à l'occasion de quelque prise d'armes, par ce qu'il desire de luy qu'il employe son credit à entretenir la paix, & proteste que son intention est quant à luy de faire observer ses edits.

La vie fût bien sauvée à la Nouë; mais il ne pût pas si tost obtenir sa liberté. C'est pourquoy il ne suivit pas l'Amiral

en sa retraitte, n'eut point de part dans les resolutions que la constance invincible de l'Amiral, & son incomparable experience, firent prendre à Partenay, & n'accompagna pas les Princes dans ce grand voyage qu'ils firent avec leurs trouppes, qu'ils renforcerent de telle sorte en Bearn, & en Languedoc, qu'ils en refirent une belle armée qui donna une autre bataille prés d'Arnay-le Duc. Toute prison est fâcheuse; mais celle-là l'estoit d'autant plus à la Noüe, qu'elle l'empeschoit de se trouver aux occasions d'honneur, & d'estre utile à son party. Et toutesfois il n'en sortit pas si tost qu'il eust peu, pour une occasion qui merite d'estre rapportée. Strossy avoit esté pris au combat de la Roche-labeille, & avoit esté mené à la Rochelle, où il demeura malade, & il l'estoit encore aprés la bataille de Moncontour. Les Rochelois escrivirent donc à la Cour que le traitement que l'on feroit à la Noüe, seroit aussy fait à Strossy: ce qui donna l'occasion de proposer un eschange. Mais le Cardinal de Lorraine s'y opposa, disant *qu'il y avoit en France plusieurs Strossy; mais qu'il n'y avoit qu'un la Noüe.* Neantmoins les amis de Strossy soliciterent cette affaire si vivement, & y interesserent la Reyne Mere si avant, que l'eschange fût arresté, & ordonné qu'on les relâcheroit l'un pour l'autre. Les Rochelois, qui avoient beaucoup d'impatience de r'avoir la Noüe, voulurent renvoyer Strossy tout malade qu'il estoit. Mais la Noüe ayant appris qu'il estoit en tel estat qu'on ne le pouvoit transporter sans quelque danger de sa personne, dit qu'il ne bougeroit point, & ayma mieux demeurer en prison, que hazarder la vie d'un brave Cavalier, avec qui il faisoit profession d'amitié. Il en sortit enfin pourtant quelque temps aprés, & reprenant sa qualité de Gouverneur de Poitou, du pays d'Aunis, & de Guyenne, pour les Princes, il tâcha de la signaler par quelques belles actions. Comme la Rochelle estoit la principale place des Reformés en ces quatiers là,
aussy

auſſy eſtoit-ce celle ſur laquelle les Catholiques avoient leur principalle viſée. C'eſt pourquoy, en attendant qu'on la peuſt aſſieger, avec une grande armée, les premiers ſoins des ennemis avoient eſté de la bloquer. Ils ſe ſaiſirent donc premierement de Marans. En ſuitte ils s'aſſujettirent les iſles de Marennes, Broüage, & quelques autres. Enfin, pour la ſerrer d'avantage, le Baron de la Garde, General des Galeres, en amena dans l'emboucheure de la Charente, au paſſage de Loupin, où il prit un grand vaiſſeau Rochelois, avec pour plus de cent mille eſcus de marchandiſe. La Noüe, qui voyoit à quoy tout cela tendoit, avoit tramé quelques intelligences dans Broüage, & pour eſſayer à les faire reüſſir, il avoit tiré 500. arquebuſiers, & quelque cavalerie de la Rochelle, & s'eſtoit acheminé de ce coſté là. Comme il paſſoit à Tonnay-Charente, qui n'eſt qu'à deux lieuës de Loupin, le Baron de la Garde, qui avoit formé le deſſein de s'en emparer, y arriva avec ſes galeres, & l'ordre de ſa deſcente eſtoit tel. La galere de Beaulieu devoit commencer; celle de la Biche ſuivre; la Reale venir aprés; & puis les deux du Mareſchal de Retz; ſans conter une qui eſtoit au Conte de Fieſque, & une galiote qui l'accompagnoit. La Noüe voyant arriver la premiere, & en ſuitte decouvrant les autres derriere, ne douta point de ce que c'eſtoit, & pour n'eſtre pas recogneu, car le Baron de la Garde ne ſçavoit rien de ſa marche, il fit retirer tous ſes ſoldats hors de la veuë de l'ennemy, ſous la halle du Bourg, en attendant l'occaſion. Son intention eſtoit de les laiſſer tous deſcendre, & puis les charger à l'impourveu, & il avoit defendu qu'aucun commençaſt le combat ſans ſon exprés commandement. Mais l'ardeur de ſes gens les emporta. A peine cette premiere galere eut-elle commençé à faire ſa deſcente, que quelques uns coururent eſcarmoucher, & cette eſcopeterie ayant eſchauffé les autres arquebuſiers, ils y allerent de meſme; juſques

là que d'entre la Cavallerie plusieurs mirent pied à terre pour avoir leur part des coups. Ceux qui estoient dans la galere se defendirent. A ce tintamarre les autres galeres s'approcherent pour secourir celle qui estoit en danger; & de tous costez on faisoit beau feu. La Noüe n'ayant pû empescher le combat de s'engager de cette façon, fit tout ce qui se pouvoit pour en avoir l'avantage & commanda à une partie de ses gens de passer les marais & les canaux, pour joindre les ennemis de plus prés. Les uns attaquoient à force d'arquebusades; les autres répondoient de mesme, & outre cela déchargeoient leurs courciers & leurs canons. Enfin la premiere galere se rendit, les autres se retirerent, & la Noüe eut le mécontentement de ne s'en pouvoir rendre le maistre, à cause de la precipitation, & du peu d'obeïssance de ses soldats. Et bien que son voyage eust servy à sauver Tonnay-charente de l'entreprise du Baron de la Garde, ce luy fust un autre déplaisir que cela l'eust empesché d'executer celle qu'il avoit faite sur broüage, qui se tint sur ses gardes puis aprés. Cependant Puy-gaillard, la Riviere Puy-taillé, & autres chefs Catholiques, persistoient dans le dessein de leur blocus, & avoyent dressé nombre de forts autour de la ville de la Rochelle qui l'incommodoient beaucoup. Mais le Baron de la Garde, quelque escorne qu'il eust reçeuë à Tonnay-charente, n'avoit pas laissé de se remettre avec ses galeres en mer, & faisoit luy seul plus de mal que tout le reste. Pour delivrer la Rochelle du blocus de terre, la Noüe presta l'oreille à l'entreprise que l'ingenieur Scipion avoit formée sur Novillé, château fort, qui tenoit en sujetion la principale advenuë de Marans. Et elle fut si bien suivie, & executée avec tant de vigilance & de vigueur, que Scipion s'estant jetté dans le Bourg, nonobstant la resistance que les ennemis y firent, & les ayant contraints de se retirer au château, aprés avoir veu sur la place 15. de leurs compagnons morts,

morts, quand la Nouë vint à paroiſtre avec ſes trouppes pour favoriſer Scipion, il eſtonna tellement par ſa ſeule contenance ceux qui eſtoient dans la forteresſe, qu'ils capitulerent incontinent à vie & bagues ſauves, & ſe retirerent à Marans. On ne prenoit Novillé que pour avoir Marans, où commandoit la Riviere Puy-taillé. Mais celuy-cy eſtant mort auſſi toſt qu'il y eut conduit ſes trouppes, un nommé le Capitaine Chapperon y fût mandé de Saintonge avec ſon regiment. Pour y venir il faloit qu'il paſſaſt à deux lieuës de la Rochelle, où il fût chargé par la Roche-Eynard, de ſorte qu'ayant perdu une bonne partie de ſes gens, avec tout leur bagage, il ſe rendit à Marans en mauvais eſtat. La Nouë ſçachant cela, & que d'ailleurs le Capitaine Joüan, qui commandoit dans un fort nommé la baſtille aſſés prés de là, n'avoit qu'une compagnie d'Italiens, il ſe reſolut de les attaquer tous deux à la fois, afin qu'ils ne ſe peuſſent ſecourir l'un l'autre. Puviaut avec ſa cornette, & trois enſeignes de gens de pied, eurent la commiſſion d'aller attaquer le fort: La Nouë, accompagné de Soubiſe, de Payet, & d'autres gentils-hommes Potevins prit la charge d'aller à Marans. Il faloit marcher la nuit, à travers des marais, des canaux, & des foſſés, où ils eſtoient preſque toûjours en l'eau juſques à la ceinture; & c'eſtoit ſur la fin de Feburier. Mais ils ſurmonterent toutes ces difficultés, & eſtans arrivés à l'entrée de Marans, avant qu'on en euſt aucune nouvelle, Chaperon ſurpris & eſtonné, abandonna le Bourg, & ſe retira au château. La Nouë, qui ſçavoit tres-bien combien il eſt important de pouſſer vivement ceux qui ſont eſtonnez de quelque ſurpriſe inopinée, ne perdit pas un moment de temps, diſtribua ſon infanterie autour du château avec tant d'ordre & de celerité, & commença les travaux d'un ſiege d'une façon ſi reſoluë, que Chaperon ſe rendit preſque ſans combat, & avec ſes gens il ſe retira à Fontenay. Cependant Puviaut

pressoit les Italiens d'un costé; Pondeuye lieutenant de Soubize, & quelques autres de Poitou, leur redoubloient l'alarme de l'autre, & comme nonobstant cela ils se defendoient en gens de guerre, le Capitaine la Garde, envoyé par la Noüe, avec ses arquebusiers, venant à paroistre de renfort, ils perdirent courage, & se rendirent à la composition de vie & bâgues sauves, comme avoit fait Chaperon. Cette prise fut d'une merveilleuse importance, & en elle mesme, & pour ses suites. Car autant qu'elle donna d'étonnement aux vaincus, autant donnna-t-elle de courage aux victorieux, qui poursuivans leur pointe, sans donner aux autres loysir de se reconnoistre, prirent le gué de Velire, le Langon, Luçon, Mareuil, & tout ce qu'il y avoit aux environs. Et ils eussent pris d'un mesme train les Sables d'Olonne, & Landereau, l'un des plus importuns ennemis des Rochelois, si l'ocean n'eust point empesché l'execution de leur entreprise. Car la Noüe avoit donné si bon ordre qu'on l'assaillist du costé de la terre, & qu'en mesme temps on entrast dans le haure des Sables du costé de la Mer, que sa perte paroissoit absolument inévitable. Mais la tempeste fût si étrange, le jour de l'assignation, qu'il fût impossible de faire descente. Cela pourtant ne fut differé que pour un peu de temps, & ce sembloit, pour rendre cette conqueste plus glorieuse. Car Landereau, à qui on avoit fait peur, & qui prevoyoit que la Noüe ne se rebutteroit pas pour n'avoir pas reüssi en sa premiere tentative, mit les Sables en beaucoup meilleur estat de deffence par diverses tranchées & fortifications qu'il y fit. Et parceque grand nombre de personnes riches du bas Poitou, qui craignoient les courses des Reformés, avoient porté dans cette place, comme en un lieu de seureté, ce qu'ils avoient de meilleur & de plus precieux, outre les gens qu'il prit de surcroist, pour s'en servir en cas de besoin, il esperoit que si on le venoit attaquer, ceux qui estoient interes-

interessés en sa conservation, ayderoient aussi à sa deffense. Mais comme ces richesses animoient à l'entreprise les soldats à qui la Nouë avoit promis le butin de cette place s'ils la prenoient, ces fortifications & ces nouvelles preparations ne faisoient rien sinon irriter la vertu du Capitaine. Il forma donc un nouveau dessein, & pour ne m'arrester point aux particularités de cét exploit, que l'on peut voir dans les auteurs de l'histoire de ce temps-là, il disposa par mer & par terre ses diverses attaques avec tant de prudence, il les commença avec tant de chaleur & de vigueur, il les poursuivit avec tant de constance & de fermeté, que Landereau, quelque devoir qu'il fist pour le repousser, fût contraint de quitter la place. Ne se pouvant sauver par mer, son salut dependoit des jambes d'un bon cheval. Il monta donc sur un coursier, passa au travers des trouppes victorieuses, & se fût en effect garenty sans un malheureux accident. Mais soit que la frayeur le fist égarer, ou qu'estant poursuivy il fût contraint de prendre la route qu'il prit, quand il voulut passer les marais qui sont en ces environs là, il s'alla jetter en des canaux pleins de bouë si épaisse, que son cheval, quoy que vigoureux, &, comme l'on peut croire, vivement solicité par ses esperons, ne l'en pût jamais tirer. Trois soldats, qui le poursuivoient chaudement, luy donnerent la vie pour nombre de doubles ducats qu'il portoit; & bien que quelques autres qui survinrent, qui n'avoient point eû de part à la proye, & qui au reste le haïssoient mortellement, eussent envie de le tuer, ils en furent pourtant empeschés, & la foy luy fût gardée: & icy je prie le lecteur de me permetre de faire deux digressions hors de mon sujet. La premiere est sur ce qui arriva à quelques uns de ceux qui prirent les Sables. Pour ce qui estoit de la cause commune, elle en profita beaucoup. Car outre qu'on s'estoit delivré d'une fâcheuse espine-au-pied, & d'un ennemy

dont on reçevoit mille dommages, &, s'il faut mettre cela en ligne de Conte, outre qu'il y mourut 400. hommes, ennemis envenimés, & qu'on rendit le reste comme inutile pour assés long-temps, on y prit quarante bons vaisseaux, quantité d'armes, & grand nombre de prisonniers, dont la rançon fut considerable. Mais quant aux particuliers qui emporterent le butin, leur condition fût fort dissemblable. Les uns plus prudens, s'en enrichirent effectivement: car on ne sçauroit presque dire les richesses qui s'y trouverent. Les autres perdirent incontinant ce qu'ils y avoient acquis, & le dissiperent en bonne chere, en dissolutions, & au jeu. Et les autres s'estans proposé de transporter leur butin à la Rochelle, & ne trouvans point d'autres pilotes que ceux-là mesmes d'Olonne, pour les y mener, ils furent si imprudens que de se commettre à eux, & de se fier en leurs promesses. Et ces gens, soit de haine ancienne qu'ils leur portassent, ou de desir qu'ils eussent de se vanger du traitement qu'il venoient de reçevoir, abusans de leur ignorance, leur firent faillir leur route, & les firent tomber entre les mains des Bretons, de qui ils reçeurent grande grace s'ils ne leur firent autre chose sinon les dévaliser. Ainsi plusieurs personnes Catholiques de bas Poitou, avoient avec beaucoup de soin amassé de grandes richesses, qui tomberent en partage aux Reformés, qu'ils eussent voulu avoir estranglés. Et quelques uns des Reformés, qui estoient allés aux Sables, non tant par le zelle de la defense de leur cause, que par le desir de piller, s'estans gorgez de richesses dont-ils esperoient se prevaloir à l'advenir, s'estimerent bien-heureux, si pour butin ils eurent leur vie. Enfin, quelques Bretons qui ny pensoient pas, furent heritiers des biens à l'acquisition desquels ils n'avoient point travaillé, & receuillirent sans travail & sans peril, le fruit de la diligence ou de l'avarice des uns, & le prix du sang des autres. La Nouë, le plus desinteressé homme

me du monde, & qui ne s'en enrichit pas de la valeur d'un sol, ne s'y estant proposé que le zele de sa cause, l'acquit de sa conscience, & le vray honneur, en remporta sur l'heure la satisfaction d'avoir fait une belle & noble action, & s'en est acquis une gloire inmortelle dans l'histoire. L'autre digression est sur le fait de Landereau. Il avoit esté de la Religion autresfois, & puis ayant changé de profession, il en estoit devenu l'un des plus aspres ennemis, & l'un des plus ardens persecuteurs qui portassent les armes contr'elle. Cela luy avoit tellement attiré la hayne de ceux qui la professoient, & particulierement des Rochelois, à qui il avoit fait des maux inimaginables, que quand on l'eut mené là comme prisonnier de guerre, ceux de la ville luy voulurent faire son procés comme à un Criminel. La chose alla si avant qu'il fût sur le point de passer le pas; & selon l'apparence il n'en eust pas eschappé, n'eust esté que le Roy mesme s'y interessa, & fit connoistre aux Reformés qu'il avoit sa conservation en une recommandation singuliere; menaçant mesme de traitemant pareil à celuy qu'on luy feroit, des personnes de condition qui estoient entre ses mains. Ce fût prudence aux Rochelois que de n'exposer pas d'honnestes gens à ce peril. Ce fût respect à l'autorité du Prince, que de donner à sa recommandation la vie à un de leurs plus grands ennemis. C'eust esté justice, si on l'eust traité simplement en prisonnier de guerre, comme la Nouë avoit fait au commencement. Car selon les loix de la police, il luy avoit esté libre de changer de Religion, & en suite de cela, de faire aux Rochelois tout le mal qu'il pouvoit, selon les loix de la guerre. Enfin c'eust esté generosité, si ayans un de leurs plus grands ennemis entre les mains, ils l'eussent traitté gracieusement; par ce que les grandes ames se trouvent assez vangées des outrages qu'on leur a faits, quand Dieu & leur vertu leur ont donné la victoire. Mais le trans-

port

port de la colere va quelques fois si avant, qu'elle fait faire de mauvaises actions, mesmes aux heros, comme il est arrivé à Achilles & à Alexandre. Retournons à nostre dessein.

Les progrés des confederés ayant non seulement reveillé leurs ennemis, mais mesmes donné quelque jalousie à la Cour, & quelque crainte que dans peu de temps ils ne se rendissent maistres de toute la province de Poitou, on depescha Puy-gaillard avec quatorze compagnies d'ordonnance, & dix-neuf enseignes de gens de pied, qui furent commandées de luy obeïr: & de plus, deux compagnies de Cavaliers Italiens, & une enseigne de gens de pied; de la mesme nation, & presque toutes les compagnies qui avoient esté en garnison en Poitou avant la prise de Marans. On y adjoûta encore 8. enseignes des gardes du Roy, dont Cosseins estoit Capitaine, & ce qu'on pût ramasser dans le Poitou: de sorte que Puy-gaillard se vit chef d'environ 4000. hommes, à quoy ces trouppes se montoient. Car non plus qu'à cette heure, les compagnies n'estoient pas complettes alors; & toutes celles mesmes qui avoient esté commandées de marcher, ne marcherent pas, les negociations de paix, qui commençoient à se mettre en train, en ayant rallenti & retardé quelques unes. Puy-gaillard ayant avec ses forces pris la campagne à son tour, arracha incontinent d'entre les mains des Reformés le Langon, & le gué de Velire; ce qui fût d'une importance extraordinaire à Marans. Car c'estoit de là & par là qu'on tiroit quantité de provisions dont le manquement incommoda beaucoup cette place. Et pour surcroist d'incommodité, ils perdirent encore Luçon, qu'ils quitterent à la venuë des Catholiques. Aprés ces conquestes, Puy-gaillard loga dans Luçon la cornette du Bois de Cholet & l'enseigne du Capitaine Fontaine, & à S. Gemme les Italiens, & cela fût le 27. de Mars, un mois aprés

aprés la prise des Sables d'Olonne. La Noüe & ses compagnons, indignés de ce qu'au lieu des conquestes qu'ils faisoient auparavant, on les acculoit dans Marans & dans la Rochelle, se resolurent de rompre les compagnies qui estoient à Luçon, quelque bonne garde qu'elles fissent. Il se met donc à la teste, accompagné de la Grange Messac, de la Grossiniere, & de quelqu'autres gentils-hommes, suivy de 50. chevaux, & de quelque nombre de gens de pied, & marche toute la nuit de ce mesme jour, jusques à Luçon. Un peu avant le point du jour il y entre: charge le premier corps de garde, & le rompt: s'épand en divers lieux & y donne l'alarme, qui jointe à l'obscurité de la nuit, laquelle rend touttes choses plus effroyables, mit un tel épouvantement entre ces soldats, qu'ils ne songerent qu'à la fuite. Ceux qui furent rencontrez en fuyant furent outrez, ou blessés, les autres qui peurent sortir se retirerent en grande diligence à S. Gemme, qui n'est qu'à demie lieüe de là, pour en donner advis aux bandes Italiennes. Elles se mirent incontinent sur les armes, & ayant appris le peu de gens que la Noüe avoit avec luy, elles se mirent en chemin pour prendre quelque revanche. La Noüe adverty qu'on venoit à luy, prit le parti de la retraitte, ne voulant pas avec peu de gens las & harassés, hazarder le combat contre des gens frais & en plus grand nombre: & pour empescher qu'on ne le suivist, il fit lever le pont de la Charrie, sous lequel passe un bras d'eau de mer, & mit pour deffendre le passage, le Capitaine de Topane, avec ses arquebusiers au bout du pont, marchant quant à luy vers Champagné, pour y rafraischir ses compagnons. Comme ils approchoient du logis, il vit environ cent cavaliers Italiens qui sembloient venir à luy, & en mesme temps il apperçeut ses arquebusiers qui s'enfuyoient, abandonnans le pont. Ce qu'il avoit voulu éviter par prudence, il le fit par courage & par necessité. Il tourne

bride vers les ennemis, & à l'ayde de quelques uns de ces arquebusiers, qui s'estoient ralliez au tour de luy, & des gentils-hommes qui l'accompagnoient, il se mit en estat de les repousser, s'ils vouloient passer outre. Comme Strosse, qui les commandoit s'en met en quelque effort, & pousse son cheval dans le ruisseau pour passer, un de ces arquebusiers, picqué de la honte qu'on luy faisoit d'avoir lachement abandonné le poste où il avoit esté mis, s'avance, & tire si droit, qu'il tuë le cheval de Strosse, & par ce moyen le renverse. Ses Italiens le secourans mal, deux ou trois cavaliers de ceux de la Nouë s'avancent pour le charger, & comme il taschoit à se débarasser de sa cheute, l'un d'eux luy donna un coup de pistolet dans la teste, dont il mourut sur le champ. Ce Chef, qui avoit beaucoup de reputation parmi ses gens, estant abbatu, la Nouë & les siens firent mine de vouloir aller aux Italiens, qui en s'en retournant incontinent, luy laisserent le moyen d'achever heureusement sa retraite. Peu de temps aprés, la Nouë estant à la Rochelle, il apprit que le Baron de la Garde, & la Riviere Puy-taillé campoient avec leurs forces devant le château de Rochefort en Saintonge, en resolution de le prendre, & de passer de là à Tonay-charante, deux petites places qui estoient aux Reformez en ces quartiers là. Son courage & l'importance de la chose, le convioit à y donner ordre, & les solicitations de Soubize, qui vouloit sauver le Mesnil son proche parent, enfermé dans Rochefort avec soixante arquebusiers seulement, acheverent de luy déterminer. L'entreprise n'estoit pas sans difficulté. Car tous les autres passages estans tenus par les Catholiques, il n'en restoit que deux pour aller de la Rochelle à Rochefort. L'un estoit à passer par le Moulin Comet, passage ordinaire: l'autre estoit à traverser un canal d'eau de mer, qui s'enfle tellement à toutes les marées, qu'il est impossible d'y passer. Il faloit

donc

donc neceſſairement paſſer par là, d'autant que les galeres ennemies tenoient la mer, & forcer une compagnie de gens de pied que le Baron de la Garde avoit miſe dans le Moulin, ou tenter le paſſage du canal avec un peril extreme d'y eſtre attrappé par l'ennemy. Non obſtant cela, la Nouë part accompagné de Soubize, & de quarante chevaux, & mene avec luy trois compagnies de gens de pied, commandées par les Capitaines la Garde, Normand, & Mondin; & par ce que le moulin eſtoit gardé, il ſe reſout d'eſſayer ſi le paſſage du canal luy ſeroit plus favorable. Il donne donc juſques à Iues, petite bourgade prés de là, & y fait repaiſtre ſa trouppe: puis ayant appris là, qu'il y avoit peu que la Riviere en eſtoit parti, & qu'il paroiſſoit encore au de là du canal avec plus de quarante chevaux, & autant d'arquebuſiers, qui accommodoient une barricade, il ne douta point qu'il ne luy vouluſt empeſcher l'execution de ſon deſſein. Mais au lieu de ſe rebuter, au meſme inſtant il fait ſonner à cheval, & battre aux champs, & marche. Quand il fût ſur le bord du canal, il fait tirer par ſes arquebuſiers ſur les Catholiques chaudement. A la faveur de ces arquebuſades, il fait paſſer les Capitaines de gens de pied à cal-fourchons ſur un bois qui traverſoit le canal, & aprés eux, quelques uns des ſoldats ſur le meſme bois, & les autres en l'eau juſques à la ceinture. Puis il ſe mit avec ſes cavaliers à travers, & quelque reſiſtance que les autres fiſſent, il les pouſſa de telle façon, qu'aprés en avoir eſtendu quelques uns ſur le bord du canal, il contraignit la Riviere Puy-taillé de ſe mettre ſur la retraitte. Mais il la fit avec tel deſordre, par ce que la Nouë le ſuivoit l'eſpée dans les reins, qu'il remplit d'épouvantement le Camp qui eſtoit devant Rochefort, de ſorte qu'on ne s'y donna pas le loyſir de plier bagage. Rochefort eſtant delivré, & ſa garniſon renforcée; la Nouë ſe voulut auſſy retirer. Mais il ne pût pas endurer

 que

que ce moulin demeuraſt derriere, ſans nettoyer le Pays de la garniſon qui le tenoit. Il marcha donc de ce coſté là, en reſolution de l'attaquer; mais aprés qu'on euſt fait un peu de temps mine de luy en conteſter la priſe, la compagnie qui y eſtoit en ſortit en quelque deſordre, pour ſe ſauver dans les galeres du Baron de la Garde qui paroiſſoient là auprés. Ainſi ayant mis tout ce quartier là en ſeureté, il s'en retourna à la Rochelle ſans perte d'aucun de ſes gens. Les diſgraces à la guerre, irritent les gens de cœur: & puis les armes ſont journalieres. La Riviere Puy-taillé doncques voulant reparer ſon honneur, ſe joignit avec Puy-gaillard, & quelques autres chefs Catholiques, & delibera de reprendre Novillé; pour aller de là à Marans, & en le prenant reſtablir le blocus de la Rochelle. Ils mettent donc leurs forces enſemble vers S. Jean d'Angely & Chiſay, pour marcher en diligence à leur entrepriſe. La Nouë en eſtant adverty mande Soubize, Puviaut, & toute la cavallerie avec quelques enſeignes de gens de pied, & tirant où les ennemis eſtoient, il ſe montre à eux une fois en bataille, ne croyant pas qu'ils euſſent tant de forces avec eux. Les Catholiques ne demandoient pas mieux que de combattre, & ſe promettoient une victoire pleine & entiere, s'il ſe fuſt un peu advancé. Mais quand il les eut reconnus, & qu'il euſt appris de ſes coureurs que la partie n'eſtoit pas égale, il penſa à ſe retirer. La retraitte à la veuë de l'ennemy, eſt la plus perilleuſe & la plus difficille de toutes les actions militaires: & néantmoins, c'eſtoit celle que la Nouë faiſoit le mieux. Il ne s'en mettoit donc pas beaucoup en peine en cette occaſion, & il s'en fût tiré avec honneur & contentement, ſi ſes gens ne ſe fuſſent point eux-meſmes mis en deſordre. Quelques uns s'eſtoient eſcartez de ſon gros pour aller faire quelque courſe, qui ayans eſté chargés par la Riviere Puytaillé, s'esfrayerent, & en retournant comme à l'abandon,

com-

communiquerent leur effroy à la plus part du reste des trouppes. La Noüë, & les autres chefs qui l'accompagnoient, furent fermes, & userent de toutes sortes de moyens pour les rasseurer. Mais l'espouvante les avoit tellement saisis, qu'il falût bongré malgré, retourner tout droit à la Rochelle, un peu plus viste que le pas. La retraitte se fit pourtant sans aucune perte ; mais la peur fût si grande par tout le pays, qu'encores que la Noüë fist toutes choses imaginables pour la leur oster, il ne pût empescher que la plus part ne se jettassent dans la Rochelle comme à corps perdu, s'imaginans qu'ils avoient l'ennemi victorieux à leurs trousses. Ce que la Riviere prenant à son avantage, il manda à la Noüë qu'il se contentoit de cette revanche. Mais, comme on dit, la chance tourna bien tost. Puviaut, gouverneur de Marans pour les Reformés, avoit fait quelque entreprise sur un nommé Roussiere, gentilhomme Poitevin, & pour l'executer, avoit mené ses trouppes vers la forest de Vouvans, où la Roussiere estoit. Mascaron, qui commandoit dans le fort de Luçon pour les Catholiques, en eut le vent, & voulut avec quelques uns de ses gens, dresser à Puviaut une embuscade sur son passage. Il fût batu dans sa propre embuscade, & la Roussiere ne laissa pas d'estre pris & amené à S. Gemme par Puviaut, qui de là donna advis à la Noüë qu'il y avoit peu de gens de deffence, & peu de provisions dans le fort de Luçon : qu'il se pouvoit prendre dans deux ou trois jours si le canon parloit, & que Puy-gaillard ne le pourroit secourir à temps, parce que ses forces estoient esparses & esloignées. La Noüë estoit prudent & consideratif, & néantmoins facile à induire à entreprendre. Il gouste la proposition de Puviaut, fait sortir en campagne trois pieçes de canon, & marche avec tout ce qu'il avoit de forces, qui consistoient en quatre cornettes de cavalerie, unze enseignes de gens de pied, & environ 300. landsquenets.

nets. Il n'eut pas plûtost formé son siege, que Puy-gaillard adverti par Mascaron, assemble ses trouppes, & se propose de faire la barbe à la Nouë, car c'est ainsi qu'ils parloient alors. Il avoit 9. compagnies d'ordonnance, trois ou 4. autres qui portoient son nom, & celles de Malicorne & de Bovillé. Il y en avoit deux Italiennes, commandées par Julio Centurio, & par Brandy, lieutenant de Birague. Il avoit trois regimens de gens de pied, qui faisoient en tout dix huit à vingt enseignes. Ayant donc mis cela en un corps, & laissé quelques autres trouppes, où elles estoient, par ce qu'il vouloit user de celerité, il se mit sur la route de Luçon, & pressa tellement sa marche, qu'il mena ses gens deux jours & une nuit sans boire ni manger ni se reposer que fort peu, & pour aller plus viste il leur ordonna de laisser leur bagage à Fontenay en passant. Il y arriva le premier, & pour couvrir son jeu, il contrefit le malade, & fit courir le bruit qu'il estoit detenu d'une grosse fiévre, afin que les Reformés ne se doutassent de rien. Ses trouppes s'y rendirent aussy quelque temps aprés, fatiguées d'une si longue couruée, & diminuées de quelques uns qui estoient demeurés par les chemins. Mais s'estans un peu rafraischies là, & luy ayant appris que Puviaut, & quelques trouppes, estoient logés à S. Gemme, à demie lieuë de Luçon, il part la nuit en deliberation de venir premierement à Mozevil, & de là se loger entre Luçon & S. Gemme, pour défaire Puviaut, & puis tourner viste vers la Nouë, dont il esperoit avoir bon marché par ce moyen. Sa feinte ne luy servit de rien : car elle fût decouverte à Puviaut par un trompette que luy mesme avoit envoyé au camp de la Nouë, sous pretexte de quelqu'autre chose, mais en effét pour en observer l'Estat. Son dessein, de se loger entre Puviaut & la Nouë, ne luy reüssit pas non plus : parce que quelques uns de ses gens, qui s'estoient egarés la nuit, estant tombés entre les mains des

gens de Puviaut, l'en advertirent, ce qui le fit haster de déloger pour aller trouver la Nouë au camp. De sorte que ses finesses ne succedant pas, il se resolut à la force ouverte. Puviaut estant venu au camp de la Nouë, & le conseil de guerre estant assemblé, pour deliberer de ce qu'il y avoit à faire, la Nouë, qui y presidoit, ne voulant pas estre le premier à hazarder tout ce qu'ils avoient de forces dans un combat où il y avoit tant d'inegalité, deduisit premierement briévement qu'elle avoit esté l'occasion qui les avoit là menés, afin d'y justifier sa conduite. Puis leur representant qu'il n'y avoit pas moyen de s'y maintenir auprés d'une si grosse trouppe qu'estoit celle des ennemis, il leur dit qu'il n'y avoit que l'un de ces deux partis à prendre, combattre, ou se retirer. Que l'armée des ennemis estant du tiers plus grande que la leur en nombre de gens, & beaucoup mieux fournie de toutes choses necessaires pour le combat, il ne sembloit pas qu'il fût de la prudence de s'y engager sans necessité. *De plus*, dit-il, *il ne faut pas icy tant regarder à ce qui est de nôtre particulier, qu'au bien ou au mal que nôtre victoire ou nôtre defaite peut apporter à la cause generale. Posé le cas que nous eussions icy la victoire entre les mains, cela ne relevera pas les affaires des Eglises, s'il baste mal à nostre armée, qui sous la conduite des Princes & de M. l'Amiral, est maintenant aux prises avec le Mareschal de Cossé. Si elle venoit à estre défaite, & nous à estre icy taillés en pieces en mesme temps, il ne reste plus de ressource à nos affaires, & quand nous gaignerions la bataille, ce seroit en un si grand mal'heur, comme un comble d'adversité: par ce que nous ne pouvons la gaigner sans perdre beaucoup de bons hommes, & affoiblir nostre corps par l'effusion de leur sang. Quant à nos ennemis, quelque desastre qui leur puisse arriver, ils s'en peuvent toûjours aysement remettre par le moyen de l'autorité de sa Majesté, dont-ils abusent, & qui leur fournira toûjours une fourmillere de gens. Il semble donc que nous devions conserver*

nos

nos trouppes à tout évenement. Car si Messieurs les Princes gaignent la bataille, nous aurons aysement aprés, la raison de Puygaillard. Et si, ce que Dieu ne vueille, il leur arrivoit quelque mal'heur, tandis que la Rochelle subsistera avec un corps tel que le nôtre, les affaires ne seront point si desesperées qu'elles ne se puissent relever. Neantmoins, je m'en rapporte à vos bons advis, & où la pluralité des voix ira, je suivray fort volontiers la resolution de la compagnie. Quand ce fût aux autres à opiner, il y en eut quelques uns qui dirent, qu'on ne pouvoit se resoudre à cette retraite sans quelque espece de deshonneur. Que c'est toûjours une chose tres-perilleuse, que de se retirer devant une armée ennemie, & qu'ils perdroient pour le moins autant de gens en se retirant qu'en combattant. Que les trouppes ennemies, & particulierement les Italiennes, estoient logées de telle façon, & avoient pris de tels postes, qu'elles leur avoient fermé les passages, & que c'estoit à coups d'espée qu'il se les faloit ouvrir. Et comme cette opinion commençoit à courir, Puviaut prit la parolle hors de son rang, & comme en quelque façon transporté d'un mouvement extraordinaire, il dit; *Messieurs, je suis de ce sentiment. Pourveu que nous allions tous resolument à la charge, la victoire nous est certaine: car les ennemis sont si las, si couverts de poussiere, pour le long chemin qu'ils ont fait, & outre cela tellement chargez de sommeil, qu'ils ne sçauroient soustenir le premier effort de nos gens. Pour ce qui est du reste, quand nostre grande armée seroit rompuë, Dieu qui est aussy grand, aussy puissant, & d'aussy bonne volonté envers les siens qu'il fût jamais, & qui a pourveu à de plus grands inconveniens, nous relevera bien de cette cheute. C'est à nous à nous montrer genereux en toutes occasions, & à faire le devoir que Dieu nous demande. Aprés cela il supplée au reste par sa bonté, & fournit à ce qui nous manque. Faisons donc ce qui est en nous: & celuy qui nous à icy guidés, parachevera par sa toute-puissance, ce qui defaudra à nôtre*

tre foible pouvoir. Le bon-heur qui avoit favorisé ce Capitaine en quantité de rencontres, & l'autorité qu'il s'estoit acquise dans le party, donna tel poids & telle efficace à ses paroles, que quand la Noüe vint aprés à demander aux assistans s'ils estoient bien resolus de combattre, il ne reçeut pour opinemens que des acclamations au sentiment de Puviaut, & ne vit en leurs visages que des marques certaines de la belle disposition de leurs courages, & de leur resolution. Il ne fût donc plus question sinon de se preparer à la bataille, à quoy la Noüe les disposa par ses advertissemens & par ses exhortations. Il leur donna donc ordre de tirer de prés, de poursuivre leur pointe furieusement, & de recharger sans cesse, tant qu'ils verroient quelques uns des ennemis en corps; de peur qu'ils ne se ralliassent aprés avoir esté rompus. Il fit commandement à châque Capitaine d'aller recognoistre & exhorter ses compagnons: & sur tout il donna ordre aux Ministres qui estoient en son armée, de faire les prieres, & les exhortations necessaires par les quartiers, afin qu'il pleust à Dieu leur envoyer un heureux succés d'une journée si hazardeuse. Car à peine y a-t'il eû homme qui ait joint ensemble en un si haut degré que luy, la pieté envers Dieu, l'innocence de la vie, & les vertus d'un grand guerrier. Cependant Puy-gaillard s'avançoit avec ses trouppes en bataille, en resolution de donner. Ce qui ayant esté rapporté à la Noüe, il y rangea aussy les siennes, à peu prés en cet ordre icy. De S. Gemme à Luçon il y a un chemin remparé de costé & d'autre de fossez assés profonds, & de hayes dont les habitans du pays defendent leurs vignes contre les passans. Car il y a en ce quartier là un vignoble presque continuel, sinon que par intervalles il s'y trouve quelques petites campagnes. Hors de ce chemin la Noüe place S. Estienne avec trente salades, & une trouppe d'arquebusiers choisis. Il ordonne à la Roche du Gué de le suivre avec

15. ſalades, & à Puviaut de marcher aprés avec quarante cavaliers. Dans un carrefour, auprés d'un moulin qui ſe trouve ſur le chemin de Luçon à S. Gemme, il loge le bataillon de ſon infanterie, que Soubize avec ſa cavalerie flanquoit; & pour luy, il ſe mit avec la fleur de ſes gens de cheval entre la trouppe de Puviaut, & le fort de Luçon, au ſiege duquel il avoit laiſſé trois compagnies de gens de pied, pour empeſcher les ſorties. Car il vouloit eſtre preſt à touttes les occaſions. Puis il fit avancer les enfans perdus ſous la conduite du Capitaine la Garde, & du Capitaine Normand, pour donner ſur l'ennemy au meſme temps que S. Eſtienne & Puviaut iroient à la charge. Puy-gaillard en ſortant de S. Gemme, pour encourager ſes trouppes, y avoit fait courir le bruit, que l'ennemy ſe retiroit, & qu'il avoit des-ja paſſé vn canal nommé le Beraud, & comme ſi c'euſt eſté pour le ſuivre il rangea ainſi ſes gens. Ayant mis quelques enfans perdus derriere ces hayes dont j'ay parlé, & derriere les foſſez & les canaux qui ſont là, il fit avancer un regiment en la campagne de la vallée d'Erault, & comme il vouloit couvrir de ſa cavalerie ſon infanterie qui eſtoit à la main gauche, S. Eſtienne en fit donner advis à la Nouë. Sur cét advis la Nouë, qui prevoyoit bien que s'il donnoit loiſir à cette cavalerie de ſe mettre en gros, il auroit beaucoup de peyne à la rompre, & qu'elle luy mettroit l'honneur de cette journée en compromis, & qu'en la prenant en ce moment, il la mettroit en deſordre, donna ordre à S. Eſtienne de la charger comme elle paſſoit à la file, à travers les foſſez. A l'inſtant S. Eſtienne démarche à la veuë des trouppes Catholiques, qui le ſouffrirent approcher à cinquante pas prés; mais quand elles virent qu'il changeoit le pas au trot, & que desja meſme les premiers de ſa trouppe prenoient le galop pour venir à la charge, 25. ou 30. ſalades de la compagnie des hommes d'armes de Malicorne, conduittes par d'Heruilliers,

liers, se détacherent de la trouppe, & hastans le pas, les reçeurent resolument. Mais S. Estienne continuant à donner fortement, les gens d'Heruilliers, qui virent que de leur costé personne ne branloit pour les soûtenir, retournerent au gros de la cavallerie, & y mirent quelque desordre. Puy-gaillard estoit là, qui s'appercevant de la mauvaise contenance de ses gens, s'avança pour les asseurer, & commençoit des-ja à en faire marcher bon nombre. Au mesme temps Puviaut vint paroistre avec deux trouppes, la sienne, & celle de la Roche, qui marchoient, ce sembloit, en resolution de les venir prendre par la gauche; mais qui en effect vouloient voir comment ils se preparoient à les reçevoir. S'ils se feussent avancez en gens de guerre, Puviaut eust pris conseil de l'occasion. Mais quand il vit qu'ils ne s'ébranloient pas d'une demarche resoluë, il r'allia ceux de S. Estienne, que le combat avoit un peu dispersés, puis tourna tout à coup sur la droite, & chargea les Catholiques si furieusement, qu'aucun n'eut le courage de faire ferme. Le succés encourage Puviaut, qui leur voyant tourner la teste de leurs chevaux du costé d'où ils estoient venus, les enfonce encore avec d'avantage de furie, & les poursuit de telle sorte, qu'aprés s'estre tout à fait rompus, ils rompirent encore l'infanterie qui estoit derriere, & qui à peine avoit eû loisir de se mettre en bataillons. Puy-gaillard voyant cette déroutte, crie, tempeste, menace, exhorte, & fait tout ce qu'il peut pour les arrester. Mais au lieu de leur faire tourner teste, le reste de sa cavalerie prend l'épouvante, & se met à bride abbatuë sur la route de Fontenay, sur laquelle Puviaut la poursuivit, & y fit beaucoup de ravage. Comme Puy-gaillard se vit presque seul, il se mit aussy sur leur piste, & ne resta sur le champ de bataille que l'infanterie en desordre, & les enfans perdus qui n'avoient point combattu : ceux-là eurent le courage de rendre quelque devoir, & se defendoient

à la faveur des hayes & des fossez:& y en eut qui s'approcherent si prés qu'il sembloit qu'ils voulussent combatre à l'espée. Lors mesme que l'infanterie de la Noüe vint à marcher contr'eux à travers les vignes, ils quitterent leurs buissons pour se jetter en la campagne, & s'encouragoient les uns les autres à la soustenir. Mais enfin quand elle se fust saisie des hayes & des buissons, & que de là il pleuvoit sur eux une gresle d'arquebusades, & que mesmes quelques cavaliers crians victoire se jetterent comme à corps perdu dans ce gros regiment de gens de pied, l'effroy & le desordre s'y mit de telle façon qu'ils ne firent plus de resistance. Les uns fuïrent, les autres se mirent à la mercy des victorieux, & à implorer leur misericorde. La Noüe survint comme on les tuoit, & particulierement sur le point que les landsquenets crioient, *Schelme*, *Moncontour*, & arresta cette furie. Car comme il estoit extremement terrible au combat, aussy estoit il merveilleusement humain aprés la victoire. En celle là furent pris seize drapeaux, & deux cornettes: il y mourut environ 500. hommes de la part des vaincus, & sept à 800. demeurerent prisonniers. Et pour couronnement de la journée, les drapeaux ayans esté montrez à ceux qui tenoient le fort de Luçon, ils se rendirent à leur veuë, & laisserent pour leur vie & bagues sauves 4. drapeaux entre les mains du victorieux, qui fit voir en cette occasion un trait de son équité naturelle. Mascaron, qui commandoit dans le fort, faisant emmener son bagage sous la foy de la composition, fût, à ce qu'il disoit, devalisé par quelques uns des victorieux. Il vint s'en plaindre à la Noüe, & luy en demanda raison. La Noüe ne la luy pouvant faire autrement, par ce que ceux qui luy avoient pillé son bagage, ne se trouvoient point, il mit un de ses prisonniers à rançon, dont il tira 400. escus, & les donna à quelqu'un pour les porter à Mascaron. Mais il fût si mal'heureux que le porteur fût tué,

& la

& la plus part de ſon argent pris par ceux meſmes de ſon party ; de quoy il n'alla pas ſe plaindre à la Nouë.

Le fruit des batailles eſt ordinairement la priſe de quelques places ; & la premiere qui ſe preſentoit à conquerir eſtoit Fontenay. Puy-gaillard en ſe retirant y laiſſa le Capitaine Bompas, Breton, avec 4. compagnies aſſés mal complettes, & s'en alla avec le reſte de ſon débris vers Niort. Son deſſein eſtoit d'arreſter là quelques jours l'armée de la Nouë, afin d'avoir plus de loiſir de ſe recueillir & de faire revenir ſes gens de leur eſtonnement. Pour cet effect il promit à Bompas qu'il le ſecoureroit avec une plus grande armée que celle qu'il avoit menée à S. Gemme, s'il tenoit ſeulement huit jours: Ce que Bompas luy promit de faire, & le luy fit aſſeurer par ſes compagnons. La Nouë, ſolicité par Puviaut & par les Poitevins, qui avoient extremement à cœur la priſe de cette place, ſe preſenta le 17. de Juin à la veuë des Catholiques, aux fauxbourgs & à la porte S. Michel : & le lendemain le reſte de l'armée y arriva, n'ayant pour l'heure que quatre ou 5. petites pieces, dont on batit le haut de la porte, où Bompas avoit logé quantité d'arquebuſiers. On en batit auſſy le pont & ſes bras pour le faire tomber. Mais, les bras rompus, le pont demeura levé, par le moyen des crampons dont les aſſiegés l'avoient attaché par derriere. On en vint donc à la mine & à la ſappe en divers endroits, pour les eſtonner d'avantage. Mais par tout ils montrerent une pareille reſolution, tirant inceſſament des arquebuſades, comme gens aſſeurez de leur ſecours. Enfin donc on fit venir un canon, & une moyenne, que l'on bracqua dans le fauxbourg des loges, pour battre de ce coſté là, qui ſembloit moins defenſable, & plus ayſé à emporter. Neantmoins la choſe n'allant pas au gré de la Nouë, il monta tout ſeul vers la porte S. Michel, pour voir s'il n'y auroit point quelque lieu plus propre à dreſſer ſa batterie, & plus commode à

 donner

donner l'assaut, quand il y auroit bréche faite par le canon. Comme nonobstant la pluye des arquebusades qui luy venoient du château, il recognoissoit cét endroit là fort attentivement, il fût blessé d'une balle d'arquebuze au bras gauche, & sentit qu'il en avoit l'os rompu. Il se retira à son logis pour se faire penser; & les premiers jours de sa blesseure, il y paroissoit beaucoup d'esperance de guerison. Mais la playe venant à s'envenimer, & menaçant de gangrene, il fût conseillé de se faire porter à la Rochelle, pour estre traitté avec plus de soin, & par des Chirurgiens plus experimentez. Quelque soin qu'on y apportast, enfin la gangrene parut, de sorte qu'il se faloit resoudre ou à se faire coupper le bras, ou à perdre la vie; encore n'estoit-on pas bien asseuré si on luy sauveroit la vie en le luy couppant, ce qui le mit dans une fort grande incertitude. Car d'un costé le desir de la conservation de la vie, est naturel; & de l'autre la douleur de l'operation, le doute si en la faisant il en reschapperoit, & quand il viendroit à en reschapper, l'extreme incommodité qu'un homme de sa profession en reçeuroit pour tout le reste de sa vie, le faisoit balancer en sa deliberation. Il fût quelque temps en cet estat là, portant son mal avec une grande patience, & plus enclin à mourir qu'à racheter sa vie à ce prix-là. Enfin pourtant il se laissa vaincre aux exhortations des Ministres, & de ses autres amis, qui luy representerent que tandis qu'il reste quelque fibre d'esperance de pouvoir retenir la vie, il y faut employer toutes sortes de moyens, afin de la consacrer au service & à la gloire de celuy qui la donnée. Et ce ne luy fût pas un petit argument pour se laisser persuader, qu'on luy remontra que l'Eglise de Dieu avoit besoin de personnes comme luy, & qu'il pouvoit encore estre tres-utille à la cause de la verité, qu'il avoit jusques là si courageusement defenduë. Il donna donc son bras à coupper, & souffrit l'operation avec beaucoup de con-

stance

ſtance & de tranquilité d'eſprit: de quoy il eut pour temoin la Reyne de Navarre, qui apres avoir beaucoup contribué à luy faire prendre cette reſolution, luy voulut tenir le bras à l'heure qu'on le luy coupoit. Le ſuccés fût une aſſez prompte gueriſon pour un ſi grand mal, & l'artifice des bons ouvriers, qui luy firent un bras de fer, dont il porta depuis le nom, luy diminua l'incommodité qu'il en avoit apprehendée. Car il ſe ſervoit fort bien de ce bras à tenir & à gouverner la bride de ſon cheval, tellement qu'il ne laiſſa pas de faire comme auparavant toutes ſortes de fonctions & d'actions militaires. Pendant ſa maladie, Soubize, ſon lieutenant, qu'il avoit laiſſé au ſiege de Fontenay, & qui le prit, eut la conduite des armes juſques à la paix, qui ſe negotioit entre la cour & les Princes, avec demonſtration de la deſirer de part & d'autre. Ceux de la Religion en avoient beſoin. Les Princes eſtoient fatigués d'un ſi long voyage. Car de Moncontour ils eſtoient venus aux environs de Paris par le Bearn & le Bas Languedoc. Ceux qui les ſuivoient eſtoient, il y avoit deux ans, vagabonds hors de leurs maiſons, avec des incommodités inimaginables. La faute d'argent, maladie ordinaire en leurs affaires, & le defaut de munitions neceſſaires pour la guerre, les incommodoit. Leurs Reyſtres ſe voyans prés de frontieres d'Alemagne, avoient leurs cœurs de ce coſté là, & firent dire à l'Amiral qu'ils ne pouvoient eſtre avec luy que juſques au mois de Septembre. Il eſtoit quand à luy las des deſordres que commettoient les gens de guerre, aux quels la ſeuerité de ſa diſcipline, & l'auſterité de ſa vertu ne pouvoit remedier, & eſtoit ennuyé d'une gouvernement où il avoit bien ſouvent plus à dependre du caprice, ou de l'impatience d'autruy, que de ſa propre prudence. L'evenement d'une bataille eſtoit douteux, & il avoit experimenté les precedentes plus deſavantageuſes que favorables. Et puis il y avoit quelque ſecrette

con-

conduite de la providence de Dieu, qui portoit leurs inclinations à tous ceux de ce costé là, quelque peu de bonne foy & de seureté qu'ils eussent trouvé auparavant aux promesses qu'on leur avoit données. A la cour il y avoit un conseil secret dans les deliberations duquel il y avoit des lors des profondeurs qui se manifesterent à la S. Barthelemy, mais que l'on cachoit avec un grand soin, & une dissimulation profonde. Ceux qui n'estoient pas de ce conseil & qui marchoient en ces affaires avec plus de sincerité, ne manquoient pas de raisons pour procurer la paix à la France. C'estoit aux despens du Roy que la guerre se faisoit ; c'estoit sa maison qui se brûloit, ses finances qui s'espuisoient, ses hommes qui se consumoient, ses sujets qui s'acharnoient à leur mutuelle destruction, son autorité qui se flêtrissoit dans la desobeïssance de l'un des partis, & dans la licence de tous les deux, & qui se hazardoit beaucoup, s'il eust perdu une bataille. Outre cela si on faisoit souffrir les Reformez, les Catholiques patissoient, & les Ecclesiastiques nommément, qui sont fort considerés dans le Royaume. Si le presche estoit chassé d'un lieu, la messe estoit exilée d'un autre. Enfin toute la France estoit en desolation, & ce grand Estat qui avoit esté autresfois formidable à tous ses voysins, faisoit pitié aux uns, & estoit en mépris aux autres, par ses dissensions intestines. Ces raisons qui estoient pleines de solidité & d'apparence tout ensemble, servoient à couvrir les secretes intentions du conseil d'en haut, & à empescher que ceux de la Religion, pour soupçonneux qu'on les estimast, ne les peussent penetrer, & resonnoient continuellement en la bouche tant de ceux qui trompoient, que de ceux qui sans y penser servoient à tromper les autres. La Nouë estoit éloigné du lieu où se faisoit la negotiation. Car les Princes & l'Amiral estoient prés de l'Isle de France, & luy estoit à la Rochelle, entre les mains des Chirurgiens. Et neantmoins

moins la grande reputation où il estoit, & le credit qu'il avoit entre ceux de son party, fit qu'il fût recherché en cette occasion, par ceux qui se mesloient des affaires. Et j'ay eû entre mains une lettre du premier President de Thou, qui prenant occasion de quelque gratification qu'il avoit receuë de luy, luy en escrivoit de sa propre main en ces termes. *Monsieur, vous vous pourrez esmerueiller & esbayir de ce que n'ayant accoûtumé de vous escrire, & n'ayant autre cognoissance de vous. Sinon d'un bien lequel il vous a pleu me faire de vôtre grace, me recevant en foy & hommage de la seigneurie d'Yerville, tenuë de vous, sans vouloir prendre aucune chose du relief & proffit qui vous estoit deu par la coûtume, donc je me sens tenu & obligé à vous, & n'ay failly à le dire ainsi par tout où je me suis trouvé, & que l'on a parlé de vous, que néantmoins je me sois advisé de vous escrire de chose serieuse, & qui importe au repos & tranquilité de ce royaume. Mais la requeste que je vous fais par la presente est si juste, civile, & raisonnable, qu'elle se recommande elle-mesme, sans avoir besoin d'autre recommandation. C'est qu'il vous plaise comme sujet & Vassal du Roy, & ayant le moyen de nous ayder & secourir, pour faire cesser tous troubles & nous mettre en repos & tranquilité, pour recognoistre & aymer de tout nôtre cœur un seul Dieu, & nôtre Roy, d'y employer tous les moyens que Dieu vous a donnez; lesquels vous ne pouvés employer mieux à propos n'y plus opportunement. Ie sçay vôtre volonté, vôtre puissance, reste l'exécution que j'estime aysées, oubliant le passé sur lequel n'avons aucun commandement, & traitant les choses de bonne foy, sans aucune passion n'y affection particuliere: mettant hors toutes deffiances. Car sans cela nous ne pourrons rien faire. De ce, je vous prie & supplie, & feray fin à ma lettre disant:* Per viscera misericordiæ domini nostri Jesu Christi, in quibus visitavit nos oriens ex alto, illuminare his qui in tenebris & in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis. *Monsieur,*

je prie nostre createur vous donner sa grace, & en santé bonne vie & longue. A Paris le 10. *Aoust* 1570. *Le tout entierement vôtre bien-humble Vassal serviteur & amy , Christofle de Thou P. P.*
La paix fût donc enfin concluë , & en fût fait l'Edit qui est datté du mesme mois d'Aoust , & rapporté tout au long dans quelques unes de nos histoires. D'abord on ne s'y fia pas tant , qu'encore que les particuliers allassent voir leurs maisons , les chefs des reformez ne s'estimassent obligez pour leur seureté de se retirer à la Rochelle. Les Princes , l'Amiral & les autres grands de ce party là , s'y rendirent , & la Nouë aprés sa guerison , ayant fait un voyage chez luy, les y alla trouver. Mais il n'y se journa pas long-temps , par ce qu'ayant esté nommé avecque Briquemaut le Pere , Telligny , & Cavagnes , pour deputez de ceux de la Religion, il falut qu'ils allassent en cour soliciter l'exécution de l'Edit. Les actes d'hostilité cesserent , mais les animositez ne cesserent pas , & l'année ne fût pas achevée que ceux de la Religion ne s'estimassent avoir beaucoup de sujet de plaintes. En effect , comme le Roy estoit à Villiers - Cotterets , il luy fût fait de la part des Catholiques des remontrances sur l'Edit de paix , de plusieurs des articles du quel ils disoient qu'ils reçevoient de grandes incommoditez , & sur ces remonstrances le Roy fit une declaration qui en contentant les uns , donna mauvaise satisfaction aux autres. Il esclaircit & interpreta quelques uns des articles qui pouvoient paroistre douteux , & l'interpretation fût selon l'intention des remonstrances. Il restreignit l'estenduë de quelques autres ; il y en eut qu'il cassa absolument , & dans un traitté qui s'estoit fait sous de mutuelles conventions , il usa de son autorité absoluë. Dans une telle balance d'affaires , autant qu'on haussoit d'un costé , autant on chargeoit de l'autre : de sorte que cette correction de l'Edit ne se pût faire sans le mécontentement des Reformez.
Ils

Ils avoient outre cela beaucoup de ſujet de ſe plaindre de leurs voiſins en divers endroits, parce que s'eſtans retirez en leurs maiſons, en eſperance d'y vivre en repos, à l'abry de l'autorité publique, ils eſtoient harcelez & mal traitez, juſques à en venir quelques fois à la violence toute ouverte. Plaintes eſtans venuës de cela de divers lieux à la Rochelle, à la Reyne de Navarre, qui s'y eſtoit auſſy renduë, & à l'Amiral ils en advertirent leurs deputez, qui faiſoient ce qu'ils pouvoient, & d'entr'eux Telligny alloit & venoit, pour porter ce qui ſe traitoit & negoçioit de part & d'autre. Par ce que je n'eſcris que l'hiſtoire particuliere de la vie de la Nouë, je ne touche le Public qu'autant qu'il s'y trouve meſlé; c'eſt pourquoy je paſſeray ſous ſilence, tout ce qui ſe fit en ce temps-là, où je ne le trouve point nommé dans les auteurs qui en ont parlé. Je diray ſeulement que toutes ces allées-&-venuës, & toutes les demonſtrations de bonne volonté que la Cour faiſoit pour la paix, & que le Roy donnoit en particulier à l'Amiral, aboutirent enfin aux nopces du Prince de Navarre, & de Marguerite de France & de Valois, où le ſang de ceux de la Religion ſervit, s'il faut ainſi dire, de libations & d'effuſions ſolemnelles à la ceremonie. La Nouë s'eſtant aquitté de ſa deputation avec l'approbation de ceux de ſon party, & avec la reputation extraordinaire qu'il acqueroit en toutes choſes, à la premiere belle occaſion qui s'en preſenta, il ſe remit à ſon principal meſtier, qui eſtoit celuy de la guerre. L'Amiral s'eſtant laiſſé induire à aller à la Cour, & le Roy, ſoit par feintiſe ou autrement, s'eſtant laiſſé perſuader par l'Amiral d'entreprendre la guerre de Flandres, pour delivrer le pays de la domination des Eſpagnols, & en tirer quelque notable advantage pour la France, il fût reſolu qu'on y envoyeroit la Nouë & Genlis avec le Conte Ludovic de Naſſau, pour tenter quelque choſe ſur les villes voiſines de noſtre frontiere. Le

Conte Ludovic & Genlis s'addresserent à Mons, ville capi-
1572 talle de Haynaut. La Noüe prit la charge de se rendre maî-
stre de celle de Valenciennes. Il y entra donc avec peu de bruit & peu de gens, comme il avoit fait à Orleans, & se sçeut si bien servir des habitans de la Religion qui y estoient alors en grand nombre, qu'il mit la ville en sa disposition; de sorte qu'il ne restoit à prendre que la citadelle, où il y avoit 60. arquebusiers Espagnols. Incontinant il l'environna de tranchées, & commençoit à la presser, lors que le Conte Ludovic, qui estoit aussy entré dans Mons, se trouvant embarassé avec 5. ou 600. hommes entre dix mille habitans, & craignant de ne pouvoir garder long-temps sa conqueste, manda à la Noüe qu'il le prioit de le venir trouver en diligence avec ses gens. La prise de Mons estant de plus grande consequence que celle de Valenciennes, & la personne du Conte Ludovic de grande consideration, la Noüe laisse Favas à la garde de ses tranchées, & luy donnant pour soldats les habitans qui promettoient de faire un merveilleux devoir, il marche avec ce qu'il avoit de gens de guerre, & s'en va à Mons. Ils perdirent Valenciennes, que les habitans ne sçeurent si bien deffendre qu'ils avoient fait esperer; mais ils s'asseurerent de Mons, où la Noüe demeura pour voir ce que deviendroit cette guerre. On eust gardé cette place, si Genlis, qui y amenoit du secours, n'eust point esté défait. Mais incontinant aprés sa defaite, le Duc d'Albe, gouverneur du pays pour l'Espagnol, y vint mettre le siege. Comme c'estoit un rude Joüeur, & qui a remporté l'honneur de plusieurs grandes actions de guerre: il y avoit aussi dans Mons de braves Capitaines, & tres-experimentés. L'Histoire de Flandres remarque particulierement, que la Noüe y fit à son ordinaire se tenant au jour qu'on attendoit l'assaut avec cent gentils-hommes & quelque nombre d'arquebusiers, au primier Ravelin qui avoit, à cause de
sa

ſa ſituation, à ſouſtenir la premiere furie des ennemis. Neantmoins, aprés divers combats ſouſtenus, & diverſes braves & vigoureuſes ſorties, le Prince d'Orange n'ayant peu ſecourir la place, ny faire lever le ſiege, il en falut venir à la capitulation. Pour convenir des conditions avec le Duc d'Albe, on deputa la Noüe, Senarpont, & Saucour: ce qui luy fût extremement agreable. Car il creut avoir aquis aſſez de gloire, d'avoir rangé de tels chefs de guerre à la raiſon: & cela ayda bien à faire qu'il leur accordaſt des conditions honorables, permettant que les gentils-hommes & les Capitaines, ſujets du Roy de France, ſortiſſent avec leurs armes & leur bagage, & châcun un cheval; & que les ſoldats ſortiſſent avec leurs armes, la bale en bouche, & la méche allumée, avec promeſſe que le Conte Ludovic ſeroit conduit à ſauveté juſques ſur les terres de l'Empire. Ils promirent donc de rendre la place ſous ces conditions, & la Noüe en demeura pour oſtage entre les mains du Duc d'Albe. Comme il eſtoit enfermé dans Mons, l'on joüa à Paris cette ſanglante tragedie de la S. Barthelemy. Car ce fuſt le 24. d'Aouſt, & Mons ce rendit le 21. de Septembre. Outre la douleur extreme que luy cauſa ce lamentable accident, arrivé à tant de grands & ſignalés perſonnages, avec qui il avoit eû une ſi eſtroite amitié, l'intereſt du public luy fut merveilleuſement ſenſible; & de plus il ſe trouva en beaucoup de peine pour ce qui eſtoit de ſon particulier. Car il ne voyoit point de ſeureté pour luy à retourner en France, ny de moyen de ſervir aux Eſtats Unis des pays bas. Il demeura donc quelque temps dans le camp du Duc d'Albe, qui le traita honorablement, & puis aſſeuré de la bonne volonté du Duc de Longueville, gouverneur de Picardie, dans l'eſprit duquel il eſtoit en une tres-haute & tres-avantageuſe eſtime, il ſe reſolut à ſe retirer de ce coſté là. Il y vint donc, & y fut reçeu avec toutes ſortes de demonſtrations

de bonne volonté, & en mesme temps le Duc de Longueville, & les Rochelois conçeurent de luy deux opinions fort differentes. Ceux-cy, espouvantez par les massacres, & zelateurs de leur religion, se déterminerent à subir plustost toutes sortes d'extremitez, qu'à se remettre entre les mains des Catholiques. Ils se resolurent donc dans cette grande desolation des affaires des Reformez, à reçevoir tous ceux d'entr'eux qui se jetteroient entre leurs bras, & à appeller ceux dont-ils pouvoient esperer quelque secours pour leur defense. Entr'autres, croyans que la Nouë estoit au Pays-bas, ils luy escrivirent là, pour le conjurer au nom de Dieu, de les conseiller, & de leur ayder en cette grande necessité, à maintenir, disoient-ils, la gloire de Dieu, & la conservation de ce qui restoit de gens de bien en ce miserable Royaume. Celuy-là creut que la Nouë estant l'homme du monde en qui les Rochelois avoient plus de confiance, il ny avoit que peu de temps, il pourroit estre un efficacieux moyen pour les ramener en l'obeïssance du Roy, & pour leur faire comprendre la necessité en laquelle ils estoient de s'accommoder; ny ayant aucune apparance qu'en l'estat present des affaires, ils peussent tenir contre la puissance Royale. Il le mena donc à Paris, & luy fit saluer le Roy, qui le reçeut fort courtoisement: puis par son ordre, il se trouva chez Albert de Gondy, Conte de Retz, avec qui il a toûjours entretenu amitié, où le Roy estant allé, il luy parla long-temps en particulier, & luy tint de fort honnestes langages. Il luy donna premierement de grandes loüanges de sa vertu & de sa modestie, & de ce qu'il avoit un esprit esloigné des broüilleries & des factions. Puis aprés il excusa par quantité de raisons ce qui estoit arrivé à Paris peu auparavant. Il adjousta des exhortations & des prieres de s'employer à esteindre les combustions qui non seulement n'estoient point esteintes; mais qui sembloient se r'allumer

dans

dans le Royaume, & luy repreſenta le credit qu'il pouvoit avoir pour cela. Sur tout, luy ayant fait entendre les reſolutions auſquelles il ſembloit que les Rochelois ſe vouloient porter, il le conjura de faire tout ce qu'il pourroit pour les garentir d'une ruine inévitable, où ils ſe precipitoient eux-meſmes par leur obſtination. Il n'eſpargna pas les promeſſes de leur donner toute ſorte de contentement, pourveu qu'ils ſe miſſent en leur devoir; & pour luy, il luy temoigna bien expreſſément qu'il recognoiſtroit ce ſervice par touttes ſortes de graces: & afin de le mieux perſuader, à ces belles paroles il adjouſta un effect, en luy accordant une choſe qu'il ſçavoit bien qu'il avoit à cœur, à ſçavoir la main-levée des biens de ſon beaufrere Telligny, qu'il reſtitua par ce moyen à ſa famille. L'on peut croire que la Nouë ſe trouva alors en grande peine. Quelque grand guerrier qu'il fuſt, il aymoit la paix autant qu'homme du monde. Sa prudence extraordinaire, & la parfaite cognoiſſance qu'il avoit des affaires & des occurrences du temps, luy faiſoient croire qu'en cette conjoncture, la paix eſtoit neceſſaire aux Rochelois, & qu'ils n'eſtoient pas en eſtat de ſouſtenir l'effort que l'on preparoit contr'eux. C'eſtoit ſon Roy qui luy ordonnoit de leur repreſenter cela, & on n'avoit que trop de preuves de la violence avec laquelle il vouloit ce qu'il vouloit, de quelques belles paroles dont il ſe ſerviſt: & refuſer cét employ, c'eſtoit deſobeïr à un Prince qui pouvoit perdre la Nouë, & qui avoit encore les mains touttes rouges du ſang de ceux de la Religion. De l'autre coſté, il ſçavoit bien quels avoient eſté les artifices dont on s'eſtoit ſervy pour attrapper l'Amiral & ſes compagnons; & il euſt mieux aymé mourir mille fois, que d'avoir eſté l'inſtrument de quelque traitté qui euſt eû des ſuittes ſemblables. Il s'excuſa donc long-temps, modeſtement à la verité, comme il faiſoit toutes choſes; mais neantmoins fortement, de prendre une charge, dont il

disoit qu'il ne se sentoit pas capable. Neantmoins, le Roy le pressa de telle façon, qu'enfin il y condescendit malgré qu'il en eust; mais ce fût avec une condition en laquelle il fit bien paroistre l'integrité & la generosité de son ame. Car il osa bien dire au Roy, que puis qu'il plaisoit ainsi à sa majesté, il luy obeïroit, pourveu qu'on ne se servist point de luy pour trahir les Rochelois, ny qu'on ne l'obligeast point à faire quelque chose contre son honneur, qui luy estoit plus cher que sa vie. Là dessus le Roy ne manqua pas de protestations, & alors on se mit à deliberer de la façon de laquelle on procederoit en cette affaire. Ceux qui ont esté trompez sont soupçonneux; mais peut-estre encore plus ceux qui trompent. Car ils s'imaginent que les autres usent des mesmes artifices qu'eux, & s'ils peuvent ils vont au devant pour s'en deffendre. C'est pourquoy ceux qui gouvernoient les affaires au conseil du Roy alors, sous pretexte de donner quelqu'un à la Noüe pour luy ayder en cette negotiaciation, trouverent à propos, de luy donner un surveillant, pour espier sa conduite. Ils choisirent dont un nommé Jean Baptiste Gadagne, Florentin, que l'histoire nomme Abbé; mais que la Reyne mere, qui l'avoit nourry, en quelque lettre escrite à la Noüe, appelle Protonotaire. Quel qu'il fût, la Noüe fût tres-aise de l'avoir pour associé, par ce que ne voulant agir en cet employ qu'avec toute sorte de candeur & d'ingenuïté, il avoit en luy un témoin irreprochable de ses actions, & de la sincerité de son procedé. Ils partirent donc ensemble, pour venir trouver Biron, qui estoit aux environs de la Rochelle, & avant que d'arriver, il s'aboucha avec un ministre qu'il rencontra, & fit tout ce qu'il pût, pour luy persuader qu'il avoit toûjours la mesme affection qu'il avoit montrée auparauant, à maintenir l'Eglise de Dieu, & la verité de son Evangile. Qu'il estoit envoyé de la part du Roy à la verité, & qu'il vouloit exécuter

de

de bonne foy ce qu'il avoit promis à sa Majesté : mais qu'il le prioit de s'asseurer qu'il desiroit servir à Dieu, & qu'il ne donneroit jamais conseil, qui peust prejudicier à la libèrté des Eglises. Eû egard à l'impression que les choses passées avoient mises en l'esprit de ceux de la Religion, c'estoit une chose fort mal-aysée à accorder, qu'il eust de telles intentions, & que toutesfois il conseillast à ceux de la religion de se rendre. Quelque opinion qu'en eust le Ministre, il le depescha, avec un nommé de Tecles, pour advertir les Rochelois de sa venuë & de sa charge, les preparer à reçevoir son conseil, & en suitte luy apporter un passeport, afin que luy & Gadagne, peussent entrer & sortir avec asseurance. Cettte nouvelle surprit extremement les Rochelois, qui avoient principalement fait estat de son assistance, & de celle du Conte de Montgommery, qui s'estoit sauvé du massacre en Angleterre. Et comme les esprits sont divers, ils furent de differens sentimens. Les uns disoient qu'il ne faloit pas le reçevoir, de peur que ses discours ne fissent impression sur les esprits, & que de la part d'où il venoit, toutes choses devoient estre merveilleusement suspectes. Que si on avoit resolu de ne suivre pas son conseil, il n'en faloit pas mesme entendre la proposition, & que d'une legation dont on ne pouvoit attendre de bien, il y avoit du mal à craindre. Les autres remonstroient que ce seroit une chose qui paroistroit & superbe & odieuse, que de ne vouloir pas mesme escouter des gens qui venoient de la part du Roy. Que si on ne trouvoit pas matiere de satisfaction dans les propositions qu'il feroit, ce seroit une justification. Si l'on ne suivoit pas son conseil : mais que de rejetter un conseil avant que de l'avoir oüy, & rebuter des propositions de paix sans avoir examiné s'il y a seureté à les accepter, ce n'estoit pas le fait ny de Christiens, n'y de François ; mais en quelque sorte de Barbares. Que la Nouë s'estoit comporté de

telle façon par le passé, qu'il ne faloit pas croire qu'il fust absolument changé en si peu de temps; & que peut estre l'induiroient ils à reprendre ses anciennes erres. Que si cela estoit, ils devoient croire qu'il leur auroit esté envoyé, non de la part du Roy; mais de celle de Dieu, veu qu'ayant par cy devant mis à fin tant de beaux exploits militaires, & montré en diverses occasions une si rare suffisance en matiere de gouvernement, ils ne pouvoient avoir un chef plus capable, ny de rompre l'ennemy par les executions de la main, ny de conduire leurs affaires à bon port par la prudence politique. Que c'estoit un personnage d'un cœur vrayement noble & genereux, & qu'ils s'asseuroient qu'il aymeroit mieux mourir cent-fois, que de tacher sa reputation, & de démentir l'honneur de sa vie passée par une desertion ignominieuse à luy & à sa posterité. Que la calamité des temps estoit telle qu'elle pouvoit l'avoir porté, par quelque necessité, à une resolution qu'il n'auroit jamais prise autrement. Que s'il y avoit rien de tel en sa negociation, c'estoit à cette cause là qu'il le faloit imputer, & non pas à son naturel, qu'il avoit toûjours fait paroistre bon & droit en toutes choses. Que donc on ne luy fist pas cet affront que de ne le vouloir pas reçevoir: & aprés ces raisons & ces exhortations, quelques uns y adjousterent les prieres & les supplications, peu s'en falut, la larme à l'œil & comme les mains jointes. Ces remonstrances eurent bien assez de vertu pour faire prendre la resolution de l'oüir; mais ce fût avec cette modification, que ce ne seroit pas dans la ville. Ils luy escrivirent donc une lettre de cette teneur. *Monsieur, puis que vous avez choses importantes à nous communiquer, avancés vous jusques à Tadon tel jour qu'il vous plaira, dont vous nous advertirez: & si vous voulez quelque escorte pour vôtre personne, & de ceux qui seront avec vous, tels qu'il vous plaira, nous vous*
1572 *la donnerons.* Il vint donc à Tadon le 19. Novembre, & là

se

ſe rendirent Languillier, la Roche Eynard, Viliers, & Moreau, deputez de la ville, pour oüir la charge qu'il avoit, & pour la raporter, ſans y rien répondre. D'abord, aprés quelques ſalutations, qui furent fort froides de leur part, il leur voulut premierement expliquer comment il eſtoit arrivé qu'il ſe trouvoit alors avec eux en cet eſtat, & puis aprés expoſer ſa charge. *Aprés le meurtre arrivé à Paris*, dit-il, *le Roy commanda aux François qui eſtoient dans Mons en Haynaut, qu'ils euſſent à remettre la ville entre les mains du Duc d'Albe, & à s'en retourner en France le plus prontement qu'ils pourroient. Et d'autant qu'entre les ſoldats François il y en avoit pluſieurs Catholiques Romains, qui ſans autre deliberation vouloient qu'on obeiſt au Roy; pour éviter plus grande confuſion l'on fut contraint de reçevoir une paix haſtée & peu advantageuſe aux aſſiegez: & parce que je fus mis en oſtage, je perdis la commodité de ſuivre les troupes de Flandres. C'eſt l'occaſion pourquoy je me ſuis rendu en France ſous la foy de Monſieur de Longueville qui m'a ordonné d'aller en cour. De là j'ay eſté envoyé par leurs Majeſtez pour vous propoſer la paix que le Roy entend vous donner; c'eſt que ſi vous laiſſez entrer de ſa part un gouverneur en voſtre ville, vous en éviterez le ſiege & le ſac, & en vous procurant à vous meſmes du repos, vous donnerez par ce moyen quelque rafraiſchiſſement à toutes les Egliſes de ce Royaume. Si vous le faites, leurs Majeſtez m'ont chargé de vous aſſeurer, qu'en vous comportant comme bons & loyaux ſujets l'exercice de la religion, vous demeurera en pareille liberté que vous l'avez eû par cy devant: & ſi vous m'en demandez mon advis, je vous conſeille d'accepter ces conditions, pourveu qu'on vous donne de bonnes aſſeurances de l'execution des promeſſes.* Aprés avoir ouy cela, ſoit que les deputez en euſſent charge ou non, ils traiterent la Nouë d'une façon fort eſtrange. Ils luy dirent qu'on leur avoit fait eſperer de rencontrer la Nouë à Tadon: mais qu'on les avoit trompée, & qu'ils s'en alloient le rapporter à ceux qui

les avoient envoyez : & là deſſus, ils firent comme s'ils euſſent voulu prendre congé. Luy, ſans s'émouvoir, leur dit: *Quoy Meſſieurs, ne me cognoiſſez vous plus? Avez vous ſi toſt perdu le ſouvenir de tant de choſes que nous avons faites enſemble pour noſtre commune conſervation?* Et à cela ils répondirent, qu'ils ſe ſouvenoient fort bien que peu d'années auparavant un Seigneur nommé la Nouë, avoit fait quantité de belles & grandes actions pour la defence de la verité de l'Euangile, & pour leur conſervation, & qu'ils en garderoient la memoire. Mais que quant à luy ils ne le cognoiſſoient point pour eſtre ce la Nouë là. Qu'il avoit bien quelque air de ſon viſage, & de la ſtature de ſon corps; mais qu'ils n'en recognoiſſoient nullement la voix ny les conſeils, qui leur avoient autresfois eſté ſi ſalutaires. En un mot, que la Nouë ne ſe fuſt jamais laiſſé corrompre aux promeſſes de la Cour, pour leur conſeiller de ſe livrer eux meſmes aux perſecuteurs de la verité, & aux maſſacreurs de leurs freres. Que neantmoins ils rapporteroient au conſeil de la ville ce qu'il leur diſoit, & là deſſus ils retirerent. Il ne fût pas tant touché de l'indignité de cette action, dont il ne témoigna aucune émotion ſur ſon viſage, que joyeux de ce que Gadagne en eſtoit témoin. Car il voyoit par la que ſi la negociation ne reüſſiſſoit pas, il ne s'en faudroit pas prendre à la Nouë. Les Deputez eſtans retournez à la Rochelle, & luy demeuré à Tadon pour attendre qu'elle feroit la deliberation, pluſieurs de la ville l'y allerent voir le lendemain, pour luy donner des témoignages de la continuation de leurs reſpects, & de leur ancienne amitié, qu'il reçeut avec ſa bonté & ſa civilité accoûtumée. Les Miniſtres de dehors, qui s'eſtoient retirés dans la ville, deputerent auſſy vers luy deux d'entr'eux à meſme fin, & luy firent dire que nonobſtant la commiſſion dont il s'eſtoit chargé, ils avoient cette eſperance de luy, qu'il embraſſeroit la cauſe de la verité de Dieu, & la

& la defenſe de ſon Egliſe, ſelon la ſainte & ardante affection qu'il y avoit montrée auparavant; & qu'ainſi ils ſe pourroient vanter d'avoir reçeu de la main de leurs ennemis, l'inſtrument de leur delivrance. Et à cela il répondit en termes generaux, qu'il n'avoit point de ſi grand deſir que de ſervir à Dieu, & de maintenir ſon Egliſe; & qu'il s'eſtimeroit plus heureux d'y eſtre ſimplement portier, comme le Pſalmiſte dit en quelque lieu, que d'eſtre grand maiſtre dans les Palais des Monarques; & ſans rien particulariſer d'avantage, il leur tint quelques autres propos ſemblables, pleins de preuves de ſon zele, & de la perſeverance de ſa pieté. Pendant ces viſites, le conſeil de ville deliberoit, & aprés quelques autres conferences, où ils le traiterent avec plus de reſpect & de moderation, le reſultat de la deliberation luy fût apporté en ces termes. Que la cauſe qu'ils defendoient n'eſtoit pas leur cauſe particuliere; mais celle de Dieu, & de toutes les Egliſes de France; c'eſt pourquoy ils ne pouvoient accepter aucunes conditions qui concernaſſent leurs freres, ſans leur participation, ou au moins ſans que les autres Egliſes y trouvaſſent leur repos & leur liberté. Que pour ce qui les touchoit en particulier, ils avoient de juſtes raiſons de ne reçevoir point le Marechal de Biron, qu'on leur avoit deſtiné pour gouverneur. Qu'ils eſtoient preſts d'en reçevoir un de la part de ſa Majeſté, pourveu qu'il fuſt de la Religion : mais que quant à ſe remettre entre les mains de leurs ennemis, ils ne s'y pouvoient reſſoudre. Que s'il plaiſoit au Roy leur faire la grace de les laiſſer vivre paiſiblement les uns avec les autres, en l'eſtat auquel ils eſtoient, comme ils avoient fait par le paſſé, ils le feroient en tout devoir & obeïſſance envers ſa Majeſté. Que pour luy ils le recognoiſſoient pour eſtre le meſme la Nouë qu'ils avoient cogneu le temps paſſé, & qu'ils croyoient que c'eſtoit la neceſſité du temps qui le faiſoit
 parler

parler un autre langage. Qu'ils le conjuroient d'embrasser le party de l'Eglise de Dieu, qui estoit si rudement assaillie par tout ce Royaume, & que le Seigneur de la cause dont il s'agissoit, du quel il avoit si souvent esté benit en la deffendant, auroit sans doute cette resolution souverainement agreable. Quoy qu'il en soit, qu'ils luy offroient tres volontiers l'une de ces trois conditions. Ou de prendre la conduite de leurs affaires & de leurs armes, comme il avoit fait autresfois, & qu'ils la luy donneroient de bon cœur; ou de vivre en homme privé sous la protection de Dieu dans la communion de ses freres, & aux depens de leur communauté; ou s'il vouloit se retirer en Angleterre, de monter dans un vaisseau qu'ils luy équiperoient expressément pour cela. Il les remercia de leur bonne volonté, & sans rien répondre precisément, il demanda qu'il luy fust permis de conferer avec six ou sept ministres qu'il nommeroit, touchant certains points qui regardoient sa conscience, & la satisfaction de son esprit. Il se voyoit en de grandes peines, & difficiles à demesler. D'un costé, le Roy luy avoit promis solemnelement de traiter ceux de la Religion doucement, & les Rochelois favorablement: & s'il y pouvoit avoir quelque occasion de se fier en ses promesses, la prise des armes contre son autorité avoit beaucoup de peine à se justifier devant une conscience tendre & religieuse comme la sienne. De l'autre, l'experience des choses passées ne fournissoit à sa prudence que trop de sujet de se défier de la fidelité de la cour. La parfaite connoissance qu'il avoit des affaires de la paix & de la guerre, luy faisoit juger que la Rochelle n'estant pas en estat de soûtenir sans quelque espece de miracle, l'effort d'une armée Royale, animée par l'esperance d'esteindre entierement le party de ceux de la Religion, il sembloit qu'il fût de son bien, à elle, de prevenir les lamentables suittes d'un siege, & à luy, de son devoir, de l'y porter par ses

con-

conſeils. Mais quand il venoit à faire reflexion ſur le ſenſible deplaiſir qu'il auroit de luy avoir conſeillé une choſe qui luy peuſt eſtre ruineuſe, & la tache qui terniroit à la poſterité ſon honneur d'avoir eſté l'inſtrument de ſa deſolation, il croyoit qu'il valoit mieux ſe remettre à la bonne providence de Dieu pour les evenemens à venir, veu l'experience qu'on avoit faite en diverſes occaſions, de ſon aſſiſtance extraordinaire. Il confera avec les Miniſtres entre les deux portes de S. Nicolas, & aprés avoir bien conſulté avec Dieu & avec ſoy meſme, il prit une reſolution à laquelle je ne ſçay pas s'il s'en trouvera aucune ſemblable en toute l'hiſtoire ancienne & moderne. Pour ſatisfaire à ſa conſcience, & à l'affection que ce peuple luy temoignoit, & pour prendre un employ digne de ſa vie paſſée, il accepta la charge de General des Rochelois, pour les ſervir de ſon conſeil & de ſa perſonne en toutes deliberations & actions militaires : & pour s'aquiter de la promeſſe qu'il avoit faite au Roy, & luy approuver ſa fidelité, il promit à l'abbé Gadagne & à Biron, en leur communiquant ſa penſée, d'employer de bonne foy, quand il ſeroit dans la ville, ſes ſoins & ſes conſeils, pour reduire les choſes aux termes de la paix, & de l'obeïſſance à ſa Majeſté. Pour ce qui en pourroit arriver, ayant ſatisfait à ſon devoir & à ſon honneur des deux coſtez, il le remettoit à la providence de Dieu & au temps, qui ſeuls pouvoient démeſler des choſes ſi impenetrables à la prudence de l'homme. Il entra doncques dans la Rochelle le 27. du meſme mois, & dés le lendemain, ayant eſté reçeu au conſeil en cette qualité de General, il commença à s'aquitter de la promeſſe qu'il avoit faite à Biron, & à Gadagne. Car il propoſa qu'il faloit envoyer vers les Egliſes qui ſubſiſtoient encore, & particulierement vers celle de Montauban, de Niſmes, & de Sancerre, afin d'adviſer enſemble aux moyens de quelque bon accord. Que peut-eſtre en trouveroit on de
raiſon-

raisonnables ausquels la cour consentiroit : & qu'en tout cas, pendant ces negotiations, l'ennemy ne se hasteroit pas de lever & d'amener là ses forces. Mais cét advis ne fût pas suivy, pour quelques raisons, & nommément par ce qu'ayant esté rapporté il y avoit peu, que la ville de Sancerre avoit pensé estre surprise en parlementant, le Conseil de Ville creut que la Cour ne mettoit ou ne souffroit mettre en avant ces propositions de paix, sinon pour prendre ses avantages. En suite, le Roy voyant que l'envoy de la Nouë n'avoit pas reüssi, commanda au Marechal de Biron, qui estoit à S. Jean d'Angeli, d'entrer dans le gouvernement de la Rochelle, & de resserrer les Rochelois le plus qu'il pourroit. Ce qui luy estoit aysé, en l'estat auquel ils estoient, car il avoit avec luy 7. cornettes de cavalerie, dix huit enseignes de gens-de-pied, 500. pionniers, & deux coleurines. Il entra donc d'un costé par le canal nommé le Beraud, vers le Poutou, & de l'autre par la bastille, sur le chemin de Mauzé à Marans; & par ce que les garnisons que les Rochelois avoient à Marans, à Novillé & à Andilly, qui consistoient pour tout en 3. compagnies d'arquebusiers, se retirerent à la Rochelle, il se saisit en un moment de toutes les petites places qu'elle avoit tenuës aux environs. Ses trouppes s'estans approchées, la jeunesse de la Rochelle brusloit d'envie de sortir & de faire quelques combats. Ce qui fût la premiere occasion que la Nouë eut d'executer ce qu'il avoit promis aux Rochelois, de le servir de sa personne à la guerre. Car voulant en mesme temps & aguerrir & conserver ces jeunes gens, il sortit dés le mois de Decembre avec eux, leur fit voir l'ennemy avec honneur, & par sa prudence & par sa valeur, il les en tira toûjours sans aucune perte considerable. Et cette conduitte, d'estre envers la ville, l'entremetteur des negociations & des propositions de paix, que Biron & Gadagne continuoyent; & contre Biron & ses trouppes, le chef

chef des Rochelois dans les actions de guerre, fût si egalement partagée par la Nouë dans les commencemens de cette grande affaire là, qu'il sembloit qu'il ne fût pas plus aux Rochelois qu'au Roy. Car c'estoit à luy que Biron & Gadagne s'adressoient pour faire & sçavoir & valoir envers les Rochelois, les ordres de la Cour : comme c'estoit à luy que les Rochelois s'adressoient pareillement lors qu'il faloit faire quelque action militaire hors de leurs murailles. Au mois de Janvier ils firent une action par laquelle il sembloit qu'ils se le vouloient affecter absolument. La qualité de General, qui luy avoit esté donnée, estoit sans prejudicier aux droits du Maire, qui s'estoit toûjours porté jusques là, non seulement pour chef de la Police ; mais aussy pour chef de la ville, pour commander aux gens de guerre en ce qui se faisoit entre les portes & les remparts. Alors doncques il se tint un conseil general, dans lequel il fut resolu d'un consentement universel, que pour les loüables parties qu'on avoit connuës en luy, & dont on faisoit une experience continuelle, il seroit reconneu & suivy de tous comme souverain chef des gens de guerre, tant au dedans qu'au dehors de la ville, sans diminution au Maire de ses autres droits. Cela produisit divers mouvemens & divers effetz. La Nouë accepta cette augmentation de pouvoir & de dignité en sa charge, seulement pour l'interest du Public : car il creut que cet accroissement d'autorité luy ayderoit à servir plus utilement la ville & la cause generale. Plusieurs de ses amis, qui n'avoient pas tant de sagesse ny de moderation que luy, disoient qu'on ne luy donnoit pas assez de pouvoir ; veu que peu de temps auparavant il avoit esté gouverneur general de la Rochelle & du pays d'Aunis ; & que c'estoit quelque espece de deshonneur que de ne luy donner pas le mesme grade qui luy avoit esté donné par le Prince. D'autres, jaloux de sa vertu, car l'envie la suit comme l'ombre fait le

corps; disoient qu'on luy en donnoit trop, & qu'il ne faloit pas establir un gouvernement si absolu dans une ville, dont la forme estoit en quelque façon populaire. Joint que puis qu'on avoit escrit en Angleterre au Conte de Montgomery, & qu'on esperoit qu'il viendroit, il faloit attendre qu'il fust arrivé, ou pour choisir à qui des deux on donneroit le commandement, ou pour le partager également à l'un & à l'autre. Ce qu'ils coloroyent de quelque apparence d'équité, par ce que le Conte estoit aussy homme de condition, & fort experimenté. Mais la malice y jouoit son jeu: car ils sçavoient bien que pour quelque cause que ce fust, la Nouë & Montgomery ne s'accordoient pas bien ensemble. Et ce qui favorisoit les discours de ces envieux, c'est que pour tout cela, la Nouë ne se departoit point de ses premiers sentimens & de sa façon d'agir, n'y de soliciter les Rochelois à la paix, pourveu qu'on la peust faire à des conditions raisonnables. La ville se trouva donc partagée en deux differentes opinions. Car la Nouë & plusieurs autres, que gentilshommes qu'habitans, & refugiez en la ville, qui avoient grande opinion de forces du Roy, qu'ils avoient veuës, & peu de celles de Reformés, que les desastres passez avoient extremement diminuées, trouvoient la partie extremement inégale. Tellement que le Roy, & Monsieur, qui devoit venir au siege, quand une fois il seroit formé, jurans d'entretenir inviolablement la paix qu'ils vouloient donner, ceux là estoient de cette opinion qu'il la faloit accepter, par ce qu'ils ne pouvoient se sauver que par un effect miraculeux de la grace de Dieu, qu'il ne faloit pas tenter: & que d'ailleurs, pour peu que durast la paix, elle donneroit le loisir au party de ceux de la Religion de se reposer, & de revenir un peu de cette espece de pâmoison dans laquelle il estoit tombé par les horribles saignées qui luy avoient esté faites. La plus part des Rochelois au contraire, & quelques

autres

autres disoient qu'il n'y avoit aucune apparence de se fier aux promesses de ceux qui les avoient violées tant de fois; & que tant s'en faut qu'il y eust quelque occasion de croire qu'ils se seroient amendez, que plus on fait de mal, & plus on s'endurcit à mal faire. Que c'estoit l'excessive bonté de la Nouë qui abusoit son jugement, & qui luy faisoit avoir bonne opinion des promesses & des sermens de ceux à qui il avoit affaire. Et jusques là, s'il n'y eust rien eû d'avantage, on eust dit que c'estoient des gens qui tendoient à un méme but par divers chemins, & que cela ne devoit pas empécher leur bonne intelligence. Mais enfin la chose tourna en quelque espece de faction, que les fauteurs du Conte de Montgomery fomentoient, de sorte que s'il venoit, comme il estoit attendu, la Nouë prevoyoit qu'il en pourroit arriver quelque scandale. Pour le prevenir, car il estoit homme qui faisoit aysément & sans aucune difficulté, ceder son interest particulier, à celuy du Public, il chercha quelque expedient pour se tirer honorablement de la Rochelle. Et il y fut d'autant plus aysement induit, qu'il commençoit à s'appercevoir que son integrité n'y estoit plus en telle estime qu'elle avoit esté, n'y par consequent sa presence si agreable. Neantmoins, s'il estoit possible, il vouloit estre utile ailleurs, & aprés y avoir bien pensé, il creut qu'en Angleterre il pourroit faire quelque chose de bon pour la cause. Il mit donc en avant au conseil cette proposition, qu'on y envoyast vers la Reyne Elizabet, & vers les François qui y estoient refugiez, quelque personnage signalé, pour soliciter un grand secours, esperant que la charge luy en pourroit estre donnée. Ceux à qui sa vertu faisoit mal aux yeux, l'y eussent volontiers deputé pour l'éloigner, & quelques uns de ses amis y eussent aussy consenti pour sa satisfaction particuliere. Mais il avoit encore telle creance parmy la plus part des Rochelois, & ceux qui ne se laissoient point transporter

à la passion, le jugoient si necessaire, qu'en approuvant sa proposition en general, on fit tomber les voix de l'election sur l'anguillier, comme si la subsistance de la Rochelle eust dependu de la presence de la Nouë. Il falut donc qu'il demeurast comme malgré qu'il en eust, & qu'en suite il continuast ses fonctions militaires. Plus il estoit injustement soupçonné par quelques uns, plus hautement justifioit il son integrité par la frequence de ses combats, & par les hazards, ausquels il exposoit sa personne dans les sorties. Et il seroit trop long de les rapporter par le menu : qui en sera curieux les peut voir dans les originaux de l'histoire. Au mois de Feurier, Monsieur, qui venoit au camp, luy escrivit de S. Maixant cette lettre. *Monsieur de la Nouë, le Seigneur de Biron m'a fait entendre ce que luy avés mandé. Sur quoy je vous veux bien advertir qu'estant issu de la maison dont je suis, & si proche du Roy Monseigneur & frere : outre l'honneur qu'il m'a fait de me donner la charge & autorité que j'ay en son Royaume, je n'ay jamais eû n'y auray autre volonté que la consideration de ses bons sujets : & n'y a rien dequoy je suis plus marry que voir repandre le sang de ceux que je voudrois conserver, se reconnoissant & mettant au devoir & obeïssance que les sujets doivent à leur Roy, Prince naturel, & souverain Seigneur. A cette cause estant sur mon partement pour m'acheminer au camp, ou je seray dedans trois jours ; je vous ay bien voulu escrire la presente, laquelle servira tant pour vous que pour ceux de la dite ville. Pour vous asseurer que reconnoissans le Roy comme vrays & bons sujets, & remettans la ditte ville en son obeïssance & entre mes mains, je vous promets toute asseurance de leur vies & biens, sans qu'il leur soit fait aucun tort, mal ny deplaisir : & qu'ils seront entierement conservez. Autrement & si dedans le jour mesme que j'arriveray là, vous n'y avés satisfait, je suis tout resolu avec les forces que j'ay, & celles qui viennent encore, d'assiger la ville sans y perdre une seule heure de temps, & de la prendre par force, &*

faire

faire tel châtiment & punition de ceux qui s'y trouveront, que cela servira d'exemple à tous les autres. Priant Dieu sur ce, Monsieur de la Noüe, vous avoir en sa saincte garde. Escrit à S. Maixant le second jour de Feurier, 1573. signé, *Vôtre amy, Henry.* & au dessus, *A Monsieur de la Noüe.* Cette lettre ne les intimida nullement. Car dés le lendemain qu'elle fût reçeuë, ils se mirent à travailler en diligence à leurs fortifications, & comme les ennemis vouloient empescher leurs pionniers d'aller querir des fascines pour cela, la Noüe sortit, en tua soixante, & en amena quarante prisonniers. Et afin de rendre tous ceux qui estoient dans la ville, egalement participans du bien & du mal, outre les huit compagnies de la ville, 5. grandes & 4. petites estrangeres, & celle du Maire, il en dressa une de volontaires qui estoient environ cent; dont les deux parts estoient gentils-hommes, ou signalez par quelque commandement. Monsieur escrivit en particulier à la Noblesse, pour luy rememorer son devoir envers le Roy, & luy promettoit toute sorte de bon traitement & de faveur de la part de sa Majesté, si elle se remettoit dans les termes de son devoir. Mais ny d'elle, ny de la ville, car elles répondoient châcune à part, il ne reçeut que des paroles fort respectueuses, & des prieres de ne trouver pas mauvais ce que par une necessité absoluë elles faisoient pour leur conservation. Ainsi Monsieur arriva au camp: & dés aussy tost qu'il y fût, il fût en danger d'estre pris dans une sortie que fit la Noüe. Mais la crainte d'une embuscade empescha la Noüe de s'avancer. Cependant il persistoit en sa façon d'agir, & faisant tous les jours vigoureusement la guerre, il ne laissoit passer aucune occasion de parler de paix. Sur une proposition qu'il fit au conseil, on luy accorda de conferer avec les deputez de Monsieur, partie par abouchement, & partie par escrit. Biron, Strossi, & Gadagne, se devoient trouver au moulin d'Amboise, prés la porte de

Cougne, pourveu que la Nouë y vint, & quelques uns des principaux avec luy. Mais il y eut contestation au conseil sur sa deputation. Car plusieurs soûtenoient qu'un general ne doit point sortir pour parlementer, & qu'on luy pourroit faire quelque mauvais tour. Luy disoit qu'il avoit de bons amis en l'armée, de qu'il pourroit apprendre diverses choses importantes que l'on ne sçauroit pas autrement. Enfin il l'emporta, & il se trouva à l'assignation. Gadagne y dit quantité de choses de vive voix: puis il donna un escrit contenant 27. articles de memoires & d'instructions sur les propositions de paix, sur lesquels, ayant esté deliberé dans la ville, on répondit aussy par escrit, qu'on n'y pouvoit consentir: & fût arresté à la solicitation du peuple, que desormais on ne s'aboucheroit plus, & que si on entroit en quelque negotiation, ce seroit par escrit seulement. Ainsi on retourna aux armes, & dés le lendemain du pourparler, la Nouë, qui se hazardoit extraordinairement, courut grande risque de la vie dans une sortie; & il y fust demeuré sans le Capitaine Marsac; à la memoire du quel l'histoire doit cette recommandation, qu'il paya là pour luy de sa vie. Car voyant preparer un coup pour le tuer, il se jetta au devant & le reçeut en son corps, de quoy il mourut sur le champ. Le jour d'aprés, le cheval de la Nouë luy fût tué entre les jambes, & luy en grand peril d'estre tué ou pris. Et pour former les soldats, à la pieté, & les porter à la vertu, & mesmes à la militaire, dont ils avoient tant de besoin en cette occurrence, il distribua 57. ministres qui se trouvoient alors dans la ville, trois ordinaires, & 54. refugiez, dans toutes les compagnies; pour y faire des prieres à heures reglées, & des exhortations selon les occasions. Cét arrest de ne s'aboucher plus, n'empescha pas la Nouë de proposer quelques jours aprés au conseil une nouvelle entreveuë, pour essayer à trouver quelque moyen d'accommodement, & quoy qu'il

y eust

y euſt quelque conteſtation là deſſus, ſes raiſons pourtant & ſon autorité l'emporterent. De ſorte que l'entreveuë fût arreſtée, & pour y parvenir, Monſieur donna pour oſtages Stroſſi, parent de la Reyne, le Chevalier de Batereſſe, & le Seigneur du Mondreville, afin que la Nouë fût aſſeuré de ſon retour. Car il fût deputé avec le lieutenant general Moriſſon, & vit Monſieur, qui aprés luy avoir dit qu'il ne faloit point que les Rochelois s'attendiſſent à avoir du ſecours d'Angleterre, les renvoya à peu prés avec les meſmes articles que l'Abbé Gadagne avoit donnez. Le Conſeil eſtant aſſemblé pour adviſer encore une fois ſur ces articles, la Nouë perſiſtoit toûjours à dire que ſon advis eſtoit qu'on fiſt la paix : par ce qu'à juger de cette affaire par les regles de la prudence, la ville eſtoit perduë ſans cela. La raiſon en eſtoit qu'il n'y a point de place au monde qui ſe puiſſe maintenir contre un ſiege, quand il eſt opiniaſtré par un puiſſant ennemy, ſi elle n'eſt ſecouruë par une armée qui face lever le ſiege, par diverſion au par combat. Que ceux de la Religion ne pouvoient d'eux meſmes en ce Royaume mettre aucune puiſſance ſur pied. Que d'Angleterre, il n'en faloit point attendre, la paix & l'alliance ayant eſté confirmée entre la France & elle tout de nouveau. Que l'Allemagne avoit diverſes fois fourny de grands ſecours aux reformez ; mais que le fer de cette nation là eſtoit peſant & mal-ayſé à remuer : que c'eſtoit l'argent qui luy donnoit le mouvement, & que les reformés n'en avoient point : & quand il viendroit à ſe mouvoir de luy meſme, quelle puiſſance eſtoit capable de venir d'au delà du Rhin, juſques aux bords de l'Ocean, à travers tant d'incommoditez, tant de rivieres, & tant de combats, pour eſtre à temps au ſecours d'une ville dont un ſi puiſſant ennemy tenoit dés-ja le foſſé & le rempart ? Il adjoûtoit à cela qu'il faloit conſiderer que la perte de la Rochelle tiroit aprés elle la ruyne de toutes les autres

autres Eglises, dont la condition ne pouvoit estre que tres miserable, quand il luy faudroit subir les loix d'un ennemy, non seulement absolument victorieux; mais encore irrité par ce qu'on appelloit obstination, desobeïssance, & rebellion. Qu'au contraire, la paix donnant à la Rochelle quelque favorable traitement, la condition des autres Eglises seroit au moins tolerable. Qu'il sçavoit bien à peu prés les choses qui se pouvoient dire au contraire, soit pour le sujet qu'on pouvoit avoir de se défier de la fidelité du traité, ou pour ce qu'on l'auroit conclu sans en donner connoissance ny participation aux autres Eglises qui y avoient si grand interest. Mais que les sages cedoient le plus souvent au temps, & toûjours à la necessité qui excuse toutes sortes d'actions devant des personnes equitables. Cet affaire estoit de merveilleusement grande importance, & les sentimens partagez, & le conseil, dont la plus part estoit d'une opinion contraire à celle de la Nouë, craignant que ses raisons ne prevallussent à la fin, & que sur ces propositions & cette esperance de paix, quelques uns ne s'endormissent & ne devinissent paresseux, on fût d'advis d'en conferer avec les Ministres, de la plus part desquels on n'ignoroit pas les mouvemens. Il leur fût donc ordonné d'examiner cette affaire entr'eux, en pesant les raisons de la Nouë, & celles qu'on leur opposoit, & de deputer 5. de leur corps pour venir dire en la presence du Conseil qu'el seroit le resultat de leur assemblée. Ils y vinrent le Mardy 3. de Mars, & comme la Nouë avoit raisonné en tres experimenté Capitaine, & en grand homme d'estat, le lecteur trouvera bon que je represente icy comment ils discoururent en Ministres. Aprés avoir usé de quelque preface de respect & de civilité, quand il falut venir au point, ils parlerent à peu prés en cette sorte.

Nous avons charge, Messieurs, de la part de nostre compagnie, de vous déduire briefvement quatre choses sur le sujet que vous nous avez

avez fait la faveur de nous proposer : & la premiere est que l'Eglise de Dieu ne composant qu'un mesme corps, dont nostre Seigneur Iesus Christ est le chef, comme les fidelles dependent tous de luy, aussy ont ils les uns avec les autres cette union inviolable que le Symbole des Apostres appelle la communion des saincts. Le principal effect de cette communion Messieurs, consiste en ce que châcun d'eux n'ait rien de particulier, & qu'ils se sentent obligez de ne procurer pas moins le bien de leurs freres que le leur propre. Quand donques ils recherchent ce qui est de leur particulier, ils se divisent les uns des autres, & rompent cette communion que nostre Seigneur Iesus a establie entr'eux : & ils ne se peuvent ainsi diviser qu'ils ne se separent de Iesus Christ mesme. Car comme qui retrancheroit le bras d'avec l'espaule, empecheroit qu'il n'eust plus aucune communication avec la teste, d'où depend le gouvernement du corps ; ainsi, qui se retire de la communion de charité qu'il doit avoir avec les autres Chrestiens, se prive de celle du sauveur mesme. De sorte que quand nous trouverions quelque avantage particulier ou pour cette ville, ou pour nos personnes, dans la paix qu'on nous proposes, nous ne la devrions pas accepter, si-non freres n'y trouvoient aussy leur repos & leur liberté. Vous sçavez, Messieurs; car nous parlons à ceux qui sont versez en la lecture de l'Escriture, & à qui on la recommande continuellement, ce que firent autresfois les Rubenites & les Gadites, & la demie tribu de Manassé. Iosué les avoit partagez au delà du Iourdain, & il ne leur estoit point necessaire ny de le traverser, ny de combatre contre les peuples de Canaan, pour se mettre en possession de leur partage: & neantmoins ils promirent à leurs freres de le passer & de les assister en leurs guerres, & de ne poser point leurs armes, ny de ne retourner point en leurs maisons, jusques à ce que les autres joüissent paisiblement châcun de la portion qui luy avoit esté assignée. Vrie mesme, qui n'estoit qu'un particulier, ayant esté envoyé du camp de Ioab vers le Roy, ne voulut point coucher en sa maison tandis que l'armée du Seigneur campoit durement

sous les tentes. Or si les Iuifs, pour estre issus de mesme sang, & avoir une mesme religion Mosaïque, ont eû de si bons sentimens, quels doivent estre les nostres en la communion d'un mesme esprit de nostre Seigneur, & en la profession d'une mesme foy Chrestienne? La seconde chose est, que cette ville & celles de Montauban & de Nismes, ses sont données mutuellement promesse de ne faire aucun traité l'une sans l'autre, & l'ont confirmée par serment. Or vous sçavez, Messieurs, que le Psalmiste dit que celuy qui ne garde pas la foy promise, fust-ce à son dommage, n'habitera point dans le Tabernacle de l'Eternel. Et s'il a prononcé cela de toutes choses indifferemment, en combien plus forts termes le doit on dire quand il s'agit d'affaires de grande importance, & qui concernent la gloire de Dieu & le Public? Iosué trompé par les Gabaonites, avoit fait un traité avec eux où il interposa le serment. Le peuple le pria de ne garder point la foy, parce que c'estoient des menteurs qui ne le meritoient pas, & que ce qu'on leur avoit promis, ç'avoit esté par surprise. Mais il eut plus d'égard à la religion du serment qu'à toutes autres considerations. Et bien que la destruction que Saül fit de ces gens, n'arriva que plusieurs siecles aprés, si est ce que par ce qu'il avoit en cela violé la foy donnée par ses predecesseurs & par les autres lignées, Dieu vengea cette perfidie sur la posterité de ce Prince, pour estre un memorial eternel de sa justice, & un advertissement à tous le siecles de ne se dispenser pas legerement de l'observation du serment. La troisiesme chose est, que quand nous serions reduits à la necessité dont parlent ceux qui sont de contraire sentiment, encore ne faudroit-il pas se precipiter comme personnes qui n'ont point d'esperance en la bonté & en la puissance de Dieu. Car c'est luy qui domine sur la necessité mesme, qui y engage les hommes, & qui en delivre quand il luy plaist, & qui prend plaisir, quand on se fie extraordinairement en luy, à faire paroistre sa vertu en ses delivrances miraculeuses. Quelques femmes mangerent leurs enfans au siege de Samarie; mais neantmoins la ville ne tomba point entre les mains des ennemis,

nemis, & s'il se faut servir de témoignages tirés de livres qui ne sont pas authentiques, c'est à bon droit que Iudith reprenoit ceux de Betulie, de ce qu'ils avoient limité le temps du secours de Dieu, promettans de rendre la place s'ils n'estoient secourus & delivrés precisément dans 5. jours. La 4. chose finalement est, que par la grace de Dieu nous sommes encore bien esloignez de la necessité dont on parle. Nous avons encore de toutes sortes de choses necessaires en cette ville pour trois mois, & si toute esperance de secours ne nous est pas absolument retranchée. De sorte que ce sera mettre sur nous un reproche & un diffame ineffaçable, si ayant encore le moyen d'attendre, nous nous hastons de recevoir une paix desavantageuse pour nos freres, sans leur en avoir donné aucune communication. Nous vous supplions donc tres affectueusement, Messieurs, de ne prendre point à la haste une resolution dont vous vous repentiez à loisir, & dont cette ville puisse avoir du blâme, & maintenant & à la posterité. Ces raisons ne firent changer d'opinion à personne. Car ceux qui suivoient celles de la Nouë, disoient qu'ils ne doutoient point de la puissance de Dieu; mais qu'ils n'avoient point en cette occurrence d'autre declaration de sa volonté, sinon celle qu'il manifestoit dans les apparences des choses. Qu'il a donné la prudence aux hommes pour s'en servir en la conduite de toutes affaires, & particulierement des grandes, où il ne se faut point figurer que l'on luy verra faire des miracles, quand on n'en a point de promesses sur quoy on se puisse fonder: & que quand l'ennemy auroit l'avantage, ou par force ou par surprise, comme il ne seroit plus temps de deliberer, aussi auroit-on sujet de se repentir de n'avoir pas suivy de bons conseils quand il estoit temps. Mais le Conseil de ville, qui pour la plus part enclinoit à n'accepter pas la paix, fût bien ayse de se voir fortifié par les discours des Ministres. L'evenement d'alors confirma ce sentiment; car la Rochelle fût delivrée par un moyen auquel on ne se fût jamais attendu.

Ce qui est arrivé de nôtre temps à la mesme ville de la Rochelle, a montré combien la Nouë estoit prevoyant. Dieu en l'un & en l'autre a fait voir, & la liberté & la sagesse de sa conduite, en ce qu'en des occasions, & à des resolutions qui sembloient pareilles, & qui néantmoins, peut-estre, ne l'estoient pas, il a donné des succés si differens. Les sages & ceux qui ne se laissoient point emporter à la passion, de quelques sentimens qu'ils feussent, le proposoient avec moderation, & avoient toûjours la Nouë en une estime incomparable. Mais les autres y mesloient de la chaleur, & ne pouvans accuser la Nouë de foiblesse, veu l'ardeur avec laquelle il se portoit tous les jours dans les combats, ils le soupçonnoient d'intelligence avec la Cour, & de quelque espece de trahison. Il supportoit cela avec beaucoup de douceur & de constance; & quelque interest qu'y puisse avoir ou le general des Ministres, ou la memoire particuliere de celuy dont je vais d'écrire l'action, celle de la Nouë merite que je ne passe pas icy sous silence un trait admirable de sa magnanimité. On attendoit à l'issuë de ce conseil qu'elle auroit esté sa deliberation sur une si grande affaire, & y avoit à la porte de la maison de ville quantité de gens pour cela. Entre ceux qui s'y trouverent, il y eut un ministre nommé la Place, qui voyant sortir la Nouë, & ayant appris qu'els avoient esté ses sentimens, s'attacha à luy comme il retournoit à son logis, & se mit à luy reprocher ses conseils avec une extreme violence; l'appellant traitre, & perfide, & transfuge, venu de la part des ennemis pour livrer la ville entre leurs mains. Quand la Nouë n'eust point esté l'un des plus sages hommes du monde, la condition de Ministre, & la naissance de la Place, (car il estoit gentil-homme) avec ce qu'il estoit des-ja vieux, le luy eust fait considerer. Il luy repondoit doncques doucement, & le vouloit vaincre par raison. Mais cet homme, qui naturellement n'en avoit guerre, & qui d'ail-

d'ailleurs, estoit alors extrémement eschaufé par la passion, s'y laissa tellement transporter, qu'en repetant ses injures, il s'approcha de la Nouë, & luy donna un souflet. Quelque gentils-hommes, qui estoient autour de luy, irritez de cet outrage, le voulurent punir sur le champ. Mais luy, sans s'émouvoir, comme estant au dessus de toutes sortes d'injures, les en empescha, & ayant fait prendre cet homme, il le remena luy mesme chez luy, le recommanda fort particulierement à sa femme, en luy disant qu'elle eust soin de son mary, pour ne le laisser pas desormais vaguer par les ruës, parce qu'il avoit l'esprit alteré. Et de fait, soit par discrasie naturelle de son cerveau, ou pour punition d'une si insolente action, Dieu permit qu'il fit puis aprés diverses autres choses de cette nature là, pour lesquelles il fut deposé. Si on l'eust deposé déslors, comme les loix de la discipline de nos Eglises le veulent, & comme il le meritoit tres-bien, on eust fait ce que l'on devoit, & ses autres semblables deportemens n'eussent point donné de scandale. Cependant Monsieur, d'un costé pressoit vivement le siege, & de l'autre il faisoit soliciter les Rochelois à la paix. Dés le mesme jour de ce Conseil, Biron en escrivit à la Nouë, & luy manda qu'il estoit venu un homme de la part de ceux de Montauban pour la demander à Monsieur. Cela, outre d'autres considerations, donna l'occasion à un autre conseil qui se tint le lendemain, où la Nouë, le Lieutenant Morisson, & d'Etambé furent deputez pour aller oüir les propositions des Catholiques, qui ne leur proposerent autre chose que l'exercice de la Religion dans la ville, & par tout ailleurs liberté de conscience seulement. Sur quoy leur ayant esté representé qu'on estoit ainsi par tout le Royaume à ceux de la Religion le moyen de baptiser leurs enfans, & de celebrer leurs mariages, ils répondirent que pourveu qu'on le fist à petit bruit, dans les maisons particulieres & sans presche, on n'en

seroit point inquieté. A quoy on ne fit pas difficulté d'adjoûter tout ouvertement ; que si on se contentoit de ce que le Roy offroit ainsi de sa bonne volonté, il tiendroit ce qu'il auroit promis ; mais que si on obtenoit d'avantage par importunité ou autrement ; il n'en tiendroit rien. Ces propositions ayant esté rapportées au conseil un jour aprés, la plus part, & nommément six Ministres qui y avoient esté appellez, soûtinrent par diverses raisons, qu'il n'y faloit point entendre ; dirent que c'estoit un piege qu'on tendoit à ceux de la Religion pour achever de les attraper : parlerent autant advantageusement qu'ils peurent des provisions que les Commissaires de la Police faisoient, & des moyens qu'ils avoient de tenir encore long-temps : & firent tant par leurs raisons que tant s'en faut qu'en ce conseil on condescendist à cette paix, qu'il fût resolu qu'on ne souffriroit plus qu'il en fût parlé dans la ville. La Noüe avoit jusques là digeré ses mécontentemens, & bien que l'estat auquel il voyoit les choses luy donnast tant de déplaisir, que quand il faisoit sortie sur l'ennemy, ce qu'il faisoit tres-souvent, il alloit si avant dans les dangers qu'il sembloit qu'il eust esté bien ayse d'estre delivré de l'embaras où il se trouvoit, par une mort honorable, si est-ce qu'il demeuroit toûjours en sa station, pour voir s'il y pourroit rendre quelque service & à la ville, & à la cause, & au Roy. Mais depuis cela ses amis le soliciterent puissamment de penser à sa retraite. Desormais il voyoit absolument rendus inutiles les soins qu'il pouvoit prendre pour la paix. Les divisions que les divers sentimens avoient causées dans la ville, & qui avoient passé jusques à des factions ouvertes & à des animositez, l'outroyent plus qu'on ne sçauroit exprimer. Et enfin, les soupçons que quelques uns avoient eû deluy, s'estans tournez en des accusations ouvertes de perfidie & de trahison, une ame belle & noble comme la sienne en conçeut un tel mécontentement,

qu'il

qu'il ne luy faloit plus qu'une occasion, pour se retirer sans blâme. Les lettres du Conte de Montgomery, escrites d'Angleterre le 16. du Mois de Feurier, & reçeuës à la Rochelle le 14. de Mars, la luy fournirent telle qu'il l'eust peu attendre. Il mandoit qu'il avoit equippé 45. vaisseaux de guerre, & qu'avec cela; & quinze navires Rochelois, & environ 20. autres chargés de munitions, il esperoit de les secourir dans un mois. La Nouë sçavoit que le Conte ne luy vouloit point de bien, & il luy avoit esté fait d'etranges rapports des discours que Montgomery avoit tenus en Angleterre contre luy & contre ceux qui estoient de ses sentimens. Prevoyant donc que quand il seroit arrivé, ce qui devoit estre dans deux jours, selon le terme qu'il avoit prefix, ils se trouveroient de differente opinion en ce qui touchoit le public, & d'ailleurs en mauvaise intelligence entr'eux, en ce qui estoit de leur disposition particuliere, & que cela animant les factions, seroit capable de produire quelque fort mauvais effect, il se resolut de se retirer dans l'armée du Duc d'Anjou. Et voicy comment le Duc de Rohan parle de cette retraitte dans ses Memoires. *La Rochelle*, dit-il, *souffrit son premier siege apres le massacre & la dissipation de son parti; estant foible de fortifications, reduite aux derniers abois, abandonnée de tout le monde. Ce qui mesmes obligea Monsieur de la Nouë, illustre en pieté, prudence & valeur, de tâcher à la faire rendre, afin de la tirer de plus grande desolation.* Au reste, il croyoit qu'on ne luy pouvoit pas reprocher de laisser le gouvernail sans Pilote, puis qu'outre quantité d'honnestes gens capables de le tenir, entre lesquels estoit le Baron de la Musse, Breton, ils devoient avoir bien tost Montgomery, homme fort experimenté, & qui avoit rendu de grands services à la cause. Ainsi il se retira, au grand regret d'une infinité de gens de bien, dont les uns croyoient que la fleur de ce qu'il y avoit de veritablement prudent, se

retiroit

retiroit avec luy, & les autres, quoy qu'ils tinſent une autre route en matiere de reſolutions & de conſeils, avoüoient néantmoins qu'ils perdoient la preſence d'un homme de rare integrité, & la conduite d'un incomparable chef de guerre. Il fût reçeu dans l'armée par ſes amis avec grande joye, & par Monſieur avec beaucoup de civilité, & y veſcut quelque temps en homme privé, ſans ſe meſler ny de la paix ny de la guerre; excepté que le ſecours du Conte de Montgomery n'ayant pas ſuccedé comme on l'eſperoit, on remït ſus les propoſitions & les pourparlers de paix, à quelques uns des quels il ſe trouva. Quelque ſoin que le Monſieur le Duc d'Anjou apportaſt à diligenter le ſiege, les affaires n'alloient ny ſi viſte ny avec tant de ſuccés qu'il deſiroit: & dans le camp il y avoit pluſieurs ſeigneurs, qui n'avoient pas beaucoup d'envie que la Rochelle ſe priſt, quelques raiſons particulieres qu'ils en euſſent. Quelques uns avoient de l'indignation du maſſacre de Paris. D'autres avoient quelque mécontentement de la cour. D'autres, ſelon l'humeur de la nation, deſiroient quelque changement au gouvernement, & avoient du dégouſt des choſes preſentes. Juſques alors néantmoins ils s'eſtoient tenus couverts, par ce qu'ils n'avoient point de chef, & que d'ailleurs la terreur de la colere du Roy, eſtoit encore toute recente. Mais quand ils virent que le ſiege tiroit en longueur, plus qu'au commencement on n'avoit creu, ils ne craignirent pas de ſe découvrir les uns aux autres, & principalement quand ils ſe virent appuyés du Duc d'Alençon qui eſtoit au camp. Car ſoit que ce Prince fuſt irrité de la mort de l'Amiral de Coligny, qu'il aymoit uniquement, par ce qu'il l'avoit propoſé au Roy pour chef de la guerre contre le Roy d'Eſpagne, ſoit qu'il euſt quelque jalouſie de la reputation & de la puiſſance de ſon frere le Duc d'Anjou, ou qu'il vouluſt auſſy faire parler de luy à quelque prix que ce fuſt, il ne cherchoit que

que l'occasion de se mettre à la teste d'un party. Le Roy de Navarre, & le Prince de Condé, sauvez de la S. Barthelemy, avoient suivy le Duc d'Anjou au camp, & avec eux plusieurs jeunes Seigneurs de la Cour, entre lesquels estoit le Viconte de Turenne. Celuy-cy, bien qu'il n'eust alors qu'environs 17. ans, monstroit des-jà les esperances de ce qu'il devoit estre quelque jour, & faisoit paroistre une prudence au dessus de son âge. Par son entremise le Roy de Navarre, le Prince de Condé, & plusieurs autres, s'estant reciproquement découvert leurs mouvemens, consultoient quelques fois entr'eux, & par ce qu'ils avoient besoin de la conduite d'un homme fidelle & bien experimenté, ils se communiquoient à la Noüë. Une fois il leur prit fantaisie d'envoyer le Viconte de Turenne, avec quelque noblesse de ceux qu'ils avoient gaignez, se saisir adroitement d'Angoulesme, & de S. Jean d'Angeli: ce qui estant fait, le Duc d'Alençon se devoit declarer, & faire un Manifeste par lequel il appelleroit tous ceux de la Religion à luy, avec promesse de leur procurer le rétablissement & l'execution des Edits de pacification. Mais la Noüë leur fit voir tant de difficultés en ce dessein, qu'il en détourna leur pensée. Une autre fois ils se proposerent de se saisir de la flotte du Roy: & cela leur sembloit d'autant plus aysé, qu'on y faisoit mauvaise garde, par ce que dés lors commençoit cette coûtume des Colonels des Regimens, dont on prenoit les soldats qu'on y envoyoit pour les garder, de n'avoir pas leurs troupes complettes, pour profiter de leur payement. Et le Viconte de Turenne estoit des-ja maistre de l'Amirale du Viconte d'Uza, quand la Noüë, par sa prudence, arresta les boüillons de ces jeunes gens, en leur disant qu'il faloit attendre quelque occasion plus favorable. Le Conte de Montgomery ayant donc amené une petite flotte vers ces costez-là, ils s'imaginerent que c'estoit là l'occasion qu'ils atten-

doient, & delibererent de se mettre dans ses vaisseaux, pour s'en aller en Angleterre. Car ils disoient que le bruit d'une si grande revolte s'estant espandu dans le Royaume, il s'y feroit sans doute de nouveaux troubles, dans lesquels ceux de la Religion, justement irritez par les massacres, ne manqueroient pas de se mesler. Que cela releveroit leurs affaires, par ce que le Roy, seroit obligé à retirer ses trouppes du siege, & que la Rochelle seroit delivrée par ce moyen là: & que quand à eux, ils moyenneroient en Angleterre quelque grand secours, pour revenir en France avec une armée. Cette proposition fût faite en un conseil qu'ils tinrent tout à cheval, & où ils avoient appellé la Nouë, à l'experience du quel ils deferoient tous beaucoup. Quand donc ils l'eurent prié de leur en dire son advis, il leur dit tout rondement que ce conseil luy paroissoit un peu chaud, & qu'il ne croyoit pas qu'une telle precipitation fust pour delivrer la Rochelle. Qu'ils ne sçavoient pas en quelle disposition d'esprit estoient les Anglois, dont la plus part de cette flotte estoit composée. Que quand ils se resoudroient à les recevoir en leurs vaisseaux, & à les mener en Angleterre, on y seroit bien tost las d'eux, & qu'ils seroient en charge à la Reyne. Qu'elle, qui aymoit le repos de ses sujets, ne s'embarasseroit pas volontiers dans une guerre estrangere à l'appetit de leur mécontentement. Qu'il ne leur seroit pas honorable, estant de la qualité qu'ils estoient, de faire si peu de cas de leur dignité & de leur vie, que de s'en aller comme fugitifs en pays estrange, soliciter en personne du secours pour leurs amis. Qu'encore qu'il ny eust point de Princesse au monde plus courtoise qu'Elizabet, si est-ce que la conjoncture des temps, & de l'alliance fraischement remouvellée avec la France, l'obligeroit ou à leur défendre sa presence, ou si elle les y recevoit, à leur faire quelque reprimende, quand ce ne seroit que par faux semblant. Que si elle se portoit à leur

don-

donner quelque ſecours, ce ſeroit ſans doute en cachette, & encore ſi eſcharſement qu'il ne profiteroit pas tant à leurs affaires, qu'il nuiroit à leur reputation. Que c'eſtoit beaucoup qu'ils euſſent fait paroiſtre une bonne inclination à favoriſer une juſte cauſe; mais que la prudence vouloit qu'ils differaſſent à en faire voir les effets en un autre temps. Et qu'au reſte les affaires du monde, & particulierement celles de la France, eſtant en perpetuel mouvement, il leur naiſtroit ſans doute bien-toſt quelque opportunité plus avantageuſe. Ainſi par ſa prudence & par ſon autorité, il les empeſcha de ſe laiſſer emporter à quelque entrepriſe ruïneuſe. Cependant les Polonnois, qui avoient eſleu le Duc d'Anjou pour leur Roy, vinrent en France pour le demander, & apporterent à la Rochelle de ſix cens lieuës loin, la delivrance que les Miniſtres avoient eſperée ſans ſçavoir d'où ny comment il plairoit à Dieu de la faire naiſtre: & la Nouë eut le contentement d'y voir publier la paix le dixieſme de Juillet, & de s'y rejoüir avec ſes amis, aprés de ſi facheux déplaiſirs, & de ſi longues ſouffrances.

Mais cette joye ne fût pas univerſelle par toute la France, & meſme ne dura pas long-temps aux endroits où l'on la gouſta. L'edit de la Paix, qui eſt rapporté tout du long dans les originaux de l'hiſtoire, donnoit ſi peu de ſatisfaction à la plus part des Reformez, que ceux de Languedoc, Quercy, Provence, Dauphiné, & autres endroits ne le vouleurent point reçevoir. Et bien que dans les autres Provinces, on n'oſaſt pas ouvertement declarer qu'on n'en vouloit point, ſi eſt-ce que les Egliſes n'en eſtoient pas contentes. En effect, outre que les maſſacres avoient mis beaucoup de chagrin dans les eſprits, & que ceux qui ſont en cet eſtat ſont plus difficiles à contenter, depuis ce celebre Edit de Janvier, tous ceux qui avoient eſtés faits pour la pacification des troubles, avoient retranché quelque choſe des li-

bertés de ceux de la religion, & par ce dernier elles estoient encore beaucoup plus restraintes. Car hors quelques lieux particuliers, comme la Rochelle, Montauban, Nismes, & quelque peu d'autres,on leur ostoit l'exercice de la Religion presque par tout le Royaume: Ce qui estoit insupportable à des gens qui pour avoir cette consolation d'ouïr prescher la parole de Dieu, s'estoient il n'y avoit que peu d'années, volontairement exposez aux tortures & aux feux. Ils se plaignoient encore que ce peu mesme qu'on leur avoit ottroyé par cét Edit, n'estoit pas executé, & qu'en divers lieux on leur faisoit de mauvais traitemens & des violences: & à la Rochelle mesme il s'estoit fait des infractions de cét Edit, qui avoient fourny la matiere & l'occasion à diverses remontrances. D'ailleurs il y avoit quantité de gens d'entre les Catholiques, qu'on appelloit Politiques, qui n'estoient pas contens du gouvernement, & qui prenoient pour pretexte de leur mécontentement, la surcharge un peu extraordinaire des impositions & des tailles. Ils disoient, comme on a accoûtumé, qu'on abusoit de l'autorité du Roy pour satisfaire à l'avarice de quelques particuliers, & entre ceux qui parloient de la façon, le Duc d'Anville, & les autres Montmorancis se faisoient particulierement entendre. Et ceux-là souffloient les restes des embrasemens passez, & faisoient ce qu'ils pouvoient pour en exciter une grande flamme. Les Princes s'en mesloient aussy. Celuy de Condé s'en estoit fuy en Allemagne. Le Roy de Navarre se tenoit comme prisonnier. Le Duc d'Alençon, outre qu'il estoit ambitieux, n'aimoit pas beaucoup sa mere, par ce qu'il croioit qu'elle ne l'estimoit pas, & qu'elle avoit empesché que le Roy ne luy donnast la charge de Lieutenant general, laissée par le Duc d'Anjou, en s'en allant en Pologne. La Noüe n'ignoroit pas tout cela. On commençoit à mener trop de bruit pour n'estre pas entendu: il avoit trop d'intel-

d'intelligence avec tous les grands hommes de ſon temps, pour n'en avoir pas eû quelque communication : & ce qu'il avoit veu entreprendre au camp de devant la Rochelle, & qu'il avoit empeſché, luy donnoit aſſés de certitude des mouvemens des uns & des autres. Pour luy, il ne manifeſtoit point encore les ſiens, & ils l'euſſent toûjours encliné à la manutention de la paix, s'il euſt veu qu'on euſt peu prendre quelque confiance en ceux qui l'avoient donnée. Mais ſoit que la Reyne-mere nourriſt une animoſité implacable contre les reformés, ou qu'elle en vouluſt en particulier aux Rochelois, ou enfin que voyant le commencement de ces remuëmens, elle craigniſt que la Rochelle ne ſerviſt de nouveau de place d'armes à ceux de la Religion, & de ſupport au party des Politiques, elle taſcha de s'en ſaiſir par ſurpriſe. Biron, le Conte du Lude, Landereau, & Puy-gaillard furent employés à cela, & traiterent avec quelques habitans & quelques ſoldats. Mais la menée fût decouverte, & quelques uns des complices rigoureuſement executés. Cela, & ce qu'on avoit envoyé une armée en Languedoc contre ceux de la Religion, qui n'avoient pû ſe contenter du traitté de paix, avec quelques autres choſes, fit croire à la Nouë que la Cour eſtoit irreconciliable avec les Reformés, & particulierement avec la Rochelle. De ſorte que craignant la perte de cette ville, qu'il aymoit, & que cela ne tiraſt en conſequence la ruyne des Egliſes, pour leſquelles il avoit tant de fois expoſé ſa vie, il commença à goûter les propoſitions qu'on luy faiſoit, de joindre les affaires & les armes de ceux de la Religion, avec celles des mal-contens de la Cour, & des Politiques. Il avoit quelques années auparavant commancé à connoiſtre cét incomparable Philippes de Mornay, Seigneur du Pleſſis Marly, & avoit remarqué en luy des vertus extraordinaires, & des-ja meures dés leur naiſſance. Sçachant donc qu'il eſtoit en Angleterre, où il

s'estoit sauvé du massacre de Paris, il le solicitoit sans cesse à retourner en France, & obtint enfin de luy qu'il y repassast. Ils s'aboucherent sur les affaires du temps, & quoy que tous deux fussent admirables en prudence, & incomparables en affection au service de Dieu & au bien de l'estat, ils se trouverent de different sentiment. Car le Plessis, qui n'estoit alors âgé que de 25. ans; mais qui avoit des lors une extra-ordinaire clair-voyance dans les affaires, n'estoit point d'advis qu'on se joignist avec les Politiques & les mal-contens. Ses raisons estoient; qu'il ne faloit point mesler l'affaire de la Religion avec les mécontentemens du Duc d'Alençon: Qu'il estoit plus expedient que châcun fist son fait à part, demeurans au reste bien ensemble. Qu'il estoit bien difficile que ceux-là s'accordassent en leurs conseils, qui avoient un but du tout divers. Que par ce meslange la pieté & les bonnes mœurs seroient contaminées. Qu'il estoit plus aisé de se bien entretenir separez que conjoints. De plus, que si on venoit à traiter de paix, les adversaires des reformés croiroient avoir satisfait à tout s'ils contentoient le Duc: mais sur tout qu'il faloit bien peser que la cause de ceux de la Religion du tout divine, perdroit beaucoup de son poids, si on la mesloit avec les interests des hommes. La Nouë répondoit à cela, que l'affaire de la Religion & les mécontentemens du Duc d'Alençon, estoient à la verité choses fort differentes; mais qu'elles pouvoient s'entr'aider. Qu'on ne se pouvoit entr'aider sans se bien entendre; & qu'on ne pouvoit se bien entendre sans se communiquer. Ce qui estoit comme impossible si châcun faisoit son fait à part. Que les deux buts estoient differents; mais qu'ils n'estoient pas contraires, & qu'ainsi l'on pouvoit bien joindre ses conseils sans s'embarasser. Que la pieté ny les bonnes mœurs ne se corromproient pas d'avantage quand on seroit dans une mesme armée que dans une mesme Cour,

châcun ſe gaſtant ou ſe gardant de la corruption ſelon la diſpoſition de ſon ame. Que joints ou ſeparez, il ſeroit peut-eſtre difficile de maintenir l'amitié : mais qu'il eſtoit impoſſible d'avoir celle du Duc d'Alençon, ſi on n'embraſſoit ſes intereſts. Que quand on voudroit contenter le Duc à part, il n'y avoit point d'apparence qu'il y entendit, en abandonnant ſes vrais amis, pour ſe remettre du coſté de ceux qui le traiteroient plus mal que jamais, quand ils le verroient decheu de leur aſſiſtance. Enfin que la cauſe de la Religion, eſtoit toute divine à la verité; mais que puis qu'on ſe reſolvoit à la defendre par moyens humains, il ne faloit pas mépriſer ceux que Dieu preſentoit par ſa providence. Leur diſſentiment n'altera point leur amitié, & la Noüe perſiſtant en ſon opinion, commença de penſer aux moyens de procurer cette union, pour faire conjointement la guerre. Les Seigneurs Catholiques ne vouloient pas commencer. Les Reformés avoient peine à s'y reſoudre, au moins ſi la Rochelle ne ſe declaroit, pour eſtre le magazin de leurs commodités, la ſource de leurs gens de guerre, le lien de la communication avec les eſtrangers par le moyen de ſon port, & leur retraitte en cas de diſgrace. Or eſtoit-il difficile de les induire à cela; par ce qu'ils eſtoient épuiſez & fatiguez du ſiege paſſé, & que depuis peu le Roy leur avoit eſcrit favorablement, pour deſavouër les entrepriſes faites ſur eux, les loüer de la punition qu'ils avoient faite de ceux qui en eſtoient auteurs ou complices, comme de perturbateurs du repos public, & leur promettre ſa faveur s'ils demeuroient dans l'obeïſſance. Neantmoins, la Noüe entreprit de les perſuader, & ayant pris l'occaſion de la celebration d'un jeuſne & d'une Cene, qui r'aſſembloit dans la ville quantité de gens des environs, il s'y achemina avec Mirambeau, la Cace, & quelques autres perſonnes de creance, & y entra le 3. de Janvier. Ses conſeils de paix, que pluſieurs

plusieurs n'avoient pas approuvés, & la façon dont il estoit sorti, avoient, ou laissé quelque sinistre opinion de luy dans l'esprit de quelques uns, ou donné pretexte à ses envieux de rendre sa personne suspecte. Il falut donc commencer par essuyer ces mauvais soupçons, pour rendre sa negociation efficace. Pour cela il rendit exactement conte de ses actions passées tant en public qu'en particulier devant les plus apparens de la ville. Il protesta en plein consistoire que sa resolution estoit, moyennant la grace de Dieu, de vivre toûjours selon la pure doctrine de l'Evangile, & mesmes de mourir, si besoin estoit, pour maintenir la liberté des Eglises, & le repos de tous ses freres. Il satisfit si pleinement à toutes sortes de personnes par ses ravissans discours, que ses ennemis mémes furent contraints d'advoüer que c'estoit un grand exemple de vertu entre tous les gentils-hommes François, soit pour la prudence de ses conseils, soit pour son experience à la guerre, soit enfin pour ses deportemens domestiques & particuliers, ou plusieurs démentent la reputation qu'ils ont aquise par leurs actions guerrieres. Car il n'y avoit rien de plus pur que la conduite de sa vie, ny de plus reiglé que celle de sa maison. Sur tout il les charma tous par la douceur de son humeur, par l'affabilité de sa conversation, & par cette modestie & cette humilité qui sembloit en quelque façon estre propre à luy seul, ou au moins qui se trouve rarement en ce degré en des ames si grandes & si élevées. Aprés avoir donné une telle impression de sa vertu, il n'eut pas besoin pour les persuader, de toutes les forces de son eloquence. Il l'employa neantmoins de telle façon, qu'encore de ce costé là, pour un homme de sa profession, il parut comme incomparable: De sorte que toutes les raisons de ceux qui vouloient demeurer neutres, s'evanouïrent devant luy. *Vous voulés*, leur disoit-il, *joüir en repos & en tranquillité de la liberté de vos consciences, & de*

& de l'exercice de vostre religion, aprés avoir eû tant de peine à l'obtenir par la perte de vos biens, & au hazard de vos vies. Vous auriez peut-estre quelque raison, si vous pouviez vous asseurer d'en jouïr long-temps. Mais tenés cela pour constant qu'il n'y a rien eû que la contrainte de la necessité qui le vous ait fait ottroyer, & que l'effect cessera tout aussi tost qu'en cessera la cause. Quoy? pensez vous que si vous laissez poursuivre vos freres sans les secourir, le Roy aprés les avoir ruynez, vous laisse tous seuls en son estat jouïr d'une religion si differente de la sienne? vous alleguês que vous avez engagé au Roy de Pologne & vostre promesse & vostre foy, d'entretenir la paix qu'il a traitée avec vous. C'est un grand lien de la conscience & de l'honneur que la religion du serment; Mais je croy que vous m'advoüerés qu'il y a bien de la difference entre celuy que l'on fait purement & simplement, & celuy à l'observation duquel on ne s'astreint que sous des conventions reciproques. Si ceux avec qui vous avés traité, exécutoient leurs promesses de bonne foy, la vostre vous tiendroit inviolablement obligez: En des accords où on ne promet que sous de mutuelles conditions, celuy qui fausse sa foy le premier, libere l'autre de la sienne. Or qui peut douter que les Catholiques n'ayent enfraint leur foy & leur promesse les premiers, veu que depuis la paix ils n'ont cessé de tascher, & taschent encore journellement de vous surprendre? Vous dites que ce sont entreprises faites par des particuliers que la Cour a desaduoüés. Ie le veux; je veux encore qu'on tienne pour faux les advertissemens qu'on nous donne pour asseurez, que nos ennemis ont dessein de nous achever d'exterminer par de nouveaux massacres. Il se peut faire que ce sont soupçons mal fondez dont on s'alarme. Ie vous demande seulement que vous tourniez les yeux sur vos pauvres freres de Dauphiné, de Languedoc, & des environs, que l'armée du Roy, s'ils ne se deffendent courageusement, tient à la veille d'une ruyne inévitable. Puis que l'Eglise de Dieu n'est qu'un corps, comme vous le sçaviez fort bien dire il y a 7. ou 8. mois, si vos freres qui sont membres de

ce corps, ſont inhumainement mis à mort, il faut que les autres ſoient reduits à l'inſenſibilité: ſi la douleur n'en va juſques à eux, pour eſloignez qu'ils en puiſſent eſtre. Vous croyés, peut-eſtre, que voſtre condition eſt bien differente de la leur. La difference qu'il y a, c'eſt qu'on ne vous attaque pas ſi ouvertement ny de ſi prés. Mais l'ennemy qui prend une ville par des mines ſousterraines, commencées à un quart de lieuë des foſſez, la prend auſſi bien, & eſt autant ennemy, que celuy qui la prend par aſſaut & à force ouverte. C'eſt ſans doute une regle generalle, qu'il faut qu'un homme de bien obſerve ſa foy: mais elle n'eſt point ſi generalle pourtant qu'elle ne reçoive des exceptions indubitables. On ne ſeroit pas tenu de garder un ſerment que l'on auroit fait au prejudice de l'intereſt de ſon prochain; & beaucoup moins ceux qui ſont faits au detriment de la gloire de Dieu meſme. Il y a du mal à faire de telles promeſſes, & il y en a encore d'avantage à les exécuter. Ce fût à Herode une promeſſe indiſcrette & temeraire que celle qu'il fit à la fille d'Herodias: mais ce fût injustice & cruauté que de s'en aquiter en donnant la teſte de Iean Baptiste. Ce fût à Iephté une ſotte precipitation que de promettre qu'il ſacrifieroit ce qu'il verroit le premier ſortir de ſa maiſon: mais l'execution qu'il en fit fût encore plus mechante que la promeſſe. Or pour appliquer cela aux affaires dont il s'agit maintenant, qui peut douter qu'il n'y aille de la gloire de Dieu, & de l'intereſt du prochain, ſi nous entretenons cette paix? Dieu nous commande-t'il, ou ne nous defend il pas plûtoſt, lors que nous voyons nos freres perſecutez juſques à la mort pour la cauſe de ſa verité, de les abandonner à la mercy de leurs ennemis? Ne veut-il pas au contraire, que ſelon les moyens qu'il luy plaist de nous en mettre en main, nous defendions ce corps de l'Egliſe, pour le maintenir en ſon entier? vous dites que vous eſtes dénuez d'hommes, & de toutes ſortes de moyens, par ce que la rigueur & la longueur du ſiege que vous avez ſoûtenu, a conſumé vos proviſions, & ruyné vôtre campagne. Ne vous mettez pas en peyne de cela, Meſſieurs; ce n'eſt pas nôtre deſſein que de vous incom-

incommoder, ny de rien entreprendre ſur ce qui vous appartient, ſinon de voſtre conſentement & avec voſtre bonne grace. Ce ſera voſtre Maire & ſon conſeil qui diſpoſera de tout, & qui, comme c'eſt bien la raiſon, en demeurera le maiſtre. Nous ne demandons que voſtre jonction, pour rendre nos forces plus formidables à nos ennemis, qui quand ils nous verront unis de moyens, comme nous le ſommes de ſentimens & de volontés, ſeront enfin contraints d'en venir à quelque bon accommodement, & de perdre pour l'avenir, ſinon le deſir, au moins certes l'eſperance de nous avoir par les armes. Au reſte vous vous ſouvenez bien qu'en voſtre grande neceſſité vos freres vous ont ſecourus, & de leurs moyens, & de leurs perſonnes, ſe rendans en cette ville pour y courir meſme riſque avecque vous. Maintenant donc qu'ils ont beſoin que vous le leur rendiez, vous ne ſçauriez les abandonner ſans encourir non ſeulement le blâme de defaut de charité: mais encore le deshonneur eternel d'une ingratitude condamnable. Et ne vous amuſez point je vous prie, aux vaines & frauduleuſes promeſſes que les Catholiques vous font de vous laiſſer la liberté de vos conſciences. Quand vous demeureriez neutres, ſi pendant la guerre ils ſe peuvent rendre maiſtres de voſtre ville, par intelligence, ou par ſurpriſe, ou autrement ils ne s'y eſpargneront pas, & alors vous verrez ce que deviendront leurs promeſſes. Elles aboutiront à en faire une belle & grande eſplanade, & ils ont des-ja deſigné le lieu où ils doivent bâtir une Citadelle, qu'ils nomment un Châtie-vilain, pour eſtre un inſtrument de leur domination ſur vous, & à vous un reproche eternel de voſtre imprudence. Vous ſçavez bien que ſi leur deſſein reüſſit, le Roy les advoüera & les autoriſera toûjours. C'eſt pourquoy vous ne devez pas douter, que jour & nuit ils ne praticquent entre vous le plus de perſonnes qu'ils pourront & que ſans ceſſe ils n'y ourdiſſent des menées. Dequoy la derniere entrepriſe du Conte du Lude, & de Tuy-gaillard eſt un ſuffiſant témoin, & une inſtruction aſſez autentique pour vous rendre ſages. Ce diſcours doncques de la

 Noüe,

Nouë, & autres ſemblables, joints à l'opinion qu'ils avoient de ſa grande ſuffiſance & de ſa rare probité, avec l'inclination des capitaines & des gens de guerre, qui euſſent inutilement languy dans le calme d'une neutralité, porterent ſans aucune difficulté la ville de la Rochelle à ſe joindre. Ils apposerent quelques conditions à leur jonction: mais elles ne ſont pas de mon propos, & puis quand on eſt une fois embarqué dans un tel vaiſſeau; ces conditions particulieres cedent ordinairement à l'intereſt general. Cela fait, il donna advis au Maire de toutes les choſes neceſſaires, tant pour fournir la ville de munitions, que pour reparer les fortifications, & y apporta, outre ſa ſuffiſance ordinaire, & la parfaite connoiſſance qu'il avoit de toutes les parties du meſtier, une vigilance & une aſſiduïté qui ne ſe peut repreſenter. Aprés quoy toute la Nobleſſe de Poitou, de Xaintonge, d'Angoumois, & des environs de la Rochelle, & pays d'Aulnis, luy defererent unanimement l'autorité de commander comme chef dans toutes ces provinces là, ſous l'autorité d'un plus grand, dont il s'avoüoit, & qu'il ne nommoit point encore. Il le deſignoit pourtant aſſez en diſant, qu'il eſtoit de telle qualité, que châcun s'eſtimeroit heureux de luy obeïr, par ce qu'il eſtoit du rang de ceux qui avoient puiſſance de commander aux quatre Marechaux de France. Ainſi il accepta le commandement, aprés avoir remercié la Nobleſſe de l'honneur qu'elle luy faiſoit, promettant que leur vray General ſe declareroit bien toſt, & qu'il reconnoiſtroit les ſervices qu'ils auroient rendus, & à luy & à la cauſe. Peu de temps aprés arriva à la Rochelle S. Sulpice de la part du Roy, avec lettre de creance de la Reyne mere à la Nouë, en datte du 19. Janvier, & conceuë en ces termes.

Monſieur de la Nouë, je vous prie que vous adjoûtiés entiere foy & creance à ce que le ſieur de S. Sulpice, chevalier de l'ordre du Roy Monſieur mon fils, conſeiller en ſon conſeil privé, Capitaine de cinquante

quante

quante hommes d'armes, & ſurintendant general de la Maiſon & affaires de mon fils le Duc d'Alençon, vous fera entendre de la part dudit ſieur Roy mon fils, & de la mienne, & eſtre tres aſſeuré qu'à meilleure occaſion ne pouvez vous confirmer l'opinion qu'on a de vôtre affection & vertu. Priant Dieu qu'il vous ait, Monſieur de la Nouë, en ſa ſainte garde. Eſcrit à S. Germain en laye le 9. jour de Ianvier 1574. ſigné Caterine, & au bas, de Neufuille. Sa creance, qu'il expliqua en public, eſtoit de faire au nom du Roy, en termes fort autentiques; une nouvelle declaration qu'il deſadvoüoit ceux qui avoient fait conſpiration contre la ville, & de temoigner que ſa Majeſté avoit beaucoup de déplaiſir qu'ils euſſent eû la hardieſſe de s'avoüer de luy. De dire qu'il n'avoit autre intention que d'entretenir la paix, & que ſi ceux qui y contrevenoient de la ſorte tomboient entre ſes mains, il en feroit une punition memorable à la poſterité, de ſorte qu'il s'étonnoit qu'on euſt pris les armes à cette occaſion: de diſſuader les Rochelois de toute union avec ceux qui vouloient broüiller dans le Royaume ſeulement pour l'intereſt de leur grandeur: de juſtifier les armes qu'il avoit priſes contre ceux de Languedoc, comme contre des perturbateurs du repos public: d'exhorter doucement à demeurer dans les termes de l'obeïſſance, & de promettre de la part de ſa Majeſté, nonobſtant les choſes paſſées, toute ſorte de protection & de favorable traitement. Ce que S. Sulpice déduiſit au long, avec ce qu'il y pût donner d'efficace par ſes paroles. La réponſe fût en termes humbles & reſpectueux; qu'ils avoient toûjours eû tres bonne opinion de l'affection du Roy à la manutention de la paix, & qu'il ne leur eſtoit point tombé dans l'eſprit qu'il euſt eû part dans les conjurations que l'on avoit faites contre la vie d'eux, de leurs femmes, & de leurs enfans. Que ſi on les avoit accuſez, d'avoir pris les armes à cette occaſion, c'eſtoit une pure calomnie, & que tandis qu'il plairoit au Roy entretenir

ſon Edit à leur égard, ils demeureroient inviolablement dans le reſpect qu'ils avoient toújours rendu à luy & aux Rois ſes devanciers. Qu'ils ſupplioient tres-humblement ſa Majeſté d'avoir eſgard aux prieres de leurs freres de Languedoc, qui ne luy demandoient autre choſe que l'exercice de leur Religion, la privation du quel leur eſtoit plus dure que celle de la vie. Qu'au reſte ils eſperoient que ſa Majeſté trouveroit bon qu'ils luy fiſſent quelques autres remonſtrances pour le bien general de l'Eſtat & pour le leur en particulier, & ils prierent S. Sulpice de s'en charger; ce qu'il fit. Mais comme il eſt certain qu'ils coloroient le mieux qu'ils pouvoient leurs affaires, pour n'irriter pas le Roy, auſſy S. Sulpice fit-il ſemblant de ne s'en appercevoir pas, & ſe retira ſans donner aucun témoignage du peu de contentement qu'il en remportoit. Ainſi de coſté & d'autre on ſe donnoit de belles paroles. Mais on ſe preparoit à d'autres effets. C'eſt pourquoy ceux de la Rochelle, ſe voulans fortifier d'hommes de valeur & de commandement, eſcrivirent au Conte de Montgomery, qui ne pouvant ſubſiſter en France, & n'eſtant pas fort bien venu en Angleterre, s'eſtoit retiré dans l'Iſle de Gerzay: & ils eſperoient d'autant plus un bon ſuccez de leur priere, que peu auparavant il leur avoit offert ſon ſervice s'ils avoient beſoin de luy. Néantmoins, voyant que la Nouë, avec qui il avoit eu quelque picque auparavant, avoit pris le devant en la conduitte des affaires, & qu'il eſtoit parfaitement bien dans l'eſprit des Rochelois, il prit une autre reſolution, & eſcrivit à la Nouë une lettre que j'ay creu devoir mettre icy. *Monſieur mon frere: I'ay entendu par l'un de mes gens que j'avois envoyé à la Rochelle, comme vous luy avés dit qu'on vous avoit fait entendre d'Angleterre par pluſieurs perſonnes que j'avois tenu propos, que moy eſtant arrivé au dit lieu de la Rochelle, je vous devois donner un coup de poignard, & faire ſauter par deſſus les murailles. L'amitié*

tié que je vous ay portée & que je desire vous continuer, est cause que je vous ay escrit cette lettre, pour vous prier de la montrer, ou envoyer coppie à ceux là qui ont si méchamment & mal-heureusement menty, ayant inventé tels propos. Car je n'ay jamais parlé qu'en general; disant que pour ceux qui voudroient rendre la ville entre les mains des ennemis de Dieu, qu'on les devoit jetter par dessus les murailles, comme traistres à leur religion. Ie m'asseure que de vôtre part vous serés toûjours de mesme advis, & qu'avec l'ayde de Dieu nous aurons cet heur de mettre & hazarder nos vies ensemble, ou châcun en son lieu, pour le mesme effect, & nous opposer à la continuelle cruauté de ceux qui veulent exterminer, en ce qui leur est possible, ceux qui veulent maintenir sa parole. Quand vous aurez le moyen de me departir de vos nouvelles, & de ce que vous connoistrez qui merite faire part à vos amis, je seray fort aise d'en sçavoir, & de ma part je vous feray le semblable. Et en cet endroit je feray fin pour saluer vos bonnes graces de mes humbles recommandations, & prie Dieu, Monsieur mon frere, vous donner en bonne santé, bien-heureuse & longue vie. De Gersay ce 18. *Feurier* 1574. & au bas de la main mesme du Conte: *vôtre obeïssant frere, & affectionné amy à vous servir, de Montgomery.* Cela suffit à une ame bonne & genereuse, comme celle de la Nouë, pour faire leur reconciliation. Et de fait, il fût tres-sensiblement touché de la calamité de ce Seigneur, quand il fût pris quelques mois aprés, & que par l'animosité de la Reyne mere, il perdit la teste en Greve. Et il en témoigna sa douleur au jeune Conte de Montgomery, fils, le consolant, & l'exhortant, & l'encourageant autant qu'il pût à se montrer heritier de la vertu, de la constance, & du zele que son pere avoit montré jusques à la fin pour la religion reformée. A peu prés au mesme temps il receut une lettre du Sieur de Walsingham, qu'il luy escrivoit de Londres du 25. Feurier, & par laquelle il luy parloit fort des-avantageusement de l'Angiuller, qui estoit

estoit alors en Angleterre, & luy donnoit advis de ne le recevoir point à la Rochelle, où il faisoit estat d'aller, parce qu'aux propos qu'on luy avoit oüy tenir, il estoit aysé de juger qu'il alloit là pour mettre de la division entre la Noblesse & la ville, & la Nouë & la Noblesse : & au bas de la lettre il y avoit une apostille en ces termes. *Estant prest à clorre cette lettre, j'ay receu des advertissemens de France, que le Baron de Belleville, qui sejourne non gueres loin de la Rochelle, a secrette intelligence avec quelques uns dedans laditte ville, dont on m'a prié de vous advertir, afin que vous donniés ordre qu'on s'en garde.* Languillier ne vint point si tost : & quand à l'entreprise du Baron, elle ne se manifesta non plus, parce qu'on se tenoit sur ses gardes. Cependant les Reformés, les Politiques, & les malcontens, par leurs allées-&-venuës, conclurent enfin ensemble de faire deux choses en mesme temps. L'une, de tirer le Duc d'Alençon de la Cour : l'autre, de prendre ouvertement les armes, & se saisir du plus de places qu'ils pourroient; & assignerent pour cela le 10. de Mars, jour de Mardy gras. Le Plessis Mornay, qui s'estoit laissé aller au courant des advis & des affaires, ménageoit l'execution de la premiere. Mais Guitry, qui pour quelque cause particuliere qui le conçernoit, se mit en campagne avec 300. gentils-hommes dés le 20. de Feurier, gasta tout par sa precipitation. La Nouë & les autres qui estoient en Poitou & à la Rochelle, attendirent le temps pour la seconde, & néantmoins faisoient sourdement leurs pratiques en attendant. Un de ceux qui paroissoient les plus eschauffez entre les politicques, estoit Jean de la Haye, Lieutenant General de Poitou, l'un des plus estranges de tous les hommes pour ce qui estoit de la connoissance des lettres, & au reste courageux, ambitieux, & haut à la main, il eut, ce semble, pour vray sujet de son mécontentement, quelque affront que S^te^. Souleine luy avoit fait. Mais il eut pour pretexte

texte de ses remuëmens, le bien public, & creut que les troubles de l'Estat luy pourroient fournir l'occasion d'exercer ses vengeances particulieres. Jusques là il pouvoit avoir des compagnons. Quant à la façon dont il proceda, elle fût tout à fait extraordinaire & sans exemple. Il fit quelques voyages à la Rochelle, pour s'entretenir avec la Nouë, & pour entrer dans sa confidence il luy promettoit de prendre Poitiers, & de le mettre dans son party. Il en fit quelqu'autre à la Cour, où il dit qu'il negotioit quelque chose dans la Rochelle, & promit de s'en rendre maistre, pour le service du Roy. Il faisoit entendre à la Nouë & aux Rochelois, que l'intelligence qu'il avoit avec la Cour ne leur devoit point estre suspecte, par ce qu'il se facilitoit ainsi l'execution de ses desseins. A la Cour il ostoit les soupçons de ses voyages à la Rochelle, par cette consideration, qu'il ny avoit pas moyen de faire reussir ses entreprises autrement. Il en fit une sur Fontenay en faveur des Politiques & des Reformés, laquelle il desadvoüa: il en fit une autre sur Poitiers, qu'il eut bien la hardiesse d'aller advoüer en Cour, & la sçeut si bien deffendre, qu'ou bien on creut qu'il avoit de bons desseins pour le service du Roy, ou bien on fit semblant de le croire, & le renvoya-t-on en Poitou avec d'honorables commissions. Il ne trompa ny la Nouë ny les Rochelois, par ce qu'ils alloient bride en main. Il est douteux s'il trompa la Cour, car elle avoit aussi ses dissimulations & ses artifices. Mais tant y a qu'apres avoir bien bricolé, & joüé divers personnages, il se trouva qu'il s'estoit trompé luy mesme, par ce qu'aprés une autre entreprise faite sur Poitiers, qu'il faillit, il fût assez ou audacieux ou imprudent, pour se tenir à une lieuë de là, presque sans defense, dans sa maison de la Begaudiere, où Ste. Souleine l'alla attaquer, & le tua. Ie fais ainsi toute son histoire d'un mesme trait de plume & en abregé, par ce qu'elle ne tient à mon sujet que par quelques

entreveuë, qu'il eut aveque la Nouë. Le jour de Mardygras approchant, la Nouë donnoit les ordres necessaires pour l'execution de ce qu'on avoit resolu, & se reposant sur la Caze & sur Mirambeau pour la Xaintonge & pour l'Angoumois, il reserva sa personne pour les affaires du Poitou. En Xaintonge doncques ces deux là, avec Monguyon, & plusieurs autres gentils-hommes, se servans de l'occasion de la débauche dans laquelle les Catholiques se plongent ordinairement ce jour là, se saisirent de Pons, Tonnay-Charente, Royan, Talmond, S. Jean d'Angely, Rochefort, Bouteville & autres places, pour la conservation des quelles ils donnerent leurs ordres, jusques à ce que la Nouë leur general en eust ordonné. Mais soit pour la police, ou pour les choses de la guerre, il apporta peu de changement à ce qu'ils avoient establi. La joye de ce succés fût ternie par la perte de la Caze, tué d'un coup d'arquebuze dans la teste, comme il pressoit de se rendre une compagnie de Fantassins qui s'estoit retirée dans un bourg. La Nouë en eut plus de desplaisir qu'aucun, par ce que la rare vertu de ce gentil-homme, & quelque conformité d'humeur qui estoit entr'eux, avoit esté cause qu'ils avoient lié une tres-estroite amitié. Luy mesme en personne avec Lochy & Baronniere prit Melle & Lusignan par escalade. S. Estienne Bessay, & quelques autres gentils-hommes, surprirent Fontenay la mesme nuit: ce dessein ayant esté tenu si secret, qu'encore qu'il eut passé bien loin en d'autres provinces, comme en basse Normandie, on n'en flaira pour tant rien. La Nouë estant venu à Fontenay, il mit les ordres necessaires pour la guerre, la police & les finances: car il y a là un Bureau; puis desirant faire une reveuë de ses trouppes, il les rassembla de divers endroits. Il mit ensemble 200. Maistres, & 40. Arquebusiers, laissant dans les places surprises les garnisons qu'il y creut estre necessaires, & avec cela, en tournoyant de
costé

coſté & d'autre, il vint juſques à Loudun, paſſa de là en Touraine, & juſques ſur les bords de la riviere de Loyre, pour receuillir divers gentils-hommes, & autres, tant Catholiques que Reformez, qui n'euſſent oſé autrement ſortir de leurs maiſons, & par ce moyen il tâchoit d'accroiſtre ſes forces. Tout ce qu'il pût faire, ce fût de les doubler, puis voyant qu'il ny avoit rien à eſperer davantage, & que d'ailleurs il auroit bien toſt ſur les bras l'Armée du Duc de Monpenſier, que la Cour envoyoit pour empeſcher ſes cavalcades, il ſe retira dans l'Angoumois, eſperant y faire quelques progrés. Là une trouppe de gens de cheval, aſſiſtez de quelques Arquebuſiers, luy ayant voulu faire teſte dans un bourg, & ayant pour cét effect barricadé les advenuës, il les força là dedans, puis ſçachant que la ſortie du Duc d'Alençon n'avoit pas bien reüſſy à la Cour, & que dans les autres Provinces les entrepriſes de ſes aſſociez n'avoient pas fort bien ſuccedé non plus, il retourna à la Rochelle, où le bruit de cela eſtoit capable d'en décourager pluſieurs. Le lendemain de ſon arrivée il aſſembla dans l'Echevinage, le Maire, les Echevins, les Pairs de la ville, & quantité de gros bourgeois & notables habitans, & là avec ſa douceur, & ſa grace accoutumée, accompagnée d'une contenance reſoluë, comme d'un homme qui eſperoit bien de l'advenir, il leur dit: que s'il n'avoit pas pleu à Dieu donner un plus heureux ſuccez au commencement de leur entrepriſe, c'eſtoyent leurs pechez qui en eſtoient cauſe, & qu'il le faloit loüer de tout, & s'aſſeurer en ſa bonne providence, qu'il n'abandonneroit jamais les ſiens. Qu'il ne faloit pas avoir commencé cette carriere pour demeurer au milieu, mais courir avec conſtance, & pourſuivre juſques au bout. Qu'il n'ignoroit pas que beaucoup de gens trouveroient bien rudes les traverſes & les diſgraces qui arrivent aſſez ſouvent à la guerre, & qui peut eſtre ſe repentiroient d'avoir quitté l'aiſe & le repos où ils

pensoient estre, pour s'engager dans une affaire accompagnée d'inquiétudes & de travaux. Néantmoins, qu'il ne s'imaginoit pas qu'il se trouvast grand nombre de ces delicats, dans une ville qui de longue main estoit accoutumée à se priver de ses commoditez particulieres, pour maintenir le pur service de Dieu, & contribuer ce qu'elle pouvoit au bien & à la tranquilité de l'Estat. Qu'encore qu'ils en eussent donné beaucoup de preuves, il ne mettroit en avant sinon celle du dernier siege, qu'ils avoient si constamment soûtenu. Qu'en l'estat au quel les choses estoient, il estoit besoin de plus de perseverance que jamais, & qu'il avoit tant de confiance en leur bon zele qu'ils ne s'y oublieroient point eux mesmes, & n'y espargneroient chose quelconque, & qu'ils en seroient en exemple à tous. Qu'il les en prioit, & les y exhortoit de toute son affection, & de vivre en bonne concorde. Que la discorde, & les factions ont de coûtume de ruyner les villes les plus florissantes, c'est pourquoy il les conjuroit de s'entretenir en bonne union. Qu'il leur estoit aussy souverainement important de garder inviolablement la foy qu'ils avoient donnée à la Noblesse en leur association. Que la Noblesse de sa part estoit parfaitement disposée à garder la sienne, & à exposer plûtost la vie, & tout ce qu'elle avoit de plus precieux, que de manquer à un point de leur traitté. Enfin que c'estoit là la seule resolution qu'il faloit prendre, en attendant que le temps & les occurrences des choses leur donnassent occasion de s'éjouïr par la venuë de quelque bon & favorable secours; ce qu'il faloit esperer de l'assistance de Dieu. Ce discours les affermit de telle façon que dés le mesme jour on tint conseil, où furent faites plusieurs belles ordonnances, pour la Police & pour la discipline militaire, dont les articles les plus necessaires furent publiez. Le Roy cependant faisoit des levées de gens de guerre, & des declarations sanglantes contre ceux qui s'estoient

ſoûlevez : & neantmoins avec promeſſe bien expreſſe de proteger contre toute injure ceux qui demeureroient paiſibles dans leurs maiſons. Mais cela ne faiſoit que reveiller la vigilance de la Nouë. Le meſme jour de ce Conſeil, duquel je viens de parler, il partit de la Rochelle pour aller viſiter les Iſles, qu'il ſçavoit eſtre tres importantes à ſa conſervation. Il eſtablit un Gouverneur & une garniſon dans l'Iſle de Ré ; & pour celle d'Oleron il ſe contenta de l'argent qu'elle fournit à la cauſe. Delà, il alla à Broüage, qui appartenoit alors au Baron de Mirambeau, lequel y mit Cimaudiere pour gouverneur avec 300. hommes de garniſon, & la Nouë y deſſeigna les fortifications qui depuis ſe ſont avancées au point auquel on les voit eſtre. Puis ayant fait ce tour, il revint à la Rochelle, où il commença à donner ordre que l'on équipaſt des navires, afin d'eſtre deſormais fort par mer, & de pouvoir garder les coſtes & les rades des environs. Car on avoit experimenté au ſiege, que les vaiſſeaux ennemis s'en eſtans ſaiſis, la ville avoit eſté quaſi reduite à l'extremité par famine. Cela reüſſit beaucoup plus advantageuſement que d'abord on n'euſt penſé, la Nouë y apportant tant d'affection & de diligence, qu'il mit ſoixante & dix que navires que barques en eſtat de ſe bien defendre, & meſme de courir la mer. Alors commença la pratique des congez, c'eſt à dire des commiſſions par leſquelles on promettoit d'attaquer en mer toutes ſortes d'ennemis, Eſpagnols, Portugais, Catholiques qui s'eſtoient trouvez aux maſſacres; car on s'adreſſa premierement à ceux-là, & enfin on n'en eſpargna aucun de ceux qui n'avoient pas embraſſé le party des Politiques, de quelques Provinces qu'ils feuſſent, Baſques, Bretons, Bordelois, & Normans. Et cela rendit délors la Rochelle ſi formidable, que depuis Calais juſques au déſtroit de Gibraltar, on n'oyoit parler que des courſes & des priſes des Rochelois. Ce con-

ſeil ſouffrit de la contradiction au commencement. Car il y en avoit pluſieurs qui appelloient ces courſes une eſpece de piraterie, & qui diſoient que cela rendroit le nom de Reformez odieux. Mais les autres repliquoient que ſi la priſe des armes eſtoit juſte & legitime, comme ils l'avoient jugée telle, puis qu'ils s'y eſtoient reſolus, la guerre eſtoit auſſy bonne ſur la mer que ſur la terre, & qu'à ceux à qui ils la faiſoient, la difference de ces elemens n'oſtoit point la qualité d'ennemis. Que d'ailleurs on ne faiſoit point la guerre ſans argent, & que dans les guerres paſſées on avoit experimenté combien la diſette en apporte d'incommodité, & meſmes de ruyne aux bonnes affaires. Que c'eſtoit le ſeul moyen d'en avoir, par ce qu'on pouvoit tellement diſpoſer des congez, que du butin qu'y feroient les particuliers, il en reviendroit quelque notable portion à la cauſe commune. Enfin, qu'il eſtoit raiſonnable que tant de perſonnes de qualité, qui avoient abandonné leurs terres, leurs affaires, & leurs maiſons, à la mercy des ennemis, pour venir à la Rochelle ſervir le public, fuſſent auſſy entretenus aux depens du public, ce qui ne ſe pouvoit faire qu'en leur aſſignant quelque partie du profit qu'on retireroit de ces priſes. On prit donc ordre pour cela, & ſi on s'y fuſt tenu dans les termes que la Nouë y avoit mis, cette ſorte de guerre, comme il dit luy-méme en quelque lieu de ſes memoires, euſt eſté un deſordre bien ordonné, que la neceſſité euſt excuſé. Mais il n'y a bien ſouvent qu'un pas de la guerre au brigandage. Et bien que les excés qui ſe commettent en ce meſtier, fuſſent rares en ce temps-là, ſi eſt-ce que la Nouë ne laiſſoit pas d'en avoir quelques fois du mécontentement, comme eſtant l'homme du monde le plus éloigné de la picorée & de la rapine. Car il eſtoit conſcientieux en ces choſes là juſques au ſcrupule, tellement qu'il a laiſſé cette reputation de luy, qu'en cette licence des guerres civiles, où l'on croit ordinaire-

nairement que tout eſt permis, en quelque lieu qu'il logeaſt, il payoit ſon hoſte s'il y eſtoit. S'il n'y eſtoit pas, il faiſoit laiſſer de l'argent en quelque trou, en diſant que ces pauvres gens qui s'en eſtoient fuys, ſeroient bien ayſes de le trouver à leur retour, pour ſe conſoler de la depenſe qu'on leur avoit faite. Et puis que je ſuis ſur ce propos, je rapporteray icy une particularité que j'ay autresfois appriſe de la bouche d'un honneſte homme qui l'avoit conneu. Il avoit logé en quelque lieu, & quand il en falut partir, comme il donnoit ordre à ſon Maiſtre d'hoſtel de payer, il luy dit que l'argent avoit manqué, & qu'il n'y en avoit pas de quoy ſatisfaire à la depenſe. Alors il commanda qu'on vendit l'un de ſes chevaux, & que l'on contentaſt ſon hoſte. On mena donc le cheval qu'il avoit deſigné au carrefour du quartier, & le vendit-on à ſon de tromps. Quand le Maiſtre d'hoſtel fût de retour, il luy demanda combien & à qui il l'avoit vendu, à quoy l'autre ayant répondu qu'il l'avoit vendu cent eſcus à un tel, qu'il nomma, & qui eſtoit un fort brave homme: *Cent eſcus*, dit-il, *c'eſt trop; il ne m'en couſte que quatre vingts, & y a des-ja long-temps qu'il me rend ſervice; & de plus, celuy qui l'a achepté eſtant homme de vertu, comme il eſt, ne merite pas d'eſtre trompé.* Puis il ordonna ſur le champ qu'on rendiſt vingt cinq eſcus à celuy qui l'avoit achepté; ce qui ſembla tout à fait ſurprenant à des gens de guerre.

C'eſt une des remarques de la Nouë, que de ſon temps en France on n'eſtoit point trois mois en guerre, ſans parler de la paix, ny trois mois en paix ſans parler de guerre, tant les eſprits eſtoient ſuſceptibles d'émotions & les affaires de changemens, & tant les maximes du gouvernement eſtoient peu conſtantes. Soit que le Roy fût eſtonné de ce qu'aprés tant de maſſacres qui ſembloient avoir reduit le party de ceux de la Religion aux derniers abois au bout de ſix mois il

il le voyoit renaître en tant d'endroits, plûtost animé qu'abbatu par ces violences: soit que s'estant delivré de la presence de son frere le Duc d'Anjou, qui luy devenoit importun par le credit qu'il acqueroit dans l'estat, il craignist que le Duc d'Alençon, se mettant à la teste de tant de partis, ne luy devint encore plus redoutable; soit que se sentant des-ja malade, il craignist de n'avoir pas assez de vigueur pour soûtenir le faix de tant d'affaires qui sourdoient de tous costez, ou que la Cour retournant à son ancienne methode, voulust ralentir les preparatifs des Reformez, des Politiques, & des Malcontens par les pourparlers de paix, on envoya en divers endroits gens pour en mettre les propositions en avant, & sur tout vers la Noüe, & vers ceux de la Rochelle. Le Roy leur faisoit tenir des propos doux & gracieux, disant qu'il s'estonnoit comment-ils s'estoient tant oubliez que de prendre les armes contre son autorité, veu qu'il les avoit gratifiez plus qu'aucuns autres de ses sujets, & qu'il n'avoit autre intention que de les maintenir dans la libre & tranquile joüissance de ce qu'il leur avoit ottroyé par son edit; leur promettant au reste toute sortes de favorables traitemens, s'ils retournoient doucement à leur devoir. Mais les choses passées les avoient rendus merveilleusement deffians, de sorte qu'ils prenoient ces douces paroles pour des artifices, par lesquels on les vouloit des-unir d'avec les autres Eglises, de sorte qu'ils ne vouloient entendre à aucune proposition de paix, si elle n'estoit generale pour tout le Royaume. Cela ne rebuttant pas la Cour, & la Reyne mere principalement, qui monstroit une merveilleuse affection à la pacification, elle envoya Strossy, homme de grande consideration, & amy de la Noüe, dés le mois de Mars, pour communiquer avec luy, & avec les autres Seigneurs & gentils-hommes qui se trouveroient à la Rochelle. Estant arrivé à Aynande, port de mer distant de la Rochelle d'environ deux lieuës, il y
fût

fût incontinant viſité par la Nouë, & par beaucoup d'autres, tant de la Nobleſſe que du tiers Eſtat; & ſes premieres avances furent de faire au moins une tréve, juſques à ce que le Roy euſt le moyen de pourvoir plus aſſeurément à la ſatisfaction de ſes ſujets, tant d'une que d'autre religion, par une bonne & conſtante paix. Cependant on ne laiſſoit pas de mettre trois armées ſur pied, l'une ſous la conduitte du Duc de Montpenſier, que l'on deſtinoit pour le Poitou comme j'ay des-ja dit: de l'autre on donnoit le commandement à ſon fils, le Prince Dauphin, qu'on vouloit envoyer contre ceux du Dauphiné & des environs: & la troiſieſme eſtoit pour le Languedoc, qui devoit eſtre commandée par le Duc d'Uzés ou de Joyeuſe. Sans conter Matignon, qui faiſoit la guerre en baſſe Normandie contre Mongommery & ſes aſſociez. Mais on dit qu'il fait bon traiter de paix les armes à la main, & qu'il n'y a jamais plus de ſujet d'eſperer un bon accommodement, que quand les partis s'entrecraignent, ou qu'au moins ils ſont en poſture de ne s'entrecraindre pas. Le Duc de Montpenſier vint donc en Poitou, & commença ſes exploits par le ſiege de Fontenay, où il attaqua d'abord le fauxbourg des Loges. La Nouë avoit fait un voyage là pour donner ordre à ſoûtenir le ſiege, & par ce que ce fauxbourg n'avoit aucunes fortifications, il commanda qu'on ne le gardaſt que 2. ou 3. jours ſeulement, pour voir la contenance des aſſiegeans, & qu'on ſe retiraſt dans la ville ſans deſordre. Mais cela ne fût pas ſuivy, de ſorte qu'on en délogea un peu autrement qu'il ne faloit. Cependant il faiſoit ſes preparatifs afin de lever le plus de forces qu'il pourroit pour ſecourir la ville, & plûtoſt que d'y manquer il avoit en quelque ſorte reſolu de preſenter la bataille aux aſſiegeans, s'il en trouvoit quelque occaſion favorable: ou ſi l'occaſion ne s'en preſentoit, de les harceler en toutes façons, & de leur faire mille algarades. Neantmoins, dans la charge qu'il avoit, il

n'usoit pas d'un commandement absolu, & sur les occasions il tenoit conseil avec les principaux chefs de ses trouppes. Il avoit alors avec luy Frontenay, second fils de la Maison de Rohan, Mirambeau, Plassac, Montendre, Pardaillan, S. Gelais, Verac, de Thoré, & quelques autres gens de marque, avec lesquels il mit la chose en deliberation. Les advis furent partagez. Les uns conclurent à la bataille: & leurs raisons estoient que la perte de Fontenay tiroit aprés elle celle de tout le Poitou, & des commodités qu'ils avoient esperé d'entirer pour leur subsistance. Qu'encore qu'ils n'eussent que 350. bons chevaux, & 500. Arquebusiers montez, si est-ce que ces trouppes estoient fraisches & gaillardes, & celles de l'ennemy harassées d'une longue marche, & qui commençoient à se debander. Que quand ils viendroient à donner, les assiegez feroient une brusque sortie sur les ennemis par derriere, & que des gens attaquez en mesme temps en teste & en queuë, ont accoustumé de s'épouvanter. Mais un des principaux motifs de cét advis estoit; que ceux qui le proposoient avoient quantité de parens, d'amis, & d'alliés dans la place, qu'ils voyoient courir quelque risque s'ils n'estoient secourus hautement. Les autres mettoient en avant l'inegalité du nombre, & le hazard des armes. Que si cette petite armée venoit à estre défaite, non le Poitou seulement; mais les affaires de toutes les Eglises ensemble, estoient en danger de se perdre. Par ce que de Fontenay, qui ne resisteroit pas, on viendroit à la Rochelle tout droit, que la consternation s'épandroit universellement par tout, & que cela retarderoit ou empescheroit tout à fait le secours que le Prince de Condé, & leurs autres amis solicitoient en Allemagne. N'estant pas à croire que les estrangers se resolussent de s'en venir en un pays où ils n'auroient ny Prince à leur devotion, ny place méme pour retraitte. Qu'il se faloit contenter pour le present

d'y

d'y jetter quelques soldats qui y porteroient de la poudre, dont les assiegez pourroient manquer, & qu'ayant appris par leur moyen, l'estat de la place, & de ceux qui estoient dedans, on adviseroit plus seurement aux moyens de les secourir d'une façon plus considerable. Cét advis l'ayant emporté à la pluralité dés voix, ceux qui estoient de sentiment contraire en avoient beaucoup de mécontentement. Et le lendemain ils remirent encore la chose en deliberation. Mais on demeura ferme en la resolution de ne hazarder point de bataille. La Nouë donc voyant sa personne & ses trouppes inutiles là, s'en alla tenter l'execution d'une escalade qu'il avoit projettée sur la ville de Niort. Mais ceux qui en avoient reconnu la muraille n'en ayant pas bien pris les mesures, & les eschelles s'estans trouvées trop courtes, il falut se retirer. Sur ces entrefaites, la dispute touchant les congez se renouvella à la Rochelle. Car il y eût plusieurs particuliers, & des principaux marchands, qui declarerent ouvertement que tant de prises qu'on faisoit par mer, les scandalisoient: disant outre cela que ces depredations que l'on faisoit sur des gens qui ne pensoient qu'à leur commerce, & qui ne se mesloient point de la guerre, attiroient un grand blâme sur les Rochelois, dont il leur seroit quelque jour fait reproche par leur propre posterité. Et le murmure en vint à tel point, qu'un nommé Huet, eschevin de la ville, presenta au Maire, une requeste signée de luy & de quantité d'autres habitans, pour la revocation des congez des-ja donnez. Le Maire, nommé Guillaume Texier, dit des Fragnez, ne voulut pas mécontenter ceux qui témoignoient avoir cette matiere fort à cœur, & toutesfois n'en voulut rien resoudre absolument en l'absence de la Nouë & de la Noblesse, qui estoit interessée en cette affaire par les clauses de leur association. Il ordonna donc par provision seulement, que l'execution des congez des-ja donnez seroit sur-

cise, autant que faire se pourroit, jusques à la venuë de la Nouë, & sous-main il empescha de partir quelques navires qui estoient prests pour aller en mer. La Nouë donc estant arrivé, & force Noblesse avec luy, l'on tint conseil en l'Eschevinage le 20. de Juin, & là, en la presence de la Nouë, l'affaire fût disputée de part & d'autre avec beaucoup de raisons. Peu concluoient à l'entiere abolition des congez, par ce que c'estoit un moyen absolument necessaire pour avoir de l'argent, qui est le nerf des affaires. Plusieurs distinguoient entre ceux qui s'executoient sur les Espagnols & les Portugais, & ceux que l'on pratiquoit sur les François; & croyoient ceux là legitimes, & que ceux cy devoient estre absolument supprimez. Les autres les approuvoient sans distinction. La Nouë ayant à parler, dit: Que comme il ne voudroit blesser sa conscience en chose du monde, ny rien faire contre ce qui est de la justice & du vray honneur, aussi ne vouloit il induire qui que ce fût à blesser la sienne, en faisant ou en consentant que l'on fist chose aucune contre le droit. Que pour ceux qui concluoient à la suppression de toutes sortes de congez, il defereroit tres volontiers à leurs inclinations, s'ils pouvoient trouver les expediens ou d'entretenir la guerre, & de fournir à la necessité des affaires sans argent, ou, si cela ne se pouvoit, d'en avoir par quelqu'autre voye qui fût plus juste que celle là. Que pour les autres qui distinguoient, il ne comprenoit pas bien sur quoy leur opinion estoit fondée. Par ce qu'à la verité les Espagnols & les Portugais n'estoient point sujets du Roy, ny de mesme langue & de mesme nation avec ceux à qui les congez se donnoient. Mais qu'ils ne portoient point aussy les armes contre eux, qu'ils ne s'estoient point declarez leurs ennemis, qu'ils n'avoient point eû de part aux massacres de leurs freres, qu'ils n'estoient point accusez d'en machiner de nouveaux pour achever de les exterminer. Que s'il se rencontroit de marchands

chands François que l'on ne peuſt point ou accuſer ou ſoupçonner de ces choſes là juſtement, il eſtimoit qu'il eſtoit bien raiſonnable de ne commettre contr'eux aucun acte d'hoſtilité. Mais qu'il ne voyoit pas comment la ſimple qualité d'eſtranger en pouvoit rendre les uns ennemis & criminels, & celle de François, obliger les Rochelois à traitter les autres comme leurs amis : veu qu'ils avoient leurs mains teintes du ſang de leurs freres, & l'ame pleine d'une paſſion implacable, & d'une reſolution formée d'eſpandre encore le leur. Aprés tout, que ſi avoit falu apporter quelque changement aux reſolutions priſes autres fois ſur cette matiere, il auroit eſté bien neceſſaire d'attendre le retour de la Nobleſſe, qui y avoit grand intereſt par les conventions de leur aſſociation. Quand il eut achevé de parler, le Maire s'excuſa, en diſant que ce qu'on avoit fait, n'avoit eſté que par proviſion ſeulement, en attendant ſa venuë, & meſme avec cette declaration expreſſe, que c'eſtoit ſans prejudicier aux conditions de l'aſſociation, qu'ils vouloient entretenir: & la concluſion fût que la neceſſité des affaires requerant inevitablement que les congez demeuraſſent, on y apporteroit cette limitation, qu'on exempteroit de leur exécution les Catholiques François qui ne porteroient point les armes contre la cauſe, & qui n'auroient point contribué aux maſſacres, ny trempé dans les entrepriſes faites ſur la Rochelle depuis la paix.

La priſe des armes, & les choſes qui s'en eſtoient enſuivies, eſtoient ou blâmées par ceux qui n'en ſçavoient pas les cauſes, ou decriées de propos deliberé, par pluſieurs de ceux qui ne les ignoroient pas. C'eſt pourquoy la Nouë qui dit en quelque lieu, qu'il eſt de la prudence de ne ſe confier pas tant en la juſtice de ſon droit, & dans la force de la verité, qui enfin ſe montre toûjours invincible, que l'on n'eſſaye d'aller au devant des mauvais bruits ou de les refuter quand

ils se sont épandus, avoit escrit en divers endroits pour justifier les actions de ceux de la Religion & les siennes : & je trouve qu'ayant escrit sur ce sujet dés le mois de Mars au Prince d'Orange, l'oracle de son siecle en matiere de prudence, afin de le bien informer, il en reçeut la réponce à peu prés en ce mesme temps. Elle estoit conceuë en ces termes. *Monsieur de la Noüe. Ayant par M. Textor, present porteur, reçeu vôtre lettre du 6. du mois de Mars dernier, j'ay esté bien fort ayse d'entendre de luy de vos nouvelles, ensemble les particularitez que de vôtre part il avoit charge me declarer. Il n'estoit besoin d'user vers moy d'aucunes excuses pour vous estre mis en defense contre le rude & mauvais traitement que l'on fait sentir par delà à ceux qui suivent la pure parole de Dieu, sçachant assez que la rigueur & violence de ceux qui ne peuvent endurer le repos & tranquilité publicque, vous y ont contraints, & jettés en cette necessité.* Il en receut aussy du Sieur de Walsingham, qui luy escrivit d'Angleterre, avec congratulation des bons succés qu'il avoit eu, & temoignages d'esperances que Dieu continueroit à favoriser ses desseins en la defense d'une juste cause. Et bien qu'il n'eust jamais entrepris une affaire de cette importance, s'il n'eust esté pleinement persuadé en sa conscience, que la prise des armes estoit juste, ou du moins qu'elle estoit excusée par la necessité, ce luy estoit pourtant beaucoup de satisfaction de voir que parmy les estrangers qui en pouvoient juger comme desinteressez, elle n'estoit pas improuvée. Et par ce que les Theologiens doivent estre beaucoup plus scrupuleux en ces matieres que les autres, d'autant que leur profession les éloigne de la guerre, & que l'Euangile qu'ils annoncent, n'arme les fidelles que de la seule patience contre les persecutions, & contre la souffrance de la croix, il fût néantmoins bien aise d'entendre que quelques personnages celebres en cette profession, avoient non seulement approuvé cette guerre là, mais mesme donné

leur advis en faveur de la jonction avec le Marechal d'Anville, chef des malcontens & des politiques dans le Languedoc. Mais quand l'assemblée assignée à Millau en Rovergne par ceux de la Religion, eut declaré qu'elle suivoit les mesmes sentimens, & que le Prince de Condé, qui estoit en Allemagne, eut receu la qualité de chef des reformés en ce Royaume, que cette assemblée luy defera, la Nouë creut que ce luy estoit en cette occurrence une assez ample & assez authentique justification. Néantmoins il ne laissoit pas d'estre accusé par quelques uns, & outre la conduitte de la guerre, & les actions militaires qu'il n'intermettoit nullement, il avoit en mesme temps à se defendre des accusations de quelques uns de ses freres, à se premunir contre les sourdes menées, & les entreprises clandestines des ennemis de son party, & à penser à la paix, dont la cour entretenoit toûjours la negociation, mesmes aprés la mort du Roy Charles. Quand aux blâmes, le respect qu'on luy portoit à la Rochelle, & la veneration qu'on avoit pour son excellente vertu, empeschoit qu'on ne s'attachast particulierement à luy; mais la malignité de quelques uns ne laissoit pas pour cela de l'envelopper dans la médisance generale. La plus part des hommes jugent des conseils par les evenemens, & quelques uns ont cette naturelle inclination, d'imputer les mauvais évenemens à de plus mauvais conseils qu'à ceux qui effectivement les produisent. Les commencemens de cette guerre n'avoient pas répondu aux grandes esperances qu'on en avoit euës, peu de places ayant esté prises, peu de trouppes mises sur pied, & sur tout, l'affaire du Duc d'Alençon ayant manqué, de qui on avoit attendu de fort grandes choses. Cela donna du chagrin à quelques uns, qui se voyans, comme ils pensoient, engagez dans un mauvais pas, s'en prenoient en general à ceux qui avoient la conduite des affaires. Un Ministre nommé

mé Cheſneverd, gentil-homme d'extraction, eloquent & ſçavant aux langues, & qui avoit aquis du credit dans le party, en vint juſques à ce degré d'intemperie, que de compoſer un livre plein de calomnies contre les chefs de ceux de la Religion, & de le mettre ſous la preſſe. Et comme l'impreſſion en eſtoit des-ja bien avancée, pluſieurs honneſtes gens de la ville en ayant eſté advertis, s'en plaignirent au Maire, qui le retira d'entre les mains de l'imprimeur : puis la Nobleſſe, & quantité d'autres en ayans fait inſtance au conſeil de ville contre l'auteur, on pourſuivoit chaudement qu'on luy en appliquaſt le châtiment qu'il meritoit ; & il n'euſt pas eſchappé la flêtriſſeure deuë aux calomniateurs, & aux compoſeurs de libelles diffamatoires, ſans la generoſité & la debonnaireté naturelle de la Nouë, qui y eſtoit principalement intereſſé. Mais par ſa moderation il amena la choſe à tel point, que Cheſneverd s'eſtant rendu priſonnier, & ayant reconneu ſa faute avec témoignage de repentance, la Nouë & les autres chefs luy pardonnerent à l'interceſſion des autres Miniſtres & du conſiſtoire, qui ſupplierent qu'on euſt égard à l'infirmité humaine, & à ſes ſervices paſſez. Et cela ſervit beaucoup à calmer les eſprits de quelques uns, qui ſelon l'apparence euſſent eſclatté, & mené quelque bruit dans la ville, ſi on luy euſt fait ſentir quelque plus rigoureuſe correction. Pour ce qui eſt des menées, les advis que la Nouë en recevoit ſouvent, & la mauvaiſe diſpoſition en laquelle il ſçavoit qu'eſtoit l'eſprit de quelques uns des Rochelois, avec les conjectures qu'on pouvoit tirer de ce que faiſoient quelques fois les ennemis, le tenoient perpetuellement

74. en alarme. Un jour entr'autres, dans le Mois d'Aouſt, les trouppes ennemies, aprés quelques pilleries & quelques meurtres faits à la campagne, s'approcherent ſi prés de la Rochelle, qu'il ſe douta qu'elles n'auroient oſé l'entreprendre, ſi elles n'avoient eû l'eſperance de cauſer quelque ſoulevement

dans

dans la ville, ou de faire reüssir quelque intelligence avec des particuliers. Il procura donc qu'on fist une assemblée generale dans un des temples de la ville, nommé S. Yon, pour avertir les Rochelois de ce qu'il sçavoit, & pour y prendre les ordres & les precautions necessaires. *I'ay reçeu*, dit-il, *Messieurs, advertissement de bonne part, que quelques particuliers de cette ville ont des intelligences & des pratiques secrettes avec les Catholiques: & ce qui m'y fait adjoûter foy, c'est que je ne voy point d'apparence que les ennemis eussent la hardiesse de venir en si petites trouppes qu'ils font jusques à nos portes, s'il n'y avoit quelque dessein caché qu'ils essayent de faire esclorre, en se tenans prests aux occasions. Leurs principales forces sont à Fontenay & à Lusignan, & ils font semblant d'avoir tourné là toutes leurs pensées. Mais leur principale visée est sur cette ville icy, & ces autres desseins apparens ne sont que pour couvrir leur jeu, afin qu'on se donne moins garde de leurs entreprises. C'est pourquoy il est necessaire de s'en défier continuellement, & de se premunir par tous moyens contre leurs surprises. C'est l'ordinaire des gens entendus à la guerre, & qui veulent mener de grandes entreprises afin, de faire courir des bruits, & de donner par leurs actions des impressions toutes contraires à leur principal dessein, par ce qu'ils en viennent ainsi plus facilement à bout, & avec moins de temps, moins d'effusion de sang, & moins de frais, que s'ils y alloient à force ouverte: & ces sortes de victoires meritent d'autant plus de loüange & de recommandation, que celles qui s'obtiennent à vive force, dependant principalement des actions & de la vigueur du corps; au lieu que celles là procedent simplement des operations de l'entendement, qui est la plus noble, & la plus excellente partie de l'homme. Car quand aux forces du corps, nous les avons communes avec les autres, & quelques unes d'entre les bestes l'emportent sur nous en cet égard. Mais l'entendement est propre aux hommes, & ceux qui en ont davantage, sont entr'eux les plus excellens. Que si nos ennemis sont habilles à s'en servir pour venir au des-*

ſus de leurs intentions contre nous, il ne faut pas que nous leur cedions en prudence ny en vigilance pour nôtre conſervation. Ie ſuis donc d'advis que nous y pourvoyions avec toutes ſortes de ſoins, afin de rendre les leurs & leurs entrepriſes inutiles. Aprés ce diſcours il fût reſolu que l'on mettroit hors de la ville ceux qui de longue-main eſtoient ſuſpects, & particulierement les revoltez, c'eſt à dire ceux qui ayans changé de Religion, eſtoient neantmoins demeurez là ſous pretexte de la neceſſité de leurs affaires. On redoubla auſſy les gardes; on augmenta le travail ordinaire des fortifications; en un mot, on fit tout ce qui fût jugé neceſſaire pour la ſeureté publique. Pour ce qui touche les negociations de paix, j'ay des-ja dit que Stroſſy eſtoit venu de la part de la Reyne mere à Aynande, & qu'il y avoit commencé quelque pourparler. La Noüe, par l'inclination qu'il y avoit, n'en rejettoit jamais les propoſitions; mais cela ne relâchoit rien de ſa vigueur: & l'opinion qu'il avoit de l'inclination de ceux qui les mettoient en avant, faiſoit qu'il y cheminoit avec une circonſpection merveilleuſe. Il entretenoit donc d'un coſté une eſtroite correſpondance avec Charles de Mommorancy, dit Meru, qui eſtoit allé en Allemagne faire des levées pour les Politiques; il en avoit une plus eſtroite avec le Prince de Condé, & luy aydoit en ce qu'il pouvoit. Car la faute du payement retardant le partement de ſes trouppes, la Noüe à ſa priere, fit ordonner qu'on delivreroit du vin & du ſel à quelques marchands, qui en payeroient le prix en Allemagne où le Prince eſtoit. Mais la diſette du ſel & du vin fût ſi grande cette année là, que n'en ayant pû eſtre delivré, cette ordonnance fût inutile. D'autre coſté il ne rebuttoit pas les entreveuës de Stroſſy ny de Gadagne, auſſy envoyé par la Reyne mere, & elles en vinrent enfin à tel point, qu'en attendant la paix, on avoit conclu des Trefves pour deux mois, par châcun deſquels Gadagne promettoit de

de faire payer aux Rochelois la somme de 35000. pour l'entretenement de leurs gens de guerre,& pour leurs autres dépences tant ordinaires qu'extraordinaires : & si la paix s'en fut ensuivie, comme la Nouë n'en desesperoit pas, il s'estoit resolu d'aller trouver le Roy Henry III. à son retour de Pologne, pour luy offrir son service, & recognoistre ses bien-faits. Ce qui ayant esté rapporté à la Reyne mere, elle luy envoya Savigne, valet de chambre du Roy, avec lettres par lesquelles elle luy témoignoit en termes bien exprés & bien emphatiques, la joye qu'elle en avoit receuë,& le prioit d'executer cette resolution, luy promettant toutes sortes de bons & advantageux traitemens. Elle donna charge au mesme temps à Strossy & à Gadagne, de faire quelques propositions d'accommodement.Et ces allées-&-venuës continuelles pour la paix avoient esté l'occasion pour quoy la Nouë,la Noblesse,& la Rochelle conjointement,avoient dés quelque temps avant la Trefve, fait une deputation vers l'assemblée de ceux de la Religion à Millau, pour y porter des propositions,& qu'ils avoient choisy pour leurs deputez, la Popeliniere & le Feure du Tilleroles. Le premier, éleu par la Noblesse estoit gentil-homme de naissance, homme de guerre, homme de lettres, & homme d'estat, à qui la memoire de la Nouë doit beaucoup, pour le soin qu'il a eú de recueillir en son histoire une partie de ses belles actions, & de les recommander avec éloge à la posterité. Le second estoit de la Rochelle, & envoyé comme de sa part. Et parce que pour aller à Millau, il faloit passer en divers lieux où les Catholiques estoient les maistres, ce qui ne se pouvoit faire sans passeports, on en demanda à la Reyne mere, qui en fit avoir. Mais nonobstant ces passeports, les deputez furent arrestez prisonniers à Cahors, & ils estoient encore en prison quand la dame de Bonneval (que Mezeray croit avoir esté Jeanne d'Anglure femme de Gabriel de Bonneval,) vint de la part

de la Reyne mere à la Rochelle avec lettres, & nouveaux memoires & instructions pour la paix. On prit donc l'occasion de la negociation de la Dame de Bonneval pour demander liberté de ces prisonniers en répondant à la Reyne. Et la réponce qu'on fit à la Reyne fût ainsi digerée par les conseils de la Noüe : Qu'ils remercioient tres-humblement sa Majesté de ce que ses desseins tendoient à donner repos à ses pauvres sujets affligez, qui avoient souffert par le passé, & souffroient encore alors des calamitez extremes, pour cette seule cause qu'ils vouloient vivre selon la pureté de l'Euangile : Qu'ils protestoient que leur intention avoit toûjours esté & seroit encore à l'advenir, de rendre au Roy, leur souverain Seigneur, avec toute prontitudé de courage, l'honneur, l'obeïssance & la fidelité qu'on sçauroit requerir d'un peuple parfaitement affectionné à son Prince, comme la nation Françoise l'a toûjours esté. Qu'ils n'avoient encore veine qui tendist à se soustraire de la sujetion aux loix de l'estat, dont ils requeroient l'observation avec instance, suppliant tres-humblement sa Majesté de les vouloir faire joüir de la seureté qu'elles promettoient à tous les bons sujets du Roy, & de leur lever toutes les justes deffiances qu'ils avoient eües qu'on les en vouloit priver. Qu'ils ne s'estimoient point indignes de leur protection, puis que Dieu leur estoit témoin qu'ils n'avoient autre desir que de s'employer de tout leur pouvoir à l'accroissement de la gloire de leur souverain, & de la grandeur du Royaume. Que quand les occasions s'en presenteroient, ils montreroient par les effets la verité de ces propos, & que pour cela ils mettroient toûjours leurs interests particuliers en arriere. Que si, comme la Dame de Bonneval l'avoit avancé de la part de sa Majesté, sa volonté estoit de deputer quelques personnes d'honneur & de qualité, pour conferer avec eux des moyens de venir à quelque bon accommodement, peut-estre trou-

veroit-

veroit-on les expediens de rétablir la tranquilité. Qu'ils y avoient une inclination toute entiere, & que pour cét effect ils avoient deputé vers leurs freres de Languedoc, avec la permission & sous les passeports du feu Roy Charles: mais qu'avec mépris de son nom & de sa memoire on les avoit arrestez. Qu'ils supplioient donc tres-humblement sa Majesté de pourvoir à cet inconvenient, & de donner prontement ordre qu'ils fussent mis en liberté, afin qu'ils se pussent aquitter de leur deputation, & que quant à eux à l'advenir ils n'eussent plus sujet de craindre & de se deffier, quand il seroit question d'envoyer pour traitter & communiquer avec qui que ce fût, des choses qui concernent le bien & la tranquilité du Royaume. La Dame de Bonneval s'en alla avec cette réponse, & laissa à la Rochelle cette impression en l'esprit de quelques uns, qu'elle y estoit venuë pour recognoistre l'estat de la ville, & pour y ourdir quelques menées, & elle mesme par ses propos & par ses lettres, fournit l'occasion à ces soupçons. Mais les bons ordres de la Nouë, que j'ay touchés cy dessus, empescherent l'effect de toutes telles pratiques, & cependant la Popeliniere & Tilleroles furent delivrés. Leur negociation à Millau est rapportée bien au long dans les originaux de l'histoire, & mon dessein n'est pas d'en rien dire icy. Mais bien crois-je que le lecteur trouvera bon que je luy en face voir le succez dans une lettre escrite par l'assemblée mesme à la Nouë, à Frontenay, & à Mirambeau. Elle estoit telle. *Messieurs, aprés que M. de la Popeliniere nous a fait entendre vostre loüable intention, & le desir qu'avez qu'on recerchast quelques moyens pour parvenir à une pacification generale, nous avons embrassé cette sienne remontrance avec une si bonne affection, comme ceux qui n'ont rien plus cher que de voir ce Royaume en quelque repos, ainsi que nous avons demontré ayant envoyé nos delegués vers Monsieur le Marechal d'Anville pour cet effect. Toutesfois estant depuis la mort*

du Roy intervenuë, nous a donné quelque empeschement à cette negociation, tant pour ne sçavoir avec qui contracter, qu'aussy pour n'avoir personne qui nous puisse donner asseurances fermes & certaines. Qu'est la cause que nous remettrons à un temps plus opportun, & que les affaires estans en quelque meilleur estat, Dieu nous face la grace de voir nostre Roy, duquel est le devoir, & à qui seul appartient l'honneur de reconcilier le peuple que Dieu a sousmis à son obeïssance. Ioint aussy que cét affaire si important ne peut estre traité sans l'avoir communiqué à Monseigneur le Prince de Condé & autres Seigneurs & gentils-hommes qui l'accompagnent, lesquels tempestez des troubles de ce Royaume, courent une mesme fortune avec nous. Voila, Messieurs, qui nous a donné occasion de surçoir cét affaire, & charger ledit Sieur de la Popeliniere vous faire entendre le succés de nos affaires, lesquels nous pensons vous seront aussy agreables, comme de bonne affection nous saluons vos bonnes graces de nos bien humbles recommandations: Priant Dieu, Messieurs, vous maintenir en tout heur & prosperité. A Millau, le 13. Aoust 1574. Vos plus affectionnez à vous servir, ceux de l'assemblée generale des Eglises reformées de France. Signé Broquiés, Darpajo, Darpajo Paulin, Verglac, Arvien, Ferrieres, de Boisse, & quantité d'autres.

La paix ne se concluant point, & la tresve estant finie, les Catholiques recommancerent leur courses aux environs de la Rochelle, & les ravages qu'ils y faisoient apportant beaucoup de dommage & d'incommodité aux habitans, plusieurs en prirent sujet de se dépiter contre la guerre, & de murmurer contre ceux qui la faisoient. Tellement que la Noblesse, qui s'estoit portée à l'entreprendre, & qui y avoit induit les Rochelois, se sentant offencée de ces murmures, & en témoignant beaucoup de mécontentement, la Nouë craignit que cela ne causast quelque division prejudiciable aux affaires. D'ailleurs il avoit esté surpris quelques lettres de la dame de Bonneval à la Reyne, par lesquelles elle luy donnoit advis

advis de quelques pratiques secrettes qu'elle avoit euë avec quelques Rochelois, & de plus, il y avoit beaucoup de sujet d'avoir mauvaise opinion de plusieurs que l'on admettoit au Conseil public, & de craindre qu'ils ne tramassent quelque chose avec ceux qu'on appelloit revoltez, qu'on avoit mis hors de la ville. Pour obvier à ces desordres, la Nouë demanda une convocation generale, de la Noblesse, du Maire, & des Echevins de la ville, & du plus qu'il se pourroit des habitans, dans le Temple de S. Yon, & quand ils furent assemblez, il leur tint à tous ce langage. *Messieurs; j'ay desiré avoir ce bonheur & ce contentement de vous voir icy tous ensemble, pour vous entretenir un peu sur les occurences presentes, & particulierement sur le sujet des divisions qui se remarquent entre vous. Vous voyés que les trouppes des Catholiques s'approchent, & qu'elles fourragent des-ja ce que vous avez à la campagne, & jusques dans les portes de la ville, tant ils ont de confiance en vos partialitez. Car ils sçavent bien que tandis qu'il y aura de la mes-intelligence entre vous, & que la ville soupçonnera ou accusera la Noblesse, & que la Noblesse se plaindra des mauvais traitemens de la ville, ils vous pourront faire tous ces desordres & toutes ces algarades impunement. Mais la consequence de cela va bien plus loin que l'incommodité que vous receveZ de ces trouppes. C'est l'artifice que les Catholiques ont toûjours pratiqué pour la ruyne, non seulement de la ville de la Rochelle; mais aussy de tous ceux qui font profession de l'Euangile, que de tascher à les desunir. Si donc vous voulez resister à vos ennemis, & les frustrer de leur attente dans les desseins qu'ils machinent contre vous, il faut vivre en bonne concorde, & ne leur donner point d'ouverture par vos divisions. Mais si vous leur voulez faire plaisir, & leur faciliter vous mesmes les moyens de vostre ruyne, il faut faire comme quelques uns de vous ont fait depuis quelque temps. Certes, Messieurs, c'est à mon grand regret que je le dis; & je ne me fusse jamais attendu de me voir reduit à la necessité de vous tenir*

ce

ce propos : mais la conjoncture du temps, & le ſoin de voſtre conſervation m'y oblige. On n'oit autre choſe que plaintes, que murmures, que faux bruits que l'on fait courir en cette ville, pour y décrediter ceux qui y ſervent le mieux qu'ils peuvent à l'utilité du public. Ie voy des gentils-hommes d'honneur & de vertu qui ſe mécontentent avec beaucoup de raiſon des traitemens qu'il reçoivent en cette ville de la part de quelques uns des habitans. Il y en a meſmes que l'on a empeſchés d'entrer lors qu'ils venoient de la guerre ou de quelques autres factions qui leur eſtoient commandées. Quelle interpretation ſinon ſiniſtre peut-on donner à une telle action? Et que peuvent vos ennemis eſperer de cét exemple ſinon que vous eſtes pour verifier les bruits qui courent entre leur ſoldats, qu'ils ont de telles intelligences parmy vous, qu'un de ces jours, lors que la Nobleſſe ſera ſortie pour aller à la guerre en quelque lieu, vous luy empeſcherés le retour, & luy fermerés vos portes? On dit que les gentils-hommes, & les autres refugez dans la ville, ſont ſoupçonneux : mais ſi on a ſujet de le dire, ils ont quelque ſujet de l'eſtre, & de craindre qu'aprés tant de ſervices rendus à la cauſe, on leur faſſe un ſi lâche tour. Pour moy je ne crois pas ayſement de leger, & tout ce qui vint de la part de nos ennemis m'eſt ſuſpect, par ce que je ſçay bien les artifices dont ils ſe ſervent pour ſemer ou pour fomenter de la diviſion entre nous. Mais quand je conſidere la façon dont vous vous gouvernez envers vos amis, j'advouë que je ne ſçay qu'en croire. Car je vous trouve pour la plus part extremement refroidis en tout ce qui concerne cette guerre, & ne voy plus en vous cette promptitude & cette allegreſſe avec laquelle vous me ſuiviez, lors que dans les troubles precedens vous me fiſtes l'honneur de me choiſir pour voſtre chef, & de me commettre la conduite de vos armes. Ie ne veux pas parler univerſellement de tous, & ſçay qu'il y en a encore pluſieurs que l'on peut appeller gens de bien, comme tres affectionnez à cette cauſe. Mais il n'y en a que trop d'autres qui aprés avoir deteſté cette guerre en public, maudiſſent en particulier

culier ceux qui la font, & cela ſous pretexte du deſir de paix, dont ils font ſemblant que c'eſt ce qui les meut & qui les gouverne. Veritablement, Meſſieurs, la paix doit eſtre le bût des ſouhaits de tous les gens de bien & d'honneur : mais il faut que ce ſoit une paix qui reüſſiſſe à l'honneur de Dieu, & au repos & ſoulagement du pauvre peuple. Or crains-je bien fort que nous ne ſoyons fort eſloignez de cette paix là, & la negotiation de Madame de Bonneval n'en donne des preuves que trop manifeſtes. D'un coſté ce n'eſt pas l'intention des Catholiques de la nous donner telle qu'elle eſt à ſouhaiter; de l'autre ceux qui font icy tant paroiſtre de deſir de la poſſeder, ne ſont point menés d'une ſi ſainte affection, qu'ils n'ayent plûtoſt leur profit & leur advancement particulier en recommandation, qu'ils n'ont en conſideration la paix & l'utilité publique. Au reſte, Meſſieurs, je ne ſçay qui vous fait tant abhorrer la guerre, que vous avés approuvée & embraſſée avec allegreſſe, il n'y a pas plus de 7. mois. Car pour ce qui eſt de l'intereſt public, il eſt tout tel qu'il eſtoit alors; & quant à ce qui eſt du voſtre particulier, je ne voy pas que vous ayés encore ſouffert beaucoup d'incommodités depuis que vous avés pris les armes. Bien eſt vray que les Catholiques ſont r'entrez dans voſtre gouvernement, & qu'ils ſe preparent à y faire le degaſt, & à vous empeſcher la recolte de vos fruits. Mais cela ne vous doit pas ſurprendre, puis qu'il y a des-ja long-temps que je vous en y advertis; & il vous doit encore moins émouvoir, puis qu'ils ne ſçauroient beaucoup vous incommoder, quelque choſe qu'ils facent. Car vous ſçavez que le Poitou eſt le grenier qui vous nourrit. Or ay-je donné pour ſa conſervation tout l'ordre que vous pouvez ſouhaitter, ayant pourveu Luſignan & Fontenay de telle façon, qu'il y a de quoy arreſter les Catholiques long-temps, non meſmes ſans danger pour eux, d'y reçevoir quelque eſcorne, en attendant le ſecours que Dieu ſçaura bien envoyer quand il le jugera expedient. Ie ſuis extremement déplaiſant, pour l'affection que je vous porte, & le deſir que j'ay toûjours eû de vous épargner plus qu'aucune ville du party, de ce que je

n'ay sçeu empescher les ennemis d'entrer dans vostre gouvernement. Vous sçavez que je n'ay pas eû assez de trouppes pour cela. Mais toutesfois & quantes que vous trouverez bon de les en chasser, je vous prie de croire que je vous y conduiray de bon cœur; & que je n'épargneray pas ma vie pour empescher le saccagement de vos maisons, & la ruyne de vos heritages. Ie croy avoir vescu de telle façon parmy vous, que je n'ay pas besoin de beaucoup de protestations pour vous persuader la verité de mes paroles, & la sincerité de mes intentions. Mais s'il en est besoin, je prie Dieu qu'il deploye sa vengeance & sa malediction sur moy, si je ne marche de bon pied en cette querelle, & si je n'y apporte autant de zelle & d'affection qu'on en peut attendre d'un homme de bien. Que si, Messieurs, vous avez trouvé quelque deffaut en moy en cét egard, ou reçonneu en mes actions que mes paroles ne s'accordent pas avec les sentimens de mon cœur, je vous prie de ne le dissimuler pas, & mesme de me courre sus, & de me fermer vos portes, s'il se trouve que je me porte lâchement en ce qui concerne cette cause. Ayant prononcé ces dernieres paroles avec quelque émotion; mais qui neantmoins ne rabattoit rien de sa moderation accoûtumé, il sembloit qu'il eust achevé; quand aprés une petite pause, il se tourna vers le Maire, & haussant sa voix, & poursuivant son propos avec une vehemence extraordinaire, il luy diti: *Et c'est à vous, Monsieur le Maire, que je m'adresse, & à qui, je suis contraint de faire ces plaintes & ces remontrances. Car c'est à vous, comme chef, & principal Magistrat de cette ville, qu'il appartient d'avoir l'œil sur tant de murmures & de fausses imputations, & de les empescher de pulluler de telle façon, qu'elles attirent enfin avec la perte de cette ville, la ruyne universelle de ceux qui desirent de servir Dieu en pureté de conscience en tout ce Royaume. Pour nous delivrer de l'importunité des effects, il faut en oster la cause s'il y a du mal au milieu de nous, comme il n'en faut pas douter, il se faut resoudre à le retrancher. Ie n'ignore point qu'il n'y*

ait

ait bon nombre de gens de bien entre vos murailles: mais aussy n'y en a t'il que trop qui sont composés d'humeurs fort differentes de cette qualité là, & qui ne desirent que de nous voir sous le joug de nos ennemis. Ie n'entens icy taxer personne en particulier, & voudrois bien avoir sujet de me persuader qu'il n'y a que des gens d'honneur, & zelateurs de la bonne cause. Mais quoy qu'il en soit, c'est une chose fort à desirer, & de laquelle je vous conjure au nom de Dieu, que vous ne vous serviez en vostre Conseil, qui doit estre une compagnie sacrée, & d'une fidelité inviolable, sinon de ceux qui sont les plus affectionnez à la religion, & dont les actions passées peuvent rendre bon & asseuré témoignage de leur probité & de leur merite. Vous nous avez fait l'honneur de nous reçevoir en cette ville comme pauvres refugiez; & nous avons mis entre vos mains ce que nous avions de plus precieux, nos vies, nostre liberté, nos familles, dont vous estes en quelque sorte les depositaires & les tuteurs. Ie croy que vous ne les avez pas, au moins certes ne les devez vous pas avoir en moindre recommandation que les vostres propres. Car outre la liaison commune d'une mesme religion dont nous faisons profession, nous sommes si estroitement conjoints par l'association mutuelle que nous avons promise & jurée ensemble, qu'il ne nous est pas possible de nous en departir, sans encourir le blâme d'un crime éternellement reprochable. Ce n'est pas une chose extraordinaire qu'il arrive quelque different entre ceux qui deuroient estre en parfaitement bonne union. Nôtre ancien ennemy ne dort jamais en cela. Mais il faut, s'il est possible couper la mauvaise herbe dans la racine, avant qu'elle croisse, & qu'elle suffoque la bonne semence. Nous ne trouvons point estranges les incommoditez que nous souffrons en cette ville: car nous n'y sommes pas venus pour chercher nos ayses. Si nous eussions eû ce dessein, il n'y a aucun de Noblesse icy presente qui ne fust demeuré dans sa maison; ou, s'il en eust voulu sortir, qui n'eust trouvé quelque advantageux parti entre les Catholiques. De ma part, Dieu m'est témoin de ce que la Reyne m'a fait offrir. Si j'a-

vois voulu me retirer en Angleterre, & ne me mesler de rien, j'aurois eû promesse d'elle de me faire reçevoir tous les ans le revenu de mon bien, dix mille escus de rente de sa liberalité, & vingt mille escus contant. Mais toutes les grandeurs & tous les tresors du monde, ne me feroient pas detourner d'un pas du dessein pour lequel je suis icy venu, qui est de servir à la gloire de Dieu, & au soulagement de vous tous, autant qu'il me sera possible. Que si vous avez quelqu'autre opinion de nous, ou que vous ne vouliez pas demeurer en l'union que vous nous avez jurée, nous vous supplions au nom de Dieu de le nous declarer franchement. afin que nous ne demeurions plus ainsi en suspens & balancée. estans toûjours en crainte & en defiance les uns des autres. Quant a moy, si je ne vois une mutuelle confiance mieux établie entre nous, je vous supplieray de me permettre que je sorte de cette ville, pour m'en aller vivre & mourir ou à Broüage, ou ailleurs, en quelqu'un des lieux qui sont encore en nostre puissance. Là j'espere faire connoistre que j'ay le service de Dieu, & le salut de ce royaume en plus grande recommandation que plusieurs n'ont estimé. Et quand j'aurois cent mille vies, elles ne me seroient pas si cheres que la conservation de la vraye religion & de l'estat. Ie ne veux aussy, Messieurs, passer sous silence une chose qui merite de n'estre pas oubliée en telle compagnie que celle-cy: C'est que nous avons reçeu advertissement de trois endroits, & par des gentilshommes signalez, que vous avez deux deputez à Paris, avec charge & instructions bien amples, pour traitter la paix, ou du moins quelque appointement, & quelque reconciliation particuliere avec la Reyne. Parce que c'est une chose qui ne se peut aisément verifier, je n'y insisteray pas: Et je ne croiray jamais qu'il soit seulement entré dans vôtre cœur, de mesnager une telle affaire & de telle consequence à nôtre insçeu, en violant la promesse que nous nous sommes donnée, & la foy que nous avons si solemnellement jurée les uns aux autres. Car ce seroit une chose indigne de vous, & dont vous n'effaceriés jamais le reproche. Sans parler de la faute que vous

com-

commettriez, en vous ſeparant de toutes les autres Egliſes de ce royaume, ſans l'advis & le conſentement deſquelles vous ne pouvez & ne devés entreprendre une telle negotiation, par ce que ce n'eſt qu'une meſme cauſe que nous defendons conjointement. Ie vous exhorte donc au nom de Dieu de vous tenir unis avec elles, & de vous tenir unis entre vous, ſi vous voulez avoir bon ſuccez de vos affaires par ſa benediction, & ſatisfaction de voſtre conduite en vos conſciences. Ce diſcours fit un grand effect. Car tout ce peuple qui eſtoit là aſſemblé, fût d'advis qu'il faloit chaſſer tous ceux qui eſtoient ſuſpects, & qu'il eſtoit plus neceſſaire de s'aſſeurer du dedans que du dehors de la ville. Puis ils crierent tout haut qu'ils recognoiſſoient le Seigneur de la Nouë pour general en ces provinces en l'abſence du Prince de Condé, chef & protecteur de toutes les Egliſes de France. Que leur intention eſtoit de luy obeïr en tout & par tout, & qu'ils n'avoient jamais eû autre opinion de luy, ſinon qu'ils le tenoient pour gentil-homme tres-affectionné à la gloire de Dieu, & au repos de la patrie. Puis ils le prierent de prendre bon courage, & d'employer toûjours les graces que Dieu luy avoit communiquées, à l'avancement de ſon regne & à l'utilité du public; & le conjurerent au nom du Seigneur de n'abandonner point leur pauvre ville pour ſe retirer ailleurs, adjoûtans que ce leur ſeroit & à la ville de la Rochelle, une tache d'ingratitude qui ne s'effaçeroit jamais, veu tant de bons offices qu'il luy avoit rendus, & dont la memoire ſeroit éternelle. Pour ce qui eſtoit de la negociation dont il avoit dit quelque choſe, le Maire & ceux du conſeil proteſterent qu'ils n'en avoient jamais oüy parler, & aſſeurerent hardiment qu'il ne s'en trouveroit jamais rien: mais que ce bruit eſtoit une ruſe des Catholiques, qui ne penſoient pas avoir un plus aſſeuré moyen de les ruyner, qu'en les mettant en ſoupçon les uns des autres, & en procurant ainſi leur diviſion. Que neantmoins, en un temps ſi fâcheux & ſi calamiteux

lumiteux qu'estoit celluy-là, ils ne trouvoient pas estrange que l'on eust deferé quelque chose à ces mauvais bruits, & qu'aucun advertissement, d'où qu'il vint, ne devant estre méprisé, on s'enquerroit de la verité de ce fait, afin d'en esclaircir ceux qui en estoient en doute. En effect on le fit depuis, mais il ne se trouva rien de semblable, quoy que dés le lendemain de cette assemblée l'arrivée de Brisson, dit la Boissiere, qui venoit de Fontenay le Conte, fournit à quelques uns l'occasion de soupçonner qu'il estoit vray. Cet homme envoya le 29. d'Aoust à la Rochelle un trompette avec un pacquet de lettres de la Reyne mere, des quelles l'une s'adressoit au Maire de la Rochelle, & les autres au President, Lieutenant, & principaux de la maison de ville, qui estoient Jean Salbert, du Villiers, Jacques Henry, Claude Huet, & quelques autres particuliers : mais il ny en avoit ny pour la Noue, ny pour le reste de la Noblesse. Les lettres estoient severes, & portoient en substance que la Reyne s'étonnoit fort de ce qui les pouvoit avoir émeus à s'eslever contre le Roy son fils, absent, & dont ils n'avoient jamais reçeu que bon & gracieux traitement. Qu'elle sçavoit bien que s'avoit esté à l'appetit de quelques uns qui s'estoient retirez à la Rochelle, pour leurs passions & vengeances particulieres, & qui n'avoient pris les armes à autre intention que pour piller le pauvre peuple. Qu'elle avoit grand regret qu'une ville qui avoit toûjours esté si affectionnée à son Prince, se fust ainsi laissée mener par le nez, jusques à faire ligue avec telles gens, sans avoir égard à la rebellion qu'ils commettoient contre le Roy leur souverain Seigneur. Qu'il estoit prest de retourner, (& de fait le bruit de son evasion hors la Pologne, estoit des-ja épandu par toute la France,) & qu'apprenant à son arrivée leurs deportemens, il en pourroit concevoir une juste indignation, & la leur faire sentir. Qu'elle s'adressoit à eux, comme aux principaux ministres

&of-

& officiers de la ville, qui y avoient la ſurintendance des affaires, & de qui le devoir eſtoit d'agir envers le peuple pour luy remontrer la faute qu'il avoit faite, d'en fraindre la derniere paix, & de ſe rebeller contre ſon Roy. Que s'ils vouloient rejetter les mauvais conſeils de ceux avec leſquels ils s'eſtoient liguez, & rentrer en leur devoir, il y auroit moyen, avant qu'il fuſt neceſſaire d'y appliquer le cautere, de leur faire recouvrer la bonne grace du Prince, l'oubly de ce qui s'eſtoit paſſé, la paix, & la liberté de leurs conſciences. Qu'elle s'y employeroit de fort bonne volonté, pour la pitié que luy faiſoit cette pauvre ville, qu'elle voyoit ainſi troublée & privée de ſon trafic ordinaire. Et qu'elle remettoit le ſurplus de ſes intentions ſur une creance qu'elle avoit donnée à la Boiſſiere; qui de ſa part eſcrivit au Maire, pour avoir un paſſeport, afin de leur aller en perſonne expliquer la charge qu'il avoit de ſa Majeſté. Le Duc de Monpenſier, avec qui la Boiſſiere avoit communiqué par l'ordre de la Reyne, eſcrivit auſſy de ſa part aux Maire & Eſchevins, pour les exhorter & les induire par tous les moyens poſſibles, à rechercher leur accommodement avec la Cour, adjoûtant qu'outre leur propre repos, qu'ils y trouveroient, ils procureroient encore celuy du plat païs, qui leur pourroit autrement imputer la cauſe des calamitez qu'il en duroit pendant la guerre. Ny le Maire, ny les autres, à qui ces lettres furent données, n'en témoignerent point de contentement, s'imaginans bien que cela confirmeroit le ſoupçon qu'on avoit eû que la Rochelle traitoit de paix pour elle en particulier, & à l'inſçeu de la Nobleſſe; c'eſt pourquoy ils allerent incontinant trouver la Nouë pour luy faire voir les lettres, & luy demander ce qu'il eſtoit à propos de faire en cette occaſion. La Nouë répondit, que puis que les lettres s'adreſſoient à eux, c'eſtoit auſſy à eux à y faire réponce. Neantmoins, que s'il eſtoit appellé à en dire ſon advis, il ne man-

manqueroit pas à les ayder de ſon conſeil du mieux qu'il pourroit, & comme il luy ſeroit dicté par ſa conſcience. On reſolut donc de faire lecture de ces lettres en la preſence du peuple, puis à l'inſtant on fit aſſemblée à l'Echevinage, ou ces lettres furent leuës, & la choſe dont il s'agiſſoit, miſe en deliberation. La plus part trouverent mauvais que la Reyne ſe fuſt adviſée ſi tard de s'adreſſer particulierement à ceux de la Rochelle, en laiſſant à part la Nobleſſe, avec laquelle, comme avec toutes les Egliſes de France, on ne pouvoit ignorer qu'ils n'euſſent aſſociation. On interpreta ces lettres comme un ſtratageme dont la Cour ſe vouloit ſervir pour les deſunir, & pour les induire à chaſſer la Nobleſſe, qu'ils avoient retirée chez eux. On dit que ſi une fois cette union eſtoit rompuë, la paix que la Reyne leur offroit, ſeroit pour quinze jours, & qu'enfin ils n'en auroient pas meilleur marché que les autres, par ce qu'ils ne ſe reconnoiſſoient pas meilleurs que ceux que la Reyne avoit ainſi déchifrez. Que c'eſtoit une vieille ruſe, pratiquée par Philippes de Macedoine, quand il demandoit à la ville d'Athenes qu'on luy liuraſt ceux d'entr'eux qui avoient le principal credit ou gouvernement : & que ce fut fort ſagement qu'un de leurs plus grands orateurs y repondit par cét apologue, que le loup avoit ſous belles promeſſes voulu induire les brebis à luy livrer les chiens qui les gardoient. On conclut qu'il ne faloit point entendre à ces captieuſes propoſitions d'accommodement, & que d'ailleurs il faloit oſter à tout le monde le ſoupçon qu'il y euſt perſonne dans la ville de la Rochelle, d'entre ceux qui y avoient quelque authorité, qui euſt aucune ſecrette intelligence avec les auteurs de ces negociations. Et là deſſus on repreſenta à tous ceux qui ſe trouverent preſens, qui c'eſt la couſtume des Rois, quand il ſurvient quelque émotion dans une ville, de s'adreſſer premierement aux principaux officiers & magiſtrats, comme à ceux

qui

qui doivent avoir l'œil, & tenir la main à la conſervation de l'ordre, & qui ſont en quelque façon reſponſables de ce que le peuple commet par inconſideration. Mais que par la grace de Dieu, il n'eſtoit point alors queſtion de choſe ſemblable, par ce qu'il ny avoit aucun d'eux qui euſt rien fait en cette occurrence contre le ſervice du Roy, & à quoy il ne s'eſtimaſt obligé par les loix divines & humaines. Qu'au reſte ils ne pouvoient & ne vouloient rien faire en cette occaſion, ſans l'adveu & le conſentement du Prince de Condé, & en ſon abſence, de la Noüe, dont ils avoient cette perſuaſion, qu'ils ne ſe porteroient jamais à rien qu'à ce qui ſeroit de la gloire de Dieu, du ſervice du Roy, & du bien de l'eſtat : qu'il leur ſeroit plus honorable de mourir que de ſe ſeparer d'avec la Nobleſſe, avec qui ils avoient juré aſſociation : & que pour faire réponce aux lettres, il les faloit communiquer à la Noüe, afin qu'on la fiſt ſelon ſes advis, & du commun conſentement de tous. Le lendemain la Noüe, & le Maire firent aſſemblée à S. Yon, où le grand Quairay, gentil-homme de Poitou, fit au nom de la Nobleſſe, une petite remonſtrance aux Rochelois, pour les exhorter à entretenir leur union. Puis il fut reſolu qu'on oſteroit du conſeil public les perſonnes ſuſpectes, pour y en mettre d'autres en qui on euſt plus de ſujet de ſe confier ; & ſe termina cette action de telle façon, que la Nobleſſe & les Rochelois témoignoient avoir beaucoup de ſatisfaction les uns des autres. Sur ces entrefaites, la Boiſſiere s'eſtant approché de la Rochelle, le 4. de Septembre, & luy ayant eſté ordonné de s'arreſter hors la porte de Cougne, la Noüe, & le Maire, & quelques autres des plus apparens, l'y furent trouver. Et le commencément de ſa negociation ayant eſté hautain, offenſif à la Nobleſſe, & injurieux à ceux qui faiſoient la guerre par mer, juſques à les appeller Pirates, pluſieurs croyoient qu'on ne luy permettroit pas d'entrer dans la ville

pour y exposer sa creance. Neantmoins la moderation de la Noüe, & le respect deu à la Reyne l'emporta. Il entra donc le lendemain, & fust conduit à l'Eschevinage, où en la presence du peuple il exposa sa creance de vive voix, sans montrer aucun escrit que les lettres qui avoient des-ja esté leuës. Sa harangue fut longue, conforme à ce que les lettres de la Reyne portoient, conceuë en termes encore plus rudes & plus fâcheux, & qui en sa bouche parurent insolens, & se termina par des exhortations à chasser tous les estrangers, qu'il appella des gens turbulens & desesperez, & par des promesses, s'ils retournoient dans l'obeïssance, de leur faire confirmer & entretenir la derniere paix, émologuer leurs privileges, & que leur ville leur seroit donnée en garde sans ostages ny garnisons. Puis aprés, il voulut aussy sçavoir de la Noüe s'il persistoit en la volonté dont il a esté parlé cy dessus, & qu'il avoit témoignée à Strossy & à Gadagne, d'aller trouver le Roy : & si cela estoit, il luy donnoit advis que le Roy seroit à Lion sur la fin du mois, & que la Reyne mere s'y transporteroit, où elle luy rendroit toutes sortes de bons offices envers sa Majesté. On fit premierement réponse de vive voix à la Boissiere, & puis aprés on la luy donna par escrit. En l'une & en l'autre on parla fort respectueusement tant du Roy que de la Reyne & de leurs bonnes inclinations à la paix : mais on luy témoigna quant à luy qu'on estoit fort offensé de sa façon de parler, & que sans la consideration de celle dont il portoit la creance, on le luy auroit fait sentir. Qu'au fonds on n'avoit point de sujet de se fier en ses promesses, puis qu'il n'estoit fondé en aucun pouvoir de les faire qui fust signé ou de la Reyne ou au moins d'un Secretaire d'Estat. Que quand on agiroit de bonne sorte pour la paix, la Rochelle & ses associez y entendroient de bon cœur, & qu'on escriroit au Duc de Monpensier, pour le prier instamment de s'en entremettre. Ce qui fut fait.

Quant

Quant à la Nouë, il fût répondu à la Boissiere que s'il avoit donné quelque promesse d'aller trouver le Roy, c'estoit en un autre temps, & en un autre estat des affaires. Que les choses survenuës depuis estoient plus que capables de luy faire changer d'advis : & que quand il auroit dessein de sortir de la ville pour cet effect, comme il le témoignoit quelques fois, lors qu'il se mettoit devant les yeux les advantages qu'on pourroit tirer de son voyage pour acheminer les affaires à une bonne paix, on ne le luy permettroit pas, d'autant que les choses ne paroissoient en estat d'en esperer bonne issuë. Et pour luy, il disoit que comme il ne vouloit rien entreprendre sans l'advis de ses freres & de ses associez, aussy se rapporteroit il toûjours à eux de ce qu'il auroit à laisser ou à entreprendre en cette occurrence. Ainsi la Boissiere s'en alla faire son rapport, & la Nouë tourna ses pensées à la guerre.

Le Duc de Monpensier n'avoit pas reüssi à l'attaque de Fontenay, dont nous avons des-ja parlé : mais quand la tréve fût finie, il se proposa d'y retourner, & d'y mettre un second siege. La Nouë le prevoyant, y alla, & y fit faire diverses fortifications, quoy que la nature du lieu ne permette pas qu'on en fasse une bonne place. Mais ce qui la rendit encore plus mauvaise alors, c'est qu'il se trouva moins de gentils-hommes pour la defendre qu'à la premiere fois, & que mesme les plus considerables habitans s'en estoient retirés à la Rochelle, pour n'estre pas exposez aux accidens qui suivent les prises de ville. Joint que les trouppes du Duc s'estoient grossies, & qu'il estoit fort bien pourveu de munitions & d'artillerie. L'evenement de cette affaire estant si douteux, & si perilleux pour ceux de dedans, la Nouë, qui n'entreprenoit rien de soy mesme, dont le succés ne fust asseuré, remit à la deliberation du conseil si on defendroit cette place. Et plusieurs furent d'advis qu'on la démantelast, & qu'on l'a-

bandonnast, à cause de sa desavantageuse situation, & de la foiblesse de ses murailles. Les autres avoient force raisons au contraire. Ils disoient que leur tresor estoit en Poitou, & que Fontenay en estoit la clef. Que les costes de la mer & toutes les places voysines, suivroient la fortune de celle là, & qu'à cette occasion sa conservation estoit d'extremement grande importance. Qu'elle estoit fort bien pourveuë de tout ce qui luy estoit necessaire, & qu'il y avoit 4. ou 500. hommes bien resolus, capables d'y faire recevoir un second affront à l'ennemy. Qu'outre le deshonneur qu'il y auroit à l'abandonner, ce seroit une confession de sa foiblesse, qui décourageroit à l'advenir les autres villes devant lesquelles l'ennemy viendroit à se presenter: & qu'au contraire, une brave resolution releveroit le courage aux plus abbatus, s'ils se trouvoient en telle rencontre. Que ce ne seroit pas la premiere fois que de mauvaises places defenduës vaillamment auroient acculé de grosses puissances, comme S. Didier la grande armée de l'Empereur Charles-Quint, où il commandoit en personne, la Bicoque les François en Italie, & de fraische date, Luiron le Prince Dauphin, en Dauphiné, & Clerac, qui n'avoit pour toutes fortifications qu'une simple ceinture de terre, la Valette & toute la Milice du pays. Que Dieu prenoit souvent plaisir de confondre ainsi les choses fortes par les foibles, & par les choses sans apparence, celles qui ont beaucoup d'éclat, de puissance, & de reputation. Ces considerations jointes à l'asseurance que S. Estienne & quelques autres gentils-hommes donnoient d'y faire un merveilleux devoir, firent incliner la resolution du costé de la defense, & aussy tost on dépescha en Xaintonge, en Gascongne & en Perigord, pour prier les associez de tenir en diligence des forces prestes à un certain rendez-vous, pour secourir les assiegez. Cependant, le Viconte de Lavedan, du quel la femme estoit assiegée à Ploux en Auvergne par Montal, ayant prié la Noüe de le secourir, il s'y

il s'y achemina avec ce qu'il avoit de trouppes, accompagné du Viconte de Gourdon, de Langoiran, & de quelques autres. Mais Montal en ayant oüy la nouvelle, décampa, de sorte que la Noüe s'en retourna sur ses pas, & en attendant que les forces des associez se trouvassent au rendez-vous assigné, il delibera de reprendre le château de Noaillé sur 15. ou 20. soldats de la garnison de Marans qui y avoient estés mis. Mais ces soldats tenans plus long-temps qu'il ne s'estoit imaginé, & le Duc de Montpensier ayant envoyé du camp de Fontenay 6. ou 700. hommes pour les secourir, il songea à sa retraitte, & n'avoit plus autre pensée dans l'esprit que de secourir Fontenay. Le Duc en pressoit le siege avec toute la diligence, & toute la vigueur imaginable, & la Noüe employoit toutes sortes de soins, de prieres, & de remontrances pour haster le secours qu'il avoit promis. Mais il ne luy fût pas possible d'y venir à temps, la place ayant esté non renduë, mais prise quelque temps avant que les trouppes confederées se trouvassent au lieu qu'il leur avoit ordonné : & ce qui luy fût un grand surcroist d'affliction, c'est qu'ayant eû dessein de reparer cette perte par la prise de Marans, & y ayant donné teste baissée jusques dans la Hale, croyant y surprendre la garnison, il y fût mal suivy, y perdit le Brave, capitaine de ses gardes, homme de beaucoup de valeur, & fût contraint de se retirer, parce qu'outre que la garnison y fit ferme, & que le canon qu'il avoit donné ordre qu'on amenast, tarda trop, le Duc de Montpensier en ayant esté adverty, il y envoya des gens, dont il eust esté impossible de soûtenir l'arrivée. Et voicy comment on raconte cette histoire. Le Capitaine des Bruieres, qui commandoit dans la place, estant adverty du dessein de la Noüe, previt qu'on l'attaqueroit par une ruelle qui seule fournissoit d'une advenuë couverte en travers. Là il fit une legere barricade, & perça toutes les maisons. La Noüe arriva à ce

poſte, ſuivy de vingt hommes ſeulement, le reſte des ſiens n'ayans pû ſeconder ſa diligence. Il fait ſon attaque bruſquement: & de l'autre coſté les Bruïeres fait faire une furieuſe ſalve à 160. mouſquetaires, qui l'avoit logés dans les maiſons perçées qui flanquoient la barricade. Cette ſalve nettoya la ruë, de maniere que la Nouë reſta luy troiſiéme, les autres qui l'accompagnoient ayans eſté tous renversés & parmy eux le Brave. Au meſme temps les Bruïeres avec les ſiens ſort ſur la Nouë, qui attend ce choq ſi inegale avec ſa fermeté ordinaire, & ſans tourner viſage faiſoit de glorieux efforts pour ſouſtenir cette foule d'ennemis: quand des Bruïeres luy pouſſe un coup de halebarde dans l'eſtomach. La cuiraſſe reſiſta au fer: mais elle n'empeſcha pas la Nouë d'eſtre ſi ébranlé du coup qu'il en fut preſt à tomber. Neantmoins ſes deux ſeconds luy ayans donné le moyen de reprendre ſes eſprits, tous trois enſemble ils s'acculerent dans une porte, où ils ſouſtinrent cette multitude avec tant de courage & de vigeur, que les Bruïeres craignant l'arrivée des trouppes, ſe retira au chaſteau, remportant une douce ſatisfaction de ſa prevoyance, & laiſſant à ces trois vaillants-hommes, avec le champ du combat, une gloire immortelle de valeur. La Nouë débaraſsé d'une ſi perilleuſe occurrence, ſe retira, parce qu'outre le hazard que ſa perſonne y euſt encore couru ſans eſperance d'aucun bon ſuccez, il ſçavoit bien qu'il auroit bien-toſt affaire de ſes trouppes ailleurs. De fait le Duc de Monpenſier, aprés la priſe de Fontenay, ſe reſolut d'aller aſſieger Luſignan, qui eſtoit une meilleure place à la verité: mais plus difficile à ſecourir, comme beaucoup plus éloignée de la Rochelle. Il y mena donc ſes trouppes, & forma ſon ſiege. La Nouë aſſiſta à la Rochelle à quelques aſſemblées qui s'y tinrent, tant pour donner ordre à ſe garder des ſurpriſes, dont on ſe deffioit toûjours, que pour répondre à l'Abbé de Brantoſme, envoyé de la

part du Roy pour quelques propositions de paix; & pour envoyer des deputez vers sa Majesté à Lion; qui est la premiere ville de son Royaume où il s'arresta aprés son retour de Pologne. La nuit du partement de ces deputez, la Nouë s'en alla de la Rochelle à Pons, tant à dessein d'assembler quelques trouppes de gens de cheval, pour le secours de Lusignan, qu'à l'occasion de quelque entreprise que l'on avoit faite sur Xaintes: mais le jeune Conte de Montgomery la fit manquer par une autre qu'il avoit faite sur S. Jean d'Angely, laquelle ne luy reüssit pas non plus, & cependant la Nouë trouva moyen d'envoyer vers celuy qui commandoit dans Lusignan, & de luy faire sçavoir de ses nouvelles. Et parce que la prise de Fontenay avoit eslevé le courage eux ennemis, & qu'ils avoient semé force bruits à leur avantage, il luy manda que les affaires alloient beaucoup mieux que l'on ne pensoit, & qu'il estoit prest de monter à cheval pour l'aller secourir avec des forces considerables. Du reste, qu'il se devoit signaler en cette occasion par une constante resolution, parce que la longueur de ce siege seroit indubitablement la ruyne de l'armée Catholique. L'importance de ce siege faisoit que le Duc de Montpensier n'y perdoit pas un moment de temps, & qu'il n'y espargnoit ny les hommes ny l'artillerie. Le courage des assiegez luy donnoit de l'exercice tout ce qui se peut, tant en prevenant ses desseins qu'en soustenant ses assauts, & en faisant sur ses gens de furieuses sorties. Entr'autres ils en firent une le 28. d'Octobre, sous la conduite du Baron de Frontenay, où ils tuerent beaucoup des gens de Duc, mirent le feu en ses poudres, enclouërent le mieux qu'ils peurent son canon, & sans que les soldats qui s'arresterent au butin, ne seconderent pas la Noblesse, ils luy eussent encore fait un beaucoup plus grand desordre. Quoy qu'il en soit, outre les prisonniers, il y perdit 9. capitaines, & grand nombre de soldats, entre

entre lesquels il y en eut un dans les chausses duquel on trouva un quart de peau de parchemin, peint de diverses couleurs; où il y avoit plusieurs & divers caracteres, & des figures étranges, autour desquelles estoient escrits quantité de noms de Dieu, tant en Hebreu qu'en Caldeen. L'on creut que c'estoit un charme que ce pauvre miserable avoit voulu opposer au coup de la mort: mais il n'eut pas la force de l'en garentir; & la Popeliniere, qui rapporte cette particularité, a raison de dire à cette occasion, que *c'est chose qui passe le pouvoir de tout ce qu'il y a de Sorciers, de Magiciens, & de Diables.* Car pour dire cela en passant, & comme par forme de digression, il n'est peut-estre pas hors de la puissance du Malin, de détourner ou de ralentir la violence d'un coup d'arme à feu, & d'empescher qu'elle ne porte, ou qu'elle ne face un si grand effect qu'elle feroit, s'il n'en retardoit point la violence. Parce que les esprits ont une merveilleuse activité sur les corps, & que les causes surnaturelles l'emportent de bien loin en efficace & en vertu, sur celles qui dépendent de l'art humain, & mesmes de la nature. Nous voyons cela par experience, que plus les substances sont epurées de ce qu'il y a de plus grossier & de plus materiel dans les corps, plus ont elles de force & d'activité; d'où vient que ces petits corpuscules qui en nous s'appellent du nom d'esprits, sont ce qui donne le mouvement & l'agitation à cette pesante masse de nos membres. Celles donques qui sont absolument separées de la matiere, & dont l'estre consiste en une chose incomparablement plus subtile que ne sont ces esprits qui nous font mouvoir, doivent aussy avoir plus de vigueur sans comparaison, & produire des effects qui paroissent miraculeux à ceux qui ne sont pas accoûtumez à en voir sinon de ceux qui sont produits par des causes corporelles. Quand donc il plaist à Dieu commander aux bons Anges de faire quelque chose de cette nature, ils font quelques fois ce qu'Ho-

qu'Homere attribuë en quelque lieu à ses Dieux : c'est qu'ils détournent un coup qui viendroit tomber sur quelqu'un, comme une nourrice aveque sa main détourne une moûche qu'elle void venir en volant sur le visage d'un enfant qui luy pend à la mammelle. Et quand il luy plaist aussi de permettre aux maivais anges, d'en user de la mesme sorte envers ceux qui ont recours aux sortileges pour cela, il n'y a rien qui empesche qu'ils ne fassent quelquesfois de choses qui paroissent estonnantes. Je ne revoque donc pas en doute la verité des histoires qui nous parlent de quelques trouppes de gens de guerre charmées contre les coups de mousquet. Mais outre que l'experience monstre que Dieu le permet rarement, l'activité de substances immaterielles a ses bornes, & si elles peuvent bien arrester l'impetuosité d'une bale de pistolet, il ne s'en suit pas quelles puissent faire le mesme à l'égard d'un boulet de canon ; aussi n'en voyons nous point d'exemples. De plus, comme la Providence permet bien que le Diable trompe quelques fois l'un de nos sens par ses illusions ; mais non pas qu'il les charme tous ensemble, par ce qu'il feroit tout ce qu'il voudroit en nostre fantaisie, & que par ce moyen il disposeroit des actions de nostre intellect : ainsi peut il bien arriver par la permission de Dieu, que le Diable empesche l'effect de quelque arme en un combat, que pour cela il n'empesche pas les autres. Autrement il seroit trop le maistre de certains evenemens dont Dieu reserve l'administration à sa Providence. Defait, j'ay oüy dire du Conte de la Suze dernier mort, à qui Dieu avoit donné une vigueur de corps proportionnée à son excellente vertu, & à la grandeur extraordinaire de son courage, qu'ayant à charger auprés de Beffort, une compagnie d'infanterie que les caracteres rendoient invulnerable aux espées & aux armes à feu, il s'arma luy & quelques autres de leviers, dont il assomma cette canaille. Enfin,

quelque charme qu'il y peust avoir, je croy que le Diable seroit bien empesché à garantir un homme d'une gresle d'arquebusade. Parce que quoy qu'il en soit, il faut qu'il soit present & qu'il agisse effectivement sur châque bale qu'il ralentit ou qu'il détourne. Or faudroit-il avoir une merveilleuse agilité d'œil & de main pour exercer son action sur un si grand nombre de coups, qui tombent avec tant de vitesse, & neantmoins en divers momens de temps, à droite, à gauche, en haut & en bas, au ventre, à la poitrine, à la teste, à la gorge, & au visage. Et bien qu'une substance immaterielle soit toute œil & toute main, si est-ce que pour produire tant de differentes operations en si peu de temps, il faut une celerité absolument inimaginable. Et c'est entr'autres choses ce qui trompe ces miserables qui font des conventions avec le Malin, qu'ils s'imaginent qu'il leur promet de les garentir de toutes ces sortes d'accidens, bien qu'il ne le promet que de quelques uns seulement; ou mesme que s'estant trouvé avec eux en quelques dangers, il se contente dans les autres de leur laisser le billet de ses caracteres & de leur pact, qui ne peut avoir aucune vertu pendant son absence. Car comme c'est une folie de se persuader que les nombres, en tant que nombres, ayent quelque vertu de produire des effects physiques, tels que sont les bonnes & les mauvaises crises des maladies, c'est pareillement une impertinence & une superstition de croire que les parolles ou les figures & les noms, soit qu'on les prononce ou qu'on les escrive en quelque couleur ou sur quelque matiere que ce soit, ayent aucune autre vertu que celle de signifier, qui leur est attribuée ou par la volonté de l'homme ou par la nature. Et si le Diable estoit à cent pas de ce soldat quand il reçeut le coup de la mort au siege de Lusignan, il eust peu estre tout couvert de chiffres depuis la teste jusques aux pieds, que cela ne l'eust pas sauvé d'une bale de pistolet ou de la pointe d'une hale-

barde.

barde. Mais retournons à noſtre narration. Le ſiege fût au commencement preſſé vivement, juſques à donner un aſſaut, dont il ſe falut retirer avec grande perte. L'opinion que le Duc de Monpenſier eut qu'il auroit les aſſiegez par la faim, apporta quelque intermiſſion à ſon ardeur. Enfin, rebuté de ce coſte là, il ſe reſolut à un aſſaut general, & ſur ces entrefaites entra dans la ville un homme qui portoit des lettres de la Nouë, & qui ſe retira tout auſſi toſt qu'il les eut renduës. Lecture en ayant eſté faite à l'iſſuë du preſche, il ſe trouva qu'il diſoit au Baron de Frontenay & à la Nobleſſe qui eſtoit aveque luy, que le bruit de la valeur qu'ils avoient montrée à ſoûtenir l'aſſaut, avoit des-ja volé par toute la France. Que c'eſtoit à eux à perſeverer en cette ſainte reſolution; que les Catholiques avoient fait leurs plus grands efforts, & qu'ils n'avoient plus de poudre. *Sur tout,* diſoit-il, *gardez vous bien de parlementer, parce que les langues de ceux à qui nous avons à faire, ſont plus dangereuſes que leurs eſpées.* Il adjoûtoit qu'il avoit reçeu nouvelles du Prince de Condé, que le Duc d'Anville, qui avoit eſté fait priſonnier, s'eſtoit ſauvé; que pour luy, il eſtoit en parfaitement bonne volonté de les ſecourir; mais que juſques alors il n'en avoit pû avoir le moyen, parce que la venuë du Roy en avoit refroidy pluſieurs qui luy avoient promis de marcher. Qu'il eſperoit neantmoins que les affaires iroyent mieux à l'advenir, & que les Catholiques ſe trouveroient bien eſtonnez. Puis il finiſſoit par une exhortation à la Nobleſſe & aux ſoldats, de ſe ſouvenir qu'ils eſtoient en lieu pour aquerir beaucoup d'honneur, & pour rendre un grand ſervice à Dieu & à la cauſe commune. Ces lettres furent ſiniſtrement interpretées par quelques uns, comme ſi elles euſſent porté une ouverte declaration de ſon impuiſſance à les ſecourir; mais neantmoins elles ne découragerent perſonne. Sur tout le Baron de Frontenay ſe monſtra merveilleuſement ferme,

non ſeulement contre les attaques des ennemis ; mais mémes contre les prieres de la Dame de la Garnache ſa ſœur, & contre les ſolicitations de la Hunaudaye, avec qui il ne voulut point s'aboucher, & qu'il renvoya à la Noüe, s'il avoit quelques propoſitions generales de paix à faire. Le Roy & la Reyne eſcrivirent à du Rouhet, qui vint trouver les aſſiegez, & leur fit de belles promeſſes de la part de leurs Majeſtez ; mais ils ne s'y fierent pas. Au meſme temps la Noüe leur eſcrivit auſſy, & leur fit eſperer qu'il iroit bien-toſt boire avec eux : ce qui leur donna du courage. De ſorte que quelque incommodité qu'ils ſentiſſent par la longueur du ſiege, par les factions militaires, & par la faute du pain, ils ſe defendoient toûjours vaillamment, & ſoûtinrent encore un aſſaut au ravelin de la Vacherie. Mais enfin la Noüe ne pouvant mettre en campagne aucunes trouppes aſſez conſiderables pour entreprendre de mener là du ſecours, ils ſe rendirent à compoſition honorable, pour laquelle il fut donné des oſtages juſques à l'entiere execution, & en ſuite le Duc fit démolir le château de Luſignan, l'un des plus beaux de l'Europe.

Les affaires de ceux de la Religion eſtans en mauvais eſtat, & neantmoins la conſtance & les exhortations de la Noüe ſoûtenant les courages à la Rochelle & aux environs, l'année 1575. commença par une action qui fit beaucoup de bruit, & qui releva les eſperances que les mauvais ſuccez avoient abbatuës. C'eſt que par les ordres du Duc d'Anville, gouverneur & lieutenant general pour le Roy en Languedoc, il ſe tint à Niſmes une aſſemblée, tant du Clergé & Catholiques Politiques, que des Egliſes reformées, dans laquelle ils firent union de leurs intereſts pour leur commune conſervation, & de leurs conſeils, pour le bien commun de l'eſtat, ainſi qu'on a coûtume de parler. Et pour monſtrer comment ils eſtoient en parfaitement bonne intelligence,
ils

ils eſleurent pour leur protecteur general le Prince de Condé, Proteſtant de profeſſion, & promirent d'obeïr en ſon abſence au Duc d'Anuille, Catholique Romain, ne conſiderant point la Religion en eux, mais ſeulement leur merite & leur naiſſance. Puis ils firent des articles de leur confederation, & des reglemens communs pour la conduite de leurs affaires, que les curieux pourront trouver dans les originaux de l'hiſtoire. La jonction de ces deux corps les ayant rendus beaucoup plus conſiderables, que s'ils ſe fuſſent tenus ſeparez, le Roy, qui ſembloit à ſon advenement vouloir remettre ſon Eſtat en quelque tranquilité, permit au Prince de Condé, au Duc d'Anuille, & autres aſſociez, tant d'une que d'autre religion, d'envoyer vers luy tels perſonnages qu'ils trouveroient à propos, pour acheminer les choſes à l'eſtabliſſement d'une bonne paix par tout le Royaume. Et par ce que le Prince de Condé n'eſtoit point encore de retour d'Alemagne, & qu'on ne pouvoit articuler les choſes que l'on vouloit demander à ſa Majeſté, ſi non avec ſon approbation, Deputez de Languedoc, de Guienne, de la Rochelle, de Dauphiné, de Provence, & de divers autres endroits, l'allerent trouver à Baſle, où il eſtoit alors, & là par ſon advis & de leur commun conſentement, fût dreſſée une fort longue requeſte au Roy, par laquelle on luy demandoit avec beaucoup de ſoumiſſion & de reſpect, grande quantité de choſes, tant pour l'adminiſtration des affaires generales du Royaume, qu'en particulier pour le repos, liberté, & ſeureté de ceux de la Religion; & furent Beauvoir la Nocle, & d'Arenes envoyés par le Prince vers le Roy, pour luy porter cette requeſte, & en ſoliciter l'enterinement. Ils vinrent donc trouver le Roy, luy preſenterent leurs lettres & leur requeſte, & les accompagnerent d'une fort longue harangue, pleine de remontrances ſur les choſes qui s'eſtoient paſſées en France, depuis le changement qui s'y eſtoit fait en

la Religion, & de ſupplications à ce qu'il pluſt à ſa Majeſté y donner pour l'advenir les ordres qu'ils croyoient neceſſaires pour remettre ſon Eſtat en ſon ancienne ſplendeur. Ils virent auſſy la Reyne mere, & la haranguerent de meſme, & furent, quant aux paroles & aux demonſtrations exterieures de bonne volonté, receus fort favorablement. Mais le Roy ayant ordonné 3. perſonnages de ſa part, pour conferer avec eux des moyens de parvenir à un bon adjuſtement, ils ne ſe pûrent accorder, & fût la negociation de paix differée, ſans neantmoins deſeſperer ouvertement de la pouvoir conduire à quelque bonne fin. Cependant la Nouë demeuroit à la Rochelle, attendant avec les autres qu'el ſeroit le ſuccez de ces allées-&-venuës qui ſe faiſoient avec grand éclat, & portant au reſte fort impatiemment, que les trouppes Allemandes du Duc de Monpenſier, que ce Prince avoit envoyées en Xaintonge, y tinſſent les places de ſon party, & meſmes la Rochelle, ſerrées de fort prés. En partie donc de ſon mouvement, en partie par la ſolicitation de pluſieurs autres, il ſe reſolut d'aſſembler ce qu'il pourroit de forces pour les chaſſer de là, & pour mettre les garniſons Proteſtantes plus au large. Entre Pons & la Rochelle il y avoit un fort château, nommé S. Jean d'Angle, que les Catholiques tenoient avec 20. Salades & 100. Arquebuſiers à cheval ſous le commandement de Maiſon-Blanche, qui par des courſes continuelles incommodoit extremement les confederez. La Nouë doncques leur voulant arracher cette eſpine du pied, & d'ailleurs ne pouvant pas aiſément mettre en campagne, tandis qu'il trouveroit ſur ſa route l'importunité de ce château, donna ordre à la Popeliniere & au Capitaine Bounet de s'en ſaiſir. Ce que la Popeliniere fit avec beaucoup de reſolution & d'heur, ayant intimidé la garniſon, par les menaces de la venuë de la Nouë & du canon, qu'il diſoit eſtre party de la Rochelle. Ainſi s'eſtant ouvert le paſſage, la

Nouë

Nouë s'en alla à Pons, où il mit ensemble 500. hommes de cheval armés de pistolets, & 1200. Arquebusiers, dont il y en avoit quelques uns montez en argouletz. Mais parce que les ennemis estoient incomparablement plus forts en cavalerie que luy, il ne jugea pas à propos de hazarder un combat general à la campagne, mais se contenta de les harceler comme l'occasion s'en presentoit, & d'en attendre quelqu'une qui luy fournist quelque signalé avantage. Enfin, le temps le delivra de ces trouppes là sans combat, parce que le Roy, qui sembloit toûjours avoir ses inclinations à la paix, fût conseillé de congedier les gens de guerre estrangers, dont il retiroit peu de fruit, & qu'il nourrissoit à la foule de son peuple. Il en demeura pourtant sur les confins de Gascongne & de Perigord, qui faisoient beaucoup de ravages. C'est pourquoy le Viconte de Turenne, qui s'estoit nouvellement declaré du party de ceux de la Religion, s'estoit mis en campagne avec quelques nombres de gens de pied & de cheval, ou pour les combatre ou pour empescher leurs courses. Et la Nouë avoit fait resolution de l'aller joindre pour les défaire plus aysement, quand sur l'heure de son partement, pour tirer vers Bergerac, il receut lettres du Roy par un valet de chambre de sa Majesté, envoyé exprés, qui l'arresterent. Le Roy luy escrivoit de sa propre main qu'il desiroit fort sa venuë en Cour, & luy faisoit esperer que cela faciliteroit beaucoup la negotiation de la paix. Il l'asseuroit qu'il ne devoit point craindre de l'aller trouver, parce qu'il le pouvoit faire en toute seureté, ayant pour gage son affection, dont il se devoit souvenir qu'il luy avoit donné une preuve indubitable en luy sauvant la vie. La Reyne mere avoit aussy adjousté à cette dépesche ses lettres & ses solicitations, & les reflexions qu'il faisoit là dessus, en ce qui concernoit le public, eussent esté capables de l'esbranler, si de grandes & importantes considerations, jointes avec le conseil

ſeil de ſes amis, ne l'euſſent empeſché d'entreprendre le voyage. Il s'en excuſa donc le mieux qu'il pût, & cependant deputez alloient & venoient, qui entretenoient toûjours les propoſitions de paix en quelque chaleur, quoy que la Nouë, qui eſtoit à Pons, & les Rochelois, ſe tinſſent toûjours ſur leurs gardes.

Sur le commencement du mois de Juin il revint à la Rochelle avec le Baron de Frontenay-Rohan, pour cette occaſion. Les deputez de la Rochelle y eſtoient arrivez le 25. de May, & avoient exposé publiquement en l'Echevinage toute leur negociation, tant vers le Prince de Condé en Allemagne, que depuis leur retour en France, à la Cour, & avoient apporté les articles de paix dreſſez par le commandement du Roy, pour répondre à ceux qui luy avoient eſté preſentez de la part des Catholiques & des Proteſtans aſſociez. Ces articles donc ayant eſté leus, avoient partagé les ſentimens, & fort diverſement émeu le courage. Les uns, laſſez de la guerre, & ne reſpirans que la paix, quelle qu'elle fuſt, enclinoient à les accepter; les autres les trouvoient ſi déraiſonnables en eux meſmes, & deplus, ſi peu aſſeurez pour ce qui eſtoit de leur exécution, qu'ils n'y vouloient point conſentir:& dans cette difference d'opinions, aucun n'avoit aſſez ny de ſuffiſance pour ramener par raiſons ceux qui n'en jugoient pas bien, ny d'autorité pour reunir les volontés à une reſolution commune. Ces deux Seigneurs y vinrent donc, & la Nouë, non ſeulement à la prudence; mais aux ordres duquel Frontenay deferoit tout avec grande generoſité, ayant eû lecture de ces articles en pleine aſſemblée, & remarqué que la religion reformée y eſtoit traitée fort défavorablement, dit ainſi; *Meſſieurs, c'eſt une grande grace que Dieu nous fait, & que nous devons bien recognoiſtre, de ce qu'il luy a pleu encliner le cœur du Roy à la paix. Et comme c'eſt la choſe du monde que nous devons deſirer le plus ardemment, auſſy*

aussy faut il que nous nous conduisions de telle façon à l'obtenir, que l'honneur de Dieu y soit toûjours le premier en consideration. C'est cela que nous devons principalement rechercher, & non pas nos commoditez particulieres, dont je suis bien déplaisant de voir que plusieurs sont plus sensiblement touchés, qu'ils ne sont d'aucune autre chose en la poursuite de la paix. Ie vous conjure donc, Messieurs, de vous souvenir icy de vostre ancien zele, & de n'avoir point tant d'egard à l'avantage qui vous peut revenir de l'acceptation de ces articles, qu'à la consolation de vos freres, pour ne rien conclure que de leur consentement, afin qu'ils remportent aussy une juste & raisonnable satisfaction du traitté, & qu'au reste vous vous donniés garde de beaucoup de fâcheuses & dangereuses praticques, dont il y a de longue main des semences en cette ville, que les ennemis taschent toûjours de fomenter. S'il avoit pleu au Roy nous accorder ce qui luy avoit esté demandé par nos deputez, nous aurions sujet d'esperer que la paix seroit & bonne & durable, & de nous retirer avec joye châcun au repos de nos maisons. Mais il est aisé de connoistre par la réponce qu'il y a faite, que nous sommes fort esloignez de jouïr du fruit de cette negociation qui s'est continuée à Paris. Vous sçavez bien à quelle occasion elle a esté rompuë, & quelle raison vos deputez ont euë de ne consentir pas à ce qu'on desiroit d'eux. Ainsi c'est à recommencer : & je vous croy si gens de bien que vous ne vous departirez point de la generosité de vos resolutions precedentes. Incontinent aprés ce propos, qui donna un grand panchant à l'affaire, le Roy depescha la Hunaudaye à la Rochelle, pour y insister sur les propositions de paix. Il s'arresta à Niort en passant, & escrivit de là à la Nouë pour avoir un passeport de luy & du Maire; *pour vous aller*, dit-il, *trouver*, *afin de vous faire entendre la grande affection que le Roy a à la paix, & de vous bailler des lettres dont je suis chargé de luy de vous presenter, & à Messieurs de la ville, ce que je desirerois bien avant qu'eussiez depesché à Monseigneur le Prince, & à Monsieur le*

 Marechal

Marechal d'Anville. Et pour cela il y eut quelque contestation, les uns opinans à ne le laisser pas entrer dans la ville, & les autres soûtenans qu'il ne faloit pas faire ce tort à un envoyé du Roy. La Nouë estoit de ce dernier sentiment, & outre que la Hunaudaye estoit son parent, il avoit toûjours cette maxime generalle, d'avoir l'oreille ouverte aux propositions de paix, en prenant neantmoins garde à ne se laisser pas tromper, & en ne relâchant rien du tout des soins necessaires pour la guerre. La Hunaudaye eut donc passeport, & venu qu'il fut à la Rochelle, il exposa sa creance dans le temple de S. Yon. La substance en estoit, que le Roy avoit un desir singulier de mener les choses à la paix, comme il avoit asés montré par la negociation qui s'estoit faite à Paris. Que la Reyne mere, les Princes du Sang, & les principaux officiers de la Couronne, avoient les mesmes intentions, & qu'ils avoient en cette negociation là donné toutes sortes de preuves de leur affection au repos de l'estat. Que l'exécution de leur bonne volonté, & l'avancement de ce grand bien avoit, au grand regret du Roy, esté empesché par la faute de leurs deputez mesmes. Par ce qu'ils avoient comme fermé l'oreille à toutes les bonnes conditions que sa Majesté leur avoit offertes, & toûjours dilayé la conclusion d'une chose si bonne & si sainte qu'estoit un traitté de paix. Que le Roy les invitoit tout de nouveau à y entendre: que quant à luy, il les en prioit tres-affectueusement. Que tout le Royaume, & leur pays entre les autres, en avoit un besoin extreme, & qu'à son advis ils pouvoient bien traitter particulierement pour eux, puis qu'il n'y alloit que de leur religion, dont le Roy leur permettoit l'exercice avec une liberté toute entiere. Et que quant au Mareschal d'Anville & aux autres Catholiques confederez, la vraye cause de leur prise d'armes estoit leurs interests particuliers, dans lesquels les Rochelois ne devoient point prendre de part; & que

& que quant à leur pretexte, qui estoit le bien de l'estat, ils s'en devoient raporter à la prudence & à la bonté de leur Prince. La responce, qui fût concertée avec la Nouë, & puis aprés prononcée par le president de la Rochelle, chef de la deputation vers le Prince de Condé, & depuis vers sa Majesté, en revint là. Que luy & ses condeputez avoient à la verité fait paroistre en l'administration de leur charge, & dans tout le cours de leur negociation à Paris, que ceux de la Religion desiroient demeurer unis en cette cause avec les Catholiques associez ; mais qu'ils croyoient en avoir de bonnes raisons. Que pour ce qui estoit de l'estat, bien qu'ils fussent de religions differentes, ils ne tendoient qu'à un méme but, qui estoit le service du Roy, & le bien general du Royaume : qu'ainsi il estoit necessaire qu'ils y marchassent d'un mesme pied. Qu'ils ne pouvoient se separer sans se porter dommage les uns aux autres, ny mesmes peut-estre sans se ruyner absolument. Et que quant à la Religion, le Marechal d'Anville ne s'estoit point tellement lié avec eux pour ce qui touchoit le Royaume en general, qu'il n'eust premierement declaré qu'il les prenoit tous en sa protection indifferemment, & protesté qu'il leur procureroit la liberté de leurs exercices, avec mesme affection qu'il soliciteroit les autres interests du public & les siens en particulier. Que luy ayans cette obligation, ils ne se pouvoient desunir d'avec luy, ny l'abandonner, sans encourir un blâme tout à fait inexcusable: qu'au reste le Roy mesme n'avoit pas trouvé mauvaise leur association, puis qu'il leur avoit permis de communiquer ensemble de leurs interests communs, & de retourner vers sa Majesté pour luy faire rapport de leur deliberation. La Hunaudaye se retira à son logis, les deputez s'en allerent trouver le Duc d'Anville, pour faire ce qu'ils disoient leur avoir esté permis par le Roy; & la Nouë, pendant ces pourparlers de paix, pensa aux affaires de la guerre. Car avant

que la Hunaudaye fust hors de la Rochelle, il en partit pour aller exécuter une entreprise qu'il avoit formée sur Niort, se voulant prevaloir de la securité où il pensoit qu'on y seroit pendant la solemnité de la Mairie, qui s'y faisoit le 12. de Juin. Mais quelques faux amis le tromperent; de sorte que quand on vint à appliquer les eschelles, il y pleut tant d'arquebusades, qu'il falut tout abandonner. La Hunaudaye se scandalisa merveilleusement de ce que luy estant encore là pour negocier la paix, on entreprenoit sur les villes du Roy son Maistre, & se presenta à la porte pour s'en aller. Mais il fût prié d'attendre le retour de la Nouë, qui quand il fût venu l'appaisa, & mit mesmes en train aveque luy la negociation d'une tréve de 3. mois, pendant laquelle la Hunaudaye se faisoit fort qu'on retireroit les garnisons de Marans & de Benon. Mais quand il fût arrivé à Niort, ces propositions s'en allerent en fumée, & la Nouë, extremement importuné de ces garnisons, se resolut à faire ce qui se pourroit pour en nettoyer le pays. Et de fait il donna si bon ordre à prendre le château de Benon, qui traversoit tous les convois que l'on faisoit à la Rochelle, qu'il fût emporté avant que le Conte du Lude, qui estoit à Niort, en eust eû le vent: Marans n'estant pas en estat qu'il y peust rien entreprendre si prontement, parce que la prise de Benon y avoit fait redoubler les gardes, il apprit que le Viconte de Turenne & Langoiran, qui estoient sur les confins de Limousin & de Perigord, avoient quelque different entr'eux pour le commandement, & que cela empeschoit le cours des affaires du party en ces quartiers là. C'est pourquoy il s'y achemina, esperant de trouver quelque moyen de les accommoder. Et defait, bien que Langoiran ne peust au commencement digerer, qu'estant des-ja avancé en âge, & experimenté au fait de la guerre, il luy falust ceder à un homme, de haute naissance à la verité; mais qui n'avoit que 19. ans,

& qui

& qui d'ailleurs, bien qu'il eust embrassé le parti, ne faisoit point encore ouverte profession de la religion reformée, la Nouë sçeut ménager cette affaire avec tant de prudence, de dexterité, & de douceur, que le Viconte demeura entierement satisfait, sans que Langoiran eust aucun sujet de se plaindre. Cela fait, il demeura encore quelque temps en Limousin pour favoriser l'entreprise que Langoiran fit & exécuta sur la ville de Perigeux, & cependant Landereau se prevalant de l'absence de la Nouë, forma un dessein sur l'Isle de Ré, & l'exécuta de telle façon, qu'il mit la Rochelle & tout le pays en une merveilleuse alarme. Car il y descendit, & se rendit maistre du bourg Sainct Martin, la principale place de l'Isle, nonobstant la resistance des habitans, & se proposoit que la Nouë n'estant pas là, il auroit le loysir de s'y establir si bien, que quand il seroit venu, il auroit beaucoup de peine à le chasser de ce poste: par ce qu'il n'eust jamais pensé que ce qu'il y avoit de gens de guerre dans la Rochelle, eust osé passer le canal, pour luy disputer sa conqueste. C'estoit en effect une chose bien perilleuse, & d'une consequence souverainement importante, que d'aller hazarder ce peu que la Rochelle avoit de forces pour sa deffense, contre un ennemy victorieux, & qui, s'il en fût venu à bout, n'eust pas manqué de tirer toutes sortes d'avantages de leur défaite. Neantmoins, la Popeliniere & quelques autres, aprés avoir donné advis à la Nouë de cét accident, & l'avoir prié de s'en retourner en diligence avec le plus de trouppes qu'il pourroit, se disposerent à passer en Ré, & le firent avec tant de bonheur & de vistesse, & chargerent Landereau avec une si grande resolution, qu'il y demeura 300. de ses gens morts, & quantité de prisonniers, & mesmes des gentils-hommes & des capitaines signalez. Quant à luy, prevoyant que s'il tomboit encore une fois entre les mains

des Rochelois, ils ne luy pardonneroient jamais, il se retira dés le commencement de la meslée, & à l'ayde d'une chaloupe, il se sauva à la Tranche dans le bas Poitou. La Nouë de son costé, ayant reçeu cette nouvelle, se mit en grande diligence sur le chemin de la Rochelle avec bon nombre de gens de pied & de cheval, & ayant appris à son arrivée ce qui s'estoit passé pour le recouvrement de l'Isle, il jugea l'entreprise un peu hazardeuse, & neantmoins loüa le succez & en benit Dieu. Je mesleray icy avec le support du lecteur, l'histoire de la fin de N. Dianouitz, dit Besme, celuy qui massacra l'Amiral de Coligny, parce qu'il s'y trouvera quelque chose qui se lie avec ma matiere. Ce celebre assassin, Alleman de nation, avoit esté escuyer d'Escurie du Duc de Guise, & depuis le massacre de Paris, ce Duc l'avoit retenu quelque temps en sa maison. Depuis il l'envoya en Espagne, sous pretexte d'y acheter des chevaux: mais en effect on disoit que c'estoit pour y renoüer les intelligences que le Cardinal de Lorraine avoit euës avec Philippes second. Quoy qu'il en soit, revenant d'Espagne, & passant auprés d'Angoulesme, il fût arresté par quelques reformés de la garnizon de Bouteville, qui est à 7. lieuës de là. Se voyant pris il jugea bien que s'il tomboit entre les mains des Rochelois, il n'y auroit point de misericorde pour luy, tant sa personne estoit en horreur à cause de ses crimes, & nommément à cause de celuy qu'il avoit commis en la personne de l'Amiral: c'est pourquoy il offrit d'abord une tres-grosse rançon. Mais les soldats n'en ayant point voulu, c'est une chose estrange de la chaleur avecque laquelle la vie de cét execrable fût disputée. Les Catholiques offrirent pour luy de tres-grosses sommes d'argent, que ceux qui le tenoient refuserent. A la Rochelle il fût proposé de se cottiser pour faire une somme de mille escus, afin de luy faire souffrir une mort digne de sa vie, & plusieurs s'y portoient volontairement;

ment; mais les plus ſages empeſcherent cette reſolution; non parce qu'ils ne le jugeaſſent digne de toutes ſortes de tourmens; mais parce qu'ils craignoient qu'on ſe vengeaſt ſur des gens de condition & d'honneur, qui eſtoient entre les mains des Catholiques. Quantité de chefs Allemans qui eſtoient à Poitiers, intercederent pour luy envers la Noüe, pour le credit qu'il ſçavoient qu'il avoit entre les Reformez. Le Duc de Guiſe en envoya par deux ou 3. fois à la Noüe, des lettres eſcrites en partye de la main d'un Secretaire, en partye de la ſienne propre, & meſlées de prieres tres-inſtantes, de promeſſes de reconnoiſtre par toutes ſortes de moyens la courtoiſie qu'on luy feroit, & de menaces tres expreſſes de faire à la Meauſſe, à Briquemaut, à Santerre, à la Grange, & à d'autres gens d'honneur & de qualité, méme traitement qu'il reçeuroit. L'Hiſtoire dit, quoy que je n'en trouve rien dans les lettres du Duc de Guiſe, que luy, & ceux de ſa maiſon offrirent d'échanger pour luy Monbrun perſonnage de grande naiſſance, & d'une tres-excellente vertu. Mais je croy qu'il euſt mieux aymé perdre la teſte, comme il fit, que d'eſtre contrepesé à un homme ſi deteſtable. Enfin le Roy en eſcrivit trois fois à la Noüe, avec des recommandations tres-particulieres, des eſpeces d'excuſes de ce que Monbrun n'eſtoit plus en eſtat d'eſtre eſchangé pour luy, & des menaces ſemblables à celles du Duc de Guiſe touchant la Meauſſe, Briquemaut, & Coré. Tellement qu'un des plus méchans garnemans du monde trouva de plus grands amis & plus de ſupport, que n'en euſt peut-eſtre ſçeu trouver le plus vertueux d'entre les hommes. Et au meſme temps au quel on faiſoit décapiter la fleur de la Nobleſſe du Dauphiné, & l'un des premiers hommes de l'Europe en valeur & en probité, on remuoit le ciel & la terre pour ſauver la vie à ce Schelme. Enfin pourtant, il perit par ſes propres artifices. Car ayant trouvé moyen de gai-

gner

gner un ſoldat de la garniſon de Bouteville, en qui Bertoville, gouverneur de la place, ſe fioit le plus, il ſortit pour ſe ſauver. Bertoville le pourſuivant, il ſe voulut mettre en deffenſe, & luy tira un coup de piſtolet, qui ne porta pas; mais Bertoville luy en laſcha un, dont il demeura mort ſur la place. Mezeray dit que ce fût une invention de Bertoville; qui ſuborna un ſoldat, pour ſe faire corrompre par Beſme, afin d'avoir lieu de le tuer lors qu'il ſe voudroit eſchapper: & qu'il diſoit qu'il ny a point de méchanceté au monde plus pardonnable, que de faire perir les méchans par le crime dont ils font métier. La Popeliniere dit ſeulement que celuy qui l'avoit ſauvé eſtant griefvement bleſsé, en fût quitte pour une rançon, & chaſsé hors de la garniſon, ce qu'il y a de plus certain, c'eſt que Bertoville en ayant envoyé le corps au Baron de Ruffet, qui le luy demanda tres-inſtamment, ce Baron le fit enterrer fort honnorablement à Angoulеſme: au lieu que l'Amiral de Coligny, aprés avoir eſté traitté tres-indignement aprés ſa mort, & mutilé de la teſte & de quelques autres parties de ſon corps, fût trainé par les bouës de Paris, & puis pendu par les pieds à Montfaucon. Mais ſans parler de l'eſtat de l'ame aprés la mort, & ſans entrer plus avant dans les jugemens de Dieu, la memoire de l'Amiral, relevée de ſon ignominie par l'autorité des Rois meſmes, eſt en admiration à l'univers; & de Beſme on en parle non plus que d'un chien mort, ou ſi on en parle, comme je fais icy maintenant, c'eſt pour rendre autant que l'on peut ſon infame nom odieux à toute la terre. Cela ſe
1575 paſſa au mois d'Aouſt. Au mois de Septembre en ſuivant, François de France, Duc d'Alençon, frere unique du Roy, ennuyé & indigné des traitemens qu'il reçevoit à la Cour (& ſi l'hiſtoire du temps dit vray, il n'y eſtoit pas en ſeureté de ſa vie,) trouva moyen de s'evader, & ſe retira à Dreux, ville de ſon appanage, d'où il publia un manifeſte des cauſes
de

de ſon evaſion. Les principales clauſes en eſtoient, que par l'advis, & à la priere tres-inſtante de pluſieurs Princes, Prelats, Seigneurs, gentils-hommes, & communautez, il eſtoit ſorti de la captivité où il avoit eſté detenu depuis long-temps; que ſon intention n'eſtoit point de rien entreprendre contre l'autorité du Roy ſon Seigneur, ny contre le bien, repos, & tranquilité du Royaume, & qu'il emploieroit volontiers ſon propre ſang à l'établiſſement de l'un & de l'autre: mais qu'il avoit deſſein de faire autant qu'il pourroit refleurir les bonnes loix, & de remettre l'eſtat en ſon ancienne ſplendeur. Qu'il eſtoit neceſſaire que certaines gens, qui depuis long-temps obſedoient la perſonne des Rois, & qui abuſoient de leur ſouveraine puiſſance à baſtir leur propre grandeur, au prejudice des loix publiques & de la maiſon Royale, fuſſent reduits au rang qui leur appartenoit, pour rendre conte de leurs concuſſions, malverſations & maſſacres. Que le bien public requeroit que les officiers de la couronne, empriſonnés ſans aucune forme de juſtice, fuſſent delivrez; qu'on ſoulageaſt les pauvres peuples foulez de tant d'impoſts inſupportables; que le Clergé, & la Nobleſſe fuſſent maintenus en leurs privileges, & l'ancienne Religion, qui s'abaſtardiſſoit tous les jours conſervée en ſon integrité, ſans neantmoins toucher à la liberté de conſcience accordée par les edits pour la tranquilité de l'eſtat. Et toutesfois, qu'il ne vouloit point procurer toutes ces choſes par priſe d'armes, par factions, ny par ligues; mais par une legitime aſſemblée d'eſtats, qui ſe tinſſent en un lieu de libre & de ſeur accez, & ou dominaſſent, non les brigues de ceux qui vouloient tourner toutes choſes, & meſme les plus ſacrées, à l'accroiſſement du grade où la faveur les avoit mis; mais les anciennes loix de l'eſtat, & les ſuffrages libres des deputez des Provinces. Quantité de Seigneurs ou le ſuivirent de la Cour, ou l'allerent trouver à Dreux, & le bruit

que sa sortie, & son manifeste firent, émeut les esprits par toute la France. Et nonobstant ces belles protestations, soit qu'on desesperast de la tenuë des estats ou non, ce Prince n'eut pas plûtost publié cette declaration, qu'il commença à chercher les moyens de se fortifier de gens de guerre & dedans & dehors le Royaume. Ce n'est pas chose estrange si ceux d'entre les Catholiques qui se nommoient Politiques, & tant d'autres gens qui n'estoient pas contens du gouvernement, se jetterent incontinent dans son party. Sa declaration donnoit couleur à leurs mécontentemens, & sembloit en quelque sorte justifier la prise d'armes qu'ils avoient faite. Mais quant à ceux de la Religion, ils se trouverent de fort differens sentimens, & hesiterent quelque temps sur ce qu'ils avoient à faire en cette occurrence. Ceux qui ne demandoient autre chose que la liberté de leurs consciences, & l'exercice de leur religion, & qui croioient que pour le gouvernement du Royaume il s'en faloit absolument rapporter au Roy, par devers lequel est la puissance souveraine, disoient qu'il y alloit de la conscience, & de l'honneur de la religion, de la mesler avec ces broüilleries d'estat, où l'on choque toûjours l'institution de Dieu, en choquant l'autorité du Prince. D'autres avoient bien cette opinion qu'en un déreiglement extreme, où le gouvernement est tout à fait abandonné par le souverain, & laisé entre les mains de gens qui abusent de son autorité à la ruyne du Public, il est permis de procurer le rétablissement des bonnes loix, principalement quand cela se fait par le mouvement & avec l'autorité de ceux qui y ont le principal interest aprés le Roy, comme sont les Princes du Sang, & ceux de la maison Royale. Mais ils se défioient que le bien Public n'estoit que le pretexte dont ce Prince & ceux qui l'accompagnoient, coloroient leurs interests particuliers, & que quand on les y auroit contentez, ils abandonneroient

ceux

ceux de la Religion, à qui il ne demeureroit rien de s'estre joints avec luy, sinon que leur cause en seroit devenuë plus méprisable & plus odieuse. Les autres enfin voyans leurs affaires en assez mauvais termes, & qu'au lieu de s'avancer elles reculoient, de sorte qu'humainement ils n'en pouvoient attendre qu'une dure continuation de guerre, ou une des-avantageuse paix, creurent que c'estoit un moyen que la bonne providence de Dieu leur suscitoit, non seulement pour les relever de la ruyne qui les menaçoit; mais pour remettre les Eglises reformées en un beaucoup meilleur estat qu'elles n'estoient avant les massacres. Et quelques uns mesmes faisans allusion au premier nom de Monsieur (car il s'appelloit Hercules au commencement,) disoient que c'estoit un nouvel Hercule que Dieu faisoit naître en l'estat, pour le purger des monstres & des maux qui y faisoient tant de ravages. Et parce que les villes de Nismes, de Monpellier, de la Rochelle & de Montauban, estoient dans la grande souffrance de la guerre, elles furent les prieres à témoigner par des demonstrations publiques, que ce nouveau mouvement leur apportoit beaucoup d'esperance & de satisfaction. La Noüe avoit une ame entierement des-interessée, & qui ne regardoit à rien qu'à l'utilité du Public. Son affection predominante estoit l'avancement de la Religion dont il faisoit profession, & son opinion estoit qu'en une extreme oppression, telle que celle qu'on avoit soufferte jusques alors, on la peut deffendre par les armes. Sa seconde pensée, qui occupoit le reste de ses inclinations, estoit le bien de l'estat, qu'il ne pensoit pas pouvoir fleurir autrement que par une bonne paix, ny la paix s'y maintenir telle qu'on la devoit souhaitter, tandis que les Eglises reformées y seroient si durement opprimées. Il avoit d'ailleurs cette bonté qu'il se portoit difficilement à juger mal des intentions de qui que ce fust, & s'il n'avoit

 esté

esté trompé, il ne croyoit pas qu'on le voulust faire. Sur tout, s'il ne l'avoit experimenté, il ne pensoit pas que les grands Princes, à qui leur naissance doit inspirer des mouvemens extremement nobles & genereux, soient susceptibles de fraude, & s'il leur arrive d'en commettre, il ne les imputoit pas tant à leur naturel, qu'aux mauvais conseils dont ils sont assez souvent assiegez. Il esperoit donc que si luy & quelques autres se pouvoient une fois approcher de la personne du Duc d'Alençon, & se faire goûter à luy, ils empescheroient bien les artifices ordinaires des Courtisans, de l'emporter sur les belles inclinations de sa Royale naissance, & qu'ils l'affermiroient dans les beaux sentimens de la bonne foy & du vray honneur. Il ne desesperoit pas mémes qu'on ne luy peust donner quelques bonnes impressions de la verité : ce qui seroit un avantage inestimable à l'eglise de nostre Seigneur, eû égard au rang qu'il tenoit, & que delà il n'y avoit qu'un degré pour venir à la couronne. Mais enfin, qu'elles que fussent les intentions du Duc, il n'y avoit aucune occasion de croire qu'elles tendissent au dommage de l'estat, à la conservation duquel il avoit un si notable interest, & quand il n'en reviendroit point d'autre utilité au Public, toûjours le service qu'on auroit rendu à ce Prince en ce qui estoit de ses interests, l'obligeroit-il à avoir soin de celuy des Eglises reformées. Ces raisons luy donnoient une grande pente, non seulement à embrasser ce party là ; mais encore à aller trouver Monsieur en personne, & ce qui l'y determina tout à fait, ce fût l'estat auquel il voyoit la Rochelle. Il y avoit de long-temps de grandes semences de partialitez que sa sagesse & sa moderation avoit toûjours ou étouffées, ou empeschées de produire de mauvais effets. Sur la fin du mois de Septembre, vers le milieu duquel Monsieur s'estoit retiré à Dreux, la Noblesse qui estoit à la Rochelle, ou se defiant de la bonne volonté des habi-

habitans, ou portant impatiemment qu'en beaucoup de choſes il luy faluſt dependre de l'autorité du Maire & du gouvernement de ſon conſeil, voulut eſſayer de s'en delivrer à l'advenir, & d'y introduire quelque nouvelle forme de Police. Pour cela elle dreſſa des articles le plus doucement qu'elle pût; mais neantmoins tendans à tirer entre les mains de la Nobleſſe l'entiere diſpoſition des affaires qui ſe preſenteroient deſormais. Il eſt vray qu'ils portoient expreſſément que le Maire & quelques Echevins pourroient aſſiſter en ces aſſemblées, & aux conſeils qui s'en formeroient. Mais tant y a que ce n'eúſt eſté que pour y donner leur advis, & avoir participation des reſolutions qui s'y prendroient; la direction de tout dependant de la pluralité des voix, qui ſeroit indubitablement du coſté de la Nobleſſe. Ces articles ayant eſté preſentés au Conſeil public pour les faire autoriſer, le Maire, les Echevins, & generalement tous les Rochelois, les trouverent fort odieux. Car de tout temps l'adminiſtration de la Police, & de toutes autres affaires, eſtoit entre les mains du Maire, qui eſtant un Magiſtrat populaire, eſtoit reconnu & obeï par le peuple avec beaucoup de defference & de reſpect. Quant à la Nobleſſe, ſon autorité n'y eſtoit aucunement reconneuë, & ſi on luy donnoit part au gouvernement de la ville, le peuple eſtimoit que c'eſtoit de pure grace qu'on le faiſoit, & non par devoir. Et outre que ceux qui ne ſont pas nobles, ont toûjours ſuſpecte l'humeur élevée & dominante de ceux qui le ſont, les Rochelois croyoient avoir cela par privilege particulier, de ſe gouverner eux meſmes, & que celuy d'entre les gentils-hommes qui ſeul pouvoit pretendre d'avoir quelque autorité ſur eux, n'eſtoit point gouverneur de leur ville ny de leur pays, tel que l'on en void ailleurs; mais Senechal ſeulement, c'eſt à dire, celuy au nom duquel on énonçoit les ſentences données entre les particuliers en la juſtice ordi-

 naire.

naire. Cette tentative n'ayant pas reüssy à la Noblesse, elle produisit un tres-mauvais effect contre elle, c'est qu'elle augmenta la deffiance, causa de l'indignation, renouvella les anciens soupçons, réveilla les murmures que la douceur & l'autorité de la Noue avoit assoupis, & fit que ses ennemis (car sa vertu luy en causoit) recommencerent à parler contre luy mesme, comme s'il eust esté auteur ou fauteur de ces innovations. Pour luy, il se trouvoit en beaucoup de peine. Sa charge de General, & l'autorité que luy donnoit sa grande experience au fait des armes, estoient plus que suffisantes pour satisfaire un esprit aussy vuide d'ambition qu'estoit le sien. Mais s'il mécontentoit la Noblesse, il se broüilloit avec ses meilleurs amis, & se privoit du seul moyen qu'il eust d'executer de grandes choses. S'il favorisoit ses desseins, il ouvroit la bouche à la calomnie, & luy fournissoit l'occasion de l'accuser de se vouloir rendre maistre de la Rochelle, & d'y empieter quelque pouvoir au delà de la raison. Il essayoit donc de tenir la balance égale, & dressa luy-mesme d'autres articles pour l'adjustement de l'affaire, & pour donner quelque contentement aux deux partis. Et la Noblesse, qui jugeoit mieux & pleus équitablement de sa conduite, conservoit toûjours pour luy toute sorte d'affection & de respect. Mais le peuple, qui est plus licentieux en ses jugemens & en ses paroles, se laissoit emporter à des discours extravagans. Voyant donc les affaires en tel estat que la Rochelle n'avoit rien à craindre, & qu'il n'y estoit plus necessaire pour sa conservation, & ne dissimulant pas qu'il estoit peu satisfait de la conduite des Rochelois en son endroit, il prit la resolution de s'en aller trouver Monsieur, auprés duquel il esperoit devoir estre plus utile, & partit le premier jour d'Octobre accompagné de S. Gelais, & de quelques autres gentils-hommes de qualité. De combien le party de Monsieur en fut renforcé, Mezeray le donne assez

à ju-

à juger à ſes Lecteurs, quand il dit à cette occaſion, que *la ſeule teſte du ſage la Nouë ne valoit pas moins qu'une armée.* Il ne fût pas plûtoſt arrivé là qu'il y reçeut des lettres de Rohan, Verac, le Queray, S. Simon, & quelques autres perſonnes de condition, qu'il avoit laiſſez à la Rochelle, par leſquelles ils luy mandoient que depuis ſon depart les affaires y eſtoient allées de mal en pis, les habitans les traittans avec beaucoup de rigueur, & ſemblans vouloir leur oſter toute autorité au maniement de la Police & de la guerre, & remuer ſans deſſus deſſous tous les ordres qui avoient eſtés obſervés juſques alors, pour leur commune conſervation. A quoy ils adjoûtoient qu'on ne l'eſpargnoit pas luy-méme, le prians au reſte de vouloir faire intervenir l'autorité de Monſieur à terminer ce different en telle façon qu'ils en peuſſent avoir quelque contentement. Mais quelque ſujet d'irritation qu'il euſt contre la Rochelle, il y garda ſa conſtance & ſa moderation acoûtumée, & s'y conſerva par ce moyen une telle autorité, que ſur le doute qu'on y faiſoit ſi on s'y declareroit ouvertement pour le party de Monſieur, il obtint qu'on y l'euſt ſes lettres avec grand reſpect, qu'on y priſt des reſolutions favorables à ſes intereſts & conformes à ſes declarations, & qu'on l'accommodaſt de quelques ſommes de deniers, bien que les Rochelois fuſſent fort à l'eſtroit en leurs affaires. Et par ce qu'on avoit de tous coſtez une parfaite confiance en ſa vertu, & qu'on n'ignoroit pas à quoy les Princes ſont ſujets, quand ils ſe laiſſent gouverner par de flatteurs & par de jeunes courtiſans, on luy eſcrivoit de divers endroits pour luy témoigner la joye qu'on avoit d'apprendre qu'il eſtoit prés du Duc d'Alençon, pour l'eſperance qu'on en conçevoit que ſa preſence luy ſerviroit de contrepoiſon contre les mauvaiſes inſtructions, & les mauvais exemples de cette jeuneſſe. Cependant la Reyne mere couroit aprés ce fils qui luy eſtoit eſchap-

eſchappé, & recherchoit avec beaucoup d'affection & de diligence une entreveuë pour tâcher à le ramener, ou au moins pour empeſcher qu'il ne s'abandonnaſt entierement à la conduitte de ceux entre les bras de qui il s'eſtoit jetté. Car elle ne pouvoit avoir bonne opinion de l'affection des Reformez & des Politiques envers elle. L'entreveuë ſe fit à Champigny, & je trouve que ce fût par l'entremiſe de la Nouë que le Duc de Monpenſier obtint qu'ils ſe viſſent en ſa maiſon, car il luy en eſcrivit cette lettre. *Monſieur de la Nouë, s'eſtant la Reyne trouvée un peu autrement traitée qu'elle ne penſoit, d'une medecine qu'elle a priſe ce matin, ce qui luy fait craindre de ne pouvoir ſortir demain pour aller au lieu où elle a arreſté de voir Monſeigneur ſon fils, elle a adviſé de l'en envoyer advertir par Monſieur de la Roche preſent porteur. Et pour ce que s'il luy plaiſoit que laditte veuë ſe fiſt en cette maiſon je m'en eſtimerois infiniment honoré, pour l'eſperance que j'ay qu'il s'y fera une bonne reſolution, & au contentement d'un châcun, je luy en eſcris un mot, lequel j'ay bien voulu accompagner de cette lettre pour vous prier de l'aſſeurer qu'il n'ira jamis en lieu où il trouve plus de ſeureté, & dont il trouve l'hoſte d'avantage affectionné à luy faire tres-humble ſervice, comme j'ay prié mon dit Sieur de la Roche luy faire plus amplement entendre de ma part & à vous auſſy. Priant Dieu vous donner, Monſieur de la Nouë, ſa ſainte & digne grace. De Champigny ce 16. jour de Novembre 1575. Au bas eſtoit eſcrit de ſa main; Voſtre entierement meilleur amy, Louis de Bourbon.* Il y a apparence que ce mauvais traitement de la medecine arriva bien à propos pour obliger le fils à aller trouver ſa mere, qui euſt eû quelques fâcheuſes tranchées ſi elle euſt eſté contrainte de ſe trouver en lieu neutre, aſſigné de part & d'autre, comme de pair à pair. Mais la Nouë, qui trouva aſsés de ſeureté pour Monſieur ſur la parole & dans la maiſon du Duc de Monpenſier, dont il connoiſſoit la generoſité, fit ceder les raiſons d'eſtat à cel-

les de la nature. Le fruit de cette entreveuë fût une tréve de 6. mois, dont je ne rapporterois point les principaux articles icy, s'il n'estoit ainsi necessaire pour la suite de mon histoire. Elle devoit estre generale & marchande par mer & par terre, en payant neantmoins de part & d'autres les droits & les imposts accoûtumez. Le Roy s'obligeoit de payer aux Reîtres, que Thoré amenoit pour les Politiques, & pour les Reformez conjointement, la somme de 500000. ll. dans Strasbourg, ou dans Francfort, ou de donner un répondant bien solvable, à la charge qu'ils n'entreroient point dans le Royaume. Monsieur devoit avoir en depost pour sa seureté, les villes d'Angoulesme, Niort, Saumur, Bourges, la Charité; & le Prince de Condé celle de Mezieres. Les gouverneurs y devoient estre mis de la main de Monsieur; mais faire serment particulier au Roy, qui seroit obligé de luy entretenir pendant la trefve 2000. hommes de pied pour la garde de ses places: de plus, cent gentils-hommes, sa compagnie de gens d'armes, ses 50. Suisses ordinaires, & 100. arquebusiers pour la garde de sa personne. L'un & l'autre devoit licentier son armée. La liberté de la Religion estoit accordée par forme de provision pendant la tréve, & quant à la paix, quelques notables personnages seroient deleguez de part & d'autre pour y travailler. Parce qu'à Angoulesme il y avoit quantité de gens de la Religion que la Nouë connoissoit, il avoit obtenu du Duc d'Alençon qu'il n'y mettroit point de gouverneur qui ne fût de ses amis, afin de leur procurer quelque traitement favorable. Ceux de là, qui estoient refugiez à la Rochelle en ayant eû advis, creurent qu'ils ne pouvoient avoir un si bon gouverneur que luy-mesme: c'est pourquoy ils luy escrivirent une lettre fort pressante, portée par un deputé exprés, pour le prier de faire en sorte qu'un autre que luy n'eust point ce gouvernement. Mais il ne fût pas en estat

ny de les refuser ny de leur complaire. Car Ruffec qui estoit dans Angoulesme, ne s'en voulut point d'essaisir. Et bien que le Duc de Montpensier y allast en personne pour luy commander d'en sortir, il s'y opiniastra avec tant d'irreverence contre le Duc, que ne l'ayant pas mesmes voulu voir, & luy ayant fait faire une tres insolente indignité, il jura qu'au premier lieu où il le remontreroit, il luy donneroit de l'espée dans le ventre. Les habitans de Bourges s'opposerent en leur égard à l'exécution du traité; Monsieur s'irrita extremement de ces refus; le Prince de Condé ne trouvant pas la tréve ny avantageuse ny mesme seure pour ceux de la Religion, ne laissoit pas de marcher avec une armée, & avoit des-ja passé le Rhin: Le Roy, au lieu de licentier ses trouppes, faisoit de nouvelles levées chez les estrangers; le Duc d'Alençon retenoit les siennes, & tout tendoit à une rupture manifeste, sans la Reyne mere qui par ses allées-&-venuës, retenoit tout en quelque suspens. Enfin elle fit en sorte qu'au lieu de Bourges & d'Angouléme, Monsieur se contenta de Cognac & de S. Jean d'Angely. La Bateresse fût mis dans Cognac: S. Gelais dans Niort: Clermont, & non, comme dit Mezeray, Bussy, d'Amboise dans Saumur; & la Nouë dans S. Jean d'Angely. Instalé qu'il y fût, il y donna tous les ordres necessaires pour la police & pour la guerre, & outre sa douceur & son equité incorruptible en toutes choses, il fût d'autant plus porté à les establir bons & agreables aux habitans, que la Chapelle, qu'on en avoit tiré, y avoit laissé du regret de sa conduite. Dequoy Monsieur ayant esté adverty, il en escrivit à la Nouë des lettres par lesquelles il luy témoignoit qu'il luy sçavoit tres bon gré, de rendre là son nom, & son autorité encore plus agreable que n'avoit esté le gouvernement de ceux qui y avoient commandé auparavant. La Bateresse ne trouva point de munitions dans Cognac, & falut que Mon-

sieur

ſieur priaſt la Nouë de luy en faire avoir de la Rochelle. Clermont en trouva encore moins à Saumur, & parce qu'il connoiſſoit & la prudence de la Nouë, & le credit qu'il avoit auprés de Monſieur, il le prioit ſans ceſſe d'obtenir de luy qu'il y pourveuſt. Juſques là qu'en l'une de ſes lettres il luy diſoit, que ſi on ne luy envoyoit des poudres, ou de l'argent pour en avoir, il ſeroit contraint de quitter tout, *& ſi j'oſois*, dit-il, *je me mutinerois contre Monſieur, qui ne penſe point à ce qui eſt de neceſſité pour une telle place que celle cy*. Et ce fût encore la Rochelle qui fournit à cela, à la ſolicitation de la Nouë. Mais ce qui eſtoit ſon principal ſoin, & à quoy il travailloit plus ardemment, c'eſtoit de faire comprendre à Monſieur, combien il eſtoit neceſſaire qu'il reglaſt bien les gens de guerre. Car c'eſt une choſe eſtrange de la licence & du débordement à quoy ils ſe laiſſoient emporter. Et ceux meſmes qui faiſoient profeſſion de la Religion, ſoit qu'ils fuſſent corrompus des auparavant, ſoit que l'union avec les Catholiques Romains les euſt gaſtez, ſelon la prediction du Pleſſis Mornay, faiſoient de ſi eſtranges actions, que la Nouë, & les autres gens de bien en eſtoient tous contriſtés. Et entre les lettres qu'on luy eſcrivoit en ce temps-là, il y en a une d'un miniſtre nommé Maleſcot, qu'il avoit convié de le venir trouver pour aider à leur reformation, qui luy en fait de grandes lamentations, comme ſur une maladie incurable. Monſieur, qui s'eſtoit retiré à Charroux en Berry, reçevoit ſes remontrances en bonne part, & luy témoignoit avoir beaucoup d'inclination à y déferer, le priant de remedier d'avance le mieux qu'il pourroit aux deſordres de ſes gens, par tout où ſon inſpection, & ſon autorité ſe pourroit eſtendre. De fait, en un conſeil tenu à Ruffec, où Monſieur ſe tranſporta, il fût fait un reglement general touchant la Milice, la Juſtice, & les Finances, lequel Monſieur vouloit eſtre obſervé dans ſes trouppes, & dans

toutes les villes qui s'estoient declarées pour luy. Et parce qu'il le faloit faire reçevoir, & que l'on se douta qu'il y auroit de la difficulté à le faire observer dans la Rochelle, commission fût donnée à Beauvoir la Nocle, la Foucaudiere, & Digoine, de l'y porter, & de faire là comme deputez de Monsieur, tout ce qui seroit necessaire pour le faire aggréer au Conseil de ville & au peuple. Ils s'y transporterent aussytost, & trouverent les Rochelois peu informez de ce que portoit leur commission, & néantmoins en quelque alarme. Il avoit esté advisé que la Nouë les suivroit de prés, parce que s'il se rencontroit quelque accroche en leur negociation, il n'y avoit homme capable d'en venir à bout que luy, tant pour son admirable douceur & dexterité, que pour l'estime en laquelle y estoit sa probité, malgré l'envie & la calomnie. Comme doncques les Rochelois solicitoient les deputez à leur dire le sujet de leur voyage, ils n'oserent le manifester, jusques à ce que la Nouë fût venu, de peur de cabrer les esprits, & luy escrivirent tous trois à S. Jean d'Angely, où il estoit, pour le prier de haster son partement, disans qu'ils differeroient de parler ouvertement jusques à sa venuë. Les affaires qu'il avoit là l'ayant retenu quelques jours, il vint à la Rochelle une nouvelle qui causa une émotion merveilleuse. Monsieur s'estant retiré à Charroux, un soir, un officier luy ayant donné le vin du coucher, il le trouva de mauvais goust. Thoré, qui en beut, en dit de méme, & deux autres gentils-hommes à qui on en fit gouster. La bouteille ayant esté cassée, il se trouva quelque vase au fond: & en mesme temps, par la force de l'imagination ou autrement, il leur prit à tous quelque leger soûlevement d'estomach, qui fit croire à Monsieur qu'il estoit empoisonné, & le fit courir au remede. Et là dessus, sans qu'il en fût arrivé aucun autre mal, ny à luy ny à aucun de ceux qui en avoient beu, il escrivit à tous ses bons amis, & aux Ro-

chelois

chelois entre les autres. La lettre adreſsée aux Maire & Echevins, narroit le fait, & les prioit de ſe rejouïr avec luy par une action de graces à Dieu, de ce que le deſſein d'une ſi enorme & ſi abominable entrepriſe n'avoit autrement ſuccedé. Le Maire ayant publicquement fait lecture de ces lettres en l'echevinage, d'une choſe qui peut-eſtre n'eſtoit rien, & dont on n'eut jamais aucune autre lumiere que ce que j'en ay rapporté, prit occaſion d'en dire une autre veritable. C'eſt que pendant les bruits de paix, dont on commençoit de mettre la negotiation en train lors que cét accident arriva, on faiſoit diverſes entrepriſes particulierement contr'eux, dequoy ils avoient advis de divers endroits. Que c'eſtoit à eux à ſouhaiter une bonne concluſion de tous ces traités; mais auſſi à ſe tenir diligemment ſur leurs gardes. Il les fit donc doubler en la ville, & vray ou faux que fuſt l'empoiſonnement, il en tira ce raiſonnement, que ſi leurs ennemis avoient bien la hardieſſe de s'adreſſer à la ſeconde perſonne de l'eſtat, eux qui n'eſtoient que de petits compagnons ne ſeroient pas ſans doute exempts de leurs machinations ny de leurs embuſches. Au reſte l'impreſſion que cét accident mit dans les eſprits des Rochelois ſembloit devoir eſtre capable de les concilier plus étroitement à Monſieur, & de leur faire prendre cette confiance, que plus il auroit d'averſion contre leurs communs ennemis, plus ſeroit il ſenſible à leurs intereſts, plus conſtant en la confederation, & plus fidelle en l'execution de ſes promeſſes. Mais c'eſt une étrange choſe que l'amour de la liberté, & une paſſion bien malaisée à arracher que celle de la deffiance. La Nouë tardant à venir, Beauvoir, Digoine, & Foucaudiere furent contraints de dire ce qui les menoit, & de donner communication du reglement, & l'année commença à la Rochelle 157
par la conteſtation qu'on eut là deſſus. Monſieur proteſtoit toûjours qu'il ne vouloit rien innover aux privileges de la

Rochelle, ny en la façon de laquelle elle s'estoit gouvernée jusques alors. Neantmoins son reglement portoit, que châque ville recognoîtroit un gentil-homme qu'il y envoyroit, comme estably de sa part: que les appellations des affaires civiles ressortiroient en son conseil: & que ce mesme conseil disposeroit des finances. La réponce des Rochelois fut tres-respectueuse en paroles à l'égard de la personne de Monsieur; mais precise quant aux choses mesmes. Qu'ils n'avoient jamais recogneu autre que le Roy, & leur Maire, & qu'ils ne pouvoient souffrir la moindre apparence de gouverneur. Que les affaires de justice se vuidoient en leur Presidial, & ressortissoient au Parlement: Qu'il y avoit un ordre ancien pour l'administration des finances, lequel ils ne pouvoient changer. Et quoy que les deputez peussent dire, & Foucaudiere entre les autres, qui s'y piquoit d'honneur pour Monsieur, ils ne pûrent jamais rien gaigner. Sur cette dispute on escrivoit toûjours à la Noüe pour le prier de venir: & de fait il estoit une fois partis de S. Jean pour se transporter à la Rochelle. Mais ayant appris qu'il s'estoit émeu quelque dissension d'importance dans la ville de S. Jean, il s'y en retourna en diligence, & peut-estre interpreta-t'il la rencontre de cette affaire, à quelque espece de bonheur. La cause du trouble qui rappella la Noüe à S. Jean d'Angely fut, qu'encore qu'il y eust esté fait gouverneur, ce n'estoit pas pour y demeurer, parce que Monsieur avoit besoin de sa teste & de sa main dans les occasions de la guerre. Il faloit donc qu'en son absence quelqu'un y commandast, & Mirambeau & Warty pretendoient à la lieutenance. Châcun avoit ses amis & ses connoissances parmy les gens de guerre & parmy les habitans, & les hommes de cette profession ne cedent pas volontiers l'un à l'autre en telles rencontres. Tellement que peu s'en falut qu'on n'en vint aux mains: mais la Noüe, pour ne les mécontenter pas, y establit

blit Chaſſincourt, en attendant que Monſieur vuidaſt leur querelle. Monſieur avoit de l'inclination pour Warty, & le témoigna à la Nouë par deux ou 3. lettres, ſans pourtant rien determiner s'il ne le trouvoit bon ainſi. Mais la Nouë, qui connoiſſoit de longue main le merite de Mirambeau, luy renvoya le different. Aprés les avoir ouïs en ſon Conſeil, où il ne ſçeut les juger, ou il ne le voulut pas, & manda à la Nouë qu'il trouvoit leurs raiſons ſi problematiques, qu'il n'avoit peu y prononcer; de ſorte que Chaſſincourt y demeura juſques à la paix, qu'à la façon de ce temps-là on negoçioit en faiſant la guerre. Car l'armée du Prince de Condé, où eſtoit le Prince Caſimir, marchoit toûjours: les levées du Roy ſe faiſoient en Suiſſe & en Allemagne avec une diligence extreme. Monſieur haſtoit tant qu'il pouvoit Vantadour, le Viconte de Turenne, la Nouë & Rohan, & leurs trouppes, de l'aller trouver; & neantmoins Beauvoir la Nocle, & ſes compagnons, n'ayans rien ſçeu faire à la Rochelle pour le regard du reglement, avoient eû commandement d'aller en Cour, y porter le cahier des demandes de Monſieur, & voir ſi l'on ſe pouvoit accorder ſur la réponce. Du coſté de la Cour on témoigna toûjours en paroles qu'on vouloit la paix, & tant de raiſons devoient induire à la deſirer, que les demonſtrations qu'on en faiſoit pouvoient ſembler ſinceres & veritables. Les trouppes Françoiſes groſſiſſoient au tour du Duc d'Alençon, & le ſeul Viconte de Turenne luy en amena de ſi belles, avec tant de munitions & d'artillerie, que partant pour les conduire, il eſcrivit à la Nouë pour le prier d'en donner advis à Monſieur, & luy dire qu'il eſperoit qu'il auroit moyen de rompre la teſte aux ennemis. L'armée Allemande, que le Prince Caſimir conduiſoit, & qui eſtoit belle & fleuriſſante, faiſoit en ſa marche de ſi eſpouvantables ravages, que tout le monde en gemiſſoit: De ſorte que le Duc de Monpenſier,

qui

qui estoit à la Cour, escrivit à la Nouë pour le prier de s'employer envers Monsieur ; à ce qu'il envoyast quelque homme d'autorité de ce costé là, pour remedier à ces desordres. Les finances du Roy estoient au pillage de tous les costés, & comme les affaires alloient, il estoit obligé de mettre son autorité en compromis avec son frere. Neantmoins on y usoit des longueurs accoûtumées, & Beauvoir la Nocle, escrivant à la Nouë de cette negociation, luy en parloit en ces termes. *Nous ne sçavions cy devant que vous mander. Encore à cette heure ne vous mandons nous pas ce que nous desirerions. Mais ne pouvans accepter ce qu'on nous offre, nous envoyons vers Monseigneur, pour entendre sur le tout sa bonne volonté. De vous déduire par le menus les traverses, ruses, & finesses avec lesquelles nous sommes traitez, ce ne seroit jamais fait. Ie m'en remets à la suffisance de Messieurs mes compagnons, priez par nous pour aller faire entendre le tout à Monseigneur, & à Messieurs de son Conseil.* La Reyne mere souverainement intelligente en cette sorte de politique, esperoit que cetre association de Monsieur avec les Reformez, se dementiroit bien-tost, & elle n'estoit pas ignorante du peu d'intelligence qui estoit entre luy & la Rochelle. Car elle estoit venuë à tel point que si la Rochelle avoit de mauvais soupçons de la plus part de la Noblesse, la Noblesse avoit d'étranges opinions d'elle, comme il paroist par la mesme lettre de Beauvoir. *Entre lesdits deputez,* dit-il, *y va vostre petit president de la Rochelle, auquel je suis d'advis qu'on face sentir l'insolente façon de proceder de sa ville envers Monseigneur, veu mémes que je suis adverty que c'est un des plus dangereux factieux de toute la ville.* Et plus bas : *Ie suis d'advis que simplement on se contente pour leur regard, que leurs privileges anciens leurs soient entretenus par l'edit de paix. On leur doit, & ne leur peut-on justement dénier cét article. Mais de leur faire autre gratuité, je n'en suis pas d'advis : car ils ne le meritent pas. Ils sont ennemis de l'honneur de la Noblesse &*

des

des plus gens de bien, & m'asseure qu'ils seront entre les premiers de ce Royaume qui penseront à une revolte; car il me semble que je les voy fort mal affectionnés à l'estat. Ainsi les Rochelois appelloient les gentils-hommes des tyrans; & les gentils-hommes appelloient les Rochelois des seditieux & des mutins; le mauvais ménage, & la jalousie du gouvernement ayant tellement aigri leurs esprits, qu'ils se déchiroient reciproquement, & portoient leurs ressentimens au delà non de la charité seulement; mais de la verité & de la raison. Si la rupture ne venoit de là, la Reyne esperoit qu'il naîtroit de la division entre les chefs, & quelques uns ont creu que ce fût de son consentement, & mesmes par son instigation, que le Roy de Navarre s'échappa en ce mesme temps de la Cour. Car comme il avoit plus d'interest en la conservation du party des reformez, que le Duc d'Alençon, aussy y avoit-il beaucoup plus d'inclination que luy, & pour peu qu'il témoignast vouloir prendre leur protection, & embrasser leurs interests, il estoit pour y acquerir pour le moins autant de creance. Parce qu'ayant esté nourry parmy eux, & n'ayant abandonné leur profession que par le seul argument de la S. Bartelemy, plusieurs avoient cette opinion de luy qu'il retenoit leur creance dans le cœur. Et de fait, il ne fût pas plus de deux mois en sa liberté, qu'il n'en fist une declaration toute ouverte. Quand cette esperance n'eust pas reüssi, il en demeuroit une autre à la Reyne. C'est que ces grandes forces qui s'amassoient pour Monsieur de tous les costez, ou ne se joindroient pas, à cause de la difficulté des passages & des rivieres qui les separoient, ou que si elles se joignoient, elles ne pourroient pas subsister long-temps faute d'argent. Tellement que pourveu qu'on peust esquiver quelque temps l'impetuosité de ce torrent, enflé de tant de differentes eaux, il s'écouleroit incontinent sans autre effect que d'avoir ravagé la campagne. Enfin, sa derniere ancre contre

les menaces d'une ſi grande tempeſte, eſtoit le conſeil que Sforce Duc de Milan, donna au Roy Louis XI. à la guerre du Bien-public. Elle ſçavoit que la fidelité que ſon fils avoit promiſe à ſes aſſociez, n'eſtoit pas à l'épreuve de penſions & des Apanages. Elle croyoit que les dignités & les charges contenteroient les autres chefz : que l'argent renvoyeroit les Allemans chés eux ; & que quand on auroit fait de magnifiques promeſſes aux Reformez pour ce qui eſtoit de la liberté de leur religion, quand ce viendroit à l'éxecution, les difficultés qui s'y trouveroient, & les embarras qu'on leur y mettroit, feroient évanouïr leurs eſperances. Et eux & leurs amis prevoyoient bien cela, & faiſoient tout ce qu'ils pouvoient pour y donner ordre. On eſcrivoit de divers endroits à la Nouë, pour la cognoiſſance qu'on avoit de ſon affection à la Religion, & pour le credit auquel on eſtimoit qu'il eſtoit auprés de Monſieur, & le prioit-on de s'employer à faire en ſorte, que ceux de la Religion euſſent dans la paix un plein & aſſeuré contentement. L'Egliſe de Saumur entre les autres, ayant aprés beaucoup de ſouffrances, trouvé un grand rafraiſchiſſement ſous le gouvernement de Clermont, de qui Catholiques & Reformez eſtoient parfaitement contens, le pria tres inſtamment de procurer s'il y avoit moyen, que la paix n'y apportaſt point de changement. Elle en prit l'occaſion, ſur ce que le bruit couroit des-ja que Monſieur ſeroit fait Duc d'Anjou, & qu'il mettroit Saumur entre les mains d'un Catholique, dont ceux de la Religion craignoient quelque mauvais traitement. On advertiſſoit mémes le Duc d'Alençon, qu'il priſt bien garde à ſes affaires, & qu'on n'avoit autre deſſein ſinon de le diviſer d'avec ſes bons amis, afin de le ruyner & eux auſſy, quand ils ſeroient ſeparez. Et ſe trouve encore une lettre du Duc Caſimir, qui aprés quelques autres propos, luy en parloit en ces termes. *Mon dit Couſin* (c'eſtoit le Prince de Condé) *m'a auſſi dit*

que

que vous vous pensés d'aſſembler avec luy & le Roy de Navarre au château de Molins, pour y traiter la paix. Vous ſçavez les ruſes & les artifices de vos adverſaires, & auſſi que la moindre temporiſation que vous ferez, non ſeulement pour joindre toutes les forces; mais auſſi quand elles ſeront jointes, de ne faire incontinant quelque digne entrepriſe & effect, vous portera un tresgrand prejudice, & donnera à l'ennemy loiſir & commodité de ſe fortifier de tous coſtez, d'avancer ſes forces, comme j'entens que 6000. Reîtres ſont paſſez le Rhin, & que la monſtre de Suiſſes eſt faite & de baſtir leurs pratiques accoûtumées prés de vos perſonnes. Outre ce que je voy qu'on vous a des-ja trompé à l'accoûtumée quant à la tradition de Molins, de S. Diſiré, & de la Charité. Certainement il me ſouvient que quelqu'un de leur party, un peu devant que je partis d'Allemagne, s'eſt vanté qu'à Paris on n'a eû qu'un maſſacre de gentils-hommes; mais qu'on en verroit bien un autre, aſſavoir de Princes. Dont je m'aſſeure toutesfois que Dieu vous gardera, & tous ceux qui vous aſſiſtent & ſervent ſincerement, en cette ſainte & juſte entrepriſe. Il adjoûtoit pour ce qui eſtoit de ſes troupes. *Quant à l'eſtat de cette armée, je m'apperçoy depuis le commencement juſques icy, que c'eſt un miracle de Dieu, non ſeulement de l'avoir fait paſſer montre; mais auſſi conduit juſques outre ces deux rivieres* (c'eſtoit la Loire, & l'Allier) *avec ſi peu de moyen & ſans mutinerie, ou ſcandale, ou plus grand deſordre, veu meſmes que n'avons oncques expreſſement reçeu la treſve, ainſi que je vous diray plus particulierement à noſtre arrivée de enſemble.* Ces difficultez & ces rivieres n'empeſcherent pas les deux armées de ſe joindre; & je ne ſçay ſi je dois icy reciter un conte pour rire, que le Pleſſis Mornay faiſoit d'une choſe qui arriva à la Nouë, au Viconte de Turenne, & à luy en cette jonction. Il falut regaler Caſimir & ſes officiers à l'Allemande, & ce Prince mettoit entre ſes loüanges, qu'il ſçavoit auſſi bien terraſſer ſes contre-tenans à la table qu'au combat. Aprés ſoupper ces trois, qui couchoient

choient en mesme chambre, se retirerent en leur logis, & avant que de se mettre au lict, ils voulurent faire la priere, à leur ordinaire. Parce que c'estoit le tour du Viconte, il se voulut mettre en devoir de la reciter. Mais n'ayant pas l'esprit si libre qu'il avoit accoûtumé, il se broüilla incontinent, & ne s'en pouvant pas demesler, il pria la Nouë de prendre sa place. La Nouë le fit, & commença à parler: mais il n'eut pas prononcé deux periodes, que le mesme desordre luy arriva. Ne se pouvant donc debarasser de la confusion de sa memoire & de ses pensées, il se tourna vers le Plessis, & le pria d'achever. A quoy le Plessis qui ne se sentoit pas en meilleur estat, répondit: *Messieurs, couchons nous, & que châcun prie pour soy au lict; une autrefois nous reprendrons nostre ordre.* Et le lendemain au matin, eux deux, qui estoient plus jeunes que la Nouë, le railloient, de ce que les brindes Allemandes avoient un peu detrempé sa sagesse & sa gravité. Cette formidable puissance qui se vid en la plaine de Sozé, où les Allemans saluerent le Duc d'Alençon, donna l'occasion de faire diverses reflexions sur l'occurrence alors presente. Le Roy, quand il en fût adverty, quelques artifices qu'il eust preparés pour la dissiper, craignit, parce qu'il n'y avoit rien de si grand qu'elle ne fût capable d'entreprendre. Les Catholiques, qui se souvenoient du massacre fait il n'y avoit que quatre ans, estoient émerveillez de voir le party de la Religion, qu'ils avoient creu exterminé, non seulement comme ressuscité, mais soûtenu, ce sembloit, de plus grands appuis qu'il n'en avoit jamais eû. Et ceux de la Religion mesme, qui ne se peuvent empescher de se laisser esblouir aux apparences des choses humaines, & de se reposer un peu sur les bras de la chair, conceurent en cette occasion, de fort hautes esperances. La conclusion du traité ne dependant pas d'eux, & Monsieur mesme, à ce qu'on disoit, s'entendant avec la Reyne en toute cette negociation, ils n'y obtinrent

tinrent pas tout cela à quoy ils s'estoient attendus. Mais ce qui estoit beaucoup pis, ils ne purent jamais joüir de ce qu'ils y obtinrent. On leur accorda par la paix, qui se fit au mois de May, libre exercice de leur religion en toutes les villes du Royaume, sans aucune restriction, & mesmes en tous autres lieux, pourveu qu'ils leur appartinssent, ou que les Seigneurs y consentissent : à la reserve neantmoins de Paris, de la Cour, & de deux lieües aux environs, limitées à S. Denis, S. Maur des fossez, Charenton, Neüilly, & le bourg la Reyne. On leur permit de tenir escoles, & de faire leçons publicques, de bastir des Temples, de faire imprimer leurs livres, de tenir leurs Synodes provinciaux & Nationaux. On leur promit qu'ils seroient reçeus à toutes charges & offices, sans faire autre serment que de bien servir. On leur ottroya des Chambres my-parties de Juges de l'une & de l'autre religion ; & leur fit-on encore diverses autres concessions de mesme nature. Et ce qui doit estre remarqué, le Roy desadvoüant les excés de la S. Barthelemy, comme advenus à son grand regret, pour témoignage de sa bonne volonté envers ses sujets, declara les vefues & les enfans de ceux qui avoient estez tuez en ces desordres, s'ils estoient nobles, exempts pour quatre ans des impositions qu'on faisoit pour l'arriere-ban : & s'ils estoient taillables, exempts de tailles & autres impositions pour 6. ans. Et pour ce qui regardoit le reste du royaume, les Estats generaux devoient estre convoquez & mandez à Blois dans 6. mois : & que de l'execution de tout cela on auroit pour caution la foy publique & la parole royale. Quant à Monsieur, il y trouva de grands advantages. Car on luy donna cent mille livres de pension sur les coffres du Roy ; & de plus les Duchés de Berry, Touraine, & Anjou en Appanage, dechargez de tous dons, alienations, dots & doüaires, & avec tant de sortes de droits qu'il sembloit qu'il fust absolument souverain

de tous ces pays-là. Le Prince de Condé devoit avoir la joüissance entiere de son gouvernement de Picardie, & la ville de Peronne pour retraite. Son frere, le Prince de Conty, la Noüe & Beauvoir la Nocle (il escrivoit ainsi son nom & non Beauvois, comme la plus part des historiens l'appellent) châcun une compagnie d'ordonnance de cinquante hommes d'armes. Le Viconte de Turenne, Toré, & Meru eurent des gouvernemens. Casimir une compagnie de cent hommes d'armes, & 4. mille Reîtres à commander en chef, & une pension annuelle de 40000 ll. Les autres chefs Allemans, force chaisnes d'or & force argent ; & puis ils se retirerent en Allemagne: la Noüe eut diverses pensées de ce qu'il avoit à faire aprés la conclusion de la paix. Il s'estoit proposé auparavant que si elle se faisoit il se retireroit en Bretagne. C'est pourquoy quand elle fust faite, Rohan, répondant à une lettre qu'il avoit reçeuë de luy, luy escrivit pour le prier d'y aller, luy offrant la plus forte de ses maisons s'il s'y vouloit retirer, & luy faisant au reste des protestations extraordinaires d'amitié, sur ce qu'il avoit appris que quelques rapporteurs luy avoient voulu donner de sinistres impressions, comme si l'on eust eû quelque mauvaise opinion de sa sincerité au maniement des affaires, pour avoir relasché quelque chose de cette ardente affection qu'il avoit toûjours portée aux interests de la religion. Puis aprés avoir detesté cela comme une imposture, il adjouste : *Au demeurant, Monsieur, je suis assez certain de la bonne & sincere affection qu'avez toûjours euë à cette cause. Qui me fait de tant plus émerveiller que vous ne vous estes procuré quelque petit morceau de gouvernement. Encore que je sçache bien que l'on ne vous eust sçeu assez honorer du plus beau & du meilleur. Mais à ce que je puis entendre, vous vous reservez pour une meilleure occasion, & ne voulés vous embarasser entre tant de sinistres partialitez, qui regnent à present. Et en cela je suis bien de vostre advis, pour éviter*

ter à tous inconveniens. C'eſt que s'il euſt demandé un gouvernement, il euſt falu premierement choquer quelqu'un de ceux qui les obtinrent. Et la Nouë n'eſtoit pas de cette humeur là. Et puis les intereſts du Roy, de Monſieur, du Roy de Navarre, du Prince de Condé, & de ceux de la Religion, eſtoient ou ſi oppoſés ou ſi differens, que s'ils fuſſent venus à ſe broüiller, comme il prevoyoit bien qu'il arriveroit bientoſt, il ſe fuſt trouvé fort embaraſſé en cette querelle. Mais une compagnie de 50. hommes d'armes ne l'obligoit à rien du tout, & il n'avoit en cas de beſoin, qu'à la laiſſer, ſi elle ne le laiſſoit la premiere. En effect, il en reçeut plûtoſt la promeſſe pour n'offenſer pas le Roy, qui la luy offroit comme un témoignage de ſa bonne volonté, que pour deſſein qu'il euſt d'en tirer aucun advantage. Et ſans cette conſideration, il euſt fait comme Vantadour, qui ne voulut jamais entendre à aucune promeſſe qui le touchaſt en particulier, afin d'éloigner tout ſoupçon, qu'il euſt eſté pouſſé d'aucun autre motif que de celuy de la cauſe generale. La Nouë eut depuis quelque deſſein d'aller trouver le Roy, qui luy témoignoit toûjours une bienveillance particuliere, & en ayant eſté retenu par quelques bruits qui couroient, que la paix ne s'acceptoit pas à Paris, & que peut-eſtre ny ſeroit il pas le bien venu, la Reyne luy en eſcrivit le
derniere May, & luy manda que c'eſtoit une fauſſeté, & 157
une invention de ceux qui haïſſoient la paix, pour mettre le ſoupçon & la deffiance en l'eſprit de ceux de ſon party, & refroidir la bonne volonté des gens de bien; le conviant au reſte avec beaucoup d'affection d'aller, parce que ſa venuë pourroit beaucoup ſervir pour les affaires du Roy, & pour aſſeurer ceux qui ſeroient entrez en quelque deffiance par ces artificieux menſonges, & luy promettant qu'il ſeroit tres-bien venu, & le bien veu du Roy. Puis elle adjoûtoit de ſa main: *Je ne ſçay qui fait de ſi mauvais offices, que de con-*

trouver

trouver de telles menteries, pour mettre toûjours en deffiance tout le monde, & vous prie croire que serez en aussy grande seureté, & aussy bien venu auprés du Roy, que le sçauriés desirer, & n'adjoûter plus foy à tels mensonges, & mal-heureuses inventions, qui ne servent qu'à troubler le repos que voulons conserver. Caterine. Il estoit pour tant vray qu'on n'avoit point d'intention de garder cette paix, ny d'executer les choses promises; & cela parut bientost aprés. Le Roy mesme, quelque sage & couvert qu'il fust, laissa aller une parolle par laquelle il fit paroistre qu'elle estoit la disposition de son cœur. A Roüen, ceux de la Religion ayant voulu reprendre leurs exercices incontinent aprés la paix, le Cardinal de Bourbon, qui en estoit Archevesque, accompagné de plusieurs Conseillers du Parlement, alla pour les en empescher. Il entra dans le temple sans y faire de violence, & monta dans la chaire, soit pour leur faire deffence de tenir ces assemblées, ou comme quelques uns ont voulu dire, pour les exhorter: car il estoit homme simple, & qui faisoit les choses à la bonne foy. Ce peuple, qui n'avoit point accoûtumé d'oüir de tels predicateurs, ou qui eut peur que cela ne fust suivy de quelques mauvais effets, quitta la place, & le laissa là. Ce que quelqu'un ayant rapporté au Roy en paroles de raillerie, disant que le Cardinal avoit chassé les Huguenots de Roüen avec la croix & la baniere, il répondit brusquement : *Pleust à Dieu qu'ils fussent aussy aisés à chasser des autres villes y deust-on porter le Benistier.* Le Prince de Condé ne fût pas reçeu à Peronne, & cette estrange conjuration qu'on nomma depuis la ligue, commença là contre luy. L'Edit en somme n'estoit qu'en papier, & ne s'en voyoit aucun considerable effect dans tout le Royaume, si non que Monsieur estoit content, & ceux de la Religion desarmez. C'est pourquoy la Noüe se resolut de demeurer encore quelque temps auprés du Duc d'Anjou, (car il commença à se nommer

mer ainsi par la paix, l'Anjou, la Touraine, & le Berry luy ayans, comme j'ay dit, esté donnés en accroissement d'Appannage :) pour voir s'il y pourroit rendre quelque service à la religion ou à l'Estat, & mesmes aux particuliers, selon l'inclination qu'il avoit à bien faire à tout le monde. De fait à peine pourroit-on dire combien de gens s'adresserent à luy. Villeroy, secretaire d'Estat, avoit quelque temps auparavant imploré sa faveur pour obtenir de Monsieur des Sauvegardes pour ses terres. Et le Prince de Condé ayant eu soupçon qu'il avoit pris ce pretexte pour faire espier l'estat de l'armée, il eut encore recours à la Nouë par des lettres pleines de protestations de son innocence & de sa sincerité, pour oster ce soupçon de l'Esprit du Prince, & luy donner de meilleures impressions de luy. Les Maires & Eschevins de Bourges, quoy que de religion contraire, luy avoient aussi escrit pour le prier de moyenner envers Monsieur que la somme de 45000 ll. qu'il leur avoit demandée fust moderée & reduite à 25000. Le premier jour de Juin, le Roy de Navarre qui estoit à Partenay, luy escrivit de sa main une lettre pleine de témoignages d'affection & de confiance, luy recommandant fort particulierement un gentil-homme, & la creance dont il l'avoit chargé, pour negotier quelque chose avec Monsieur. Le 6. l'Evesque de Limoges luy addressa par lettres Chemeraut, que le Roy & la Reyne envoyoient à Monsieur, pour diverses choses qui resultoient du traité de paix. En suite Thoré, qui s'en estoit allé à Monpellier vers le Duc d'Anville, luy escrivit en termes pleins de demonstration d'une affection cordiale, & comme si c'eust esté son propre frere, pour luy demander un commerce ordinaire de lettres entr'eux deux, & une communication reciproque des choses qui se passeroient. Ceux des environs de Montauban envoyans un deputé à Monsieur pour obtenir de luy quelque chose pour leur conservation,

 le

le Viconte de Turenne le luy addressa, & luy recommanda les affaires & la personne, pour luy rendre toutes sortes de bons offices en cette occasion : les Consuls de Montauban envoyans leurs deputez pour soliciter à la Cour l'execution de la paix en quelques choses qui les conçernoient, & pour supplier Monsieur qu'il se portast vigoureusement à la demander, s'addresserent à luy par leurs lettres, comme à celuy qu'ils jugoient & le plus puissant en credit, & le plus zelé à cela, & le plus prudent & le plus experimenté pour leur donner les conseils dont ils auroient besoin dans les occurrences. Les Rochelois, par quelque ressentiment de Monsieur, n'ayans pas esté fort considerés en l'Edit, & ayant trouvé quelque ambiguité en ses articles pour cette chatoüilleuse question d'un gouverneur en leur ville, eurent recours à la Nouë pour en avoir quelque favorable interpretation ; & en disant qu'ils s'addressoient à luy plûtost qu'à aucun autre, pour la parfaite connoissance qu'ils avoient de sa bonne volonté, & pour les grands bien-faits qu'ils avoient reçeus de luy, bien qu'il en eust esté mal reconneu par quelques uns, ils montroient assez l'opinion qu'ils avoient de sa generosité. Le Prince de Condé estant à Noyers, & ayant reçeu nouvelles de diverses choses d'importance qui requeroient le conseil d'un homme parfaitement entendu, il luy envoya homme & lettres escrites de sa main pour le prier avec toute sorte d'instance de l'aller trouver dés le mesme jour 22. de Juin, pour avoir ses bons advis, adjoûtant qu'en ce faisant il obligeroit un Prince pour tout le reste de sa vie. La Rochepot, aprés luy avoir protesté en termes fort emphatiques, de la continuation de son amitié, luy recommanda fort étroitement & les affaires & la personne de quelqu'un de ses amis, comme à celuy qui avoit, ainsi qu'il croyoit, le plus de pouvoir envers Monsieur Digoine, dont il a esté parlé cy dessus, ayant esté envoyé

voyé en Bourgongne pour le rétabliſſement des Egliſes qui y eſtoient diſſipées, & y trouvant beaucoup de difficultez, luy en addreſſa & les nouvelles, & le memoire, afin qu'il y uſaſt de ſon zele, de ſon extraordinaire prudence, & de ſon credit envers Monſieur. Eſtant ſurvenu quelque different en Dauphiné, où la Nobleſſe du pays eſtoit fort intereſſée, & où l'intervention de l'authorité du Duc d'Anjou eſtoit neceſſaire, Vercoyran, gentil-homme ſignalé de là, luy en eſcrivit, & les Diguieres, qui commençoit à avoir beaucoup de reputation dans la guerre, luy recommanda l'affaire de la Nobleſſe, à ce que le jugement de Monſieur fuſt à ſon contentement. Et parce que cette affaire tira un peu en longueur, la Nobleſſe du Dauphiné luy en eſcrivit elle-meſme quelque temps aprés en corps, en termes tres reſpectueux. Il ſeroit trop long de rapporter icy tous les bons offices qu'on luy demanda, & qu'il tâcha de rendre alors à toutes ſortes de perſonnes, comme au Roy de Navarre, au Prince de Condé, au Marechal d'Anville, au Conte de Laval, & à grande quantité d'autres, qui luy eſcrivirent en ce temps là. Mais je ne puis paſſer ſous ſilence une lettre qui luy fût eſcrite le 18. Juin, par l'Egliſe de Monpel- 157
lier. Monſieur leur avoit demandé quelque ſecours d'argent pendant la guerre, & il avoit envoyé un nommé Paris pour en ſoliciter le payement. Aprés avoir dit quelque choſe ſur cette affaire, ils parlent à luy en ces termes. *Au demeurant combien que nous ſoyons certains & perſuadez du ſaint zele que vous portez & au bien de tout ce royaume, & à la conſervation de toutes les Egliſes, comme celuy qui avez toûjours employé & tous vos moyens, & vôtre propre vie pour les maintenir, ſi ne laiſſerons nous pour cela vous ſupplier vouloir entretenir mon dit Seigneur en cette bonne volonté & affection qu'il nous a de ſa grace demontrée & fait cognoiſtre par tant d'effets, nous ayant pris en ſa protection & moyenné que nous ayons obtenu de ſa Ma-*

jesté (ce qu'auparavant jamais nous n'avions peu) ce bien inestimable de l'exercice general, afin que comme il nous a esté auteur de tant de biens, il nous en soit aussy le seul conservateur, & que maintenant nous ne tenions pas moins de son Altesse la tres-douce jouïssance de la paix & du repos, que nous avons par cy devant tenu d'elle nos vies durant les feux des plus grandes guerres. Car nous ne doutons point que ceux qui n'ont jamais cherché que la ruyne de cét Estat, ne facent tout ce qu'ils pourront pour empescher l'execution de l'Edit & le rétablissement des Eglises de Dieu; comme des-ja nous avons entendu qu'à Roüen, & ailleurs ils ont commencé de faire, ayant supplié sa Majesté d'estre exemptés de l'exercice de la Religion. Mais vous prevoyez trop mieux les grands & horribles mal-heurs qui advindront à la France, s'il se faisoit quelque bréche à l'Edit, l'observation inviolable du quel est le seul moyen de tenir le royaume en paix. Et pour ce que mon dit Seigneur y a le principal interest, il vous plaira, où telles occasions se presenteront luy en remontrer l'importance, à ce qu'il ne permette que ce grand bien qu'il a seul aquis à la France, luy soit osté par les pratiques de ceux qui se sont toûjours montrez perturbateurs & ennemis du repos public. C'estoit là la gratitude de ceux de la Religion envers Monsieur. C'estoit l'opinion qu'ils avoient de luy & de ses intentions; c'estoient leurs sentimens & la disposition de leurs esprits touchant les affaires publiques. Et s'il s'y fust employé comme ils le desiroient, & comme il avoit promis, & que la Cour de son costé y eust procedé de bonne foy, il se fust absolument aquis leur cœur, & l'Estat, ce semble, eust joüy d'une tranquilité profonde. Car ny le Roy de Navarre, ny le Prince de Condé n'eussent point remué, comme ils firent depuis, ny les Politiques ne l'eussent sçeu faire quand ils eussent voulu, estans destituez de cet appuy: & la ligue (qui n'estoit alors qu'en ses premiers commencemens, ayant affaire au Roy, à Monsieur, à la plus part des Princes & des grands de l'Estat,

l'Estat, & à ceux de la Religion) eust esté étouffée en sa naissance. Mais au lieu de cela, l'on ne voyoit autre chose à la Cour de Monsieur que plaintes de ceux de la Religion, que l'on traversoit de tous costez au rétablissement de leurs exercices. Et toutes ces plaintes s'addressoient à la Nouë, comme si c'eust esté un deputé general; & se trouve encore entre les papiers qu'il a laissés, diverses lettres d'Eglises & de Provinces entieres, qui luy remontrent combien peu de fruit elles recueillent de la paix, & le prient de le faire sçavoir à Monsieur, & de luy en faire voir la consequence. Il le faisoit avec un soin merveilleux, & avec une grande assiduité, & ce n'estoit pas sans quelque succez dans les premiers mois qui suivirent immediatement le Traité: car tandis que Monsieur n'estoit pas encore bien asseuré de l'établissement de ses affaires, & que la memoire des services que ceux de la Religion luy avoient rendus, estoit encore recente, il croioit qu'il y avoit quelque honte à les abandonner. Mais le ressentiment de cette obligation vieillissant, & le desir de paroistre grand à la Cour estant revenu, & les artifices de sa mere regaignant le dessus en son esprit, ou comme plusieurs l'ont creu, l'ayant des-ja regaigné dans le Traité de la paix, peu à peu il se détacha d'avec eux, & ne considera plus leurs interests, qu'avec beaucoup d'indifference. Il le dissimula pourtant, & leur rendoit quelques bons offices aux occasions, de peur de les dégoûter, parce qu'il avoit encore affaire d'eux, & que des-ja on luy faisoit venir l'esperance qu'il seroit appellé par les Estats des Provinces unies. De sorte que la Nouë demeura avec luy, le conseillant, le solicitant, luy recommandant les affaires de ceux de la religion, du Public, & des particuliers; jusques à ce qu'on commença à parler bien fort de la convocation des Estats, que le Traité de Paix avoit promise. La Nouë & le Plessis Mornay, qui estoit aussi encore alors au service de Mon-

 sieur,

ſieur, ſe trouverent de different ſentiment en cette occurrence. Car celuy-cy n'eſperoit rien de bon des Eſtats. Ses raiſons eſtoient qu'il arrive de leur tenuë, ce qui arrive aſſez ſouvent de la celebration des Conciles. L'inſtitution en eſt excellente, l'uſage en ſeroit encore meilleur ſi tout s'y paſſoit comme il faut. Mais les deputations ſont ordinairement tellement briguées dans les Provinces, & les memoires qu'on y dreſſe, concertez entre des gens ſi peu affectionnez au bien public, & ſi intereſſez en leur particulier, qu'il eſt mal aiſé de tirer de bonnes concluſions de ces principes. Quand il y auroit moins de vice dans les commencemens, ſi eſt-ce quand les deputés ſont enſemble, il eſt mal aiſé d'éviter l'un de ces deux inconveniens. Ou bien il y ſouffle quelque vent factieux & Republicain, ennemis de l'autorité des Monarques, lequel eſt d'autant plus à craindre qu'il a pour pretexte le bien public & la liberté : ou bien l'intereſt de ceux qui gouvernent à la Cour, trouve le moyen de s'y rendre ſi conſiderable & ſi dominant, que ce que le peuple a eſperé luy devoir apporter du ſoulagement, ne ſert qu'à autoriſer les charges qu'on luy impoſe. Et l'exemple du Concile de Trente venoit là extremement à propos, où les choſes furent ménagées de telle façon, qu'il ſervit à ceux qui l'avoient redouté, & nuiſit à ceux qui en avoient demandé la celebration avec grande inſtance. Pour ce qui eſtoit de ceux de la religion, il diſoit que dans les Eſtats particuliers, les memoires ſe devoient dreſſer à la pluralité des voix, & que le plus grande nombre n'eſtoit pas du coſté des reformez. Qu'ainſi il ny avoit point de ſujet d'eſperer qu'on les y favoriſaſt, veù principalement que le premier des trois Eſtats, à ſçavoir le Clergé, leur eſtoit abſolument contraire. Que l'Edit, quelque mal obſervé qu'il fuſt, portoit le nom du Roy, & avoit eſté fait par le conſeil ou au moins du conſentement des Princes, & des grands de l'Eſtat; ce qui a toû-

toûjours beaucoup de Majesté envers le peuple. Et que si la hayne qu'on portoit à la religion reformée, venoit à prevaloir jusques à ce point, que de demander & de faire passer la revocation de l'edit dans les Estats, on retomberoit indubitablement dans une guerre pire que la precedente. Et ce qui venoit principalement en consideration, c'estoit ce commencement de Ligue, qui en apparence sembloit n'avoir esté projetté que par des personnes de peu de credit; mais qui sans doute seroit fomentée par des gens puissans, & qui portoient leurs pretentions plus loin que ne montroient ces premieres apparences. Que si elle venoit à s'épandre & à s'animer, il estoit à craindre qu'elle ne portast les Estats à quelques facheuses resolutions, ou au moins qu'il ne s'y fist quelques menées prejudiciables au Royaume & à la Religion tout ensemble. La Nouë au contraire avoit ces raisons de son costé. Que puis que l'institution des Estats est bonne, & qu'on en peut tirer de grandes utilitez, il les faloit employer au temps de la necessité, autrement ce seroit un excellent remede absolument inutile. Que quant aux inconveniens proposez, il faloit tascher d'y obvier, ce que la conjoncture du temps ne rendoit nullement impossible. Que les Princes & les grands ne favorisoient jamais les factions des Republicains contre l'autorité du Roy; mais que puis que c'estoient eux qui avoient demandé les Estats pour le restablissement des bonnes loix, ils ne souffriroient pas non plus qu'on s'y asservit à ceux qui tirent leur richesse & leur grandeur de l'oppression du peuple. Que s'il estoit question de faire autoriser la Religion Reformée dans les Estats, elle ny auroit pas sans doute la pluralité des voix. Mais qu'il ne s'agissoit que de la souffrir seulement, conformement à l'Edit, ce qui sembloit devoir estre facilement accordé par ceux qui estoient, ou que du moins, s'ils n'avoient entierement perdu le sens, devoient estre les de la

guerre.

guerre. Que si les Estats reüssissoient bien, c'estoit le moyen d'étouffer la ligue dans son berceau : car que pourroit faire une poignée de factieux contre l'autorité du Roy & le consentement d'une assemblée qui represente toute la France? Qu'aprés tout, quelque mal qu'on eust à en craindre, il n'estoit pas au pouvoir de ceux de la religion de les empescher, & que puis qu'ils avoient à se tenir, il faloit tascher d'en tirer quelque avantage. Parce que si on s'y opposoit ouvertement, on donneroit occasion aux adversaires de crier qu'on ne vouloit pas le bien du Royaume ny l'execution de l'Edit par lequel on les avoit demandés ; & s'y on s'y portoit froidement, ce ne seroit pas le moyen de s'y faire considerer. Qu'ainsi il estoit plus à propos d'y montrer quelque chaleur, & de tascher de s'en faire accroire pour les deputations & pour les cahiers dans les Provinces. Ils conclurent donc qu'il faloit essayer d'en profiter, & ce fût à cette occasion que le Plessis Mornay, dont la plume estoit des-ja la premiere de son siecle, dressa sous le nom d'un Catholique, cette belle Rémontrance aux Estats de Blois, qui se trouve au commencement du premier volume de ses memoires. Quant à la Nouë, il estoit toûjours solicité d'aller en Cour, & le Roy ne s'épargnoit pas à luy faire témoigner qu'il l'auroit fort agreable. Monsieur pensoit à y retourner, & croyoit que la Nouë l'y pourroit beaucoup servir, s'il y faisoit un voyage. Les affaires de ceux de la Religion, & particulierement des Eglises qui ne pouvoient obtenir leur restablissement, comme celle de Blois, de Roüen, nombre de celles de Bretagne, & quantité d'autres, avoient besoin d'un soliciteur auprés de sa Majesté ; & outre ses autres advantageuses qualitez, l'affection que le Roy luy portoit, leur faisoit croire qu'aucun ny pouvoit agir si efficacement que la Nouë. Enfin c'est le centre de toutes choses, & comme il y pouvoit apprendre, plus qu'en aucun autre lieu, ce qui

ſe pouvoit eſperer de la tenuë des Eſtats, auſſi eſtoit-ce de là qu'il pouvoit le mieux donner des advis neceſſaires à ceux de la Religion dans les Provinces. Il s'y achemina donc ſur la fin du mois de Septembre, & fût receu du Roy & de la Reyne avec toutes ſortes de demonſtrations de bonne volonté. Il y receut incontinent des lettres de diverſes Egliſes, & particulierement de celle de Rouën, qui ſe plaignoit & des rigueurs qu'on luy tenoit là, & des longueurs qu'on apportoit à la Cour à donner les ordres pour y pourvoir, & de l'inutilité & inexécution de ceux que l'on faiſoit ſemblant de donner. Il en receut de Monſieur, qui le prioit de faire inſtance envers le Roy, à ce qu'il luy pleuſt d'écrire à la Hunaudaye, pour luy ordonner qu'il tint la main au reſtabliſſement de l'Egliſe de Nantes, & de divers autres endroits de la Bretagne, d'où on s'eſtoit plaint à ſon Alteſſe de ce que l'Edit n'y eſtoit point executé. Il en receut du Prince de Condé, qui le remercioit de ce qu'il luy avoit mandé ſon voyage en Cour, deſirant fort qu'il en peuſt rapporter un meilleur fruit que les menées & les pratiques de leurs ennemis ne leur en faiſoient eſperer, & le priant de luy donner advis de ce qui ſe ſeroit paſſé digne de ſa connoiſſance. Il fit ce qu'il peut pour avoir contentement ſur les choſes qu'il ſolicitoit, & meſmes s'employa vers le Roy pour avoir la permiſſion de lever des gens de guerre qu'il offroit de conduire luy-meſme au Pays bas au Prince d'Orange pour le ſecours des Provinces Unies. Mais ny en cela, ny en aucune autre choſe qui concernaſt le Public, il ne receut pas grande ſatisfaction. De quoy il donna advis au Prince d'Orange, & luy promit d'eſſayer à faire ſous main, ce qu'on ne luy avoit pas permis de faire à découvert, & de luy envoyer le plus qu'il pourroit d'hommes de ſervice, pour les affaires de ceux de la Religion en ces quartiers là. Il ne fût donc pas long-temps à la Cour,

 ſoit

soit que Monsieur le rappellast, ou qu'ayant reconneu l'air & la façon dont on vouloit agir dans les Estats & dans les affaires, il jugeast qu'il estoit plus à propos de se retirer; & en se retirant il presenta au Conseil du Roy quelques articles ausquels il supplia que l'on repondist, & s'en retourna vers Monsieur, ne remportant autre chose qu'une promesse qu'on luy fit que Huraut, de Cheverny, luy envoyeroit ce qu'il auroit pleu au Roy de luy accorder. Cependant deux choses se menageoient en mesme temps; le retour de Monsieur en Cour, & la tenuë des Estats. Pour la dernier, il se treuva que le Plessis-Mornay avoit prophetisé. Car la Reyne mere ayant cette opinion, que ceux qui avoient demandé la convocation de cette assemblée, & ceux de la Religion particulierement, ne l'avoient fait que pour la chasser du gouvernement, & pour obliger ses creatures à rendre conte de l'administration des Finances, dont on disoit qu'ils avoient estrangement abusé, mit touttes choses en œuvre pour s'y rendre la maistresse, & pour faire tout reüssir à la ruyne de ceux qu'elle croyoit ses ennemis. Pour en venir à bout, elle se joignit aux Guises, qui commençoient à prendre un tel vol dans les affaires, qu'il n'y avoit quasi personne qui ne les aimast, ou qui ne les redoutast. Comme c'estoient ceux qui avoient donné la premiere naissance à la ligue de Peronne, aussi estoit leur grandeur le but auquel elle tendoit. Elle ne pouvoit donc se joindre à eux sans la favoriser, ny par consequent sans conjurer avec eux la ruyne de la religion contre qui elle estoit faite. Pour cela ils firent ensemble toutes sortes de praticques dans les Provinces, tant pour y avoir des deputez à leur devotion, que pour y faire prendre des resolutions qui leur feussent avantageuses, & particulierement touchant la revocation de l'Edit. Les reformés faisoient leur contrebatrie le mieux qu'ils pouvoient, & la Nouë entre les autres, qui escrivoit à ceux de

la

la Religion, & aux Gentils-hommes Catholiques qu'il connoissoit affectionnez à la paix: & ce n'estoit pas du tout sans succés en quelques endroits. Voicy comment Maison-neufve, de la Faye, luy en escrivoit du 20. d'Octobre. *Ie vous envoye la réponce des lettres que vous escrivistes dernierement en Picardie, le porteur des quelles m'a dit que Monsieur de Sechelles, & Monsieur de Iumelles se sont bien & verteusement portez en l'assemblée des Estats d'Amiens, & ont en partie rompu les desseins de ceux de la ligue, dont il y a esperance de quelque fruit & utilité. Ceux de Rouën s'assemblent aussy ce jourd'huy, où quelques Gentils-hommes ont pareillement promis de bien faire leur devoir. Cela, avec les remuemens des pays bas, & quelques autres considerations que j'ay, me font mieux esperer du succés de nos affaires que ne nous en donnent l'occasion & matiere, les grandes menées & ligues de nos ennemis, lesquels s'il plaist à Dieu, ne nous feront pas tout le mal qu'ils pensent & desirent faire. Le Roy est encore à Dolinuille, où il fait bâtir.* Ainsi l'on minoit d'un costé pour la ruyne de l'Edit, & l'on contreminoit de l'autre, & cependant Monsieur preparoit son retour en Cour. Ce fût à Dolinuille où il alla trouver sa Majesté au commencement de Novembre, & d'où partirent en mesme temps les lettres patentes par lesquelles le Roy donnoit aux Provinces advis de son arrivée, & de leur bonne amitié, & que l'assemblée des Estats assignés à Blois, estoit differée jusques au 15. du mesme mois. La Nouë au depart de Monsieur, s'estoit retiré en sa maison de Montrevil-Bonnin, prés de Poitiers, avec diverses pensées. Le Roy luy témoignoit toûjours beaucoup de bonne volonté, & luy avoit tenu divers propos de son inclination à la conservation de la paix, & de l'intention qu'il avoit de gratiffier en ce qu'il pourroit son beau frere le Roy de Navarre. Monsieur ne luy en témoignoit pas moins, disoit toûjours qu'il vouloit favoriser ceux de la Religion, & entretenoit des intelligences au pays bas par son entremise.

mise. Le Prince de Condé estoit tantost à S. Jean d'Angely, qui luy avoit esté donné pour Peronne, tantost à la Rochelle, plein de mécontentement pour tant d'inexecutions de l'Edict, & de soupçons trop bien fondés que l'on machinoit la ruyne de ceux de la Religion & la sienne. Le Roy de Navarre estoit en Gujenne, peu satisfait de ceux de Bourdeaux, qui le traitoient indignement, & taschoit à se fortiffier d'amis, tant entre ceux de la Religion qu'entre les Catholiques, & mesme du Duc d'Anuille. Ceux de la Rochelle paroissoient fort tiedes en cette occasion, & bien qu'ils eussent quelque confiance au Prince de Condé, il se plaignoit pour tant à la Nouë qu'ils se laissoient cajoler par les promesses de la Reyne, & que cela les rendoit incapables de profiter des bons advertissemens qu'il leur donnoit pour leur conservation. La France estoit encore en paix, mais elle paroissoit comme enceinte de la guerre, & les brigues qui s'y faisoient de tous costez, estoient comme les tranchées qui presageoient que bien tost elle devoit l'enfanter dans l'assemblée des Estats. Pour ne manquer pas à son devoir, en cas que ce mal-heur arrivast, la Nouë creut qu'il se faloit attacher avec quelqu'un, & dans la profession de Religion qu'il faisoit, Monsieur s'estant reconcilié avec le Roy, il n'y avoit point à deliberer qu'il ne deust aller trouver le Roy de Navarre. Neantmoins il ne vouloit pas tout à fait abandonner la pensée de la paix, ny se precipiter en sa deliberation, tandis qu'il resteroit quelque petit sujet de bien esperer ; & en ne se declarant point ouvertement, il y pouvoit estre plus utile. Il se resolut donc d'aller trouver le Roy de Navarre, comme par forme de visite seulement, & mesmes pour rendre ce service au Roy que de luy rapporter les discours favorables & advantageux qu'il luy avoit tenus de luy, lors qu'il estoit à Dolinuille : ce qu'il executa au mois de Novembre, & puis s'en retourna incontinent. Ce-

pendant

pendant le Pont S. Eſprit fût ſurpris par de Luynes; & Thoré, frere du Duc d'Anuille, y fût fait priſonnier, ce qui ſonna l'alarme par tout: & les Eſtats s'aſſemblerent au lieu & au jour aſſigné, qui môntrerent dés leur commencement une ſi mauvaiſe diſpoſition envers ceux de la Religion, qu'ils ſe reſolurent de proteſter de leur nullité par un manifeſte. Le Roy pourtant, & Monſieur ne s'y declaroient pas ouvertement; pluſieurs des deputés demandoient la revocation de l'Edit: mais quelques autres vouloient la Paix, & ceux de Guiſe, pour avoir du temps à faire leurs menées, ne preſſoient pas beaucoup d'abord les mauvaiſes reſolutions, & ne ſe montroient pas ennemis de quelque accommodement. Pour cela ils ſouffrirent que le Roy envoyaſt vers le Roy de Navarre & vers le Prince de Condé, pour les convier de venir, ou au moins d'envoyer quelques uns de leur part, pour avoir participation de ce qui ſe paſſeroit là, & pour contribuer à l'adjuſtement des affaires. Ils n'empeſcherent pas meſmes que Mirambeau & quelques autres n'y allaſſent comme deputez de ceux de la Religion, non pour aſſiſter aux Eſtats, contre leſquels ils proteſterent en arrivant, mais pour communiquer avec le Roy, & avec les grands qui eſtoient là, & ces deputés ne refuſerent pas d'avoir part dans les conferences qui ſe faiſoient pour trouver les moyens d'accord. Et ſi les choſes eſtoient en cette incertitude pour le general; la Nouë avoit en ſon particulier beaucoup de ſujet d'eſtre en perplexité ſur une reſolution de grande importance qu'il avoit à prendre. Le Roy d'un coſté luy eſcrivoit favorablement du 16. Decembre, & le remercioit des 1576
bons offices qu'il luy avoit rendus envers ſon frere le Roy de Navarre, & le convioit avec beaucoup d'inſtance à l'aller trouver à Blois, pour diſcourir avec luy de quantité de choſes qui concernoient le bien de ſon ſervice, l'aſſeurant qu'il y pouvoit aller en toute ſeureté, & luy promettant qu'il ne

luy seroit faict aucun deplaisir. Villeroy, qui avoit contre-signé la lettre, luy en faisoit une sur le mesme sujet en son propre nom, & l'asseuroit que le Roy avoit de parfaitement bonnes inclinations pour luy, & que sa presence estoit là comme necessaire pour le bien de l'Estat. Rosne, qui estoit de ses amis, aprés luy avoir témoigné le déplaisir qu'il avoit de voir que les Estats prenoient le train de remettre les choses à la guerre, luy adjoûtoit que neantmoins quelques uns desiroient la paix: *& d'autant*, disoit-il, *qu'en cela vous pourriés servir de beaucoup le public par vôtre bon advis, je desirerois fort que vous y fussiés. Monseigneur m'a asseuré que vous auriés telles seuretés que vous voudriés. Le Roy au cas pareil. I'ay aussi pour cét effect parlé à Monsieur de Guise, lequel m'a asseuré qu'il ne vous vouloit aucun mal à cause de la mort de Besme; & m'a dit qu'il ne croyoit pas qu'un si brave cavalier que vous, eust esté cause de sa mort. Et quand ainsi seroit, qu'il ne vous en voudroit rechercher, venant pour cette occcasion.* Villequier luy escrivoit mesme chose, & disoit qu'il avoit veu le Duc de Mayenne à Pressigny, & qu'il l'avoit trouvé en tres-grande volonté de le voir pour parler à luy & luy dire de sa part, & de celle du Duc de Guise son frere, beaucoup de choses qui seroient trop longues à escrire, & dont il estoit asseuré qu'il auroit beaucoup de contentement. Adjoûtant tout ce qui se peut d'exhortations pour le faire condescendre à cette priere, & luy mettant mesme de sa propre main; *Ie croy que vous m'estimez si homme de bien, & tant vôtre serviteur & amy, que vous me croirés veritable.* D'autre costé le Roy de Navarre, par lettres reïterées, envoyées d'Agen par porteur exprés, luy donnoit advis de la surprise du Pont S. Esprit, & de la prison de Thoré, & le prioit de bien peser la consequence de ce fait, *afin*, disoit-il, *que vous preniez garde à vous, & que vous vous retiriez le plûtost que vous pourrés des lieux où vous connoissez que vôtre personne n'est pas en seureté, mettant ordre à*

vos

vos affaires, & les asseurant au mieux qu'il vous sera possible. Puis luy representant combien sa presence estoit necessaire en Guienne pour le bien de ce Royaume, & combien d'ailleurs il avoit de desir de le voir, il le convioit à l'aller trouver au plûtost. Ce qui le pouvoit en quelque sorte determiner en cette irresolution, c'estoit l'advis de ceux de la Religion qui estoient à Blois, & qui voyoient de prés les affaires. Mais la Marsillere, secretaire du Roy de Navarre, luy en escrivoit ainsi du 17. Decembre, lendemain des lettres du Roy, & un jour devant celle de Rosne. *Nous serions fort aises d'avoir le bien de vous pouvoir communiquer en ce lieu les affaires qui s'y presentent s'il se pouvoit avec vôtre seureté: d'autant qu'on est sur le jugement & definition de nôtre cause. Ie ne sçay à la verité si vous y seriés seurement, je n'en ose rien dire, encore que l'on m'ait dit ce soir que le Roy vous a mandé. Mais quoy que ce soit, vôtre presence pour quelques jours y seroit bien requise, ou pour le moins en quelque lieu prés d'icy.* Benac & Chauvin, deputez de ceux de la religion avec Mirambeau luy en firent du mesme jour une lettre que je mettray icy tout du long, par ce qu'elle peut donner quelque connoissance des affaires. *Monsieur*, disoient-ils, *vous sçavés ce que vos amis vous ont mandé, mesmes l'advis du principal d'iceux, qui n'est à present en ce lieu. Vous verrez aussi ce que le Roy vous a escrit, & sur le tout prendrés vôtre resolution. Nous sommes si incertains des cœurs des personnes, que nous ne sçavons que vous conseiller, & prions Dieu avoir soin de vous & de nous. Quant à la charge de Monseigneur le Prince, nous y ferons nôtre devoir, encore qu'il se presente des difficultés, veu ce qui se passe, & aussy pour le prejudice que cela pourroit faire à la commission que le sieur Chartier a portée au Roy de Navarre, pour assembler les deputés de toutes les Eglises en une ville où le Roy envoyera de sa part. Toutesfois nous avons commandement de nous trouver cette aprés disnée au cabinet de Monsieur le Cardinal de Bourbon, où Messieurs*

ſieurs de Montpenſier & le Prince Dauphin ſeront preſens, & là eſperons prendre quelque reſolution. Nous avons parlé à leurs Majeſtés & expoſé nos charges, qui ont eſté receuës en bonne part. Il nous eſt permis de parler aux aſſemblées des trois Eſtats, auſquels a eſté commandé nous donner audiance. Mais il faut que nous prenions nôtre leçon de ce que nous aurons à y dire. Il court trois opinions entre les deputés deſdits Eſtats; l'une pour revoquer l'Edict, l'autre ſans en parler, de demander qu'il plaiſe au Roy reünir tous ſes ſujets en une religion, & neantmoins les maintenir en paix. L'autre d'eſtre maintenus en la religion Catholique & en paix. Tout cela ſe fait pour venir à la modification, laquelle on eſpere de l'aſſemblée qui ſe fera en vertu de ladite commiſſion. Il y a pluſieurs deputez des Egliſes qui ne ſe preſenteront point aux Eſtats pour ne les approuver; ains au Roy ſeul, qui l'aura ainſi plus agreable, & neantmoins ſera adviſé de ne prejudicier au fruit qui ſe peut attendre de ladite commiſſion. Les Eſtats ont voulu diſputer de leur autorité, mais ils n'ont eû la réponce qu'ils demandoient.
L'on peut croire que la Nouë n'eſtoit pas ſans inquietude en cette deliberation. Mais il n'y fût pas long-temps. Car peu de jours aprés toutes ces belles proteſtations de vouloir la paix & d'en chercher les moyens, il fût conclu que le Roy ſeroit ſupplié de deffendre tous exercices, tant publics que particuliers, de la Religion reformée, prenant en ſa protection tous ceux qui en faiſoient profeſſion, excepté les Dogmatiſans, Miniſtres, diacres, & ſurveillans, qui ſeroient bannis du Royaume, ſinon qu'ils ſe vouluſſent convertir. Ce qui ayant paſſé à la pluralité des Gouvernemens, & non des voix, comme la forme & la coûtume des Eſtats le requeroit, & encore ne l'ayant emporté que d'un ſeul ſuffrage, fût neantmoins accordé par le Roy ſans aucune heſitation. La Nouë partit donc de chés luy, & s'en retourna trouver le Roy de Navarre, où le Pleſſis-Mornay ſe rendit auſſi peu de temps aprés, s'eſtant détaché du ſervice de Monſieur. Et j'ay con-

conneu un homme d'honneur, qui estoit de ces temps là, & qui avoit veu la Nouë diverses fois, qui en racontoit cette histoire. Pour aller trouver le Roy de Navarre en estat de luy faire quelque service, il avoit mis sur pied une compagnie de cent bons hommes de cheval, & avoit fait la dépence necessaire pour la mettre en équipage. Le Roy de Navarre, à qui il les presenta, s'en sentit extremement obligé, & n'ayant point d'argent contant pour recompenser la Nouë, il luy voulut faire don de quelque terre qu'il avoit en ces quartiers là, & à son insçeu luy en fit expedier les lettres par son Chancelier. Ces lettres ayans esté apportées à la Novë au matin à son lever, il les prit avec beaucoup de demonstration de gratitude: mais de ce pas là il s'en alla trouver le Roy de Navarre, & tenant ces lettres entre les mains il luy dit: *Sire, ce m'est beaucoup d'honneur & de contentement de recevoir ces témoignages de la bonne volonté de vôtre Majesté, & ie ne les refuserois pas si vos affaires estoient en estat de faire de telles liberalités. Quand ie vous verray, Sire, au dessus de vos ennemis, & possedant des biens proportionnés à la grandeur de vôtre courage & de vostre naissance, je recevray de bon cœur vos gratifications. Pour cette heure, si vous vouliez recompençer de la façon tous ceux qui vous serviront, vostre Majesté seroit incontinant ruynée.* Cela dit, il luy remit avec beaucoup de respect ses lettres entre les mains, & quelque chose que le Roy fist, il ne le peut jamais obliger à lès reprendre. La resolution des Estats devoit estre incontinant suivie d'armées, l'une sous la conduite de Monsieur, pour aller assieger la Charité: L'autre sous celle du Duc de Mayenne, qui devoit s'en aller à Broüage, & par tout la ligue se remuoit, & se rendoit formidable par la cruauté qu'elle inspiroit à ceux qui s'y engageoient. Car ils avoient serment entr'eux de n'épargner le sang de qui que ce fust, & de ne mettre aucune distinction entre les conditions, n'y les sexes, n'y les âges. Ceux de la

Religion n'avoient rien de preſt pour ſe deffendre, ou du moins qui fuſt capable d'eſtre oppoſé à ce torrent. Le Duc d'Anville, qui ſçavoit qu'on luy en vouloit, & qui en avoit veu depuis peu la preuve en la priſe du Pont S. Eſprit, & en la priſon de ſon frere, n'eſtoit pas mieux preparé qu'eux, & craignoit d'eſtre accablé. Pour s'en garentir il ſe porta à des penſées extremes & y voulut porter le Roy de Navarre, avec qui il eſtoit aſſocié. Il luy envoya donc vn nommé du Bourg, qui avoit fait divers voyages au Levant pour les affaires de nos Rois, & luy fit propoſer par luy de faire venir le Turc à Aigueſmortes, ce dont de Bourg ſe faiſoit fort, pourveu qu'on y donnaſt une retraite aſſeurée à ſes gens & à ſes vaiſſeaux. La raiſon du Duc eſtoit que la terreur d'un tel ennemy, & d'une commune ruyne, rameneroit les eſprits à la paix, & que le Pape meſme & le Roy d'Eſpagne s'en rendroient ſoliciteurs, plûtoſt que de ſouffrir un tel voiſinage. Que la deffenſe de la vie & de l'eonneur eſt une choſe naturelle, & que dans les grandes extremités tous moyens en ſont permis. Que le Roy François Premier n'avoit pas fait difficulté de traiter avec les Capitaines de Soliman, pour faire attaquer les coſtes d'Eſpagne avec une flotte, & que la cauſe qu'il en avoit, bien que juſte, ne d'obligoit point ſi neceſſairement à ſe ſervir des infideles, que la conjoncture des affaires du Roy de Navarre & du Duc d'Anville les y obligeoit maintenant. Que quand la paix ſeroit faite & bien eſtablie, ſi le Turc vouloit prendre pied en France, il ſeroit aiſé de l'en chaſſer, & que le centre de ſes affaires & de ſa puiſſance eſtoit trop eſloigné pour s'y pouvoir maintenir. En vn mot, que puis que les Papes meſmes avoient bien appellé les Lutheriens à leur ſecours, quoy qu'ils peuſſent faire pour ſe garentir, on ne le devoit point trouver eſtrange. Il ſe trouvoit alors à la Cour du Roy de Navarre diverſes perſonnes qui ne rejettoient pas cette propoſition : mais il en-

il en voulut passer par l'advis de la Nouë & du Plessis Mornay seuls, à qui il donna charge d'examiner cette affaire & de faire la réponce. C'estoit une question de conscience & de prudence. La conscience suggeroit à des Reformez, qu'ils faisoient profession, & avoient embrassé la protection de la pure religion de Christ, que les Apostres n'avoient ny defenduë ny provignée que par l'effusion de leur propre sang, & par une patience invincible. Que les anciens Chrestiens avoient enduré toutes sortes de persecutions 300 ans durant, sans avoir jamais opposé d'autres armes aux Empereurs Romains, quoy que s'ils eussent voulu il fust en leur pouvoir de se servir fort avantageusement des charnelles. Que c'estoient là les sentimens de la grace, & les mouvemens qu'elle inspiroit à ceux qu'elle élevoit au plus haut point de la vertu, & que si en ces derniers temps on s'estoit mis en deffense contre la rigueur des Edits & contre l'horreur des massacres, c'avoit esté ce sembloit, un peu degenerer de cette constance heroique des anciens Chrestiens. Que cela ne se pouvoit ou justiffier, ou excuser sinon par cette consideration, que peu de personnes montent à ce haut point de pieté & de vertu qui fait pour l'amour de Christ mespriser la mort & les tourmens, & renoncer aux mouvemens de la Nature. Que là Necessité des affaires avoit obligé à faire encore un autre pas, qui estoit de faire entrer les Anglois & les Allemans dans l'Estat, chose qui avoit rendu la profession de l'Euangile un peu odieuse. Que neanmoins on avoit cette satisfaction en sa conscience qu'on estoit asseuré qu'ils n'entreprendroient rien contre le bien du Royaume ny contre l'autorité du Roy, & qu'on remportoit cette justification de la part mesme des ennemis, que quand les estrangers avoient voulu s'enraciner dans l'Estat, les Reformez avoient esté les premiers à les chasser, comme il parut au Haure de Grace. Que la mesme necessité avoit ces

dernieres années incliné ceux de la Religion à se joindre aux Politiques & aux Malcontens, en quoy la pureté de la religion avoit encore esté plus interessée. Parce qu'auparavant, ils ne demandoient que la liberté de leurs consciences & des exercices de leur pieté, au lieu que par cette jonction ils s'estoient meslez dans les broüilleries de l'Estat, où il se fait toûjours quelque bréche au respect que l'institution de Dieu veut que l'on rende aux puissances souveraines. Que neanmoins cela n'avoit point apporté de fort signalé diffame sur la verité de Dieu, par ce qu'on avoit eû en cela pour compagnons les Catholiques Romains, & les plus grands du Royaume. Que si enfin on venoit à se liguer avec le Turc, & à luy donner quelque pied dans l'Estat, en luy mettant les villes du Royaume entre les mains, quel moyen resteroit-il, ou d'en absoudre sa propre conscience devant Dieu, ou d'essuyer le blâme qui tomberoit sur son Euangile de la part des hommes? Qu'ils avoient deux choses à defendre contre leurs ennemis, la verité de Christ, & leurs personnes. Que quand à la verité de Christ, il n'estoit pas à croire qu'il eust agreable qu'on employast à sa deffense le plus grand ennemy qu'elle eust, & que si elle mesme en pouvoit declarer son sentiment, elle sentoit trop de force en elle mesme, & avoit trop de generosité, pour souffrir que l'on se servist de si estranges moyens pour sa defense. Et que quant à leurs personnes, le soin de la conservation de la vie est naturel à la verité, mais que pour cela il ne laissoit pas d'y avoir des bornes. Que quand dans une place assiegée on en estoit venu à cette extremité, que pour vivre il se faut entretuer, & se manger les uns les autres, ce n'est plus courage ny constance que de tenir, c'est une brutalité qui fait degenerer les hommes en bestes. Qu'en telles occasions Dieu declare assez qu'il veut qu'on se rende à la mercy de ses plus cruels ennemis, & qu'on se remette à sa provi-

providence. Que c'est alors qu'il envoye du ſecours à ceux qui ont le plus de ſujet d'en deſeſperer, quand on ſe jette à yeux clos entre ſes bras, plûtoſt que de conſentir à des choſes indignes de la pieté des Chreſtiens, & de la condition des hommes. Quant à la prudence, elle reconnoiſſoit bien qu'il n'eſtoit pas beaucoup à craindre que cette confederation avec le Turc, ſi on venoit à s'y porter, adioûtaſt quelque choſe à l'animoſité de la Ligue, parce qu'elle eſtoit venuë au dernier degré; & neanmoins, que cela donneroit quelque pretexte à ſes cruautez. Qu'il eſtoit clair qu'on avoit affaire à des gens qui ne vouloient jamais de paix: & toutesfois que les choſes pouvoient changer, & qu'il pouvoit venir d'autres perſonnes au gouvernement, qui auroient d'autres ſentimens, au lieu qu'une telle action rendroit les affaires & les eſprits abſolument irreconciliables. Que leurs vrays amis qui eſtoient les Proteſtans d'Angleterre & d'Allemagne, ne voyans pas de ſi prés leur neceſſité, jugeroient tres-mal de leur action, & qu'ils ſe mettroient en danger de perdre le ſecours réel qu'ils pourroient eſperer d'eux, pour courir aprés une choſe qui ne ſeroit peut-eſtre qu'imaginaire. Que ſi le Turc venoit foible, il ne leur apporteroit pas grand ſecours, & rendroit leur party extremement odieux: & que s'il venoit fort; ils mettroient en grand danger toutes ces parties Occidentales de l'Europe. Qu'il eſt toûjours perilleux d'appeller à ſon ayde un Potentat plus fort que ſoy, qu'au commencement il ne veut paroiſtre que compagnon, mais qu'enfin il devient Maiſtre. Que ſi on affriandoit aux delices de ces regions une nation puiſſante, belliqueuſe & conquerante, il ſeroit mal-ayſé de la renvoyer. Que c'eſtoit ce qui avoit autrefois expoſé l'Italie aux ravages des Gaulois, & que ce meſme Turc ne s'eſtoit point autrement rendu maiſtre de la Grece. Que le Pape & le Roy d'Eſpagne craindroient ſans doute beaucoup un ſi mauvais

Voisin: mais qu'au lieu de se rendre soliciteurs de la paix pour l'eloigner, il y avoit danger qu'ils ne fissent tous les plus extremes efforts pour exterminer entierement ceux qui l'auroient appellé, deussent ils mettre toute l'Europe en combustion par des Croisades. Enfin, si Dieu par son juste jugement venoit à permettre que cette fiere & barbare nation prist racines en ce pays, quel opprobre seroit-ce envers la posterité, d'avoir donné l'ouverture à ces inondations, & semé parmy les Peuples du nom Chrestien le grand & mortel ennemy du Christianisme? Sur de semblables raisons la Nouë & le Plessy-Mornay formerent leur resolution, qui ayant esté rapportée au Roy de Navarre, le Plessis eut la charge d'en mettre sur le papier celle qu'on pouvoit alleguer au Duc & de les envoyer pour réponse.

La Cour cependant vouloit toûjours faire croire qu'elle desiroit la paix, & ie croy bien que si ceux de la religion eussent voulu obeïr à l'arreste des Estats, il n'y eust eû pour quelque temps que pour les pauvres Ministres à souffrir, afin de n'effaroucher pas le reste. On resolut donques d'envoyer le Duc de Montpensier vers le Roy de Navarre pour negotier quelque accommodement avec luy, & par ce qu'on croyoit la Nouë passionné pour la paix, on eust bien voulu se servir de luy à persuader ce Prince. C'est pourquoy le Roy le convia encore par ses lettres escrites du commencement
1577 de l'année 1577. à le retourner voir. La Reyne joignit ses lettres pleines de demonstrations d'affection & d'asseurances pour luy, qu'il iroit & retourneroit avec toutte la seureté qu'il pourroit souhaiter. Villeroy encherissoit encore là dessus, & usoit de quelque espece de conjuration envers luy pour l'obliger à travailler au repos de la France. Le Duc de Montpensier y joignit ses prieres & ses exhortations, dans deux lettres pathetiques envoyées par un Gentilhomme qu'il depeschoit au Roy de Navarre pour avoir des passeports

ſeports de luy. Meru de la part de Monſieur, le prioit inſtament de venir prontement trouver ſon Alteſſe, pour affaires de grande importance. Mais il avoit deſia pris une autre commiſſion. Le Roy de Navarre ayant pris les armes, tant pour l'intereſt du Public, que pour ſes mecontentemens particuliers, & le Prince de Condé l'ayant auſſy fait de ſon coſté, il eſtoit queſtion de mettre dans leur party la Ville de la Rochelle, que les deſordres de la guerre, les Pontilles avec la Nobleſſe, les promeſſes de la Reyne mere, & les cajoleries de ſes deputez, ſembloient avoir refroidie & alienée de ces mouvemens. Pour la réchauffer, & luy faire comprendre la neceſſité de cette guerre, ils eſtimerent tous deux qu'il faloit employer la Noüe, & concerterent enſemble par lettres de luy donner cét employ. Il s'y accorda, & s'achemina de Guienne dés le commencement de l'année, de ſorte qu'il fut à la Rochelle le 7. de Janvier. Le lendemain le Prince de Condé qui eſtoit là, fit venir en ſa chambre le Maire, quelques uns des principaux habitans, grand nombre de gens de condition qui l'accompagnoient & de Capitaines, & leur repreſenta la neceſſité inevitable de la guerre, à laquelle le Roy les contraignoit tous malgré qu'ils en euſſent. Il leur dit que le Roy de Navarre avoit deſſein de s'oppoſer vertueuſement à leurs communs ennemis, & de prendre la protection generale des Egliſes reformées de France: Qu'il luy faiſoit l'honneur de l'appeller à y eſtre le premier aprés luy, & que le zele qu'il avoit toûjours montré à la conſervation de la vraye religion, ne permettoit pas à perſonne de douter qu'il répondoit à cette vocation trés-volontairement. Qu'il eſperoit que ceux de Rochelle ne ſe departiroient jamais d'vne ſi ſainte entrepriſe, veû la bonne affection qu'ils avoient toûjours montrée à cette cauſe en toutes occaſions. Qu'il eſtoit neceſſaire, pour leur commune conſervation, de faire une aſſociation inviolable avec

le

le Roy de Navarre, afinque comme ils n'avoient qu'un mesme interest, qui estoit le bien de la Religion & de l'Estat, ils unissent aussy leurs conseils & les moyens que Dieu leur mettoit en main pour les faire reussir. Que si ledit Seigneur Roy, eust esté pleinement asseuré de la disposition de leurs esprits, il eust des-ja entrepris quelque chose d'importance, qu'il avoit esté contraint de remettre jusques à ce qu'il eust veu leur bonne resolution. Que pour leur ayder à la prendre & leur communiquer ses advis, il avoit choisi la Nouë, dont ils cognissoient de longue main les vertus & les qualités. Que comme de sa part il avoit creu ne pouvoir commettre une affaire de telle importance à aucun qui fust plus capable de l'amener à bonne fin, aussi avoit il cette opinion qu'il n'en pouvoit choisir un qui leur fust si agreable, pour les bons offices qu'ils avoient receus de luy. Qu'il les prioit donc de l'écouter sur ce qu'il leur proposeroit, tant de l'estat auquel estoient les affaires, que des moyens de s'opposer tous ensemble aux complots de leurs ennemis: & qu'ils le connoissoient homme d'une telle prudence & d'une telle probité, qu'il ne voudroit pas leur avoir rien advancé qu'il ne sçeust estre veritable. Deux heures aprés on fit assemblée à l'Echevinage, où l'on jugea à propos d'oüir la Nouë en un conseil composé du Maire,& de quelques uns des principaux bourgois,dont on en esleut au nombre de douze.Entré qu'il fût dans ce conseil, il commença son discours par la representation de ce qui s'estoit & requis & resolu aux Estats touchant la Religion, c'est que par tout le Royaume on ne vouloit souffrir l'exercice d'aucune que de la Romaine. Que le Roy monstroit assez par ses actions qu'il ne visoit à autre but que d'exterminer tous ceux qui faisoient profession de la Reformée. Que sans parler de tant d'autres preuves qu'on en avoit, il y en avoit une plus que suffisante

te pour le demontrer; c'eſt que s'eſtant fait une conjuration qu'on appelloit la ſainte Ligue, par laquelle ceux qui y entroient, juroient de courir ſus à ceux de la Religion. Le Roy s'en eſtoit fait chef, recevoit le ſerment de ceux qui juroient, & procuroit tant qu'il pouvoit que ce ſerment ſe fit univerſellement en tout le Royaume. Que cela eſtoit trouvé ſi étrange par pluſieurs Catholiques meſmes, que non ſeulement le Roy de Navarre, & Monſieur le Prince de Condé, mais que Meſſieurs de Montmorency & une infinité de grands Seigneurs, & des plus ſignalez de la Nobleſſe Françoiſe, tant d'une que d'autre religion, s'eſtoient genereuſement reſolus à employer leurs biens & leurs vies pour empeſcher l'excution de ce malheureux deſſein. Que pour cela ils avoient jugé à propos de faire une contre-ligue, en laquelle ſeroient reçeus tous ceux qui s'y voudroient aſſocier. Que c'eſtoit une choſe permiſe de Dieu, & ligitime devant les hommes, veù qu'il y alloit de la protection de la vraye religion, de la manutention des loix de l'Eſtat, de l'obſervation d'Edicts ſi ſolemnellement faits, & de la conſervation de leurs vies, & de leurs libertez, immunités & privileges. Que le Marechal d'Anville s'eſtoit desja mis en eſtat de reſiſter à la violence de leurs communs ennemis, & qu'il eſperoit qu'ils entendroient bien-toſt la meſme choſe du Roy de Navarre. Qu'il ſe ſeroit desja mis en campagne, & auroit fait des entrepriſes d'importance, s'il avoit eſté pleinement aſſeuré de leurs intentions, mais qu'en une cauſe qu'ils avoient commune aueque luy, il avoit voulu premierement leur donner ſes advis, & recevoir les leurs, & voir à clair leur bonne volonté en cette occurrence. Que Monſieur le Prince en perſonne, & luy pour le Roy de Navarre, les prioient d'en faire prontement une haute declaration, par ce que tout retardement, pour petit qu'il fuſt, pourroit de beaucoup importer à leurs affaires. Que

la choſe eſtoit telle qu'elle ne requeroit pas une longue deliberation, d'autant qu'on ne conſulte point des choſes qui paroiſſent évidemment neceſſaires. Que la neceſſité de celle là paroiſſoit manifeſtement à tout homme de jugement, ſinon qu'on vouluſt abandonner la cauſe de Dieu, la communion de ſes freres, les moyens de ſon ſalut, le repos & la conſervation de l'Eſtat, & encore outre cela, ſes biens, ſon honneur, & ſa vie. Qu'il les prioit donques & les conjuroit d'entrer en cette aſſociation avec le Roy de Navarre, ledit Sieur Prince de Condé, & tant de gens de bien qui ſe portoient ſi franchement & ſi courageuſement à la defenſe de cette cauſe. Et que leurs ſoins & genereux deportemens paſſés en ſemblables occaſions faiſoient qu'il s'aſſeuroit pour le Roy de Navarre, & pour ledit Sieur Prince de Condé, qu'ils ne ſe dementiroient point, & qu'ils luy donneroient au plûtoſt, comme il les en prioit de toute ſon affection, une réponſe bonne & favorable. La deliberation fut remiſe au lendemain, & fût ordonné que convoquation generale s'eſtant faite à S. Michel, pour y faire rapport de ce que la Nouë avoit dit, s'il eſtoit jugé à propos on deputeroit quelques uns pour negotier avec luy. L'aſſemblée s'eſtant faite, les eſprits ſe trouverent parfaitement diſpoſés à ce qu'il deſiroit, & dés le jour meſme la Rochelle declara hautement qu'elle entroit dans l'aſſociation, & qu'elle trouvoit cette cauſe ſi juſte & ſi neceſſaire, que quand elle ſeroit ſeule à la defendre, comme elle avoit eſté autres fois, elle n'y eſpargneroit choſe aucune que Dieu euſt miſe en ſa puiſſance. Seulement deſira-t'elle qu'on s'accordaſt des clauſes de la convention, afin de ne point deroger à ſes privileges. Sur ces clauſes, deſquelles le Maire & quelques autres conferoient avec la Nouë, il y eut diverſes conteſtations, & les longueurs qu'on y apportoit deplaiſoient merveilleuſement au Prince, par ce que l'aſ-

l'aſſociation n'eſtoit point reputée faite, juſques à ce qu'on en fuſt d'accord. Mais la prudence, la patience, & la douceur de la Nouë accommoda tout. Le traité eſtant conclu, le Prince de Condé s'en alla à S. Jean d'Angeli, & la Nouë demeura quelque temps à la Rochelle, pour donner ordre aux affaires, eſcrivant de tous les coſtés pour réveiller ſes amis, entretenant ſes connoiſſances aux Pays-bas & en Angleterre, pour en tirer de l'argent, de l'artillerie, & des munitions, & répondant à ceux qui luy demandoient advis de ce qu'ils avoient à faire, & particulierement au Prince de Condé qui le conſultoit ſouvent. Vne des principales affaires qu'il y fit, fût l'accommodement du different qui eſtoit entre le Prince & le Baron de Mirambeau à cette occaſion. Brouage eſtoit du patrimoine de Mirambeau, & n'eſtoit au commencement qu'un village. Les guerres civiles l'ayant mis en reputation, par ce que comme nous avons desja dit, la Nouë reconnoiſſant l'importance de ſa ſituation, l'avoit fortifié, c'eſtoit en ces mouvemens d'alors à qui s'empareroit de cette place. Car outre ce qu'elle eſtoit en elle meſme, & qu'elle avoit un beau port, elle incommodoit ou accommodoit la Rochelle d'une façon extraordinaire, ſelon qu'elle eſtoit occupée par amis ou par ennemis. Pour cette raiſon le Prince s'en eſtoit ſaiſy dés le commencement de cette guerre, & y avoit mis garniſon. Mirambeau avoit obligation au Prince de ce qu'il avoit retiré ſon bien d'entre les mains de l'ennemi: mais elle n'eſtoit pas toute entiere, s'il ne le remettoit entre les ſiennes, & l'obligation qu'il luy en avoit ſe tournoit en une eſpece d'affront, de ce qu'eſtant dans un meſme party avec luy, il voyoit d'autres gens commander dans un lieu qui luy appartenoit en propre. Car il ſembloit que c'eſtoit ſe deffier ou de ſa valeur, ou de ſa ſuffiſance, ou de ſa fidelité, que de ne luy en commettre pas la garde. Il avoit donc fait prier le Prince de luy donner ce contente-

ment; mais il avoit auprés de luy des gens qui n'aimoient pas Mirambeau, & qui l'empeſchoient de le faire. Le delay, dans une choſe qui luy ſembloit ſi juſte, commençoit à l'irriter, & le refus abſolu, eſtoit une nouvelle injure. La Nouë donques jugeant qu'il n'eſtoit ny de la raiſon de priver un homme de ſon bien, la cauſe commune demeurant en ſon entier & ſans detriment; ny de la gratitude & de l'honneur, de traiter avec quelque eſpece d'indignité un homme de condition, qui avoit fort bien ſervy le party, & qui encore tout fraiſchement avoit couru riſque de ſa vie, ou au moins de ſa liberté en ſa deputation aux Eſtats de Blois; ny de la prudence de l'irriter en un temps auquel on avoit ſi grand beſoin de gens de merite, fit tant par ſes remontrances envers le Prince qu'il luy donna ſatisfaction. Il alla donc à Broüage prendre poſſeſſion de ſon bien: il y demeura quelques jours pour s'en aſſeurer; de là il alla à Pons, que ceux de la Religion venoient de ſurprendre: il en tira une compagnie, qu'il envoya à Broüage pour y eſtre en garniſon, & donna juſques à Mirambeau château dont il portoit le nom, pour mettre quelque ordre à ſes affaires. Mais la Nouë ne fût pas plûtoſt parti de la Rochelle, ce qu'il fit au commencement du mois de Fevrier, pour retourner vers le Roy de Navarre, que les ennemis de Mirambeau donnerent au Prince de mauvaiſes impreſſions de ſa fidelité, & particulierement, qu'il traitoit avec Lanſac pour vendre Broüage au Roy. Le Prince donc trouva moyen de s'en emparer de nouveau, & d'en oſter le Capitaine des Aguerres & ſes gens, en qui Mirambeau ſe confioit; ce qui l'irrita de telle façon, que depuis, ſans que Mirambeau changeaſt de Religion, ils s'entrefirent la guerre. La Nouë eſtant de retour en Guienne, prit la principale conduite des affaires, & particulierement de celles des armes, où il avoit une ſi grande reputation, que dés le commencement du

mois

mois de Mars, le Duc d'Anville ayant appris qu'il estoit arrivé là, luy envoya deux jeunes gentils-hommes exprés pour en apprendre le mestier sous luy. *Monsieur*, disoit il, en sa lettre, *les Sieurs d'Antraigues & de la Raserie, jeunes gentils-hommes que i'ay nourris, poussés du desir d'apprendre quelque chose en l'art militaire, ont eû volonté que ce fust sous vos commandemans comme l'un des meilleurs maistres.* Puis il les luy recommandoit avec beaucoup d'affection. Mais les forces du Roy de Navarre estant petites, il ne se peut rien entreprendre de consequence, & le Duc de Montpensier estant arrivé, on commença les negociations. Cependant la Nouë rendoit tout ce qu'il pouvoit de services, & au Public, & aux particuliers. Prié par les Maire & consuls de la ville de Perigeux, de s'employer envers le Roy de Navarre pour les soulager des miseres où la guerre les avoit reduits, & pourvoir à leur conservation, il fit son possible pour les consoler & de parolles & d'effect. Solicité par Clervant, qui estoit arresté sous sa foy à Francfort, pour une grosse somme de deniers dont il avoit réponduen ce pays là pour le payement des Reytres, de procurer sa delivrance en donnant ordre qu'on envoyast de l'argent, il s'y employa vigoureusement, tant pour la justice & l'importance de la chose en elle-mesme, que pour l'estime qu'il faisoit de la personne de Clervant, & par ce aussy qu'il y estoit interessé, ayant répondu avec luy d'une bonne partie de cette somme. Car comme il n'epargnoit pas sa personne & hazardoit tous les jours sa vie pour la cause qu'il defendoit, il y emploioit aussi tres-liberalement son bien, & mesme à la grande incommodité de ses affaires. Rohan luy escrivit là pour luy faire avoir des chevaux de service, & des sauvegardes pour les terres de la Dame de Martigues. Catherine sœur du Roy de Navarre luy escrivit aussy pour avoir par son moyen payement de ses assignations. Le Prince de Condé par

diverses lettres, requit de luy qu'il fist en sorte que le Roy de Navarre luy envoyast du secours, selon la necessité de ses affaires. Le Roy de Navarre luy renvoya les deputez des Estats de Bearn, qui estoient venus pour les affaires de cette Principauté, & luy donna charge & pouvoir absolu de leur répondre, & d'ordonner ce qu'il jugeroit à propos. Le Duc d'Anville se plaignit à luy de quelques desordres qui luy estoient arrivés en Languedoc, & le pria d'induire le Roy de Navarre à luy ayder à y apporter du remede. Il se fit suspension d'armes pour quelque temps, dans la negociation de laquelle il eut la meilleure part; & quand ce vint à traiter la paix, c'estoit avec luy principalement que le Duc de Montpensier avoit affaire. Et se trouve encore des lettres du Roy de Navarre, qui ayant à l'improviste reçeu assignation du Duc de Montpensier au 30 de Juillet pour traitter, rappelle en diligence la Noüë qu'il avoit envoyé ailleurs, pour assister à la confe rence, où il dit que sa presence est necessaire. Cette negociation avoit beaucoup de difficultés. Car le Duc de Montpensier, l'Archevesque de Viennes & Biron, qui agissoient pour le Roy; s'ils ne vouloient annuler, au moins vouloient ils beaucoup restraindre le dernier Edit qui avoit esté fait en faveur de ceux de la Religion, & entr'autres choses, en reduire l'exerice à un beaucoup moindre nombre de lieux. Et sur la resistance qu'on y apportoit, ils disoient que si l'on vouloit avoir la paix, & temoigner quelque affection à l'Estat, il faloit souffrir cette modification, par ce qu'il n'y avoit pas moyen d'arrester le cours de la Ligue autrement, ny de contenter les Catholiques. La Noüë, qui avoit tant travaillé pour obtenir aux Reformez ce que l'Edit leur ottroioit, avoit beaucoup de peine à en consentir le retranchement, & les Ministres qui en avoient oüy le bruit, le supportoient avec une merveilleuse impatience. Joint qu'ayant esté tant de fois trompés dans les traitez precedens,

dens, ils craignoient qu'aprés leur avoir osté une bonne partie de leurs libertez par celuy-cy, l'inexecution puis aprés ne leur en ostast le reste. Entre les autres, Theodore de Beze homme de grande reputation & de grande autorité en ce temps là, luy en escrivit de Geneve deux lettres qui meritent d'estre icy rapportées. L'une est du 18. May 1577. *Monsieur*, dit-il, *je ferois grand tort à Monsieur de Beauvais & à vos occupations, si je m'arrestois à vous discourir des choses que vous entendrés trop mieux de sa bouche que je ne les sçaurois escrire. Il vous communiquera aussi s'il vous plaist quelques miens petits advis dont il vous plaira excuser les defauts, & attribuerés cette mienne hardiesse au desir que i'ay de servir selon ma petite portée, & à la grande crainte que i'ay qu'on se serve de cette paix comme des autres; joint que je ne puis voir comment en bonne conscience nous puissions consentir à limiter l'Esprit de Dieu à certains lieux, sur tout à le forclore des villes, qui ne meurent & ne changent point, comme les cœurs & les maisons des Princes, & autres hommes de quelque qualité qu'ils soient. Ie voy aussy peu que nous ayons pû consentir à l'impunité entiere des massacres, & nous fermer entierement la porte pour en demander quelque jour justice quand Dieu en aura fait ouverture. Et ne peut entrer en mon entendement que Dieu puisse ny vueille benir tels accords, de sorte que je conseillerois plûtost de mettre la teste sur le bloc, & souffrir toutes choses sans resistance, s'il en faloit venir là, qu'approuver telles conditions. I'ay aussy esté adverty que les Catholiques de Bearn pressent fort la restitution de leur exercice. Ie vous prie de bien considerer qu'il y a grande difference entre tolerer pour un temps une idolatrie, jusques à ce qu'on ait loysir de la faire connoitre, & entre le restablissement d'icelle, apres avoir esté legitimement abolie, ce que je ne croy pas se pouvoir faire sans horriblement irriter le Seigneur, dequoy l'issuë ne sçauroit estre que lamentable. Vous aurez sçeu comme je croy qu'il a pleu à la Majesté du Roy de Navarre me commander de l'aller trouver; en quoy je me*

je me haïrois moy mesme si la volonté me defailloit. Mais l'âge ny ma vocation, ny l'autorité de ceux à qui je suis obligé, ne le sçauroient nullement permettre; joint que peut-estre je ne luy seray inutile quand il luy plaira m'honorer de ses commandemens. C'est l'endroit, Monsieur, &c. L'autre est posterieure de quelque peu de temps. *Monsieur, si ce papier pouvoit porter toutes mes conceptions, il s'etendroit par trop. Ie prie nôtre bon Dieu & Pere, qu'ainsi que de si long-temps & en tant de sortes, il s'est servy de vous comme d'un instrument d'élite és plus grandes affaires, il luy plaise en la necessité vous redoubler son Esprit, & notamment avec le bon advis pour conseiller, & la constance & vertu pour l'exécuter, & un bon & ferme courage de faire valoir ce qu'il a mis en vous, & l'autorité que l'experience mesme vous a aquise, comme je sçay, Monsieur, que par la grace de Dieu, vous estes un de ceux desquels aprés Dieu, ses Eglises attendent le plus d'ayde envers ceux desquels apres luy elles dependent. Monsieur de Beauvoir est icy de long-temps languissant, lequel vous escrit ce qu'il n'est besoin de redire aprés luy. I'adioûteray seulement ce point qu'à mon petit advis, si on veut determiner à Dieu où il parlera, & ailleurs non du tout, il nous faut attendre pis que jamais. Mais je mets grande difference entre point d'exercice absolument, & point d'exercice dans le corps des villes, mais bien aux faux-bourgs & autre lieu prochain, non du tout discommode: comme j'appelle rien, au plûtost liberté de n'avoir nulle religion, ce qu'on appelle liberté de conscience sans exercice de religion. Dieu veüille bien conduire le tout.* Le Consistoire de la Rochelle luy écrivit celle-cy du 21. Juillet 1577. *Monsieur, Nous avons receu les lettres qu'il vous a pleu nous escrire, & conneu par icelles la sainte affection en laquelle continués de si long temps, pour avancer le service de Dieu, & le bien & repos des Eglises de ce Royaume. Vous supplians tous y avoir encore l'œil plus que jamais, selon le rang & degré que vous tenés prés de la personne du Roy de Navarre, lequel comme nous sommes tres bien asseurés, se*

repose sur vous en une bonne partie de ses affaires, mesme de ce qui concerne cette negociation. Ce que nous ne disons sans occasion. Car encore que nous soyons certains que le dit seigneur Roy ne permetra jamais que la liberté ottroyée à nos Eglises par l'Edict dernier fait si solemnellement, & avec tant de labeurs, soit aucunement enfrainte ou violée, si est-ce que nous ne laisserons de vous supplier encore bien humblement de luy aider à poursuivre en cette resolution. Ce n'est pas que nous aymions la guerre, ny les troubles, ny que nous ignorions que la fin de la guerre soit la paix. Mais nous avons égard à deux choses; l'une, que par une trop grande crainte nous ne méprisions les moyens que le Seigneur nous met en main pour avancer son honneur. L'autre, qu'en pensant faire une paix à la haste, nous ne iettions les fondemens d'une nouvelle guerre, laquelle nous sera d'autant plus dommageable, que ce sera une nouvelle playe faite sur les nôtres qui commencoient seulement à se guerir. C'est pourquoy nôtre compagnie, qui m'a chargé de vous escrire ce mot, estime que le plus asseuré moyen que nous ayons pour rendre cette paix inviolable; c'est qu'elle ne soit arrestée, sans les Princes & Seigneurs estrangers, qui si volontairement se sont offerts à nous assister & secourir, suivant aussy ce qui leur a esté promis par plusieurs fois. Car sans cela nous n'aurons que paroles, & promesses, lesquelles on nous tiendra aussy longuement qu'on n'aura point moyen de les rompre, veù qu'on n'a changé de volonté, ains de dessein tant seulement. Mesmes si les ennemis sont forcés à nous donner la paix, ils nous accorderont aussy tost l'Edict tout entier, que manqué & tronqué comme ils le proposent. C'est ce qui nous émeut à ne pouvoir souscrire aux articles qui ont estez proposez sous le nom dudit Seigneur Roy, voire nous nous asseurons qu'il ne les voudra jamais advoüer, puis que ce seroit bannir le pur service de Dieu de la plus part de ce royaume, lors qu'il y avoit esperance de l'y accroistre, & pour 3 ou 4 mois de paix, bâtir un fondement d'une guerre perpetuelle. Sera besoin aussy d'adviser aux seuretez, pour exécuter ce qui sera promis,

 veù

veù que c'est l'artiffice ordinaire de nous payer de paroles, pour faire rompre nos forces, esperant nous ennuyer tellement à la longue, que nous changions la fatigue d'une guerre en des cruautés toutes manifestes, selon que desja ils nous l'ont fait experimenter par trop souvent. Mais par ce que le Sieur de Clerville present porteur vous fera encore entendre le tout plus particulierement, par ses memoires & instructions, nous n'insisterons pas davantage sur ce fait. Les Maire, Echevins, & Pairs de la mesme ville, luy firent celle cy. *Monsieur, Nous remettons aux porteurs de vous faire entendre l'estat des affaires de deça. Et pour le regard de ce qui en particulier nous pourra toucher au traitté de la negociation qui les meine, nous sommes tant asseurez de l'experience de vôtre bonne affection en nôtre endroit, & providence en ce qui concerne le bien du general, que nous ne vous en ferons autre recommandation que celle de nos communs adversaires; c'est que de nôtre bien ou mal depend celuy des autres Eglises de France & nous reposant principalement, entre tous les hommes, sur la bonté, & sur la sagesse que Dieu a mise en vous, nous n'allongerons la presente que pour vous baiser tres-humblement les mains & prier Dieu,* &c. Les deux freres du Duc d'Anville, Thoré & Meru, quoy que le Duc solicité par Bellegarde, commençast des-ja à se détacher de l'association, & qu'ils fussent de profession Romaine, luy en escrivoient presque en mesmes termes, appelloient cette association un saint parti, & protestoient que quoy que le Duc d'Anville peust faire, ils abandonneroient volontiers leur vie pour sa manutention. Le Prince de Condé, par 7. ou 8. lettres, la plus part escrites de sa propre main, ayant encore fort bonne esperance du succés de ses affaires, & de chasser par mer & par terre l'ennemi qui tenoit Broüage assiegé, le pressoit incessamment d'empescher que le Roy de Navarre ne se hastast trop en la conclusion de la paix, en la faisant à des conditions desadvantageuses, & qui esbranchassent les libertés ottroyées par le dernier Edit. Les deputez

putez des Eglises envoyés de divers endroits pour avoir part en la negociation, portoient tous des memoires conformes à ces sentimens, & d'abord, quand ils furent là, ils s'y tenoient extremement fermes. Et d'autant que ce pourparler dura long temps, & que le bruit s'en épandit parmy les étrangers, on estoit en grande attente de ce qui en reüssiroit, & tout le monde avoit les yeux sur la Noüe. D'autre costé quelqu'un avoit dit au Roy que c'estoit luy qui empeschoit la paix; ce que son beau frere, à qui le Roy mesme le dit, luy manda; & bien qu'il dit que le Roy ne le croyoit pas, il prit occasion de là, de luy escrire une longue lettre, raisonnée, & touchante tout ce qui se peut, pour le conjurer de faire tout ce qu'il pourroit, pour démentir par les effets l'impression qu'on vouloit donner de luy. Et quoy qu'il fust extremement amateur de la paix, ces raisons & ces exhortations de son beau frere n'eussent point eû de pouvoir sur luy au prejudice de la gloire de Dieu, pour consentir à la modification de l'Edit s'il n'y eust esté comme forcé par une necessité invincible. Mais il y avoit d'autres considerations à balancer contre son zele. Le Roy commençoit à estre incommodé & embarassé de ces affaires, & ny la puissance de son frere qui commandoit une grande armée au siege de la Charité, ny celle de la Rochelle sous la conduite du Duc de Mayenne, ne luy plaisoient pas. Et toutesfois il avoit & plus de volonté & plus de moyens sans comparaison de continuer la guerre, que n'avoient le Roy de Navarre & le Prince de Condé. Car de celuy là les forces n'estoient pas grandes & les inclinations se portoient d'elles mesmes à la paix: de celuy cy les succes peu fauorables, & le peu de satisfaction qu'il avoit des Rochelois, luy avoit chagriné l'esprit, de sorte qu'une tolerable pacificatiõ luy devint en fin plus souhaitable que la continuation des armes. Le Duc d'Anville se démentoit, & aprés avoir manqué 22 en-

treprises faites sourdement sur les villes de ceux de la Religion, enfin il en vint à une rupture toute ouverte avec le Roy de Navarre, & se mit à assieger Montpellier. Et il s'en fust emparé sans les ordres que le viconte de Turenne & la Noüe y avoient donnés en un voyage qu'ils firent en Languedoc par le commandement du Roy de Navarre, quand il commança à se défier de la fidelité du Duc d'Anville. Il n'y avoit point de sujet d'esperer du secours des estrangers; car quelque chose que l'affection des particuliers leur en fist escrire, les Anglois ne se mesloient point ouvertement des affaires de la France, & les Allemans n'estoient pas encore pleinement satisfaits du service qu'ils y avoient rendu quand ils s'en estoient meslez. Casimir avoit bien de la bonne volonté, mais c'estoit une grande affaire que de lever une armée, & de la conduire jusques en Guienne, à travers tant de rivieres, & en soûtenant tant de combats. C'est pourquoy il conseilloit luy mesme que pourveu qu'on peust obtenir des conditions tolerables, on consentist à quelque modification. Outre cela il y avoit deux choses qui ennuyoient merveilleusement l'esprit de la Noüe. L'une estoit que les trouppes protestantes s'estoient laissées aller à des debordemens estranges, dont la Popeliniere dit *qu'il vaut mieux supprimer une histoire si execrable, que de la laisser à la posterité :* attribuant ces excés au meslange des compagnies Politiques, comme le Plessis-Mornay l'avoit predit. Car à une ame si pieuse & si reglée qu'estoit celle de la Noüe, il estoit insupportable que pour defendre la religion, l'on commist tant d'horreurs & d'impietés. L'autre estoit qu'outre les autres defauts de la Cour du Roy de Navarre, elle estoit pleine de divisions. Car il avoit receu en ses bonnes graces Roquelaure, & dans sa plus étroite confidence, Laverdin, non seulement Catholiques Romains tous deux, mais dont on soupçonnoit le dernier d'estre entierement à la Reine

mere.

mere. La principale autorité donques luy ayant esté donnée dans les armes, il en nasquit non seulement une juste indignation, parce que le Viconte de Turenne, & la Nouë valoient mieux que luy, mais encore de la defiance qui ne se pût pas dissimuler. Et la chose en vint à tel point, que l'ayant taxé d'infidelité, il mit l'épée à la main & eux aussi en la presence du Roy de Navarre, qui avec des prieres & des larmes, eut bien de la peine à les accorder. Et voicy comment on raconte l'affaire. Les Reformez avoient eu ce soupçon de Laverdin en plusieurs funestes rencontres, qu'il ne les menoit au combat que pour les faire perir, & reçemment il en estoit mort plusieurs à un assaut, qu'il avoit fait donner à Ville-franche; & cela, faute d'avoir bien choisi le lieu de l'attaque. C'est pourquoy toute l'armée protesta d'une voix de ne plus combattre sous ses ordres & demanda d'estre commandée par la Nouë, lequel satisfit dignement à leur attente. Car aussi-tost qu'il eut pris le commandement du siege, ayant fait changer la batterie, les assiegez se rendirent sans attendre les premieres efforts de ce Capitaine. Laverdin doncques voyant cela conceut les premieres semençes de haine contre luy, il les fit éclater peu aprés en la presence méme du Roy de Navarre. Car comme on deliberoit au Conseil du moyen de soustenir l'effort des trouppes Catholiques qui s'approchoient: Laverdin qui depuis fort long temps avoit choisi Ville-neuve d' Agenois pour la deffendre, & qui l'avoit fortifiée & munie à loisir, voyant l'orage prochain, declara au Conseil qu'il ne pouvoit garder cette place. La Nouë plein de zele pour son party & sçachant bien que ce n'estoit pas faute de courage qui portast Laverdin à de telles resolutions, ne se peut tenir de deplorer la perte des affaires, & de laisser couler dans ses exhortations à Laverdin, qu'il avoit fait choix de cette place comme de la meilleure de Guyenne, qu'il avoit espuisé

l'induſtrie des ingenieurs, & les finances du Roy là preſent, à la fortifier & à la munir. Enfin qu'il ne pouvoit ſans intereſſer ſon honneur abandonner la defenſe de cette place. Laverdin, que l'affaire de Ville-franche avoit mal diſpoſé à recevoir les genereux advis de ce grand-homme, l'interrompit fierement en ces termes: *Vous ne ſçauriez*, dit il, *m'apprendre mon meſtier. I'y aurois trop de peine,* répondit la Nouë. Et en meſme temps ils mirent tous deux la main ſur la garde de l'eſpée: Mais le Roy ſe jetta entre deux, & appaiſa ce different. Mezeray dit que la Nouë reconnoiſſant qu'il n'y avoit plus dans ce party que brouilleries, trahiſons & intereſts particuliers, éloigna ſes affections de cette Cour, dont il eſtoit le plus bel ornement, & appliqua tous ſes ſoins à détourner la guerre hors du royaume, & la porter au pays bas. C'eſt parler en termes bien emphatiques. Mais quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que ces conſiderations le degoûterent beaucoup de cette guerre, tellement qu'il conſentit de bon cœur à la concluſion de la paix, qui ſe fit au commençement du mois de Septembre. Luy-meſme de la part du Roy de Navarre, & du Duc de Montpenſier, l'alla porter en diligence en Languedoc, où il arriva juſtement ſur le point que l'armée de ceux de la religion, levée avec une vertu & une viſteſſe extraordinaire par Châtillon pour le ſecours de Montpellier, & celle du Duc d'Anville, qui le tenoit aſſiegé, eſtoient preſtes de ſe livrer bataille, les ordres eſtants desja donnez par tout, & les enfans-perdus marchans pour commancer l'eſcarmouche. Ayant donc apperçeu de loin la contenance & la demarche de ces gens, il pouſſa ſes chevaux à toute bride, fit donner deux coups de huchet à ſon poſtillon, afin qu'on ne tiraſt pas ſur luy, & ſe iettant au grand galop entre les deux armées, & hauſſant la main droite où il tenoit un parchemin, il cria, la Paix, la Paix, & empeſcha la meſlée. Aprés qu'il eut fait publier la paix dans les deux camps,

camps, & disposé les trouppes de Châtillon à se retirer, & celles du Marechal à laisser Montpellier en liberté, il se remit aux uns & aux autres, & particulierement à d'Anville gouverneur du Languedoc, de faire sçavoir cette nouvelle par les formes accoutumées, dans les villes de la Province, puis il se retira vers le Roy de Navarre, où il demeura encore quelque peu de temps. Là il reçeut des lettres de Meru, qui luy recommandoit les Eglises de Languedoc, où la guerre avoit fait mille ravages. Il en reçeut une autre de l'assemblée de ceux de la Religion du bas Languedoc qui se tint à Vzés sur la fin du mois d'Octobre, par laquelle les deputez le remercioient de tant de soins qu'il avoit pris pour les affaires publiques, jusques à la delivrance de Montpellier. Il en receut en particulier une de Payan, deputé en cette assemblée, qui le remercioit des bons offices qu'il avoit receuës de luy en diverses occasions, & luy donnoit advis que le Marechal d'Anville n'avoit point encore fait publier la Paix en son gouvernement. Gremian, autre deputé, luy manda aussy qu'outre que la paix n'avoit point encore esté publiée, leurs ennemis avoient commis diverses hostilitez contr'eux depuis le traité; ce qui menaçoit de quelque nouveau desordre. Mais enfin, par ses soins envers le Roy de Navarre & le Duc d'Anville, tout cela s'accommoda, & luy partant de Guienne, avec le congé du Roy de Navarre, vint passer à la Rochelle, où il vid le Prince de Condé, & se rendit en sa maison de Montreuil-Bonin, pour y voir sa famille, & y goûter quelque repos. Il n'y fût pas plûtost arrivé, qu'on luy apporta une lettre du Prince d'Orange, & une de la Princesse sa femme, qu'ils luy avoient addressées à la Cour du Roy de Navarre, pensant qu'il y fust encore, lesquelles je veux mettre icy, pour faire voir le soin que la Nouë avoit des affaires du Pays bas, à l'heure qu'il sembloit le plus empesché en celles des Eglises de France, & quel estoit le ressenti-

17. octobre 1577 ment que tout ce pays là en avoit. *Monsieur de la Noüe*, disoit le Prince, *ce que depuis si long intervalle de temps je ne vous ay rendu nulle réponce sur vos lettres, n'a pas esté par faute de bonne volonté, & moins encore par faute de ce que vos dites lettres ne me soient esté tres-agreables, mais pour ce qu'à mon grand regret, je n'ay pas eû ce bonheur de vous pouvoir rendre témoignages combien je m'en sentois vôtre obligé, pour n'avoir eû messager ny porteur propre, mesme en ce temps present auquel touttes choses sont douteuses & incertaines. Maintenant ayant rencontré cette occasion, ie vous veux bien asseurer que vos dites lettres, & le bon office d'amitié qu'il vous a pleu me faire en cét endroit, me sont venus si merveilleusement bien à propos, que j'estime que le salut & conservation de ce pays en depend d'une bonne partie. Car en verité par icelles nous avons découvert les desseins de celuy qui sous ombre d'une douceur & clemence contrefaite, machinoit nôtre totale ruyne, & a esté mis en évidence à tous, ce que mes advis & advertances n'avoient aucunement pû leur imprimer ny incorporer: de façon que nous vous demeurons tous obligez & moy en particulier, de telle sorte, que vous pourrés dores-en-avant faire estat de ma personne, & de tout ce qui est en ma puissance, comme de ce sur quoy vous pouvés commander, & de celuy qui a jamais vous sera amy tres-affectionné, & estimera vos vertus comme elles meritent. Ie ne vous escriray rien de l'estat de nos affaires, lesquelles sont autant panchantes à la guerre, comme il semble que les vôtres de par de là soient enclines à la paix, à cause que ie m'en rapporteray à la suffisance du Sieur de Luart, porteur de ceste, lequel en est imbu & vous en pourra informer.* Celle de la Princesse, Charlotte de Bourbon, fille du Duc de Montpensier, de datte posterieure de quelques jours, fort bien escrite & fort bien orthographiée de sa main, estoit telle. *Monsieur, l'asseurance que i'ay de vostre bonne affection en mon endroit, ne permet que cette occasion se perde sans vous faire sçavoir de nos nouvelles, par le Sieur de Luart present*

ſent porteur lequel vous pouvant dire ce qui ſe paſſe par deça, je n'eſtendray point la preſente en ce ſujet, mais bien pour vous prier bien affectionnément nous continuer vôtre bonne volonté, en tout ce qu'aurez moyen de faire pour nous: ſpecialement pour nous conſerver aux bonnes graces du Roy de Navarre, & qu'il ſoit aſſuré que ne ſouhaittons rien tant que luy faire quelque bon ſervice. Dequoy Monſieur le Prince d'Orange & moy deſirons ſur tout qu'il ſoit bien aſſeuré par vous qui y pouvez tout, & que nous avez par cy devant en tant de ſortes obligez que ce ne ſera qu'une perpetuelle ſuite de bons offices qui nous rendra de tant plus vos redevables. Ce que Monſieur le Prince ne ſe peut tenir d'avancer & ramenteuoir toutes & quantesfois qu'il parle de vous, attendant que l'occaſion d'y ſatisfaire ſurvienne, ores qu'il ſoit hors d'eſperance de ſe pouvoir des-obliger en cét endroit. Cette ſaiſon vous appreſtant matiere d'augmenter vos bons offices, à cauſe des troubles ſurvenus au pays, & la priſe des armes, qui deſire eſtre juſtiffiée par tout le monde, vous envoyant à cette fin ce qui en a eſté publié. Vous priant tres-affectueuſement vouloir toûjours embraſſer les affaires de ce pays pour qui avez ja tant fait, & ſelon les occurrences qui ſe peuvent preſenter, ou autre que ce preſent porteur vous pourra dire, nous y montrer les effets de voſtre bonne volonté, comme pouvez attendre aſſurement de noſtre part ceux de l'obligation où nous tenez de long-temps, ſi pour vous ou autre des voſtres, ſe peut faire par deça, Sur quoy je feray fin pour me recommander bien humblement à vos bonnes graces, & de Madame de la Noüe, priant Dieu, &c. On luy en apporta diverſes autres du Prince de Condé, la plus part eſcrites de ſa main, pour luy demander ſes bons advis en toutes choſes, & je n'en mettray qu'une courte icy, ſeulement pour faire voir la façon & le ſtille dont il eſcrivoit. *Monſieur de la Noüe, l'Iſle s'en retournant à la Cour pour mes affaires, je luy ay commandé de paſſer par voſtre maiſon afin de vous faire entendre l'occaſion de ſon voyage, & prendre voſtre conſeil & aduis*

sur tout ce que vous verrez necessaire, tant pour les affaires generales que pour les miennes particulieres : Vous priant bien fort de m'en vouloir souvent departir, estant resolu de les croire & observer autant qu'homme du monde. Et pour recompense vous pourrés faire estat d'avoir obligé un Prince autant à vostre devotion qu'autre personne du monde, esperant avec l'occasion vous en faire preuve, & d'aussy bon cœur que je prie Dieu vous donner, Monsieur de la Nouë, tresheureuse & longe vie. De la Rochelle ce 27. jour de Novembre 1577. Vostre plus fidelle & obligé amy à jamais, Henry de Bourbon. Et de tant de lettres de ce Prince à la Nouë, qu'il luy escrivit en ce temps là, & qu'il luy avoit escrites long-temps auparavant, il n'y en avoit aucune, où ce mot *d'obligé amy*, ne fust en la souscription, pour marque du ressentiment des services qu'il luy avoit rendus. Dans une autre qu'il luy escrivit quelque temps aprés, il y avoit ces termes. *J'ay receu avec grand plaisir & contentement les bons & sages advis que me donnés par vos lettres, selon lesquels je me conformeray le mieux qu'il me sera possible, & recevray toûjours ce qui me viendra de vôtre part comme de mon propre pere : vous priant me continuer l'amitié que me portez, & vous assurer que me trouverez correspondant en pareille affection & bonne volonté en vostre endroit, qui le vous feray paroistre par bons effects aux occasions qui s'en presenteront.* Mais ce ne seroit jamais fait qui voudroit rapporter tout ce qu'il y a eû de tel dans les lettres de ce Prince. Retournons aux affaires & publicques & particulieres. On se plaignoit en divers endroits de l'inexécution de l'Edict, & des contraventions qu'on y faisoit. Le Roy de Navarre estoit offencé de la continuation des déportemens de ceux de Bourdeaux tant envers luy qu'envers ceux de la Religion. Le Prince de Condé avoit fort suspecte la garnison qui estoit à Broüage, & qui de fait donnoit à luy & aux Rochelois divers sujets de mécontentement. Ce qui tenoit ceux de la religion en cervelle,

le, & le Prince de Condé en escrivoit souvent à la Nouë, pour le tenir adverti de ce qui se passoit, & pour le prier d'avoir l'œil aux affaires, afin qu'ils ne se trouvassent pas surpris. Car les reformés estoient alors merveilleusement défians, & ceux qui ont cognoissance de l'histoire sçavent quelles occasions on leur en avoit données. D'autre costé l'on donnoit au Roy des advis que ceux de la Religion, le Prince de Condé particulierement, & la Noblesses des environs, faisoient des assemblées clandestines; ce qui remplissoit son esprit d'inquiétudes & de soupçons. Alors il aimoit la paix, pour ne voir pas la puissance des armes entre les mains de ceux dont il craignoit les entreprises, & parce que d'ailleurs la guerre l'eust distrait des plaisirs dans lesquels il se plongoit. Il faisoit donc d'un costé tout ce qu'il pouvoit pour faire croire à ceux de la Religion qu'il desiroit sur toutes choses que son Edict fust entretenu, par l'execution réelle de ce qu'il leur avoit promis, & de l'autre il taschoit de contenter les Catholiques zelés, en leur faisant voir que ce qu'il en faisoit, c'estoit en quelque façon à regret, apportant beaucoup de severité à interpreter son Edict contre ceux de la religion, si les termes ne leur en estoient expressément favorables. Il employoit Paul de Foix, Villeroy, Artus de Cossé-Brissac, & autres personnes de qualité, en qui la Nouë pouvoit avoir quelque confiance, pour l'assûrer par leurs lettres de ses fortes inclinations à la paix, & pour le prier, & en leur nom & au sien, de donner ces mesmes impressions à tous ceux de la religion, parmy lesquels il sçavoit bien qu'il avoit une creance toute entiere. Mais il luy écrivoit luy mesme pour luy témoigner, qu'il n'avoit pas agreable que ceux de la Religion de Châteaudun fissent leur exercice en sa maison de la Roche comme il le leur avoit permis, parce, disoit le Roy, que vous n'y faites pas vôtre demeure ordinaire, comme il est porté par mon Edict. La

Nouë avoit à repondre à tout cela. Au Roy & escrivoit qu'il supplioit sa Majesté d'interpreter son Edict plus favorablement, & que cette rigueur n'estoit pas de saison pour calmer les esprits, mandant au reste à ceux de Châteaudun qu'ils poursuivissent au Conseil la main leuée des deffences qui leur avoient esté faites par le juge de Blois, & leur promettant qu'il s'y employeroit pour eux de toutte sa puissance. A Paul de Foix & aux autres il temoignoit qu'il estoit bien persuadé de la bonne volonté du Roy, tant pour son particulier, dequoy ils luy avoient donné toutes sortes d'assurances, que pour ce qui regardoit le general de ceux de la Religion en la manutention de l'Edict; & en les priant de contribuer de leur part à la conservation de la paix, il promettoit de faire de la sienne tous bons offices pour cela envers ceux de la Religion; & il s'aquittoit de cette promesse de bonne foy, nommément envers le Prince de Condé le priant de ne rien precipiter, & neanmoins luy conseillant de se tenir sur ses gardes. Ainsi se passa l'année 1577. Celle de 1578 commença par un rengregement de plaintes. A Bourdeaux on continuoit à faire des Ligues contre le Roy de Navarre, & contre ceux de la religion. La garnison de Broüage faisoit toûjours quelque niche au Prince, & quelque affront aux Rochelois. Ruffec fit une menée à S. Jean, laquelle fût découverte par le Prince de Condé, qui en escrivit à la Nouë avec beaucoup de ressentiment, & de soupçon que c'estoit une trame ourdie à la Cour, pour luy oster cette ville d'entre les mains, où mesmes pour se saisir de sa personne. Quelques Catholiques ligués firent une entreprise presque toute ouverte sur la ville de Perigeux, qui estoit entre les mains des Reformés. D'autres accidens de cette nature arriverent, qui remplirent ceux de la Religion d'alarmes, & qui menerent beaucoup de bruit à la Cour. La Nouë y escrivit pour faire comprendre la consequence de

toutes ces choses, & y representa qu'enfin, si on ne donnoit ordre à restablir la paix avec quelque sureté, la confusion seroit si grande qu'il s'en produiroit une anarchie, & un renversement entier de l'Estat. De Foix à cela luy répondit, que le Roy & la Reyne sa Mere jugoient tres-bien que ce qu'il disoit estoit veritable, & que leur intention estoit de bien établir la paix, en faisant exactement garder l'Edict de pacification. Que neanmoins il sçavoit tres-bien combien il est difficile de revenir d'une longue & extreme maladie à une bonne santé, à cause de la debilitation des parties principales, & du reste des mauvaises humeurs. Qu'il sembloit bien que la source du mal en Guyenne procedoit de Bordeaux: Qu'à cette occasion le Roy en avoit appellé l'advocat du Sault, & le Conseillier de l'Ange, qui estoient en chemin pour l'aller trouver. Que l'Amiral avoit promis d'y aller aussy au plûtost, & que le Roy de Navarre en devoit demeurer satisfait, voir mesmes qu'il avoit prés de luy le Marechal de Biron pour faire executer l'Edit. Qu'en outre sa Majesté avoit escrit à tous les Baillifs & Senechaux de tenir diligemment la main à l'entretenement de l'Edict, & de faire entendre à tous que c'estoit sa volonté, & que toutes ligues & associations cessassent. Qu'il avoit aussi appris que la garnison de Broüage avoit esté reduite à 400. hommes, & qu'on avoit cassé beaucoup de gens de pieds. Que le Marechal de Cossé s'en alloit vers le Poitou & vers l'Angoumois, pour faire executer & entretenir l'Edict,& que tout ce qui se faisoit prés du Roy ne tendoit qu'à la paix & au repos. Villeroy confirmoit par ses lettres que sa Maiesté n'avoit point d'autres pensées que le repos de son peuple, & la tranquilité de l'Estat, & conjuroit la Nouë de seconder ce bon dessein par le credit qu'il avoit entre ceux de la Religion. Enfin, le Roy mesme en escrivit en ces termes. *A Monsieur de la Noüe, Gentilhomme ordinaire*

 de

de ma chambre. Monsieur de la Nouë, Vous ayant toûjours tenu pour amateur de paix, & tres-affectionné à mon service, i'ay maintenant recours à vous en l'occasion qui se presente, vous priant me faire connôitre par effect combien vous desirés faire chose qui me soit agreable, & m'aider à maintenir & conserver la paix entre mes sujets, contre les desseins de ceux qui veulent le contraire. Ie vous escris cecy sur un advis que i'ay reçeu tout presentement, de quelque entreprise qui a esté faite sur ma ville de Perigeux, pour vous prier de croire, & le faire ainsi entendre à tous mes sujets de la Religion pretenduë reformée, que le tout a esté commencé, conduit & executé, ie ne diray seulement sans mon sçeu & consentement, mais contre mon vouloir & intention. Ie vous en assure en foy de Prince veritable. I'ay bien desiré le faire paroistre manifestement par la punition exemplaire des auteurs de laditte entreprise. Tant seulement ie desire que l'on m'en donne le loysir, & que l'on ne se precipite à reprendre les armes. Car c'est ce que souhaitent ceux qui ont brassé ladite entreprise, pour remettre mes affaires & mon royaume en plus grand trouble & confusion que jamais, pour servir à leurs passions, & par mesme moyen éviter la peine de leur demerite. Faites moy donques ce service, Monsieur de la Nouë, je vous en prie de toute affection, que d'empescher que rien ne s'altere. Vous m'aués toûiours promis & assuré de vouloir reconnoistre les graces particulieres que vous avés receuës de moy, en me faisant quelque notable service. Croyez que vous n'en aurés jamais occasion meilleure qu'est celle qui s'offre à present, de laquelle non seulement vous pouvés vous asseurer de recuillir le fruit que l'on doit attendre de la bonne grace de son maistre, mais aussi serés vous cause du salut & repos universel de mes suiets, & de la conservation de la tranquilité publique de mon Royaume. I'en ay autant escrit à mon frere le Roy de Navarre, & à mes cousins le Prince de Condé & Viconte de Turenne, lesquels je me veux promettre y feront de leur part tout ce qui sera en eux pour mon contentement & empescher que le mal

ne

ne passe plus avant. En quoy je sçay que vostre bonne & sage assistance & intervention servira grandement. Partant je vous prieray pour la troisiesme fois de vous y employer à bon escient, & me mander de vos nouvelles le plustost que vous pourrés. Priant Dieu qu'il vous ait, &c. Ces lettres, escrites de cette teneur à quelques uns des plus puissans dans le parti de la Religion, arresterent ceux à qui toutes ces algarades pouvoient avoir donné l'envie de remuer les mains, & la Nouë y contribuoit tout ce qu'il pouvoit, & il pouvoit presque tout alors par ses conseils sur le Prince de Condé & sur le Roy de Navarre. Mais pour arrester les effects, & mesme tenir les conseils en quelque suspens, il n'ostoit pas pour cela des esprits les soupçons & les deffiances. Pendant cette espece de bonace, il fit un voyage en Beausse, pour aller voir ses amis & ses maisons; mais il n'y fit pas long seiour, & retourna incontinant à Montreuil-Bonnin. Aussi tost qu'il y fût arrivé il y reçeut coup sur coup deux lettres du Prince de Condé, par lesquelles il le prioit instamment de l'aller trouver à S. Jean d'Angeli, pour luy communiquer quantité d'affaires, & particulierement cette pratique de Ruffec, qui luy tenoit merveilleusement au cœur. Mais avant qu'il eust eû loysir de deliberer là dessus, il en reçeut une autre du Roy de Navarre, que je mettray icy, quoy qu'elle soit longue, par ce qu'elle est belle, & comme elle est escrite, elle seroit encore plus belle, si elle estoit encore plus longue. *Monsieur de la Nouë, Vous m'avés fait fort grand plaisir de m'avoir particulierement discouru par la lettre que vous m'avés escrite par ce porteur, de ce qui touche tant le general, que mon particulier. Et parce que ce qui appartient au public doit toûjours preceder, je commençeray par là à vous dire que j'ay chargé expressément par deux depeschez la Roque, que je tiens à la Cour, de faire instance & vive poursuite de l'établissement tant des lieux accordés par châcun bailliage pour l'exercice de la Religion, que des chambres pour la justice, &*

assister

assister ceux des Eglises qui s'adresseront à luy, & en nostre nom prendre leur fait en main & à cœur. Et encore à present je luy fais une recharge, par le sieur de Pujols que je depesche à la Cour, avec amples instructions qu'il a charge de Vous communiquer, s'il vous trouve. Par lesquelles je parle du fait de Perigueux, de la rupture des ligues, du peu d'exécution, ou plûtost de nulle execution de l'Edict, ainsi que vous pouvés voir. Et par mesme moyen je tiens sa Majesté informée de ce qui s'est passé aux Colloques precedens, & au sinode dernier de sainte-Foy, dont on a esté mal edifsié à la Cour à cause de quelques escrits & resolutions falsifiées qu'on y a envoyées de deçà. Surquoy & sur tous les points que vous jugerez qui meriteront que le-dit S. de Pujols parle de ma part à sa Majesté, je vous prie luy dire vostre advis, & l'instruire plus amplement, & par tout luy departir de vostre bon & sage conseil, lequel je luy ay donné charge de reçevoir & suivre. Et encore que je ne doute point que vous ne veilliés pour le Public par tout où vous estes, & que vostre presence n'y serve grandement, si est-ce que vous pouvés bien considerer qu'elle est tres-necessaire icy, d'où depend la conduite & direction des plus grandes & importantes affaires. Ce qui me fait vous prier, Monsieur de la Nouë, mais c'est autant affectueusement que je puis, de vous deslier pieds & mains le plûtost que faire se pourra, de cette espece de gens que vous appellés creanciers & usuriers, qui me serrent encore de plus prés que vous; dont je n'ay pas opinion d'estre delivré dedans 3. mois, comme de vostre part vous esperez. Mais cela ne m'empeschera d'employer le reste des moyens que Dieu m'a mis en main pour son service, & pour la deffence de son Eglise; ensemble de m'opposer aux ennemis du repos d'icelle. Ie ne doute point qu'il n'y ait plusieurs pratiques, tant auprés du Roy Monseigneur, & en autres endroits de ce royaume, qu'aussi aux autres pays estranges, pour ne nous laisser en paix. Parce que ceux qui en sont auteurs, connoissent bien qu'il n'y a rien si à propos pour eux que le trouble, ny si dommageable que la paix, laquelle arreste & rompt le cours de

tous

tous leurs desseins. Mais aussi suis-je asseuré qu'ils se prennent à Dieu qui les dissipera & brisera à la fin. Au reste Monsieur de la Noüe, je ne sçaurois assez vous remercier des bons & saints advertissemens que me donnés, que i'ay eus tres-agreables, & reçoy autant bien de vous que d'autre quelconque: ayant bon desir qu'avec les ans on voye aussi quelque accroissement de jugement, reglement & conduite en moy, en l'Estat des affaires tant publicques que particulieres que i'auray en main. Il est vray que tout ainsi que les Grands sont plus en la veuë des hommes, aussi sont ils plus exposés à leurs calomnies & detractions. Mais i'espere avec l'ayde de Dieu qu'il n'y aura ny plaisir ny autre chose quelconque qui ait puissance sur moy de me d'etourner de la voye que i'ay prise, & de l'affection que i'ay à ce qui touche son service & la protection de ses Eglises, ausquelles i'ay escrit. I'ay envoyé aux Colloques, depesché en Languedoc par plusieurs fois; ayant esté bien ayse d'avoir effectué le conseil que me donnés auparavant que de l'avoir reçeu, dont je recognois la volonté accroistre en moy tous les jours, & la connoissance des moyens par lesquels il faut servir à l'Eglise de Dieu, ensemble conserver sa reputation parmy les gens de bien, & en jetter quelques meilleurs & plus seurs fondemens que l'âge ne m'a pû permettre jusques icy, pour y bâtir quelque bon édifice à l'advenir. A quoy si vous ne me voulés ayder & assister, suivant la priere que je vous en fais cõtinuellement, s'il en advient faute je n'auray point defailly à moy mesme, ains je le remettray sur vous, qui n'y aurés voulu apporter ce que Dieu a mis en vous, & que ie desire, attens, & requiers de vous. Quant à la volonté du Roy, i'ay pareils advis que les vôtres, causés sur sa façon de viure, & fondés sur le plaisir & la tranquilité. Mais les menées de ceux qui s'aggrandissent ou se maintiennent par les troubles, sont d'autre costé grandes, & qui tendent à nous faire faire quelque chose mal à propos. Les partialités de la Cour ne nous nuisent pas, & ce seroit un grand coup si le desordre, la division & confusion nous laissent pour se loger là. La guerre de Flandres nous

profiteroit, pourueu que l'avantage tournast du costé que nous desirons. Quant à la venuë de ma femme, qui seroit un lien pour estraindre la paix plus estroitement, on m'asseure qu'elle se prepare pour me venir trouver, & qu'elle partira bientost; de quoy i'attends les effects. I'ay esté bien ayse que vous vous soyez informé de l'estat de mes affaires de Vandosmois, qui ne se portent mieux aux autres endroits où je suis assés mal servi, & desirerois que vous y eussiez donné quelque bon ordre & reglement. Car vous sçauez que de ma part je vous ay donné toute puissance. Que si vous n'auez, moyen ny le loysir d'y regarder, pour le moins je vous prie m'advertir de ce que vous y connôitrés: car il sera bien reçeu de moy. Il ne faut point vous discourir de ce qui se doit faire; vous voyés la disposition du temps, l'humeur de ceux à qui nous avons affaire, la volonté des nostres, & ne doute point que par la consideration du passé & du present, vous ne jugiés bien de l'advenir, & le prevoyés par vôtre prudence & experience. Sur toutes choses je vous prie derechef, aussitost que vous aurez donné ordre à vos affaires, me venir trouuer, pour servir à l'Eglise de Dieu & au public. L'asseurance que i'ay de vôtre affection & bonne volonté en cela, & en outre en mon particulier, me gardera de m'etendre d'avantage en ce propos; Mais bien prieray-je Dieu vous tenir, Monsieur de la Nouë, en sa sainte protection. De Lectoure ce 15. Fevrier 1578. Tout cela estoit escrit de la main d'un Secretaire. Cecy estoit de la propre main de ce Prince. *Monsieur de la Nouë, si on est parti de la Cour, on ne faudra de me faire tenir langages d'une part & d'autre, & pourroit estre que les evenemens requereroient que je fusse bien tost pourveu de bon & sage conseil & advis, soit pour me conduire de façon que je puisse estre spectateur seulement pour un temps, soit que je doive faire davantage. Resolués donc je vous prie & vous hastez de venir trouver, vôtre plus affectionné & par fait amy à jamais, Henry.* L'on peut juger par cette réponce qu'elle avoit esté la lettre de la Nouë. Ce seroit un grand bonheur s'il y avoit de tels con-

ſeillers auprés des Princes ; & encore plus grand s'ils les croyoient, & ſi les ayant creus une fois, ils perſeveroient en ces belles reſolutions. Les affaires de la Nouë ne luy permirent pas de partir ſi toſt. Cependant, Monſieur, à qui la Cour deplaiſoit pour les mécontentemens qu'il y recevoit, en ſortit ſans dire à Dieu, & ſe ſauvant comme feroit un priſonnier, auſſi n'eſtoit-il gueres mieux, il s'en vint en Anjou. Pluſieurs creurent que ſon intention eſtoit de broüiller, & le Roy s'en alarma ; de ſorte qu'il en eſcrivit incontinent au Prince de Condé, qui envoya la copie de ſa lettre à la Nouë, avec ce mot de ſa main. *Monſieur de la Nouë ayant reçeu lettres du Roy touchant le partement de Monſieur, i'ay bien voulu auſſi toſt vous en envoyer la copie, afin que vous connoiſſiez ce qui en eſt, & me mandiés ce qu'il vous en ſemble. Ie croy que le Roy de Nauarre en aura autant reçeu. Ie ſuiuray cependant l'advis que m'auez donné en cet endroit, &c.* Mais Monſieur leva luy-meſme des eſprits les ſoupçons qu'on en pouvoit avoir, car il eſcrivit d'Angers cette lettre à la Nouë. *Monſieur de la Nouë, encore que je ne face aucun doute que la commune renommée ne vous face incontinent certain de ma retraite d'auprés du Roy, Monſeigneur & frere, & de mon arrivée en ce lieu, qui fut hier ſeulement, ſi vous en ay-je bien voulu donner advis par la preſente, & vous prier en tant que vous m'aimés le faire entendre à tous vos amis, à ce qu'aucun n'en puiſſe prendre alarme: d'autant que je ſçay que les malins eſprits, qui ne deſirent que le regne de trouble & diviſion ne faudront ſuivant leurs humeurs & fantaiſies, de faire diverſes interpretations ſur mon dit partement, pour imprimer és cœurs de leurs ſemblables quelques ſiniſtres opinions, pour les inciter à remuer ménage, dont je ſerois infiniment marry qu'à mon occaſion, & ſous tel pretexte, il arrivaſt aucun inconvenient. Ie ſçay que vous aymés & deſirés le bien & repos de ce royaume ; mais croyés, je vous prie, que c'eſt la choſe de ce monde que je deſire autant, ainſi que l'effect vous ren-*

dra plus ample témoignage. Qui me gardera vous en faire autre persuasion, priant Dieu, Monsieur de la Nouë, vous avoir en sa sainte & tres digne garde. Escrit à Angers, ce 21 de Feurier 1578. Puis y avoit escrit de sa main: *Monsieur de la Nouë, Je vous veux bien témoigner de ma main, & hors la Cour, que ie suis fort vôtre amy. Vostre bien bon amy, François.* Je depescha encore depuis Montagnac vers le Prince de Condé avec lettres & instructions sur les causes de sa retraite, que le Prince envoya encore à la Nouë, en luy écrivant qu'il le prioit de luy en envoyer son advis, afin qu'il se conduisist en affaire de telle importance par son conseil: & que ledit Montagnac estoit passé vers le Roy de Navarre, *qui trouvera*, dit-il, *à mon opinion aussi peu degoust à ladite instruction que i'ay fait. Il me semble qu'elle devoit estre autrement conceuë.* Mais ce qui delivra tout à fait le Roy & la Cour de l'inquietude que cette équippée leur avoit donnée, c'est que la Reyne mere ayant couru aprés Monsieur, elle escrivit à sa Majesté qu'elle trouvoit en luy toute bonne intention d'entretenir la paix & le repos. Et luy mesme en fit declaration par hommes qu'il envoya & par lettres. Car c'est ainsi que Paul de Foix en escrivit à la Nouë du 6. Mars, adioûtant: *Ladite dame Reyne sera de retour icy dans peu de jours, & fait son conte d'en partir incontinent aprés Pasques, pour aller conduire en Gascongne la Reyne de Navarre, vers le Roy son mary: & croy qu'elle la menera jusques à Xaintes & Cognac: & dit-on que le Roy aussy s'acheminera en mesme temps vers Blois.* Ainsi les affaires de ceux de la Religion, jusques là, demeurerent calmes fors que l'execution de l'Edict ne s'avançoit pas beaucoup, dequoy de Foix leur donnoit en partie le blâme, parce qu'ils n'avoient personne en Cour pour soliciter, excepté la Roque, qui y estoit particulierement pour les affaires du Roy de Navarre. Quelques prieres que ce Prince, & celuy de Condé, fissent à la Nouë, pour les aller trouver, il ne se peut debarasser de ses affai-

affaires jusques au mois d'Auril, qu'il partit pour aller en Guienne, escriuant au Prince de Condé qu'il le verroit au retour: & quand il fut arrivé prés du Roy de Navarre, il modera par ses conseils les ressentimens qu'il avoit des traitemens que luy faisoient les Catholiques liguez, & de la longueur que la Cour apportoit à luy donner le contentement qu'il desiroit, tellement que quand la Reyne mere s'achemina vers luy, ce qu'elle fit quelques mois aprés, elle le trouva en paix. Retournant de là, il passa à la Rochelle où estoit le Prince de Condé, lequel il rendit capable de mesmes conseils, luy donnant sur toutes les occurences alors presentes, les advis qu'il luy avoit si souvent & si instamment demandés: puis il s'en vint trouver Monsieur qui estoit encore à Angers, & communiqua avec luy des affaires de Flandres. Le sujet en est conneu par l'histoire. L'Amiral de Coligny, lassé des guerres civiles, & croyant que la paix ne se pouvoit pas maintenir en France, si l'on ne donnoit de l'employ à tant de gens nourris dans les armes, & incapables de repos, avoit eû dessein de les occuper en une guerre estrangere, & creu qu'il la faloit faire contre l'Espagnol aux Pays-bas. Pour engager le Roy Charles IX. en cette entreprise, dont il luy fit expliquer les raisons par le Plessis-Mornai dans cette belle Remonstrance qui se trouve au front du premier volume de ses Memoires, il avoit fait entamer l'affaire par la Nouë, quand il se saisit de Valenciennes, & par Genlis, qui y mena des trouppes pour le secours de Mons, dont le Conte Ludouic s'estoit emparé à l'ayde des François, & que le Duc d'Albe tenoit assiegé. La S. Barthelemy estant survenuë, il sembloit que ce dessein fust absolument rompu; & neanmoins il est certain que la Nouë & quelques autres l'avoient toûjours dans la fantaisie, & qu'ils n'attendoient que les occasions de le pouvoir renoüer Mondoucet, Agent de France vers les Provinces unies, avoit la chose fort à cœur, & fai-

ſoit tout ce qu'il pouvoit pour induire Henry III. quand il fût venu à la Couronne, à deriver ſur ces pays là l'humeur guerriere de ſes ſujets & luy en avoit fait offrir la Seigneurie avec des conditions honorables. Mais le Roy aimoit les delices; & le Conſeil, qui eſtoit un peu eſpagnoliſé en ce temps là, l'en detourna toûjours par la peur qu'on luy faiſoit d'un ſi puiſſant ennemy qu'on luy repreſentoit la maiſon d'Autriche. C'eſt pourquoy Mondoucet, rebuté de ce coſté là, avoit mis le nom de Monſieur en avant; & la Nouë, qui avoit de l'affection pour luy, & qui en cela ſuivoit encore la piſte de l'Amiral, entretenoit à cet effect correſpondance avec Mondoucet, & avec les connoiſſances qu'il avoit faites en ces quartiers là. La choſe en eſtoit venuë ſi avant que Monſieur avoit eſté conſeillé d'y enuoyer premierement la Fougere, pour offrir ſa perſonne & ſes moyens aux Eſtats: & puis quand cela eut ſuccedé, il y envoya Antoine de Silly Rochepot, & Roch de Sorbiers dit les Pruneaux, pour traiter avec les Seigneurs du pays, des conditions de leur alliance. La Nouë donques, la retraitte de Monſieur à Angers luy en fourniſſant l'occaſion, l'alla voir pour luy donner les conſeils qu'il jugeoit eſtre neceſſaires. Mezeray dit que trois ſortes de perſonnes le portoient à ce deſſein. Que ſes vrays amis le luy conſeilloient pour luy aquerir du credit & de l'honneur, en luy mettant les armes & la force à la main. Que ſes domeſtiques y regardoient à leur intereſt particulier, eſperans trouver de l'employ & de l'avantage dans l'accroiſſement de ſa grandeur. Que quelques bons François n'y avoient point *d'autre motif que l'amour de leur patrie, dont ils vouloient procurer le repos par la ſeparation des deux freres, qui ne ſe pouvoient ſupporter, & par l'éloignement de ces gens de fer dont nous avons des-ja parlé, qui ne ſe pouvoient paſſer de guerres civiles, ſi on ne leur en fourniſſoit d'étrangeres. Et que quant à la Nouë, il y travailloit avec de ſi pures intentions, que*

Mon-

Monſieur avoit accoutumé de dire qu'il ne cognoiſſoit que luy d'hōme de bien parmy les Huguenots. Si Monſieur euſt eſté un eſtimateur infaillible de la vertu, ce témoignage auroit eſté auſſi flétriſſant pour tout le reſte de ceux de la Religion, qu'il eſtoit honorable pour la Nouë. Mais pour en prononcer de la façon, il faloit avoir une tres-exacte connoiſſance des perſonnes, & poſſeder la vertu en un ſouverain degré. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain, qu'en cela, comme en toutes autres choſes, la Nouë eſtoit abſolument des-intereſſé, & ne regardoit qu'à l'utilité du Public, & à l'avancement de ce Prince. Il ſe trouva au reſte beaucoup de difficultés en cette negatiation, & les Pruneaux en eſcrivoit de Mons à la Nouë, une lettre qui peut ſervir à l'éclairciſſement de l'hiſtoire.

Monſieur, Ie n'ay point voulu faillir de vous eſcrire ayant ſçeu 21.
que vous eſtiez prés de Monſieigneur, pour vous faire entendre Juin
partie de l'eſtat de nos affaires en ce pays. Nous ſommes encore 1578
ſur attendre une entiere reſolution des Eſtats generaux, & neanmoins ſommes aux termes que vous entendrez amplement par le Sieur de la Fougere. De ce que i'en ay pû apprendre, il ſemble que les grands d'icy ne deſirent d'y en avoir qui ſoient plus qu'eux, & à mon advis voudroient tendre à leur profit particulier; Ce que je voy leur eſtre impoſſible, à cauſe de leur grande legereté, & diviſion entr'eux, tant entre les grands de la Nobleſſe, que le peuple; & de grands ſoupçons les uns contre les autres, & meſmes pour le fait de la Religion. Car aucunes villes ont declaré contre le traitté fait à Gand, vouloir l'exerice de la Religion reformée, & de fait font preſcher publicquement, reſolus de n'en paſſer point à moins. Si la reſolution de Monſeigneur eſt de venir en ces quartiers, je vous ſupplie autant que ie puis, Monſieur, l'accompagner, pour vous dire qu'eſtes autant deſiré de tous, je dis de châcune des religions, qu'homme qui y puiſſe venir, ayans tous une tres-grande confiance en voſtre vertu. Auſſy que je ſçay que la creance que prendra en vous Monſieur le Prince d'Orange, ſervira de beaucoup à l'avan-

l'avancement de ces affaires; m'asseurant d'ailleurs que Monseigneur voudra maintenir l'une & l'autre religion, La diligence en la depesche dudit Sieur de la Fougere, m'empeschera de vous faire celle cy plus longue, suppliant Dieu &c. Il se presentoit encore d'autres obstacles à ce dessein. Il estoit suspect à la Reyne d'Angleterre, qui croyant qu'il y eust bonne intelligence entre les deux freres, ne pouvoit supporter en son voysinage un si grand accroissement de la puissance des François. Casimir, qui estoit alors en ce pays là, estoit en quelque façon son concurrent, & ne desesperoit pas de pouvoir estre choisy pour le Prince de ces Provinces. Le Roy sous main, faisoit toutes choses possibles pour traverser le dessein de son frere, soit simplement à cause qu'il le haïst, où qu'il craignist d'irriter la maison d'Autriche, ou enfin qu'il eust quelque jalousie que Monsieur parvinst à une telle grandeur. Enfin pourtant les intrigues de Mondoucet, & des autres qui le servoient là, les bons offices de la Noüe, qui en escrivoit sans cesse au Prince d'Orange, & à ses autres amis, & le bonheur de Monsieur, s'il eust sçeu s'y maintenir, surmonterent ces empeschemens, & firent qu'on en vint à la conclusion de cette alliance. Les articles en furent arrestez avec luy, qui s'estoit avancé jusques à Mons en Hainaut, & signés le 10. d'Aoust, & ils se peuvent voir dans l'histoire. En mesme temps doncques Monsieur fit voyage aux Paysbas, avec d'assez belles trouppes, qu'il avoit levées en France à l'ayde de ses amis, & de la Noüe entre les autres, qui l'y servit de son credit: & la Reyne mere, comme elle se l'estoit proposé, s'en alla en Guienne, pour mener Marguerite de France-de-Valois au Roy de Navarre son mary. Quand à la Noüe, ce fut aussy en cette saison qu'il s'en alla au Paysbas, appellé par les Estats avec des conditions honorables, pour les servir de sa personne & de sa conduite contre leurs ennemis. Il voyoit la paix faite en France, & bien qu'il s'y

s'y fist diverses infractions, il esperoit pourtant que tout s'accommoderoit, veu l'inclination que le Roy témoignoit y avoir, & que le voyage de la Reyne mere en Guienne, en seroit en quelque sorte le ciment. En effect elle avoit charge du Roy son fils d'entrer en conference avec celuy de Navarre, & de contribuer ce qu'elle pourroit pour trouver avec luy quelque bon accommodement. Et le Roy de Navarre luy escrivant qu'il enuoyoit en Cour pour arrester le temps du partement de sa femme, luy mandoit qu'il esperoit que ce seroit le lien & l'affermissement de la Paix. La Nouë avoit presque autant d'affection pour les affaires des Pays-bas que pour celles de la France, & depuis qu'il avoit commencé à se degoûter extraordinairement des guerres civiles de cét Estat, n'estant pas homme à demeurer inutille en sa maison, il n'y avoit point de guerre étrangere, en laquelle il servist si volontairement au Public, qu'en celle des Estats contre l'Espagnol. Quand donc ils l'appellerent honorablement, pour estre leur grand Marechal de Camp, il s'y en alla de bon cœur, & s'y rendit à peu prés au mesme temps que Monsieur parut avec une armée sur leur frontiere. Arriué qu'il y fût, il se presenta aux Estats, au Prince d'Orange, au Conte de Bossu, au Burgrave de Gand, qui l'avoient appellé *comme le premier capitaine de son temps*, dit Meteren, *& le plus experimenté au fait de la guerre*, & fût installé en sa charge avec toute sorte d'honneur. La premiere occasion où il se trouva fût le combat où la garnison de Louvain fût défaite. l'Archiduc Matthias, Gouverneur des Provinces unies, estant attaché au siege de Nivelle, le Conte de Bossu, la Nouë, & le Viconte de Gand, menerent l'armée qu'ils commandoient du costé de Louvain. La garnison, qui estoit forte, ne pouvant pas endurer que ces trouppes vinssent faire des courses jusques sur sa contréscarpe, sortit en bon ordre, & leur liura le combat. Il fût aspre

& opiniastré, mais enfin la garnison fût contrainte de ployer, & grand nombre de soldats estans demeurez morts sur le champ, elle se retira le mieux qu'elle pût avec beaucoup de desordre. Le Conte de Bossu animé de ce succés, & croyant qu'il y avoit lieu de se prevaloir de la consternation des habitans, fût en volonté d'assieger la ville : Mais la Nouë luy ayant representé qu'ils n'avoient ny pionniers pour faire des tranchées, ny assés d'Artillerie pour les batteries., il abandonna ce dessein. Peu de temps aprés ayant remis leur armée en campagne, au mesme temps que le Duc d'Anjou tenoit assiegé le Château de Bins, maison de plaisance bâtie par Marie Reyne de Hongrie, & sœur de l'Empereur Charles-Quint, ils tournerent vers ces quartiers là, comme s'ils eussent voulu joindre leurs forces avec celles du Duc. Il y avoit dans ce Château 5. compagnies d'infanterie, que Don Diego de Gaone commandoit, qui importunoient fort l'assiegeant, & luy donnoient beaucoup d'affaires. La Nouë estant venu dans son camp pour luy rendre ses devoirs, changea la disposition du siege, & ayant fait faire une batterie de dix pieces de Canon, & de 10. Couleurines, qui foudroierent le mur, & fait donner un ou deux assauts, que les assiegez soûtinrent fort vaillamment, enfin desesperez d'avoir du secours, ils se rendirent à discretion, le 14. jour du siege. Mais par le conseil de la Nouë, la vie fût donnée & aux soldats & aux habitans. En ce temps là nasquit à Gand & en divers autres lieux des Pays bas, la faction qui se nomma les *Malcontens*, qui prirent pour pretexte de leur soûlevement contre les Estats, leur mauvais gouvernement & l'alliance avec les François. Le principal chef de ces seditieux estoit un nommé Imbise, homme ambitieux & audacieux, mais qui ayant rendu de bons services à la ville de Gand, s'y estoit aquis une telle autorité, qu'il regnoit absolument parmy la populace. Il avoit desja

ja ſoûlevé une fois ce peuple contre le Prince d'Orange, ſous ombre qu'il ſouffroit la Meſſe & les Eccleſiaſtiques dans Gand; car il faiſoit profeſſion d'vn grand zele pour la Religion reformée. Et le Prince par ſa prudence avoit trouvé moyen de l'appaiſer. Mais cet homme inquiet & turbulent, ne ſe peut tenir aux conditions de Paix qui avoient eſté arreſtées entre les Reformés & les Catholiques, & le 9. de Mars 1579 il renouvella la ſedition plus furieuſe qu'auparavant. Il ſe ſaiſit des biens des Eccleſiaſtiques, il abandonna les Egliſes, les Monaſteres & les abbayes, au pillage des gens de guerre & de ſes ſectateurs: en un mot il fit un deſordre épouvantable & dans & hors la ville de Gand. La Noüe s'y trouva alors, avec quelques autres perſonnes conſiderables, qui voulurent ſe mettre en quelque devoir d'arreſter cette fureur. Mais ny le reſpect de ſa vertu, qui eſtoit en admiration à tout le monde, excepté à ces inſolens, ny l'autorité que luy donnoit ſa charge de grand Marechal de Camp, ne ſervirent de rien envers cét homme: tellement que la Noüe fût contraint de ſe retirer de nuict. Mais ces gens, qui eſtoient plus forts que luy entre leurs murailles, experimenterent peu de temps aprés combien il valoit à la guerre. Je laiſſeray quantité d'exploits faits pour le ſervice des Eſtats: comme quand eſtant allé par leur ordre avec 600 chevaux & 2000 hommes de pied aux environs de Gravelines, pour ſe faire ſentir à la Mothe, gouverneur du lieu, qui les incommondoit, il fit le degaſt dans la Weſt-Flandre, & y prit les Forts de Linken & de Watenen. Je ne diray point comment il entra dans la vallée de Caſſel, prit la ville & le château, & fortifiant cette place, mit tout le pays des environs en l'obeïſſance des Eſtats. Je me contenteray de rapporter quelques unes de ſes plus illuſtres actions, quand i'auray premierement fait voir au Lecteur la part qu'il prenoit alors aux affaires de la France. Aprés que la Reyne

mere eut remis sa fille Marguerite entre les mains de son mary, ce qui se fit avec beaucoup de demonstration d'amitié, & de caresses reciproques, il falut parler d'affaires, & voir comment on pourroit les amener à quelque raisonnable accommodement. Le Roy de Navarre avoit les interests de ceux de la Religion, & les siens à proteger : la Reyne, ceux du Roy & des Catholiques. Et comme en matiere de negociations, c'est ordinairement le plus fin & le plus patient qui en emporte l'honneur, elle croyoit avoir en cela un grand advantage sur ce jeune Prince. Outre son experience, & son esprit profond & dissimulé, elle avoit encore l'eloquence de Pibrac, dont elle pretendoit se servir envers les deputés des Reformés, tant à Montauban, où ils s'assemblerent, qu'à Nerac, où la conference se tenoit. De fait, cét homme estoit en reputation de charmer tous ceux à qui il avoit affaire. Elle avoit mesme auprés d'elle une autre sorte d'orateurs, qui persuadent par les yeux, ayant mené là quelques unes des belles dames de la Cour, pour donner dans la veuë de quelques uns des jeunes Seigneurs qui approchoient du Roy de Navarre. Et cette sorte d'Argument ne luy avoit pas mal reüssi en quelques autres occasions. Neanmoins, ces artifices, & l'inclination que ceux de la Religion auoient à soupçonner la sincerité de sa conduite, leur faisoit dire qu'elle n'estoit allée là que pour les tromper, & les austeres d'entr'eux ne s'en tenoient que plus soigneusement sur leurs gardes. D'autre costé Pibrac s'estoit entierement donné à la Reyne de Navarre, & ne faisoit que ce qu'elle vouloit, & elle irritée contre le Roy son frere, par ce qu'il ne l'aimoit pas, détachoit Pibrac de ses interests, & le tournoit vers ceux du Roy de Navarre. Les Beautés mesmes ne rendoient pas à la Reyne mere le service qu'elle en avoit attendu, & favorisoient sourdement les inclinations de sa fille. De sorte que les choses n'alloient pas

du

du tout comme elle le desiroit, elle trainoit la conference tant qu'elle pouvoit, esperant, ou qu'elle lasseroit les esprits, & les ameneroit enfin à son point, où que le temps luy presenteroit quelque occasion de conclure à son advantage. Enfin pourtant, vers la fin du mois de Feurier, la conferen- 1579
ce se termina de telle façon, que les deputés des reformez en remporterent quelque contentement dans les Provinces. Car plusieurs articles du dernier Edict y furent interpretés & estendus en leur faveur, & pour seureté de son exécution, & de son entretenement, on leur accorda quelques places. En Guienne on leur donna Bazas, & Figea, jusques au mois d'Aoust en suivant. En Languedoc ils obtinrent Ravel, Briateste, Alais, S. Agreve, Bais, Bagnols, Lumel, Sommieres, Aiguesmortes, & Gignac, pour jusques au mois d'Octobre. Les conditions en estoient qu'il n'y seroit rien innoué contre l'Edict, qu'on ne toucheroit point aux fortifications, & qu'elles seroient gardées par des gouverneurs de la Religion, nommés par le Roy de Navarre, & aggréez par la Reyne mere. La Nouë, qui avoit par ses raisons disposé le Roy de Navarre à ne se montrer pas trop difficile en cét adiustement, loüa Dieu quand il en apprit le succés, qui luy fût incontinent mandé en Flandres. Croyant donc que la paix estoit desormais aucunement asseurée, à cause de l'affection que le Roy y témoignoit, & qu'il sçavoit bien que c'estoit delà que dependoit la conservation de l'autorité de sa Majesté, il faisoit estat que de long-temps il n'y auroit de guerre qu'au Pays-bas. Mais la rupture de la paix vint d'où on ne l'attendoit pas. Il y avoit toûiours eu beaucoup de mal entendu entre le Roy & sa sœur, la Reyne de Navarre. Car il la croyoit estre la confidente de Monsieur, la depositaire de ses secrets, & en partie la source de ses conseils: ce qui n'estoit pas sans apparence. Il n'avoit pas absolument ignoré comme elle s'estoit gouvernée en la

conference de Nerac, & qu'elle y avoit contrecarré les intrigues de sa mere au prejudice de ses interests. En un mot il la haïssoit, & ce qu'il l'avoit envoyée à son mary, ce n'estoit pas tant afin qu'elle fust avec son mary, que par ce qu'il ne la pouvoit souffrir à la Cour, où il se persuadoit qu'elle faisoit toûjours quelque menée. Pour doncques luy faire dépit, il s'advisa d'une estrange chose. Strossi s'en alloit à la Cour du Roy de Navarre, rechercher la vefue du Conte de Tende, qui estoit là avec son frere, le Viconte de Turenne. En partant le Roy luy donna une lettre de sa part, qu'il luy ordonna de mettre en main propre du Roy de Navarre, à qui elle s'addressoit, & par laquelle il luy donnoit advis de quelques mauvais bruits qui couroient des privautez de sa femme & de ce Viconte. Ce Prince genereux, & qui voyoit bien que cela ne tendoit qu'à le mettre en mauvais ménage avec tous les deux, leur môntra la lettre, & leur temoigna qu'il ne soupçonnoit point leur fidelité : mais ce procedé du Roy les irrita de telle façon, qu'ils n'eurent point de repos qu'ils n'en eussent temoigné leur ressentiment. La Reyne de Navarre principalement, qui avoit le cœur grand, comme Reyne, & vindicatif, comme femme, & à qui cela estoit d'autant plus sensible qu'il venoit d'un frere, qui devoit estre protecteur de son honneur, & de laquelle au reste la reputation n'estoit point si pure, qu'elle ne se peust bien imaginer que plusieurs croiroient cela, encore qu'il ne fust pas, estoit outrée de colere, & ne cherchoit que les moyens de se vanger. Elle souffloit donc continuellement aux oreilles de son mary, que le Roy ne taschoit qu'à le ruyner, & que son salut estoit dans les armes. Elle inspiroit les mesmes sentimens au Viconte de Turenne, & aux autres jeunes Seigneurs qui estoient en cette Cour là. Elle employoit à limitation de sa mere, les jeunes beautés qui estoient alentour d'elle, pour rendre ses inspirations

plus

plus efficaces, meſlant les penſées de Mars avec les galanteries de l'amour. Enfin, par toutes ſortes d'artifices, elle mit dans leurs eſprits une telle diſpoſition à la guerre, qu'il ne leur faloit plus qu'une occaſion. Le temps en preſentoit aſſez de plauſibles. Le Roy redemandoit ſes places, & le Roy de Navarre ne les pouvoit rendre qu'à grand regret. Les Catholiques ligués faiſoient toûjours quelque mauvais tour à ceux de la religion pour les irriter, & pour les obliger à ſe jetter d'eux meſmes dans les combuſtions civiles. Monſieur (de la Cour, où il eſtoit revenu,) ſouffloit le feu tant qu'il pouvoit, & incitoit le Roy de Navarre à prendre les armes: ſoit qu'il le fiſt ſimplement de hayne contre ſon frere, ou par quelque conſideration d'intereſt. La Reyne mere ne faiſoit pas ſemblant de s'en meſler: mais on diſoit qu'elle vouloit toûjours eſtre neceſſaire, & qu'elle aimoit les broüilleries, pour avoir la gloire de les appaiſer. Quand donc on vint à preſſer la reddition des places, & que les habitans de Figeac, qui eſtoient preſque tous Catholiques, ſe furent rendus maiſtres de leur ville en l'abſeme de la Meauſſe leur gouverneur, le feu, qui s'eſtoit juſques alors tenu couvert, éclatta, & ſe communiqua en divers lieux avec une rapidité extreme. Neanmoins il s'en falut beaucoup qu'il embraſaſt univerſelement tous ceux de la Religion. Dans les Provinces que l'on peut nommer deſarmées, perſonne ne ſe remua, excepté en Picardie, où le Prince de Condé s'eſtant ſaiſy de la Fere, pluſieurs Gentishommes ſe declarerent pour luy. En Languedoc, ceux qui compoſoient la Chambre my-partie, s'oppoſerent aux deſſeins de Châtillon, qui avoit pris les armes, & empeſcherent la pluſpart des Egliſes & des villes de ſe declarer. Et ce qui eſtoit de grande conſequence en ces temps là, la Rochelle attendit à prendre party juſques à ce qu'elle euſt eû l'advis de la Noüe. On luy eſcrivit donc aux Pays-bas, & luy repreſenta-t'on l'eſtat des choſes au

vray.

vray. Sa réponce fût qu'il ne croyoit pas cette guerre là juste, & qu'il n'estoit pas d'advis que la Rochelle s'y engagast; ce qu'il confirmoit par ces raisons; Que de quelques interests particuliers il ne faloit pas faire une cause generale: Qu'encore que l'Edict ne fust executé ponctuellement en tout, il l'estoit pourtant en la plus grande partie, & que ce qui y manquoit se pourroit obtenir avec le temps, & ne meritoit pas qu'à cette occasion l'on fist la guerre. Que la reddition des places estoit une chose promise par la conference de Nerac, & que partant on n'avoit point de droit de les retenir. Qu'en les retenant on justifieroit les actions de ceux dont on s'estoit si souvent plaint qu'ils ne gardoient point leur parole, & qu'il ny avoit point d'asseurance aux traittés que l'on faisoit avec eux: que la crainte que l'on avoit qu'aprés qu'elles seroient renduës, les Eglises seroient exposées à de nouvelles persecutions, ne suffisoit pas pour rendre legitime un manquement de promesse, & qu'il ne faut point faire d'injustice à l'occasion d'un mal qui n'est point encore arriué: Qu'il falloit prevoir cét inconvenient avant que de donner sa parole; & qu'ayant esté une fois donnée, il la faloit tenir, & remettre les évenemens à la Providence de Dieu: Enfin, que la guerre civile estoit un si grand mal, & qui tiroit aprés soy de tels inconveniens, qu'il ne s'y faloit porter que quand la cause en estoit absolument juste, & qu'elle ne pouvoit estre telle, si elle n'estoit d'une inevitable necessité. Ces considerations affermirent les Rochelois dans leur repos, & n'ayant pas esté ignoré d'où ce bon advis leur estoit venu, tous les prudens de ce temps là, tant d'une que d'autre religion, parloient avec admiration de la vertu & de la sagesse de la Nouë. En ce mesme temps le Roy d'Espagne voulut mettre en train une étrange pratique dans ce Royaume. Don Iean d'Autriche l'avoit commencée avec Henry de Lorraine, Duc de Guise. Aprés
la mort

la mort de Don Iouan, les memoires en ayans estés portés en Espagne avecque ses autres papiers, Philippes second en voulut reprendre les erremens, & employa le Duc de Guise pour distribuer ses promesses de tous les costés, selon l'humeur & l'inclination de chacun. Aux Catholiques Romains il proposoit la reformation de l'Estat: & le gouvernement du Roy Henri III. en fournissoit la matiere. A ceux de la Religion il promettoit la liberté de leurs exercices, & de leur asseurer leur condition, qui sembloit jusques alors avoir dependu de leurs ennemis. Au Roy de Navarre il faisoit esperer de grands avantages, & luy en avoit fait escrire par Beauvoir la Nocle, gentilhomme de condition & de creance prés de luy, & entre ceux de la religion. Et dans la foiblesse en laquelle estoit alors son parti, ce Prince creut qu'il ne faloit pas mépriser une ouverture de telle importance. Car il avoit l'Espagne à dos, & en pouvoit tirer des hommes & de l'argent pour relever ses affaires. Néanmoins il n'y voulut rien conclure sans l'advis de la Nouë & du Plessis Mornay, qui estoient tous deux aux Pays-bas, ce dernier y estant aussi allé, tant pour les affaires du Roy de Navarre, que pour servir à la cause de la religion, en une saison en laquelle il se voyoit peu utile à sa patrie. Leur advis que le Plessis Mornay dressa, fût tel: Que l'amitié des grands Princes ne se doit pas negliger, mais que s'ils vouloient qu'on les creust traitter sincerement, ils se devoient adresser directement aux chefs du parti de ceux de la Religion, & non à des particuliers: Que la cause de ceux de la Religion estoit si bonne d'elle-mesme, qu'il ne la faloit ny joindre ny mesler avec aucune autre: Enfin, que la plus mauvaise paix leur valoit toûjours mieux que la plus avantageuse guerre. Ainsi pour la France, la Nouë conseilloit la Paix: mais quant aux pays-bas il y faisoit la guerre à outrance. A l'emboucheure de la grande eau de l'Escault, qui passe devant Anvers, il y a

un village nommé Villebrouck, ou les Allemans, qui estoient au service de l'Espagnol, commençoient à faire un fort qui eust tenu en sujetion la riviere qui va d'Anvers à Brusselles. Pour l'en deliurer, la Nouë, par ordre du Prince d'Orange, s'achemina de ce costé là pour les attaquer. Mais eux en ayans esté advertis, n'attendirent pas sa venuë, & luy abandonnerent le Fort, qu'il mit incontinant en bon estat de deffence à cause de l'importance du lieu. De là il marcha vers Wervicke, où d'Alennes l'un des chefs des mal-contens s'estoit retiré, aprés avoir manqué une entreprise sur Courtray, & perdu Menin. l'Eglise de Wervick, place defensable, estoit d'un costé de la riviere du Lis, & le Château de l'autre, & entre deux un pont de communication fort commode & fort seur. En châcune de ses deux places il y avoit deux compagnies, bien resolues de se deffendre, & qui se fioient en l'avantage du lieu, & en l'esperance d'un prompt secours. La Nouë donc estant arrivé là le 12. de Novembre au point du jour, fit premierement assieger l'Eglise par ses François, sur qui on tiroit furieusement, tant des ouvertures de l'Eglise, que des fenestres des maisons qui estoient autour. Mais cela n'empescha pas que la Nouë ayant fait presenter l'escalade n'emportast de force la place le mesme jour à 4. heures aprés midy. Quarante des ennemis y furent tuez en la furie du combat, & 150 faits prisonniers, entre lesquels estoit Carondelet, lieutenant du Conte d'Egmont. Ce que voyant ceux qui estoient dans le Château, ils en furent si estonnez qu'aprés avoir mis le feu dans la place le mesme jour, ils se retirerent à Comines. De là, pour suivre sa victoire, la Nouë passa les Lis avec 300 cheuaux, & 400 hommes de pied François, & s'achemina vers Hallewin, où les mal-contens avoient des forces, & son intention estoit seulement de voir s'il ne se presenteroit point quelque occasion de les attirer au combat: car il avoit resolu de les charger s'il les trou-

voit

voit en campagne. Mais comme il marchoit il rencontra en ſon chemin deux compagnies de Cavalerie, qui eſtoient au Duc d'Arſcot, & au Conte de Lalain, & deux autres fraichement levées. Les ayant un peu reconneuës il les chargea ſans machander, & les pouſſa avec tant de vigueur & de reſolution, qu'il les tourna en fuite, aprés en avoir eſtendu une bonne quantité ſur la place. La nouvelle de ce combat ayant eſté portée à Hallewin, la garniſon qui y eſtoit, mit le feu dans ſes logemens, & ſe retira en diligence, comme firent auſſi celles qui eſtoient à Waſtenes, & en divers autres lieux voyſins, tant le nom de la Nouë donnoit de terreur aux ennemis, & de courage à ſes gens, qui s'eſtimoient en quelque façon invincibles ſous ſa conduite. Et icy il ne faut pas oublier une choſe que l'hiſtoire a remarquée à leur honneur, & à ſa gloire. Comme il eſtoit en cette expedition, on luy apporta nouvelles que l'argent deſtiné à leur payement eſtoit arrivé à Menin. Il les aſſembla donc pour le leur dire, & leur offrit de les y mener, s'ils deſiroient le recevoir: mais ils luy firent la plus belle réponce qu'on puiſſe ouïr de la bouche de gens de guerre. *Monſieur*, dirent-ils, *ce n'eſt pas icy le temps de conter de l'argent; mais de combatre, & de faire de belles actions, & dignes de ceux qui ont appris la vertu ſous vôtre diſcipline.* En effect il leur avoit tellement inſpiré l'amour du vray honneur par ſon exemple, & tellement eſlevé le courage par ſes bons ſuccés, que ſans conſideration ny de butin ny de paye, & par le ſeul amour de la vertu militaire, ils ſe portoient hardimẽt en toutes ſortes de dangers, s'eſtimans bien heureux d'y eſtre conduits par un ſi excellent capitaine: & c'eſt avec tres bonne raiſon que ce grand Preſident de Thou, en ſon incomparable hiſtoire, parle ainſi de luy à cette occaſion. *Certainement la France eſtoit grandement obligée à ce perſonnage, qui pendant que les autres grands du Royaume, & les autres capitaines de ſon temps, ſoit qu'ils fuſſent cor-*

 rompus

rompus par les vices du siecle, ou par ceux de la Cour ; diffamoient l'honneur de leur nation, conservoit & maintenoit seul la gloire du nom François, & en son pays, & parmy les etrangers, par l'innocence de sa vie, par la valeur de sa personne, par l'observation exacte de la discipline militaire, & par la prudence ; toutes lesquelles vertus estoient en luy incomparables & sans fard. Quelque temps aprés les mal-contens surprirent Courtray, mais la Nouë, devenu General des trouppes des Estats par la mort du Conte de Bossu, & par l'estime en laquelle estoit sa vertu, en eut bien tost consolation. Il apprit que Philippes, Conte d'Egmont, estoit à Nienoven avec sa femme, & sa belle-mere, & son frere Charles, seigneur de Noyelles, & quelques autres seigneurs du pays, & qu'ils ny faisoient pas fort bonne garde. Il prit donc la resolution de tenter quelque entreprise sur cette ville là, & s'estant, pour l'executer, fortifié de quelques trouppes Françoises nouvellement arrivées à Dunkerk, il envoya devant de Toursy & Mortagne avec quelques compagnies de gens de pied, sonder de nuict les lieux du fossé qui se pouvoient passer à gué, pour aller appliquer les échelles contre les murailles ; & luy suivit de prés avec sa cavallerie & le reste de ses trouppes. Ses ordres furent si bien suivis, & il les pressa de telle façon, que ses soldats entrerent dans la ville par escalade, & ayant taillé en pieces les premiers qui se voulurent mettre en deffence, ils se saisirent d'une porte par où luy & sa cavallerie entrerent, & se rendirent maistres de la place, nonobstant la resistance de quelques uns. Tout cela se fit si prontement que le Conte d'Egmont, qui estoit en son lict, n'en eut point de nouvelle sinon quand on alla pour l'y prendre ; & qu'au bruit qui se faisoit à la porte de sa maison, il se leva en chemise, & se vint presenter sur le haut de son escalier. Quand il vit la Nouë qui montoit il demanda, *Comment, Monsieur, mes gens n'ont ils point combattu? si ont, Monsieur,* dit la Nouë,

mais

mais que voulés vous? Ce sont des traits de la guerre. Alors le Conte demanda qu'on sauvast l'honneur des femmes & des filles qui estoient en sa maison. Ce que la Nouë luy promit, & ne leur fut fait aucun mal, sinon que quelques soldats estans entrez dans leurs chambres, où elles estoient au lict, ils prirent leurs colliers de perles, leurs chaisnes, & leurs bracelets, qui estoient sur leurs toillettes. Le Conte & son frere furent menés prisonniers à Gand: les femmes, par la courtoisie de la Nouë, furent mises en liberté. De là il alla assieger Ingelmonster, Château bâty sur la Mandere, que les gens du Roy d'Espagne tenoient. Ayant fait ses tranchées, dressé sa batterie, & commencé à battre le mur, il creut qu'il y pourroit avoir quelque chose à executer à l'Isle s'y on alloit en diligence. Et de fait le Plessis Mornay luy avoit communiqué une entreprise qu'il y avoit conduite, & luy en avoit laissé l'execution. Il laisse donc au siege son lieutenant nommé Marquet, & avec une bonne trouppe de gens de pied & de cheval, il fit une course vers l'Isle, & pour cela il passa le Lis. Cependant Philippes de Melun, Viconte de Gand, qu'on appelloit le Marquis de Risbourg, & qui avoit changé de parti depuis que la Nouë estoit au pays-bas, soit qu'il eust eû advis de cette entreprise, ou, comme il y a plus d'apparence, qu'il vint au secours d'Ingelmonster, estoit venu à l'Isle avec 15 cornettes d'Albanois, & quelques compagnies de gens de pied. De quoy la Nouë estant adverty, il voulut retourner en diligence à son siege. Pour repasser le Lis il luy faloit faire un grand tour, d'autant que Courtray n'estoit pas à sa devotion, & parce que son infanterie estoit fatiguée, il falut qu'il la laissast en un village proche du lieu où la Mandere se decharge dans le Lis. Arrivé qu'il fût en son camp, il donna ordre à son Lieutenant Marquet, qu'il fist rompre le pont qu'il avoit sur la Mandere, afin que si le Marquis le suivoit, il eust de la peine à la passer:

ce que Marquet ne fit pas, & se contenta d'y faire une barricade telle qu'elle, dont il commit la deffence à quelques uns de ses gens. Cependant le Marquis marchoit, & ayant passé le Lis à Courtray, qui est de beaucoup le plus court, il fit telle diligence qu'il arriua à ce pont peu de temps aprés, & l'ayant trouvé tout entier, il charge ceux que Marquet avoit laissés à sa garde, & les ayant mis en route il passe. Et c'est ainsi que l'Histoire le raconte. Mais la verité est que ce fut Ville-neuve Corment le Mestre de Camp d'infanterie, qui fut commandé avec son regiment pour rompre le pont & pour garder ce passage. Au lieu d'executer cette ordre, il se logea à l'autre bout du pont du costé des ennemis ou il y avoit quelques maisons qui luy servoient contre l'injure du temps qui estoit fort mauvais, & se cõtenta de mettre une garde sur le pont, esperant avoir assez de loisir pour le rompre lorsque les ennemis paroistroient. Mais il fut surpris sans le pouvoir faire, & ses geans taillez en pieces. Nouë voyant que ses ordres avoient estés si mal suiuis, & qu'il avoit le Marquis sur les bras, ramasse autour de luy 600 hommes de pied, & deux compagnies de Cavalerie, avec lesquels il le soûtint vaillamment au commencement, en attendant le reste de son infanterie qu'il avoit laissée en ce Village, & pour luy donner plus de loysir de venir, & entretenir le combat longtemps, il avoit donné ordre à l'arquebuserie Escossoise, de ne faire pas sa décharge tout à une fois, mais de tirer les uns aprés les autres, afin que les premiers qui auroient tiré eussent moyen de recharger. Mais encore en cela il ne fut pas obei: les Escossois ayant tiré chacun leur coup le plus viste qu'il leur fût possible, & se voyans inegaux en nombre, & l'ennemi pousser vivement, lascherent le pied & se retirerent. Il ne demeura donc avec la Nouë sur le champ que sa cavalerie commandée par Odet de la Nouë-Teligny, son fils, jeune seigneur digne d'une si belle & si glorieuse naissance,

ſance, & quelques compagnies de ſes vieilles trouppes Françoiſes, reduites à 12 ou 15 ſoldats pour châque compagnie, parce que les autres n'eſtoient pas encore revenues; & ces gens là firent un merveilleux devoir autour de leur General, qui de ſa part faiſoit des actions admirables de valeur. Enfin pourtant, ils furent auſſy contraincts de ployer, de ſorte que la Noüe voyant les affaires deſeſperées, ordonna à ſon fils de ſe ſauver avec ſa cavallerie, & luy en combattant toûjours vaillamment ſe retira au Canon· parce que ſi ſon infanterie venoit tandis qu'il ſoûtiendroit là le dernier effort des ennemis, il pourroit rétablir le combat: & s'il faloit perir, c'eſtoit là le lieu où un vray homme d'honneur doit laiſſer ſa vie aprés ſa defaite, d'autant que c'eſt le dernier retranchement, & que la perte de l'artillerie eſt la plus certaine marque de l'entiere victoire de l'ennemi. Il fit donc encore là divers actes d'une valeur extraordinaire, & enfin, enveloppé de touttes parts, & avec luy Marquet, & quelques Gentishommes de ſa ſuite, il fût contraint de ſe rendre priſonnier. Là le Marquis de Risbourg ſoüilla l'honneur de ſa victoire, & la loüange qu'il avoit aquiſe *d'avoir*, comme dit le Cardinal Bentivoglio, *privé les ennemis du plus grand chef de guerre qu'ils euſſent*, par la façon de laquelle il traitta ſon priſonnier. Car au lieu que ſa vertu luy devoit eſtre en veneration, & que d'ailleurs la parenté qui eſtoit entr'eux luy devoit donner quelque tendreſſe pour luy, & qu'il ſe devoit ſouvenir qu'il avoit eſté l'un de ceux qui l'avoient ſolicité de s'en aller au pays-bas, il eut la cruauté de faire comme de ſang froid, tuer devant ſes yeux, & par maniere de dire entre ſes bras, pluſieurs de ſes gentishommes, & de le liurer quant à luy entre les mains du Duc de Parme, ſçachant bien que quand il ſeroit priſonnier du Roy d'Eſpagne, il ne ſortiroit pas ayſement de captivité. On donna donc à l'imprudence de Marquet & de Ville-neuve

Cor-

Corment tout le blâme de cette défaite; mais on imputa à l'envie que le Marquis portoit à la reputation de ce grand homme, la dureté de ce traitement. Car il ne pouvoit supporter qu'on ne parlast que de la Nouë, & celuy qu'il avoit autresfois aimé & estimé à l'heure qu'il estoit absent, luy devint, quand ils feurent prés l'un de l'autre, un obiet de haine & d'aversion, par l'eclat extraordinaire de ses grandes qualitez. C'est pourtant un vice lâche que l'envie, & encore pour le moins aussy imprudent. Car quelque chose qui arrive à un homme veritablement vertueux, il se maintient toûjours semblable à luy mesme, & donne en l'une & en l'autre fortune, matiere de chagrin à ses envieux: Et bien que dans les bons succés, & dans l'autorité du commandement, la Nouë eust toûjours paru un tres-grand homme de guerre, je croy pourtant qu'il ne luy arriva jamais rien dont il tirast tant de gloire, que de la disgrace de cét accident: non seulement parce qu'il le supporta constamment & chrestiennement, & avec une exemplaire moderation d'esprit, mais encore, parce que la longueur de sa prison, & les conditions qu'on luy imposa pour en sortir, môntrerent que sa vertu estoit formidable à la puissance d'Espagne.

Le Marquis de Risbourg ayant obtenu cette victoire, il en fit la plus grande parade qu'il pût, & mena son prisonnier comme en une espece de triomphe, à Mons, où estoit le Duc de Parme. Ce Prince qui avoit l'ame genereuse, & qui sçavoit estimer la vertu par tout où elle se rencontroit, receut d'abord la Nouë avec beaucoup de civilité, & le traitta honorablement, & avec demonstration d'estime & de bienveillance. Et si en cette occurrence il n'eust eû à dépendre que de ses propres inclinations, la Nouë eust toûjours sans doute eû à se loüer de sa courtoisie. Mais il avoit à rendre conte de sa conduite au Roy Philippes, & à suivre ses mouvemens. Il luy écrivit donc une lettre qui est ainsi rapportée

tée par Famianus Strada. *Sire, aussy tost que la Nouë fut tombé entre mes mains; d'autant que c'est un homme qui a violé le serment sous la foy duquel il estoit, avec plusieurs autres, sorti de la ville de Mons, quand le Duc d'Albe la prit, de ne porter jamais les armes contre le Roy d'Espagne; que par tout il a esté chef & de l'heresie & des heretiques; & que nommément il s'est fait le porte-enseigne & le protecteur des rebelles des Pays-bas; considerant en moy mesme que soit qu'on ait égard à sa clairvoyance & sagacité naturelle, ou qu'on regarde à l'experience qu'il a aquise pour avoir esté perpetuellement employé dans les dissensions civiles, il a en luy tous les moyens qui peuvent estre en un homme, d'entretenir & du conseil & de la main une longue guerre contre Dieu, & contre vôtre Majesté; je me resolus, en luy faisant souffrir le supplice qu'il a merité, d'apprendre à toutes sortes d'étrangers, à ne se donner point à l'advenir à loage, pour porter & pour épandre dans les provinces des autres, les flambeaux du trouble & de la sedition: & mon intention estoit d'executer cela prontement, avant que vôtre Majesté eust eû le loysir de donner ses ordres, afin que tout le monde sçeust que c'auroit esté par une resolution prise aux Pays bas, & non par vôtre commandement. Car je suis de cette opinion, que c'est le devoir d'un fidelle serviteur, d'attirer sur soy la hayne qui peut naitre des peines, des châtimens, & des rebuts, & garentir ainsi son Prince du blâme qu'il en pourroit encourir: mais de luy laisser toute entiere à recuillir la loüange des bien faits & de la distribution des graces. Mais aprés avoir pensé aux suittes de cette affaire, & prevoyant certainement ce qui en arriveroit au Conte d'Egmont, & au Seigneur de Selles, Noircarmes, & à quelques autres personnages tres-fidelles & tres-affectionnez à vôtre service, ausquels il est arrivé par malheur d'estre faits prisonniers par les ennemis, & d'estre maintenant entre les mains du Prince d'Orange, & dont les parens, personnes de condition, meneroient indubitablement beaucoup de bruit, s'ils estoient traitez rigoureusement; j'ay creu plus à propos*

du 26 de Juin 1580

de ne prendre point de resolution en cette occasion, sinon celle que vôtre Majesté me fera la faveur de me suggerer. Cependant, ayant à me transporter dans peu de temps à Namur, i'y meneray ce prisonnier avec moy, pour le faire traduire de là au château de Limbourg, & le donner en garde à Gaspar de Robles, Seigneur de Billy, à la fidelité duquel nous pouvons entre tous autres commettre ce qu'il plaira à vostre Maiesté d'en ordonner. Le stile de cette lettre estoit accommodé à l'humeur de la Cour d'Espagne: mais le dessein de celuy qui l'escrivoit, estoit de sauver la vie à son prisonnier; & le succés y répondit: car le Roy Philippe se trouvant en peine en cette deliberation, fit comme il avoit accoutumé de faire en toutes choses douteuses, où en ne déterminant rien du tout, il aimoit mieux laisser à ceux qui gouvernoient ses affaires, le hazard du blame ou de la loüange qui pouvoit resulter de l'evenement. Il se contenta donc d'escrire au Prince de Parme, que de sa part, & en son nom, il felicitast le Marquis de Risbourg de sa victoire, & qu'il luy promist qu'en temps & lieu, il se souviendroit de sa vertu. Mais quant à ce qui concernoit la Nouë, il n'y repondit pas un seul mot. Le prisonnier fût donc mené à l'Imbourg, & mis entre les mains du gouverneur du Château, avec recommandation d'en faire une estroite & seure garde. Et jusques là il n'avoit point de sujet de se plaindre. Car outre qu'il est permis de veiller sur ses prisonniers, de peur que l'amour de la liberté ne leur face entreprédre quelque chose, & que d'ailleurs il y va de l'honneur de ceux à qui on les a baillez en garde, d'en rendre bon conte à celuy qui les leur a commis, ce prisonnier icy estoit merveilleusement redouté, à cause de sa valeur & de son experience extraordinaire au fait de la guerre. Mais veritablement le traitement qu'ils luy firent, môntre qu'outre la crainte qu'on avoit de luy, il y avoit une haine extreme contre sa personne, soit que l'ordre en fust secretement venu d'Espagne, ou

que

que cela se fist par le commandement de la Cour d'Artois, où estoit le Cardinal Granvelle, & divers autres Ministres du Roy d'Espagne aux Pays bas. La Nouë fût mis dans une tour qui ressembloit plûtost une basse fosse destinée à garder des criminels pour le jour du dernier supplice, qu'un lieu propre à loger des gens de condition & d'honneur, à qui l'on ne peut rien reprocher sinon que le sort des armes ne leur a pas esté favorable. Elle estoit profonde & non carrelée, & ouverte par le haut au milieu de la couverture: & comme elle ne tiroit jour que de là, aussy reçevoit-elle par le mesme endroit la pluye, qui detrempoit la terre dans le fond: de sorte qu'il n'y avoit rien de sec, ny qui fust à couvert de cette injure de l'air, sinon vers les costez de la tour, où on luy dressa son lict, & celuy de son vallet de chambre. Là on luy portoit tous les jours aux heures accoutumées, ce qui estoit necessaire pour sa nourriture, qu'on luy vendoit bien cherement; & ne luy permettoit-on point de sortir pour prendre l'air; de sorte que celuy qu'il respiroit continuellement, estoit reclus, humide, & mal sain, comme s'il eust esté dans une cloaque. Bien qu'il fust homme constant & veritablement magnanime, il est neanmoins certain que d'abord ce traitement luy fût sensible, & i'ay veu diverses lettres de luy à sa femme, où il s'en plaignoit, disoit qu'on agissoit envers luy, non pas comme envers un gentil'homme d'honneur, pris les armes à la main, & qui merite quelque courtoisie de la part du victorieux; non pas comme de Chrestien à Chrestien, qui doit experimenter, mesmes de la part de ses ennemis la bonté & la charité à laquelle le Christianisme nous forme; non pas mesme comme les Chrestiens en usent envers les Turcs, par ce que Dom Jouan d'Autriche avoit traité beaucoup plus humainement ceux qu'il avoit pris à Lepante; mais comme des juges rigoureux envers d'infames criminels, ou comme les barbares & les bru-

taux traittent & gourmandent les pauvres bestes. Neanmoins ses plaintes ne vont jamais plus avant. Toûjours il les fait sans chagrin, sans depit, sans imprecations contre ses ennemis, comme l'impatience & la colere y emportent quelques fois ; & ce qu'il dit, il le dit avec une merveilleuse moderation d'esprit, & des paroles de pieté, & des consolations à sa femme pour adoucir l'ennuy qu'elle pouvoit prendre de ce malheureux estat; & mesle tout cela de prieres à Dieu, à ce qu'il luy pleust de pardonner à ceux qui le malmenoient de la sorte: Mais si son esprit estoit invulnerable à cette calamité, son corps enfin n'en fût pas de mesme. Il estoit assez robuste de son naturel, & d'un temperament militaire, de sorte qu'il resista quelque temps à toutes ces incommodités. La force de son esprit ayda à le soûtenir assez longtemps ; & les premieres & legeres indispositions dont il fût accueilli, furent supportées par luy si doucement, qu'à peine en donna-t'il connoissance ; mais enfin elles s'accreurent à tel point qu'elles devinrent comme insupportables. Outre les fieures dont il fut attaqué diverses fois, & qui revenoient de temps en temps, il avoit une continuelle douleur de teste, une fluxion sur l'espine du dos, qui le travailloit incessamment en quelque posture qu'il se peust mettre, une grande foiblesse à la veuë à cause de l'humidité de son cerveau qui luy distiloit sur les yeux, & une telle foiblesse, qu'il fût plusieurs mois en cette miserable demeure qu'à peine pouvoit il marcher. La douceur de ses mœurs, la patience invincible qu'il faisoit paroistre en une si lamentable occasion, & sa conversation charmante, dans laquelle on apprenoit une infinité de belles choses qu'il avoit ou faites ou veuës ou remarquées dans l'histoire, qu'il lisoit avec autant d'assiduité qu'aucun homme de sa profession, adoucirent incontinant celuy qui commandoit dans Limbourg, de sorte que hors le lieu, où il luy estoit expressément ordonné de le re-
tenir,

tenir, il luy fit, quelques mois passés, un traittement plus fauorable. Car il luy permit d'avoir des remedes pour ses indispositions, & laissa entrer dans sa tour un Chirurgien qui luy appliqua un seton à la nucque du col: il n'empescha pas qu'on ne luy portast des eaux de Spa, dont les Medecins disoient que l'usage luy pouvoit estre salutaire, & souffrit qu'il sortist quelques fois, comme de quinze jours en quinze jours, pour prendre l'air dans les jardins, & sur les esplanades de la forteresse. Et pour le lieu mesme, il y apporta, quoy que ce fût long temps aprés, quelque petit amendement. Car il fit boûcher l'ouverture d'enhaut, pour empescher la pluye d'y entrer, & fit faire une petite fenestre dans la muraille, pour tirer du jour par là, & dans la rigueur extreme qu'il luy tenoit par commandement, il messa tout ce qu'il peut de bons effects de sa civilité & humanité naturelle. Vray est qu'outre les qualités personnelles de la Nouë, qui obligoient ce gentil'homme à en user de la façon, son prisonnier avoit le soin d'entretenir sa bonne volonté par toutes sortes d'artifices. Il luy faisoit escrire par des gens de condition, qui luy temoignoient qu'ils luy auroient de l'obligatiõ, si, son honneur sauf, il se comportoit gracieusement enuers la Nouë: & ayant remarqué qu'il aymoit la chasse, il luy faisoit venir des chiens du fonds mesme de la Bretagne, & employoit des amis pour luy en faire avoir de la race de ceux du Roy. Il luy donnoit tantost deux mulets pour son bagage, tantost une hacquenée blanche pour sa femme, & tantost quelqu'autre present: & donnoit ordre que tous les ans on luy envoyast quelque piece de bon vin nouveau du Plessis les Tournelles, maison où sa femme demeuroit ordinairement auprés de Paris, tant pour la table du gouverneur, que pour celle d'un nommé de Monceaux, qui avoit quelque commandement dans la place, & avec lequel il avoit fait quelque liaison d'amitié. Et tout cela luy avoit tellement

 acquis;

acquis leurs affections, qu'en soixante & dix ou 80. lettres que i'ay veuës escrites de sa main dans sa prison, il y en a 30. ou 40. où il se louë de leur bonté, & proteste qu'il en aura souvenance. Et de fait, ce gouverneur fit tant envers le Prince de Parme & la Cour d'Artois, qu'il obtint la permission de faire manger la Nouë à sa table, & de le prendre pour cét effect en pension luy & ses gens à douze cens escus par an. Mais il faloit qu'aprés le repas il retournast incontinant en sa tour, & qu'il y passast la plus part du jour & toute la nuict, nonobstant l'incommodité de sa santé, qui, s'il n'estoit malade tout à fait, estoit toûjours fort languissante. Encore arrivoit-il à toute heure quelque chose qui le faisoit resserrer plus estroitement, & qui obligoit mesme le gouverneur, quelque bonne volonté qu'il eust pour luy, à luy tenir un peu plus de rigueur, & à luy redoubler ses gardes. Tantost ses ennemis faisoient courir le bruit qu'il avoit essayé de s'évader, en corrompant ceux qui estoient autour de luy: ce qui faisoit murmurer les Espagnols, & nommément en la Cour d'Artois, d'où il venoit incontinent des ordres fâcheux, que neanmoins le gouverneur estoit obligé de suiure. Et toutes fois il estoit si éloigné de ces pratiques là, que dans quelcune des lettres qu'il écrit à sa femme, il dit que s'il avoit trouvé la porte de la prison ouverte, il n'en voudroit pas sortir s'il en demeuroit quelque tache sur sa reputation, ou sur l'honneur de ceux de qui il avoit receu de la courtoisie. Tantost on disoit que sa femme avoit formé une entreprise de faire par ses amis enlever celle de ce gouverneur, en un voyage qu'elle se proposoit de faire à Spa; & c'estoit au pauvre prisonnier à detromper ceux que ces bruits avoient irritez, & à regagner leurs bonnes graces. Ce qu'il faisoit enfin à la verité, mais ce n'estoit pas sans peine pourtant, ny sans experimenter en son traitement, que ces impostures avoient fait quelque impression sur leurs esprits.

C'est

C'eſt pourquoy il exhortoit avec un ſoin merveilleux ſa femme & ſon fils, non ſeulement de ne rien attenter de tel, parce qu'indubitablement ce ſeroit le ruyner, & le mettre dans un peril inevitable de perdre ſa teſte ſur un échaffaut, mais d'en éviter juſques aux moindres apparences. Tantoſt il venoit au Prince de Parme quelque nouvelle que le Conte d'Egmont, & les autres priſonniers qui eſtoient avec luy entre les mains des Eſtats, eſtoient ſerrez en des cages, ou tenus entre quatre meurailles à decouvert, expoſés à toutes les injures de l'air, ou mal traittés par leurs gardes, & qu'on leur faiſoit endurer mille miſeres & ſouffrir mille indignités. Et parce qu'encore que cela ne fût pas vray, ſi eſt-ce qu'il n'eſtoit pas abſolument ſans quelque eſpece de fondement, les ennemis de la Nouë ſe le perſuadoient volontiers, afin d'avoir ſujet d'en exercer les repreſailles en ſa perſonne. C'eſt pourquoy il écrivoit ſans ceſſe à ſa femme, à ſon fils, à ſes amis, pour les ſoliciter de procurer qu'on fiſt toute ſorte de faveur à ces priſonniers, tant pour l'intereſt qu'il y avoit en ſon particulier, que parce que l'honneur & la conſcience le vouloient ainſi, & que ce ſeroit autrement un deshonneur à la profeſſion Reformée. Car comme il eſtoit vivement perſuadé de la verité de ſa religion, auſſi avoit-il un zele inviolable pour elle. Mais ce qui luy nuiſoit autant ou plus qu'aucune autre choſe, c'eſtoit que ſon fils, qui s'eſtoit ſauvé de la defaite d'Ingelmonſter, continuoit à faire la guerre aux Pays bas contre l'Eſpagnol, & par tout où l'occaſion s'en preſentoit, il montroit non pas ſeulement une valeur digne de ſa naiſſance, mais encore, outre l'ardeur qui eſt naturelle à la jeuneſſe, un courage irrité de la calamité de ſon pere, & deſireux de faire paroiſtre du reſſentiment de ce qu'on le traittoit inhumainement. Son pere eſtoit bien ayſe de ce qu'en cette grande jeuneſſe on voyoit des-ja en luy de ſi éclattantes vertus. Mais il euſt pourtant bien voulu

qu'il

qu'il les eust employées ailleurs qu'en un lieu où elles irritoient ses ennemis contre luy, ou que s'il ne s'en presentoit point d'autre occasion, il prist plûtost le soin des affaires de sa maison, qui par les dépences qu'il avoit faites dans les guerres, par les obligations dans lesquelles il estoit entré pour les affaires publiques, & par les poursuites qui à cette occasion luy estoient faites par ses creanciers, estoit pour tomber bien tost dans une piteuse decadence. Car il avoit des-ja esté contraint de vendre une maison de deux mille liures de rente pour satisfaire aux creanciers qui pressoient le plus, il estoit poursuiuy pour douze mille escus desquels il s'estoit obligé pour le payement des Allemans que Casimir avoit amenez, & une partie de son bien estoit saisi pour d'autres affaires semblables. C'est pourquoy il escrivoit sans cesse à sa femme & à son fils, pour le divertir de porter les armes en ces lieux là, & pour l'exhorter à s'en revenir en France voir ses terres & y donner ordre, accommoder ou faire vuider les proces qu'il pouvoit avoir, obtenir main levée des saisies, & mesme rechercher quelque party advantageux. Car d'un costé il craignoit qu'en l'âge où il estoit, il ne se laissast prendre à l'amour en quelque sujet qui ne luy fust pas du tout sortable; & de l'autre il consideroit que s'il eust trouvé quelque parti pecunieux, il eut pû liberer sa maison des incommodités dans lesquelles elle se trouvoit. Cependant il employoit toutes sortes d'amis pour escrire pour luy au Prince de Parme & à la Cour d'Espagne mesme, afin d'obtenir quelque plus favorable traitement, & mesme pour negocier sa liberté par le moyen d'un eschange avec le Conte d'Egmont, & le Seigneur de Selles, & quelques autres. Et parce qu'il estoit homme non seulement conneu, mais aymé par tout, excepté dans les Estats du Roy d'Espagne, & qu'il avoit obligé une infinité de gens de toutes conditions, il n'y eut aucun Prince ny grand Seigneur de ce temps

temps là, qui ne luy donnast en cela quelque témoignage de sa bonne volonté. Le Duc de Sauoye s'en mesla, & le Duc de Lorraine, & le Duc de Guise. Le Roy de Navarre, le Prince de Condé, la Reyne Elizabet, y employerent leurs solicitations par l'entremise de leurs Ambassadeurs & de leurs Agens. Le Prince d'Orange & les Estats des Pays-bas offrirent diverses fois & des échanges avantageux, & mesmes des rançons excessiues pour sa liberté. Mais tout cela estoit inutille, tant estoit grande, ou la crainte qu'on avoit de luy, ou l'animosité qu'on luy portoit, ou toutes les deux ensemble; de sorte qu'il paroissoit manifestement que ses ennemis n'attendoient que l'occasion de se défaire de luy. Neanmoins, tandis que l'on tenoit des gens de haute condition prisonniers de l'autre costé, il ne sembloit pas qu'il y eust eû rien à craindre pour sa vie. Et de fait ç'avoit esté cette seule consideration qui avoit empesché le Roy d'Espagne de répondre au Duc de Parme sur la proposition qu'il luy avoit faite de le faire décapiter, & la Contesse d'Egmont, avec ses amis, estoit continuellement aprés la Cour d'Artois & celle d'Espagne, par lettres & par solicitations, pour empescher qu'il ne s'y prist quelque facheuse resolution contre la Nouë, parce que le contre-coup en fust indubitablement tombé sur la teste de son mary. Mais il arriva un an aprés la defaite d'Ingelmonster, une chose qui mit la vie de la Nouë en un merveilleux peril, & qui luy donna beaucoup d'inquiétude. François, Monsieur, Duc d'Anjou, avoit de telles intelligences dans Cambray, qu'il luy sembloit qu'il ne luy pouvoit eschapper s'il s'en approchoit avec une armée. Il en forma donc le dessein, & comme il s'y acheminoit, il enuoya devant le Viconte de Turenne & le Seigneur de Vantadour, avec quelques trouppes, pour se saisir de la place s'ils en trouvoient l'occasion, ou, quoy qu'il en soit, pour luy rendre cette conqueste plus certaine, &

plus aiſée ſoit par quelque combat avantageux ſi l'ennemi ſe preſentoit, ſoit en ſe ſaiſiſſant des poſtes qui la luy pouvoient faciliter. Le ſuccez n'ayant pas répondu à ſon attente, & ces deux jeunes ſeigneurs ayans eſtés defaits & pris priſonniers, Vantadour trouva le moyen de s'échapper, mais le viconte de Turenne demeura entre les mains du Duc de Parme. Ce Viconte eſtoit un homme de haute naiſſance, & qui avoit en ſa perſonne de fort grandes qualités. Il eſtoit aymé de Monſieur, & une infinité de perſonnes de condition s'intereſſoient en ſa fortune. C'eſt pourquoy ſes amis, pour procurer ſa deliurance, mirent en avant l'échange de ſa perſonne avec celle du Conte d'Egmont, & les Eſpagnols y euſſent tres-volontiers entendu, pour n'avoir plus rien qui les empeſchaſt d'executer les effets de leur mauvaiſe volonté contre la Nouë. Luy en eſtant adverty, vit bien la conſequence de cette negociation, & eſcrivit diverſes lettres à ſa femme & à ſon fils pour faire toutes choſes poſſibles & imaginables afin de la rompre. Il ne portoit point d'envie à la bonne fortune du Viconte, qu'il honoroit, & avec qui il avoit amitié de longue main, & dans une autre conjoncture il euſt aydé de tout ſon pouvoir à ſa liberté : mais en cette occaſion il ne pouvoit digerer qu'on la luy procuraſt par un moyen qui le mettoit dans un danger inevitable de perdre la vie. Joint que les Eſpagnols n'ayans point d'averſion particuliere contre ce jeune Seigneur, & le Duc de Parme ayant uſé de beaucoup de ciuilité enuers luy à l'abord, il n'avoit point à craindre de rigoureux traittement en ſa priſon, & pouvoit eſperer bien toſt ſa deliurance par quelqu'autre voye. C'eſt pourquoy il ne croyoit pas rien faire contre l'honneur ny contre l'amitié, s'il traverſoit ce deſſein, dont l'execution ne pouvoit eſtre que pernicieuſe à ſa perſonne & calamiteuſe à ſa maiſon. Enfin, aprés pluſieurs allées & venues des amis de ces deux priſonniers, le Viconte meſme

par sa generosité tira la Nouë de cette inquietude, en composant de sa rançon à soixante mille florins; à quoy il fût d'autant plus porté qu'il voyoit bien la difficulté qu'il y avoit à gagner sur le Prince d'Orange, & sur les Estats qu'ils relâchassent leurs prisonniers au prejudice de la Nouë. Cette affaire là vuidée, on fit, je ne sçay pourquoy, transporter la Nouë de Limbourg à Charlemont, où il vit le Prince de Parme avec lequel il eut diverses conuersations. Et comme ce Prince estoit d'un excellent entendement, & le plus grand Capitaine de son siecle, il prit goust aux entretiens de ce prisonnier, qui avoit touttes les belles connoissances qu'on peut requerir en un homme parfaitement entendu aux affaires de la paix & de la guerre. Cela produisit quelque familiarité entr'eux, dont l'historien Strada nous rapporte une preuve assez notable. Pendant que la Nouë avoit la conduit des armes des Provinces unies des Pays-bas, il avoit pris plaisir à fortiffier une place nommée Audenarde, & l'avoit mise en tel estat, qu'à cause de la bonté de ses fortiffications, il l'appelloit ordinairement la petitte Rochelle : Car dés ce temps là la Rochelle estoit en reputation d'estre en quelque sorte imprenable. Le Duc de Parme ayant pris la resolution de l'assieger, & ayant envoyé le Marquis de Roubais ou de Risbourg pour l'investir, la Nouë en ouit parler en sa prison, & escrivit à ce Prince pour le dissuader de ce dessein, en ces termes. *Prenés garde, Monseigneur, que la reputation de tres-vaillant & tres-sage general d'armée, que vous avez aquise par tant de belles actions, & conservée jusques icy, n'aille faire naufrage contre une place qui est capable de soûtenir un siege de plusieurs années.* Strada met en doute si c'estoit la bonne volonté qu'il avoit pour le Prince, dont il admiroit la vertu, ou la crainte de la perte d'Audenarde, qui le faisoit parler ainsi. D'où que cela vint, c'est un témoignage de leur familiarité, & à juger de la chose par le naturel de celuy qui la faisoit,

 c'estoit

c'estoit plûtost le soin de la reputation de ce Duc qui l'y induisoit, que la crainte de la perte de la ville. Car la Nouë estoit souverainement genereux, & tres-ardent amateur, & tres-iuste estimateur de la vertu en quelque sujet qu'elle se trouvast. Joint qu'il avoit tres-bonne opinion de la force de la Place, & que s'il ne l'eust pas euë telle, il eust eû mauvaise grace, & eust esté mal fondé à essayer de detourner de cette entreprise un tel Chef, qui pouvoit connoistre cette ville aussi bien que luy, & qui se fust moqué de son artifice. L'histoire adioûte qu'Audenarde ayant esté pris beaucoup plûtost que la Nouë ne s'attendoit, il fût tellement surpris de la vigilance & du bonheur de ce capitaine, qu'il escrivit au Prince d'Orange, comme par forme d'advertissement, que le Duc de Parme avoit pris Audenarde de la façon, desormais, quelque forteresse qu'il attaquast avec son armée, on devoit commander à la garnison de luy ouvrir les portes, sans attendre qu'il se mist en devoir de la forcer: parce qu'il n'y avoit ny murailles ny remparts qui peussent tenir contre la fortune de cét Alexandre, puis qu'il avoit emporté une telle place avec tant de celerité. On raconte aussi pour témoignage de leur familiarité, qu'apres la prise d'Anvers le Duc de Parme voulut voir la Nouë, & luy demanda son sentiment sur cette action: & qu'il y remporta pour response qu'elle couronnoit toutes celles qu'il avoit faites, & qu'il luy conseilloit de pendre son espée au croc. A quoy le Duc repartit qu'il disoit vray, & que tous ses amis luy conseilloient la mesme chose, & qu'il le feroit sans doute, si le service du Roy son maistre le luy permettoit. Cependant, quelque bonne volonté que le Duc de Parme eust pour luy, comme il y a quelques unes de ses lettres où il se louë de sa courtoisie; & quelques solicitations qui se fissent de costé & d'autre par les parens des prisonniers pour moyenner l'echange du Conte d'Egmont & de luy, il ne fût pas possible

ſible de l'obtenir. Il fut meſme remené à Limbourg, & mis dans ſon ancienne tour, parmy les incommoditez qui y eſtoient telles, qu'il ſe plaint en quelque lieu qu'il avoit une meſme habitation avec la vermine & les crapaux, ce qui eſtoit encore d'autant plus horrible & plus affreux; qu'il eſtoit dans une épouvantable ſolitude. Si le Duc de Parme euſt eſté abſolument maiſtre de cette affaire, il ſéroit impoſſible de nettoyer ſa memoire de la tache d'une telle cruauté. Mais on avoit donné à la Cour d'Eſpagne d'extremement mauvaiſes impreſſions de ce priſonnier. De ſorte qu'il en venoit des ordres tres-rigoureux que le Duc ne pouvoit changer; & bien que peut-eſtre y euſt-il peu apporter quelque adouciſſement s'il euſt voulu y employer tout ſon credit, ſi eſt-ce qu'ayant affaire à Philippes ſecond, le Prince le plus ſoupçonneux, & d'ailleurs le plus jaloux de ſon autorité, qui fuſt ſur la terre, ſa politique ne luy permettoit pas de le choquer, ny de luy donner occaſion de penſer qu'il favoriſaſt un priſonnier contre lequel il ſçavoit qu'il avoit une averſion extreme. Néanmoins il ne laiſſoit pas quelque fois de luy faire quelque faveur, bien que c'eſtoit avec peine. Car la Nouë ne pouvant plus porter l'ennuy d'une ſi profonde & ſi longue ſolitude, y ayant des-ia plus de deux ans qu'à peine luy avoit-il eſté permis d'avoir la compagnie d'un valet, ſinon que comme i'ay dit cy deſſus, le Capitaine qui l'avoit en ſa garde, l'avoit admis quelque temps à ſa table, il ſe reſolut de faire toutes ſortes d'inſtances à ce qu'on permiſt à ſa femme de ſe venir rendre priſonniere avec luy, ce que cette genereuſe Dame ſouhaitoit paſſionnément. Il en fit donc parler au Duc, qui tira l'affaire en longueur ſoit qu'il craigniſt de faire quelque choſe dont le Roy Philippe fuſt mécontent, ou qu'il vouluſt avoir le temps de luy en eſcrire & à ſon conſeil, pour en ſçavoir ſa volonté. Et enfin aprés quelques mois de prieres & de ſolici-

licitations fort vehementes, il fût permis à cette Dame, non de demeurer toujours avecque luy, mais seulement de le voir par l'espace de vingt jours, pour lesquels, & pour l'aller & le retour en seureté, on luy donneroit & passeport & escorte. Cela fût executé en partie; mais le temps qui luy avoit esté donné fût tellement raccourci, qu'au lieu de 20. jours elle n'eut la liberté de le voir que trois seulement, & puis il falut qu'elle retournast sur ses pas en France. De là elle luy envoyoit toutes les consolations qu'elle pouvoit, & n'oublioit rien de ce qu'elle jugeoit capable de luy donner de la joye. Et parce qu'encore qu'il luy fust permis de luy escrire des affaires de sa maison, & que les lettres qu'elle luy envoyoit, aprés avoir esté ouvertes, luy étoient renduës fidelement si elles ne contenoient rien que des choses de cette nature; si est-ce que parce qu'on ne souffroit pas qu'elle eust aucun autre cõmerce avecque luy, elle avoit trouvé le moyen de luy donner quelques advertissemens secrets touchant ce qui se ménageoit pour sa deliurance. Il aimoit singulierement la lecture, & toutes sortes de liures luy étoient bons. Sur tout il prenoit plaisir dans les histoires & dans les escrits de Theologie, parce que les uns l'entretenoient en la connoissance qu'il avoit desja de toutes sortes d'affaires politicques & militaires, & les autres luy fournissoient de la consolation pour son ame, & des enseignemens pour l'esperance de son salut. Sa femme luy enuoyoit donc tout ce qu'il luy demandoit; & pour ce qui est des livres de politique & d'histoire, on les laissoit passer sans difficulté; mais quant aux autres, elle en arrachoit la premiere feuille, afin qu'on ne vist pas le nom de l'auteur. Par ce moyen, soit qu'on ne s'en apperceust pas, ou que pour le gratifier on le dissimulast, il a leu dans sa prison divers escrits de la Religion dont il faisoit profession, & nommément des commentaires de Calvin sur l'Escriture sainte. Pour ce qui est des choses secrettes,

crettes, outre les encres artificielles & imperceptibles dont on se servoit quelques fois pour les luy mander, en escrivant en interligne dans les depesches qu'on luy faisoit, sa femme mettoit dans les livres un mot icy & l'autre là, en commençant à la 50 ou 60 page, & continuant ainsi selon l'ordre qu'ils avoient pris, & luy ramassoit puis aprés ces escritures esparses, & en composoit un discours lié. Par ce moyen il sçeut beaucoup de choses qui le concernoient, & donna de mesme divers advis à sa femme & à ses amis, touchant les moyens de soliciter sa delivrance. Et qui verroit seulement l'instance avec laquelle il la poursuivoit, sans sçavoir les raisons qui l'y obligeoient, jugeroit à voir sa façon d'écrire, qu'il y avoit quelque fois quelque mouvement d'impatience. Car il n'y a lettre où il n'en parle, & presque tous ses propos enfin aboutissent là. Mais qui considerera la chose comme il faut ne le trouvera nullement estrange. Premierement, quand sa prison eust esté douce, elle eust esté tres-importune pourtant, estant longue comme elle fut. Car quoy qu'il en soit, nous aimons la liberté, & ne la pouvons perdre si longtemps sans quelque chagrin de la nature. Puis aprés, la rigueur qu'on luy tenoit, les incommodités extraordinaires qu'il y souffroit, les indispositions continuelles dont il estoit travaillé, l'empirement de ses affaires que son absence ruinoit, estoit pour outrer un esprit moins constant que n'estoit le sien, & moins resigné à la volonté divine. Mais ce n'estoit pas là le pis. A toute heure il recevoit advis de la part de ses amis, que le moins que ses ennemis luy machinoient, c'estoit une prison perpetuelle. Plusieurs disoient qu'on en feroit un exemple pour intimider les estrangers d'aller porter les armes contre le Roy Catholique dans les Pays-bas, & luy mesme dit en quelcune de ses lettres, que l'on avoit consulté si pour tirer de luy la revelation de quelques secrets, on le mettroit à la torture. D'autres faisoient courir

courir des bruits que l'on ſe déferoit de luy par le poiſon, en un mot la plus part du monde luy prediſoit, & luy meſme ſembloit en quelque façon prevoir, que ſi l'on ne renmuoit toutes ſortes de moyens, il ne pouvoit euiter de perir par une fin tragique & funeſte. C'eſt pourquoy il ſe tournoit en tous ſens pour ſe tirer de ce malheur, pourveu que cela ſe fiſt ſans intereſſer ſon honneur & ſans bleſſer ſa conſcience. Il faiſoit donc renouveller de temps en temps la tentative de l'eſchange, pour voir ſi ce qui n'avoit pas reuſſi à une fois, ſuccederoit à l'autre; & la femme & les amis du Conte d'Egmont ſecondoient cette propoſition de tout leur pouvoir. Mais on s'obſtinoit toûjours à l'encontre. Bien qu'à conſiderer la naiſſance & la condition, le Conte eſtoit pour le contrepeſer; ſi eſt-ce qu'outre l'échange ſes amis promettoient une conſiderable rançon; mais on n'y voulut point entendre, ou ſi on en faiſoit ſemblant, on l'obligeoit à des ſommes ſi deſraiſonnables que cela engloutiſſoit abſolument tout le bien de ſa maiſon. Il offrit d'aller en Hongrie avec ſes amis faire quatre ans la guerre à ſes dépens contre le Turc: mais cette offre fut reiettée, ſous pretexte qu'on ne pouvoit prendre confiance que quand il ſeroit hors de priſon, il ne demeureroit point en Flandres, ou n'y reviendroit point incontinent aprés en eſtre ſorty, faire la guerre contre l'Eſpagnol. Enfin on en vint juſques à ce degré de barbarie, que de luy faire ſuggerer ſous main, que pour donner une ſuffiſante caution de ne porter jamais les armes contre le Roy Catholique, il faloit qu'il ſe laiſſaſt crever les yeux. I'ay eû horreur quand i'ay veu des enſeignemens certains qu'un des plus celebres capitaines & des plus hommes de bien de ſon ſiecle, avoit eſté reduit à de ſi grandes extremités, & à peine l'euſſe-je creu ſi je ne l'avois ſçeu que par la lecture des hiſtoires & par le rapport d'un tiers. Mais 7. ou 8 lettres qu'il en a faites de ſa propre main à ſa femme, m'ont rendu

rendu la chose si indubitable, que sur sa foy je la donne icy pour telle, & y adioûterois volontiers cét advertissement qu'il addresse luy-mesme à la Noblesse de France, de se donner bien garde de tomber entre les mains des Espagnols, n'estoit qu'ils font à cette heure la guerre d'une autre sorte, & qu'on y use de part & d'autre de beaucoup plus d'humanité. C'estoit une tres-facheuse deliberation à prendre, que de rachetter sa vie, ou se tirer d'une prison perpetuelle, en laquelle il estoit detenu dans une horrible spelonque, par la perte de ses yeux. Mais il s'y resolut pourtant, & témoigna diversesfois que c'estoit avec une grande tranquilité d'esprit qu'il le faisoit, se consolant & consolant sa femme & ses amis par ces considerations: c'est que cette calamité, d'avoir esté privé de la veuë, soit par quelque accident de maladie, ou par la main de leurs ennemis, estoit arriuée à beaucoup d'autres honnestes gens & mesmes à des Empereurs; & que d'ailleurs, trois jours de vie avec les siens, & dans la compagnie de ses bons amis, luy estoient plus à souhaiter, que plusieurs années dans une condition si lamentable. Sur tout, en de si tristes pensées il se resjouïssoit dans l'esperance de se trouver avec ses freres dans les saintes assemblées, pour y entendre encore la predication de l'Evangile, & y chanter les loüanges de son Dieu. Car tout ce qu'il escrivoit sur ce sujet estoit meslé de discours de pieté, qui môntrent une entiere resignation à la volonté de nôtre Seigneur, & un mépris extraordinaire des choses visibles & corporelles. Ie ne sçay quelles considerations empescherent l'execution de cette proposition; mais je voy par les lettres de ce grand homme, que sa femme luy mandoit, que tous les gens d'honneur qui en avoient la connoissance, crioient à l'encontre avec quelque espece d'execration, & faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour le dissuader de consentir à des conditions si cruelles, relevant ses esperances par les promesses

qu'il luy faiſoient, d'employer toutes ſortes de moyens, de recommandations & de puiſſances, pour luy en faire avoir de meilleures, & qui ne rendiſſent pas le reſte de ſa vie miſerable, & entierement inutile à l'Egliſe & à l'Eſtat. Peut-eſtre qu'enfin ſes ennemis eurent honte de preſſer une choſe de cette nature, & que quant à luy il ne perſiſta pas dans ſes offres afin de complaire à ſes amis. Mais tant y a que ſes propoſitions s'evanoüirent, & qu'il ſe reſolut quant à luy à attendre patiemment ce qu'il plairoit à Dieu ordonner de ſa liberté. Cependant il paſſoit le temps à quelques recreations. Car quand ceux à la garde de qui il avoit eſté commis, eſtoient un peu de meilleure humeur enuers luy, ou que les ordres qu'ils receuoient d'ailleurs leur permettoient de luy donner quelques moyens de ſe recréer, il ſe promenoit ſur les remparts du Château, & meſme ioüoit quelques fois avec ceux qui y commandoient, comme c'eſt l'ordinaire des gens de guerre. Mais il eſtoit extremement moderé en cét exercice, & ne s'y adonnoit que pour faire comme les autres, & pour n'eſtre pas eſtimé de mauvaiſe humeur. Il trouva meſme que le gouverneur de Limbourg, & le Sieur de Monceaux dont i'ay parlé cy deſſus, ayans voulu faire quelques experiences touchant le grand œuvre des Alchimiſtes, & retiré dans leur fortereſſe quelcun de ces gens qui ſe vantent d'y ſçavoir de grands ſecrets, la Noüe contribua cent eſcus pour avoir ſa part de ce divertiſſement. Dequoy ſa femme eſtant advertie, elle eut peur que l'ennuy de la priſon, & l'exemple, & la compagnie, ne l'emportaſſent à faire à ce meſtier là quelque notable dépenſe, dont ſa maiſon fuſt incommodée, & de laquelle puis aprés il euſt ſujet de ſe repentir. Car il eſt arrivé à beaucoup de gens de ſe ruïner à chercher la pierre philoſophale, & de tourner miſerablement pluſieurs mille livres de rente en fumée, ſous eſperance d'aquerir d'immenſes treſors. Mais il luy manda in-

continent qu'elle ne se mist point en peine, & qu'il ne s'engageroit point si avant dans cette affaire, que les siens en reçeussent la moindre incommodité. Qu'il n'avoit esté porté à cela que par une simple curiosité de voir quelques unes des operations de ces gens, qui promettent de si grandes choses, & pour en connoistre la vanité. Que ses tresors estoient au ciel, & qu'il tenoit comme pour rien toutes les richesses de la terre, en comparaison de la connoissance de Dieu & des progrés que par sa grace il faisoit tous les jours en la pieté. Enfin, qu'il avoit bien d'autres pensées, & d'autres occupations que de s'amuser autour des fourneaux, & que par ce peu qu'il en avoit veu, il recognoissoit des-ja que la pierre philosophale estoit une pure folie, & que ceux qui la cherchoient ny trouveroient que du vent. Et je croy que c'est cela qui luy donna l'occasion de composer depuis ce beau chapitre où il traitte de cette matiere dans son livre intitulé *Discours politiques & militaires*. Les occupations dont il parloit estoient la lecture & l'escriture, à quoy il vacquoit incessamment, nonobstant la foiblesse de sa veuë, les indispositions de sa personne, & les advis des medecins. Mais il disoit qu'il aymoit mieux mourir qu'estre privé d'une chose en laquelle seule il mettoit sa consolation & sa ioye. En effect, il leut une infinité de livres en ce malheureux seiour, & y fit quantité d'ouvrages, dont les uns ne paroissent point, & les autres sont venus dans les mains des hommes. Ceux qui ne paroissent point sont entr'autres des Annotations sur toutes les vies de Plutarque, avec un abregé de cét incomparable ouvrage, où sans doute nous eussions appris beaucoup de belles & de bonnes choses; les pensées d'un si grand homme ne pouvant estre que tres excellentes sur un si merveilleux sujet. Celles qui paroissent encore sont les observations sur toute l'histoire de Guicciardin, dans lesquelles ceux qui manient les affaires d'Estat, ou qui s'adon-

nent à la guerre, peuvent également s'avancer en la connoissance de leur mestier: & de plus ce volume de Discours, dont le Cardinal Bentivoglio parle en ces termes. *Ce fût*, dit-il, *en cette prison où il fût plusieurs années, qu'il composa une grande partie de ses Discours Politiques & Militaires, qui sont en si grande estime en France; sa nation donnant à l'auteur cette loüange, qu'il a aussi bien sçeu manier la plume que l'espée, & qu'il ne valoit pas moins en paix qu'en guerre.* Et de fait les raisonnemens y sont si justes, les pensées si claires & si profondes, le stile si pur pour le temps, les matieres si bien choisies, les instructions si belles, & les digressions mesmes quelques fois si divertissantes, qu'il falloit qu'il se possedast merveilleusement bien, pour estre capable de si excellentes productions, en un lieu ainsi resserré, & dans un estat auquel de quelque costé qu'il se tournast, il ne voyoit que des apparences de mort, ou, ce qui egale en quelque sorte la mort, une perpetuelle captivité dans une espece de caverne. Et ce qu'il y a de plus recommandable, c'est qu'outre l'extreme affection qu'il y témoigne à sa nation, il y montre une merveilleuse equanimité envers ses ennemis mesmes. Car pour ce qui est de la France, le principal but de cette belle composition est de trouver les moyens de la restablir en son ancienne splendeur; & quant aux Espagnols, bien qu'il eust beaucoup de sujet de se plaindre de leur cruauté, il ne laisse pourtant pas de reconnoistre en eux de belles vertus, & partout où l'occasion le requiert, il en fait une mention tres honorable. Mais pour retourner à mon propos, sa principale occupation, & le divertissement ordinaire & presque continuel de la Noüe en ce triste lieu, estoit la lecture des liures de Theologie, & la meditation des matieres du salut, par où il fit de si grands avancemens en la pieté, qu'il ny a aucune de ses lettres qui n'emporte de fort vifs & comme incomparables caracteres. Tantost il y dit qu'il ne voudroit pas pour cent

mille

mille escus n'avoir esté ainsi affligé de la main de Dieu, eû egard aux douces consolations qu'il luy a fait sentir en ses ennuis, & à l'asseurance de son amour dont il arrouse sa conscience. Tantost faisant comparaison des vanités de la vie du monde avec la meditation de l'esperance du ciel, à laquelle il s'estoit attentivement appliqué depuis sa prison, il dit que l'horreur des tenebres dans lesquelles il est detenu, luy est plus agreable que n'ont esté autres fois les Cours des Princes, & l'esclat où il y avoit vescu. Tantost il raconte le plaisir qu'il prenoit à lire dans la Parole de Dieu les exemples de la patience des Saints, & particulierement l'histoire de l'affliction de Job, & des persecutions endurées par David, de la comparaison desquels avec luy il tire beaucoup de riches enseignemens à toutes sortes de vertus, mais particulierement à l'humilité. Car il dit que leur estant de beaucoup inferieur en tout, Dieu ne laisse pas de luy faire goûter les mesmes cõsolations qu'à eux, & de le former si bien à aquiescer à sa volonté, qu'il espere que quelque jour l'exemple de sa tribulation, & de la maniere dont le Seigneur luy a donné de la soûtenir, sera utile aux gens de bien & à la santification des fidelles. Il mesle quelques fois dans ces propos des considerations sur les propheties, & des speculations sur les nombres qui s'y rencontrent, & semble n'estre pas tout à fait esloigné de l'esperance que des ce temps là plusieurs, & nommement Brocard, avoient conceuës, de quelque grande & signalée delivrance que Dieu devoit enuoyer dãs peu de temps à son Eglise, & de quelque notable prosperité. Mais tout aussitost il adioûte que cela est fort incertain, exhorte sa femme à ne s'y arrester pas trop, & à chercher avec luy sa principale consolation dans l'esperance de la felicité du Ciel, dont nous avons le fondement dans les promesses de l'Euangile. Et pour donner un échantillon de la constitution de son esprit, je mettray icy premierement une lettre de sa femme, & puis

 aprés

aprés une autre de luy. Voicy donc comment elle en escrivoit au Seigneur de la Muce. *Monsieur, je ne pourrois jamais douter de la vraye & sincere amitié que vous avés toûiours montrée envers Monsieur de la Nouë & tout ce qui luy appartient, par tous les bons effets que les occasions ont requis, dont luy & nous vous en demeurons obligez. Quand il plaira à Dieu le retirer de la calamité en laquelle il est, & luy faire quelque ouverture pour en sortir il vous en remercira le plus dignement qu'il luy sera possible. Ie reçeus hier de ses nouvelles. Les adversaires n'ont encore rien relasché de la rigueur qu'ils luy tiennent. Mais par la grace de Dieu il ne perd pourtant patience, & moins aussi l'esperance qu'il a conçeuë de promesses divines, & le bien qu'il sent & experimente en icelles, luy fait facilement oublier l'affliction & le mal qu'il endure. A voir ses lettres je le trouve comme tout transformé, & semble qu'il n'ait plus rien de commun avec le monde: mais qu'estant de cœur & d'affection transporté au ciel, il ne goûte plus que ce qui est divin & celeste.* Entre les papiers qui se sont trouvés en sa maison de Montreuil Bonnin, il y en avoit un au dos duquel estoit escrit: Lettre de Monsieur de la Nouë comme il estoit prisonnier, en datte du 2 de Juin 1583 que je transcriray icy tout du long, afin que l'on sçache tant la façon de laquelle les Espagnols le traittoient, que celle de laquelle il l'a supportoit, & ses occupations en une si longue souffrance. *Ie ne sçay*, dit-il *comment les affaires du monde peuvent aller: cependant gouvernez vous y prudemment. Et sur tout avant que rien entreprendre qui importe, priés toûiours Dieu de bon cœur; car vos pas seront dirigez: Ie sçay bien que les tempestes qui sont survenuës sont grandes: mais ne doutés point que Dieu ne les demesle. Ie vous veux parler de ma disposition: Elle s'ameliore: mais ce ne sont pas vos medecins qui en sont cause: c'est une continuelle & ardente priere que je fais à Dieu, qui a eû pitié de moy, selon son ancienne misericorde. Car i'ay au moins cette commodité que je puis toûjours lire & escrire,*

qui

qui ſont mes conſolations. Ma principale eſtude eſt és eſcritures, auſquelles i'eſtime toûjours profiter de plus en plus: & c'eſt le precieux treſor que i'ay troué, qui me donne un contentement incomparable. Toutes choſes au prix ne ſont que vanité. Ma patience croiſt, & ma conſolation attend l'accompliſſement des promeſſes de Dieu, qu'il fait à ceux qui ſont en extreme affliction. Vous les verrés & moy auſſi effectuées, quand le temps determiné ſera venu, qui nous eſt encore caché. Toutes fois je vous puis aſſeurer qu'il ne ſera pas long d'autant que par experience & ſentimens interieurs, i'en juge aucunement. Parquoy travaillés: car paraventure Dieu benira vos labeurs, & ceux de tous nos amis. Ce n'eſt à nous à luy preſcrire les moyens de nous aider: ſeulement il le faut requerir qu'il beniſſe ceux qu'il luy plaira. Eſtant en Flandres vous verrez ce qui ſe paſſe. On dit par deça qu'on traite tantoſt avec les uns, & tantoſt avec les autres. Quoy qu'il ſoit, faites avec nos amis que je ne ſois pas oublié, car il m'en prendroit mal. Il me ſemble que quoy qu'on ait determiné contre moy, vous devés procurer que tous les priſonniers de delà ſoient bien traittés. Car quelque jour les cruautés & inhumanités ſeront congneuës, & on verra que nous n'auons voulu uſer de revanche. I'ayme mieux endurer que non pas qu'on fiſt endurer autruy à mon occaſion, encore qu'il n'y ait jamais eu barbare traité comme moy: mais ce Seigneur l'a ainſi permis pour mon inſtruction, & il fera un jour reluire les fruits de mon affliction. Vous leur pourrez toûiours remontrer qu'en deux ans & demy qu'il y a que je ſuis icy, ie n'ay pas eû ce privilege de me pouvoir promener une ſeule fois dans une cour ou jardin, pour prendre l'air, n'ayant bougé d'une horrible ſpelonque où je ſuis. I'ay eû de grandes & extremes angoiſſes par cy devant, que vous avez pû voir par mes mouvemens, ayant ſenti toutes les peſanteurs d'une mortelle affliction, & n'ayant point fait conte de ma vie. Cependant je ſuis preſt de la laiſſer quand il plaira à Dieu; mais il m'a un peu releué de mes douleurs par les conſolations de l'eſprit. Ie me doute bien qu'on

machi-

machine souvent ma mort. Toutes fois sans ordonnance celeste je sçay qu'aucun ne la peut avancer. Ie vous prie, & tous nos amis aussi, de considerer la longueur de ma prison, qui est merveilleusement dure, estant seul comme je suis. Mais les conseils de Dieu sont admirables. Ie sçay qu'il m'instruit, mais je ne sçay pas pourquoy. Triés mes amis qu'ils prient pour moy: car cela profite. Escrivés aussy au Roy de Navarre, & à Monseigneur le Prince, & leur faites entendre la misere de ma condition & la prison perpetuelle qu'on m'a signiffiée. Ie m'asseure qu'ils en auront pitié: Car je suis de leurs anciens serviteurs. Messieurs de Montmorancy & de Châtillon me sont amis. Entretenés-les toûiours en leur bonne volonté, afin qu'ils ne perdent les occasions de m'ayder. I'ay beaucoup de bons amis en ces quartiers là, entr'autres je m'asseure que Mess. de Segur, du Bartas, du Plessis, de la Marsillere & du Pin, veilleront toûiours pour moy. Priés les en de ma part, & me recommandés toûjours à eux, afin qu'ils se souviennent de moy, car il en est temps ou jamais, maintenant qu'on m'a signiffié cette perpetuelle prison, ou plustost cette mort. Certes le Seigneur a compassion de ceux à qui on denie misericorde. I'espere que ie seray deliuré devant que la derniere persecution de France arriue, laquelle ne sera pas petitte, & y a encore de la besongne taillée. Cependant quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. Ie vous avois escrit il y a quelque temps qu'un jeusne public eust esté necessaire. I'estime qu'en ces grandes afflictions on se convertira à Dieu. Quant à moy, je ne m'attens pas tant aux moyens humains, que je decline de l'esperance que i'ay en Dieu, lequel comme il m'a envoyé une affliction extraordinaire, m'aidera aussy extraordinairement s'il luy plaist. Ie seme en pleurs & en larmes, mais i'espere que le Seigneur me fera moissonner en joye. Vous avés veu la deliurance merveilleuse d'Anvers. Croyés que ses miracles ne sont attachés en un lieu. I'attendray le terme de mon affliction selon la volonté de Dieu. S'il est possible faites que j'aye quelque commodité de me promener quelques fois. Car je suis icy comme dans le

toureau

taureau de Thalaris, plus mal traité qu'un parricide. Dieu vueille que je pardonne à mes ennemis, comme David & Iob ont fait aux leurs. I'ay esté esprouvé jusques au dernier degré, mais i'ay appris beaucoup. Il y a encore du mal à passer pour le corps dont nous sommes membres. Mais le refuge est certain. Et ne faut pas penser qu'estant hors d'icy je sois hors de toutes miseres : car il faut parachever la course en souffrant : mais il y a des relaches. Ie puis dire avec David, encore que je ne sois qu'un vermisseau: Dieu m'a jusques au fond plongé, des fosses noires & terribles : mais la fin sera heureuse. Dieu prepare un bel œuvre. Nous ne devons point nous enquerir que ce sera, mais le supplier de parfaire ce qu'il a commencé. Nous dirons avant qu'il soit long-temps. Advis nous estoit proprement, que nous songions tant seulement. Le Seigneur Iesus Christ qui m'a donné santé corporelle, me la donne spirituelle s'il luy plaist. Mais je vous puis dire que ma maladie a esté horrible en douleur & continuation. Ie ne perdray cependant rien en mon martyre, puis que i'ay trouvé le tresor caché. Car i'ay des talens que je mettray quelque jour à proffit. Recommandés moy bien à tous mes bons amis, & qu'ils se souviennent de moy. Car je les verray de mes yeux corporels. Ecrit le 2 de Iuin 1584. Le stile de cette lettre, dont les coppies que i'en ay veuës ne portent point la suscription, semble môntrer que la Noüë l'avoit escrite à son fils pour estre envoyée en France & communiquée à tous ceux de sa maison. De sorte qu'il s'en est trouvé des extraits entre ses autres papiers; mais l'original en est demeuré aux Pays-bas où le fils demeura plusieurs années aprés le pere, par un accident qui adjoûta beaucoup à l'ennuy de sa prison. Ce jeune Seigneur marchant glorieusement sur ses traces, acqueroit une grande reputation en ce pays-là. Il y fit plusieurs belles actions militaires, dont une entre les autres a esté jugée digne des monumens de l'histoire par les escrivains du temps. Le Duc de Parme tenant Anvers assiegé, assiegoit en mesme temps le Fort de Lillo, basti dans l'Escaut

entre la ville d'Anvers,& l'emboucheure par où cette riviere se décharge dans la mer. On faisoit tout ce que l'on pouvoit pour defendre cette place à cause de son importance, & la Nouë-Telligny avoit donné l'advis de faire certaines tranchées, qui incommodoient extremement le Prince de Parme,& qui depuis furent nommées les tranchées de Telligny. Mais voyans que ceux qui estoient dedans ne s'y deffendoient pas assez bien à son gré, il s'y jetta luy mesme, avec une bonne trouppe de François, & le principal commandement luy ayant esté deferé, il establit premierement un tres-bel ordre dans la place, & puis il pourveut à la defence des dehors, & obligea l'ennemi à se reculer plus loin qu'il n'estoit, & à laisser davantage de terrain aux assiegez : puis au lieu qu'il ny avoit auparauant de gardes establies que sur les remparts, il en mit aux dehors jusques prés des logemens & des tranchées de l'ennemy, & ainsi il le tenoit esloigné de la contrescarpe. Plusieurs jours se passerent en cét estat,qu'il se faisoit souvent quelque combat dans les dehors; mais quand Balfour Escossois, avec 4. compagnies de soldats de sa nation,fût venu de Zelande,& se fût jetté dans la place avec Telligny, alors Telligny fit tant de sorties, & harcela tellement les assiegeans, qu'aprés trois semaines ou un mois de siege, le Duc de Parme fit retirer doucement son artillerie, & puis leva tout à fait le siege de devant Lillo. Mais plus la Nouë avoit de joye des belles actions de son fils, plus fût grand le rengregement de son affliction, quand il en entendit la prise. Il s'estoit retiré dans Anvers, pour avoir sa part de ce siege, & S. Aldegonde & luy faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour rendre inutiles les efforts de l'ennemy. Mais il y avoit une grande confusion dans la ville, & le peuple ny obeissoit pas aysement aux gens de commandement. S. Aldegonde donnoit souvent advis de l'estat des affaires en Zelande, où les Estats estoient ordinairement, & sur tout l'hi-

ver eſtant venu,il les prioit de ſe ſervir des commodités,qu'il preſentoit pour leur faire avoir du ſecours & des rafraichiſſemens,parce que les nuits alloient eſtre longues & obſcures & propres à tromper l'ennemy, & que la violence des vents leur aideroit à attaquer ſes vaiſſeaux, qui ne pourroient soûtenir leur effort & celuy de la tempeſte tout enſemble. Quoy qu'il dit, il ne le leur pouvoit faire goûter, & on luy répondoit que ce qu'il mettoit en avant, n'eſtoit pas approuvé par les gens entendus en la Marine. Il prit doncques enfin la reſolution d'y envoyer Telligny meſme, pour leur repreſenter l'eſtat des choſes, & les faire conſentir à ce qui eſtoit expedient. Telligny, quoy que jeune, avoit des-ja une treſgrande experience au fait de la guerre,& une prevoyance bien loin au delà de ce que ſon âge portoit. Il avoit toûjours eſté de cette opinion, que ſi on ne ruïnoit de bonne heure une digue faite par le Duc de Parme auprés de la ville, qu'on appelloit la digue de Coeſteyn, elle ſeroit enfin cauſe de la perte des aſſiegez. C'eſt pourquoy il avoit ſouvent fait inſtance que les Eſtats enuoyaſſent là quelques trouppes pour l'attaquer & pour la perçer, ou que s'ils ny vouloient pas hazarder leurs gens de guerre, au moins ils fiſſent ſemblant d'attaquer la garniſon qui eſtoit à Ordamme, & qui defendoit la digue, afin que pendant ce temps là, ceux qui eſtoient dans le fort de Lillo la peuſſent attaquer. Ayant donc cette affaire fort à cœur à cauſe de ſon importance, il dreſſa quelques memoires de la façon dont il s'y faudroit gouverner, & les ayant mis dans ſa pochette,il partit de nuit dans une galere d'Anuers, & ſe mit en chemin pour aller trouver les Eſtats. Mais ſoit que l'ennemi euſt eu advis de ſon partement ou non, tant y a qu'il tomba entre les navires du Prince de Parme, commandés par Gaſpar de Robles Sieur de Billy, Gouverneur de Limbourg où ſon pere eſtoit priſonnier. Quoy que la partie fuſt extremement inégale, il

ſe defendit pourtant vaillamment. Enfin, ayant perdu trois de ſes gens, & ſe voyant bleſſé d'une harquebuſade au haut du bras, prés l'épaule, de ſorte que le coup luy fracaſſoit les deux clavicules, il vit bien qu'il ſe faloit rendre, & tira ſes papiers de ſa pochette pour les jetter en l'eau. Mais ils furent apperceus par l'ennemy, qui les peſcha, & qui reconneut par là l'entrepriſe, & quant à luy il fût, ſans eſtre penſé, mené dans une charrette priſonnier à Gand, diſtant de dix grandes lieuës, & delà au chateau de Tournay, où les Eſpagnols luy firent un fort fâcheux & fort rigoureux traitement. Cet accident eſtoit capable d'accabler tout autre homme que la Nouë, & il luy eſtoit d'autant plus ſenſible, qu'il croyoit qu'il eſtoit arrivé par quelque imprudence, & que l'ardeur de la jeuneſſe avoit emporté ſon fils à faire une action où il y avoit quelque temerité. Neanmoins, aprés les premiers mouvemens de ſa douleur, voicy comment il en eſcrivit à ſa femme. *Aprés que j'ay ſçeu que mon fils avoit eſté pris & mené à Tournay, je me ſuis imaginé que vous auriez de l'ennuy, non ſeulement pour luy, mais auſſy pour moy, d'autant paraventure que cét horrible coup n'achevaſt de me porter par terre. Pour cela ay-je bien voulu de bonne heure prevenir tous inconveniens, qui ne ſervent qu'à alonger les triſteſſes, en vous advertiſſant par la permiſſion de Monſ. de Cherebourg, comme aprés avoir luitté avec les miennes, & non ſans grands efforts, je leur tiens maintenant le pied ſur la gorge, afin que vous vous diſpoſiez de ſuivre le meſme exemple. Ce redoublement d'affliction qui m'eſt ſurvenu au temps que je devois plûtoſt eſperer quelque ſoûlagement, m'a eſté grief. Mais quand je conſidere que celuy qui l'a envoyé trouvera toûjours matiere tres-abondante en nous de nous traitter dix fois pis, je ferme la bouche à tous murmures, & puis l'ouvre pour dire avec Daniel, Seigneur, à nous eſt confuſion de face, & à toy juſtice & loüange. Venant aprés à conſiderer ſa ſouveraine bonté & miſericorde, alors l'eſpoir me releve, & je m'aſ-*

ſeure

ſeure que cette affliction ne ſera autre que tres-profitable, tant à celuy qui ſouffre du corps, qu'à nous qui ſouffrons en l'eſprit. Conſolés vous donc vous qui eſtes la moins bleſſée, veû que moy qui dois l'eſtre beaucoup, me conſole: & vous ſouvenés de ce qui eſt eſcrit des beaux fruits qui procedent des tribulations quand on s'en ſçait bien prevaloir: Car puiſque par icelles la foy ſe purifie, la patience s'accroiſt, & l'humilité ſe forme, ne ſont ce pas des cauſes ſuffiſantes de ſe resjouïr aprés avoir lamenté, & de rire aprés avoir pleuré? Ie deſirerois que par cette-cy mon fils ſçeuſt ſi bien profiter, qu'il en devint plus ſage: & ſuis certain que s'il euſt voulu croire vôtre conſeil, il ſe fuſt plus eſtudié à ayder à ſon pere qu'à le mettre en nouvelle peine. Ne laiſſés pourtant de le ſecourir en ce que vous pourrez, en luy donnant les conſolations neceſſaires entremeſlées de reprehenſions douces, afin qu'en luy montrant ſon erreur, il ne ſoit pas trop contriſté. Au reſte je vous prie qu'en travaillant pour luy & pour moy vous ayés vôtre unique recours à prier celuy qui peut benir toute vos peines. Ne faillés de m'eſcrire ce que vous aurez appris de ſa ſanté, & ſur ce je priray Dieu vois avoir en ſa garde. De Limbourg le 4. de Decembre 1584.
Telle eſtoit en tous ces facheux accidens, la diſpoſition de ſon ame. Mais neanmoins cette ſageſſe, cette douceur & moderation d'eſprit que tout le monde admiroit en luy, n'empeſchoit pas les Eſpagnols de croire qu'ils tenoient un lion enfermé, & que s'ils venoient jamais à le laiſſer aller, il leur feroit de terribles ravages. C'eſt pourquoy ils eſtoient reſolus ou de le retenir perpetuellement, ou au moins, s'ils luy donnoient ſa liberté, de luy arracher auparavant les dents & les ongles. Dans toutes les propoſitions qui s'eſtoient faites par l'eſpace de 5. ans pour le tirer de priſon, ils y avoient toûjours voulu mettre des conditions, ou barbares, comme celle qui concernoit ſes yeux, ou telles que ſon honneur & ſa generoſité ne luy pouvoient permettre d'y conſentir. Car outre qu'ils le vouloient obliger à ne porter jamais les armes

contre l'Eſpagnol aux Pays-bas & dans ſes autres Eſtats, ce qu'il accordoit avec repugnance, ils le vouloient encore contraindre à renoncer en quelque façon à ſa conſcience, au ſervice de ſon Roy, & à l'amour de ſa patrie, en promettant qu'en quelque occaſion que ce fuſt il ne feroit jamais la guerre que contre les ennemis du nom Chreſtien. Ce qu'il ne voulut jamais faire, quelque rigueur qu'on luy tient en ſa priſon, parce qu'eſtant autant qu'homme du monde religieux obſervateur de ſa parole & de ſon ſerment, il ſe voyoit par ce moyen les mains liées, pour n'oſer jamais rien entreprendre pour la defence de ſa religion, ny pour le ſervice du Roy de France ſon Prince naturel, & pour celuy de ſon Eſtat. Enfin pourtant à force de ſolliciter, les Eſpagnols relâcherent quelque choſe de leur coſté; & du ſien, diverſes grandes & importantes conſiderations le reduiſirent à conſentir à des conditions tout à fait extraordinaires. Son fils, comme i'ay dit, eſtoit auſſy priſonnier, & ils ne pouvoient ny ſe ſecourir ny ſe conſoler l'un l'autre. Sa femme affligée au dernier point, le preſſoit ſans ceſſe de prendre ſa liberté à quelque condition que ce fuſt, pourveu qu'il conſervaſt ſes yeux, parce qu'auſſy bien, en l'eſtat où il ſe trouvoit, il eſtoit abſolument inutile à ceux de la Religion, à ſa Patrie, & à ſa famille. D'ailleurs, Noircarmes, dit de Selles, Seigneur des Paysbas, priſonnier entre les mains du Prince d'Orange & des Eſtats, qu'ils avoient donné à la Nouë pour ſeureté de ſa vie, eſtoit mort en ſa priſon. Le Conte d'Egmont, l'autre garent de ſa conſervation, eſtoit en tel eſtat, qu'il y avoit danger que ſa mort, ou quelqu'autre calamité, n'empeſchaſt qu'il ne fuſt plus envers les Eſpagnols en la meſme conſideration en laquelle il eſtoit auparavant; & qu'ils ne l'abandonnaſſent entierement pour contenter la paſſion qu'ils avoient contre la Nouë. Car l'ennuy que ce Conte avoit de ſa priſon, les incommoditez

qu'il

qu'il y souffroit, & le chagrin qu'il avoit de voir que le Roy d'Espagne faisoit si peu de cas de sa personne, qu'il aimoit mieux le laisser ainsi perir miserablement, que de consentir qu'on l'eschangeast, avoient premierement alteré, & comme demonté son esprit, & depuis tellemét affoibli son corps, qu'il s'en alloit, ce sembloit, mourant, ce qui eust indubitablement esté funeste à celuy qu'on luy opposoit en l'échange. Au reste, l'air reclus de cét horrible seiour où on gardoit la Nouë, & ses continuelles indispositions, bien qu'elles n'eussent rien diminué de la tranquilité de son esprit ny de la grandeur de son courage, avoient debilité son corps. La Ligue, qui mettoit alors en France les choses en estat de se renverser sans dessus dessous, luy faisoit prevoir qu'à l'advenir le traité de sa delivrance se trouveroit encore plus difficile. Enfin, Princes, Seigneurs, amis de toutes parts, le solicitoient à se tirer delà à quelque prix que ce fust, deust-il passer le reste de ses jours en personne purement privée. Tellement que vaincu de tant de considerations, il s'accorda à ce qu'on desira de luy, & dont je rapporteray icy les articles tout du long, afin qu'on sçache bien particulierement, combien un seul Gentil'homme François a fait de peur à l'Espagne. Les voicy : *Points & articles ayans esté respectivement conditionnés, promis, jurés, & arrestez, entre Monseigneur le Prince de Parme & de Plaisance, Lieutenant, Gouverneur, & Capitaine general pour le Roy Catholique és Pays-bas, pour & au nom de sa Majesté, d'une part : Et le Sieur de la Nouë sur sa delivrance, d'autre, ils ont esté redigés en la forme & maniere qui s'ensuit. En premier lieu, le Sieur de la Nouë, pour parvenir à sa delivrance, a solemnellement promis & juré, promet & jure par cette, entre les mains de son Altesse, de jamais ne porter les armes, servir, ou faire acte d'hostilité contre sa Majesté Catholique ou ses successeurs: sçavoir est, en Espagne, Italie, Bourgongne, esdits Pays-bas ou autres pais appartenans à sadite Majesté,*

jesté, sous quelque pretexte, ou pour quelque occasion que ce soit, ny mesme par cõmandement de Roy, Prince, ou autre, qui luy pourroit estre fait. Comme semblablement il a juré & promis doresnavant ne se trouver ésdits Pays-bas en quelque sorte & sous quelque couleur que ce puisse estre, si ce n'est avec prealable congé ou passeport de sadite Altesse, ou d'autre gouverneur general y commandant au nom de sadite Majesté Catholique. Pour seureté & corroboration de laquelle promesse sienne, il mettra incontinant aprés sa sortie desdits Pays-bas, son fils, qui luy reste, en ostage és mains de Monseigneur le Duc de Lorraine, pour y demeurer l'espace d'un an. Et outre s'est obligé en cas de contravention, de payer au proffit de sadite Majesté, la somme de cent mille escus d'or. Pour laquelle Monseigneur le Prince de Bearn se constituera répondant. Et à cet effect obligera les terres & biens qu'il possede ésdits Pays-bas, avant que proceder à l'elargissement dudit Sieur de la Nouë. Et comme ledit Sieur de la Nouë avoit aussi promis de bailler Monseigneur le Duc de Lorraine pour répondant de la mesme somme, suivant la promesse qu'il avoit dudit Seigneur, & qu'à cause des presentes alterations de France, il semble qu'il en est un peu refroidy, il promet neanmoins quand il aura parlé à luy, de le faire condescendre à ce point, tant au moyen des pleiges qu'il luy baillera en son propre pays, que pour l'esperance qu'il luy donnera qu'il ne portera les armes contre Monsieur de Guise; & dont il a supplié qu'il pleust à sadite Majesté se contenter pour cette heure de la responsion de Monseigneur le Prince de Bearn de cent mille escus: & davãtage de la vie du Sieur de Telligny, que ledit Sieur de la Nouë oblige encore, jusques à ce qu'il ait mis ce que dessus à execution. Ce que acceptant sadite Altesse, icelle luy accorde à cet effect le temps & terme de quatre ou 5. mois au plus tard. Mais si d'aventure, comme les choses les plus seures sont incertaines, il advenoit que Monseigneur le Duc de Lorraine le refusast, le dit Sieur de la Nouë promet de faire obliger un grand Prince d'Alemagne, pour ladite somme de cent mille escus d'or pour les payer audit Sieur Duc au profit de sadite Maiesté en cas de contravention à la promesse susdi-

ſuſdite. Et au defaut d'un Prince Alemand, il promet de faire obliger une caution en Suiſſe à Monſeigneur le Duc de Savoye, pour la méme ſomme, qui tournera au profit de ſadite Majéſté Catholique, avenãt que ledit Sieur de la Nouë contrevienne à ſa parole. Promettant encore en outre ledit S. de la Nouë, de tant faire que leſdits Seigneurs Ducs de Lorraine & de Guiſe donneront leur parole par eſcrit, & ſous leurs ſeings manuels, & ſëels accoutumez, qu'il n'enfraindra ce qu'il a promis. Ce qu'il ne doute point d'obtenir quand il aura parlé à eux meſmes, & ſe mettra plûtoſt en gage entre leurs mains, juſques à ce qu'il aura accompli cét article. Et advenant que ledit Sieur de la Nouë ne puſt effectuer l'une de ces trois obligations d'argent dans le temps ſuſdit, il promet ſur ſon honneur & foy de gentil-homme de ſe venir rendre en oſtage és mains de Monſeigneur le Duc de Lorraine, pour y eſtre tant qu'il y aura donné une autre obligation valable, le tout ſans aucune exception, en payant ſeulement ſes depens. Et finalement outre l'accompliſſement des choſes ſuſdites, ledit S. de la Nouë promet de faire effectuellement eſlargir & mettre en liberté Monſeigneur le Conte d'Egmont ſans rançon, en payant ſeulement ſes dépens. Comme auſſi reſpectivement ledit S. de la Nouë ſera eſlargi, & mis en liberté, & conduict la part que Monſeigneur le Duc de Lorraine ſera, ou bien és mains de Monſieur de Guiſe, accompagné ſeulement de deux ou trois gentishommes, tels que ſadite Alteſſe choiſira, pour l'aſſiſter en chemin, moyennant la foy, parole & promeſſe que ledit S. de la Nouë a promis, qu'avant tout œuure il ira trouver leſdits Seigneurs la part où ils ſeront, pour y accomplir ce que deſſus a eſté promis; pour delà ſe retirer en ſa maiſon, aprés avoir donné ſatisfaction auſdits Seigneurs Ducs de Lorraine & de Guiſe, & ce auſſi ſans rançon, en payant ſes deſpens: Deſquels points & articles ont eſté faits & dreſſez trois divers eſcrits tous trois ſignés de la main de ſaditte Alteſſe, & dudit S. de la Nouë, pour eſtre les deux gardés par ſadite Alteſſe au nom de ſadite Majeſté, & le troſieſme par ledit S. de la Nouë, en temoignage de quoy, &

pour la verification de ce que dessus est dit. Fait à Beure, ce 28. *Iuin* 1585. *signé Alexandre, &, la Nouë.* Quelques historiens parlans de la deliurance de la Nouë, se contentent de dire qu'il fût eschangé avec le Conte d'Egmont. Et quand il n'y auroit eû autre chose qu'un simple eschange, il luy auroit esté honnorable, parce qu'estant en quelque chose inferieur au Conte en biens de fortune & en dignité, il eust fallu necessairement que la compensation se fust faite par le moyen de la vertu. Et puis, les hommes de grande naissance ne souffrant pas volontiers d'estre eschangez sinon avec leurs egaux, la reputation de la vertu de la Nouë devoit estre bien illustre & bien reconneuë, puis que les parens & les amis du Conte & le Conte mesme, demanderent & poursuivirent cette permutation avec une chaleur & une perseverance extraordinaire; & sans cela il y a toute apparence que les Espagnols n'eussent pas encore laissé aller ce redoutable prisonnier. Mais les conditions qu'ils luy imposerent & qui m'ont fait souvenir de celles qu'on exigea du grand Roy François à Madrid, montrent bien en quelle consideration ils l'avoient, & combien ils estimoient qu'il leur estoit important d'estre deliurés d'un tel ennemy. Le Duc de Lorraine avoit bien de la bonne volonté pour la Nouë & faisoit grand cas de sa vertu. Le Duc de Guise ne le haïssoit pas, & témoignoit qu'il ne luy imputoit du tout point la mort de Besme, le tenant trop homme de bien & trop genereux pour estre capable d'un artifice semblable à celuy par lequel on disoit que Bertoville l'avoit fait perir. Mais ce ne furent pas les simples mouvemens de generosité & de bonne volonté envers luy qui les firent intervenir pour cautions de sa promesse. Ils avoient peur que tost ou tard il ne fut mis en liberté; & sçachans bien qu'il n'estoit ny de sentiment en matiere de religion, ny d'humeur & d'inclination à favoriser les desseins qu'ils tramoient pour leur grandeur,

deur, ils le vouloient rendre inutille au Roy de Navarre, ou mesmes aliener en quelque façon ce Prince de luy. Neanmoins, il ne fût pas plûtost hors de prison, que le Roy de Navarre fournit l'acte de sa ratification avec joye, & obligea pour luy tout le bien qu'il avoit en Flandres, & dans la Conté de S. Paul. Et quant aux autres, la Nouë ayant parlé à eux, ils fournirent aussy les leurs sans aucune difficulté: Mais le temps fit naistre peu aprés de si extraordinaires occurrences, qu'il peut, comme il fit prendre les armes contre l'un & contre l'autre, sans prejudicier à sa parole, & sans faire tort à son honneur. Ayant passé en Lorraine, & fourni ses cautions; il s'en vint au Plessis les Tournelles maison qu'il avoit en l'Isle de France, où sa femme faisoit ordinairement sa demeure depuis qu'il fût prisonnier, pour avoir plus aisement de ses nouvelles. Son second fils, nommé Theophile de la Nouë, qui à peine estoit sorti de son enfance, estoit auprés du Roy de Navarre, & il le faloit tirer de là, pour le donner en ostage, comme son traitté le portoit. Il escrivit donc de là au Roy de Navarre pour cet effect, & par le mesme porteur il envoya une lettre au Plessis-Mornay, qui estoit retourné vers ce Prince, pour le prier de luy ayder à obtenir ce qu'il desiroit. Les termes en estoient tels: *Monsieur, I'envoye mon secretaire que bien connoisses, vers le Roy de Navarre, à fin de le supplier qu'il me preste mon fils Theophile, que je luy ay dedié, pour un an seulement, pour le mettre en ostage suivant ce que i'ay promis. Cela m'est bien dur, d'avoir achepté une liberté si captive: car je me voy encore prisonnier en mes enfans. Mais ils ne se déplairont à mon advis d'ayder à leur pere. Vous verrez par mon traitté de deliurance comme i'ay esté mené. Cependant quelque rudesse qu'on m'ait faite, si me semble-t'il advis que je ne dois alterer ma promesse, veù mesmement que ces gens là nous accusent que nous n'avons ny loy ny foy. Mon secretaire vous dira plus amplement comme toutes choses se sont passées. Ie suis infi-*

niment marry de ce que je n'ay pû voir le Roy de Navarre, ny mes bons amis de par delà, desquels je croy que vous tenés le premier rang. Ce sera quand il plaira à Dieu. Ie vous prieray donc, Monsieur, d'aider à ce que mon fils me soit renvoyé. Car paraventure quand on le verra en Lorraine, on sera plus disposé à me rendre l'autre, lequel je desirerois fort estre auprés de moy, pour parachever à luy donner une bonne forme, de laquelle il est aucunement capable. Ie ne puis vous dire davantage. Ce qui me fera recommander humblement à vôtre bonne grace; suppliant le createur, Monsieur, vous tenir en sa sainte garde. du Plessis aux Tournelles ce 14 Octobre. Au bas il y avoit escrit. Vôtre ancien & tres fidelle amy, prest à vous faire service, La Nouë. Et au dessus *A Monsieur, Monsieur du Plessis superintendant de la maison du Roy de Navarre.* Ce qu'il demandoit fût fait : on luy envoya son fils, & il le mit entre les mains du Duc de Lorraine, où il fût un an entier à Nency. Aprés avoir passé quelque temps au Plessis, il obtint un passeport du Prince de Parme, qui le luy donna fort civilement, pour aller voir son fils, & de fait il alla à Tournay, où il le vid, & luy donna les consolations & les conseils qu'un tel fils pouvoit recevoir d'un tel pere. Tout cela se passa justement au temps que la Ligue commença à se rendre formidable à toute la France & au Roy, & qu'à son instigation, ou pour mieux dire, par sa contrainte, il fit contre ceux de la Religion ce sanglant Edict que l'on nomma l'Edict de Juillet. La Nouë se voyant inutile à ceux de sa profession dans le Royaume, & hors des termes de pouvoir rendre aucun service à l'Estat mesme, & d'ailleurs bien qu'il fust aimé du Roy, ny ayant point de seureté pour luy ny pour sa famille sous la rigueur d'un tel Edict, ny de contentement à demeurer en France, quand pour son particulier il y eust eû quelque seureté, il prit la resolution de s'en aller à Geneue, où il mena sa femme avec luy. Avant que de rapporter les choses qui luy arriverent là, je veux icy representer

ſenter une lettre double que ſon fils luy fit tenir, afin de faire voir la gayeté, la generoſité, la pieté & la profondeur du ſens de ce jeune Seigneur, en un âge ſi peu advançé, & en une condition ſi fâcheuſe. La premiere qui ſe preſentoit aux yeux, eſtoit eſcrite d'une encre ordinaire, & addreſſée à ſa mere, en ces propres termes icy. *Ma Mere: Vous ne ſçauries croire combien i'ay receu de contentement quand on m'a rendu vos lettres, & celles de mon Pere, dattées du 13. d'Avril, entendant par icelles le bon eſtat ou vous eſtes tous deux, dont je n'avois rien entendu il y a fort long temps, que il y a environ deux mois que Monſieur Boyer m'eſcrivit de Cambray que vous vous portiez bien. Mais ne me mandant point plus particulierement de vos nouvelles ny le lieu où vous eſtiez, quoy que je l'en euſſe tres-inſtamment prié, cela me faiſoit douter du reſte. Ie loüe Dieu que vous vous portez bien, & le ſupplie vous vouloir longuement maintenir en cet eſtat. Ie ſuis marri puis qu'il faut que je ſois abſent de vous, qu'au moins i'en ſois éloigné, ou en pays ſi different du vôtre, que je ne puis qu'en ſix mois avoir réponce d'une lettre; & encore eſt elle deux mois par les chemins. Voila de quoy je ſuis faché: mais d'autant que la facherie me ſerviroit peu, il vaut mieux la quitter toute à cette heure, & me resjouir de ce que ce n'eſt point encore pis. Il en ira autrement quand il plaira à Dieu. En quelque façon que tout ſoit, il le faut trouver bon puis qu'il luy plaiſt. Or voyant les longueurs ſuſdites, i'ay penſé que ce ſeroit le plus court d'envoyer un homme exprés vous trouver quelque part que vous feuſſiez, afin d'en avoir réponce une fois, & d'autant que je ſuis en doute du lieu ou vous eſtes, i'addreſſe ce porteur à Nancy à mon frere, lequel le luy pourra dire à la verité. Si vous avez reçeu 5 ou 6 lettres que je vous ay eſcrites depuis ſix mois, vous aurez entendu bien à plein de mon eſtat icy, & ſpecialement du fait de ma dépence, qui eſt toûjours mon principal ſujet. Par la derniere que je vous ay eſcrite il y a environ deux mois par la voye de Monſieur Boyer, je vous mandois ce me ſem-*

ble, que j'estois quitte jusques à cette heure là, avec l'argent qu'il me venoit d'envoyer; mais qui conte sans son hoste, conte deux fois, ce dit-on. Ie vous diray donc, qu'envoyant ce porteur, j'ay fait conte pour jusques au dernier jour de ce mois qui sera environ le temps que ces lettres arriveront vers vous, Dieu aydant, & trouve qu'en ce temps là je seray redevable de cent cinquante escus: & pour le vous faire entendre, il vous souviendra s'il vous plaist, que je vous ay mandé par cy devant, que pour la depense de moy & de mon laquais j'avois accordé à quarante escus par mois, lesquels estant dix & demy depuis que mon pere passa par icy, & que je changeay de logis, jusques à la fin de cettuy cy, font la somme de quatre cens & vingt escus, & puis à un qui me fournist de licts & linceux, & me fait blanchir mon linge deux escus par mois, qui font vingt & un. Puis j'avois pris trois escus par mois pour certaines petites choses necessaires, comme souliers, aiguillettes, & telles choses, qui font trente & un escu & demy: (quand il ny auroit que mon luth & mon espinette ils en mangent plus de la moitié.) Outre cela i'ay perdu sur les monnoyes de l'argent que i'ay receu avec ce qu'il m'a cousté en messagers pour l'aller querir, 25. escus. Et quand mon pere fût passé je fis faire un habillement pour voir le monde avec un manteau pour 22 escus & demy. Toutes lesquelles sommes ensemble font 520 escus: sur lesquelles i'ay receu à trois diverses fois 350 & 20 que j'avois encore lors, qui font 370. & 150 que je dois, font 520. Voila mon conte bien tost fait: les escus ne seront pas si tost trouvés. Toutes fois s'il s'en recouvre, je vous supplie d'en envoyer icy, selon que vôtre commodité le permettra, & le besoin que vous voyés que i'en ay. Ie vous ay desia mandé plusieurs fois, que s'il est besoin de dependre moins, je le feray. Vous n'avés qu'à me mander ce à quoy vous voulés que je me regle. Mais jusques icy je n'ay eû aucune réponce sur cela. C'est pourquoy je vous envoye cet homme exprés afin qu'il rétourne promptement, & m'informe à plein de la volonté de mon pere & de la vôtre. Il vous plaira aussi adviser pour ce que je vous ay mandé avoir accordé de

mes

mes gardes par le passé, à celle fin d'y satisfaire s'il vous plaist le plûtost qu'il vous sera possible. I'ay une autre debte qui est tout mon extraordinaire, asçavoir trente escus à un libraire, qui m'a jusques icy toûjours fourni à credit; mais à cette heure il me solicite fort de le payer. Ce que j'espere faire si vous me mandés dequoy, dont je vous supplie. Quant au reste je me porte fort bien graces à Dieu, & continuë toûiours de receuoir le bon traitement que ie vous ay toûiours mandé avoir du seigneur Castellan Mattio Coriuni, & du seigneur Lorenzo Gnotty son Alfier, ausquels i'ay beaucoup d'obligation pour les courtoisies que i'en ay receuës. Ie passe le temps, ou plûtost le temps me passe en estudiant, qui est mon seul, mais suffisant plaisir. Mon pere me mande que i'apprenne la langue Italienne. C'est pourquoy pour luy faire paroistre ce que i'en sçay, ie luy escris en ce langage, m'asseurant que ie seray plûtost excusé, ou presumant de le devoir estre, si je l'escris mal pour avoir esté en si mal plaisante escole qu'une prison, que si i'avois esté au pays d'où il vient. C'est pourquoy je n'ay pas fait doute de l'exposer au jour pour estre censuré. I'auray peut-estre encore assez, voire trop de temps de l'apprendre icy plus parfaitement. Ie vous remercie des nouvelles que vous m'avez mandées de ma sœur, & vous supplie luy faire sçavoir des miennes, & à ma tante de Genissac, & si vous avez moyen de leur faire tenir des lettres, me faire ce bien de m'en advertir, afin que je leur escrive. Ce porteur a de l'argent pour aller; vous luy en donnerez s'il vous plaist pour son retour. Ie vous supplieray derechef par luy envoyer addresse de recevoir argent en quelque ville de ce pays, & s'il est possible, faire tant que d'avancer deux mois. Nous en attendrions bien trois ou 4 aprés, & ne vous donnerois plus de fâcherie de long-temps. Ie vous supplie d'y donner ordre, & en attendant que Dieu me face la grace de vous aller trouver, je vous baiseray treshumblement les mains, & prieray Dieu, ma Mere, vous avoir en sa sainte garde. Du Chateau de Tournay, ce 17 de Iuin, 1586. Vôtre treshumble & tres-obeissant fils, Odet de la Noüë.

Telle

Telle estoit la modestie, la temperance, & la frugalité d'un jeune Seigneur de 25 a 26 ans, aisné d'une maison de plus de 40000tb. de rente: mais que les dépences faites pour le service du Public, les responsions faites pour les troupes Alemandes, & les autres choses de cette nature commençoient desja à incommoder. L'autre lettre estoit en interligne & dans les marges, escrite d'une autre sorte d'encre qui ne pouvoit paroistre, que par quelque eau artificielle, mais qui non obstant quelques lacunes se lit encore ainsi. *Mon Pere, I'ay veu ce que vous m'écrivez en la lettre de ma Mere, du 13. d'Auril. L'Alfier d'icy m'avoit bien dit il y a plus de deux mois que vous estiez à Geneve pour l'amour du siege, & qu'on disoit à la Cour de son Altesse, que ce n'estoit point sans la permission, voire le commandement du Roy de France, & qu'en cela vous ne faisiez rien contre vos promesses. Ie louë Dieu qu'au moins vous avés trouvé si bon lieu à vous employer, puis que vous estiés inutile par force à vôtre patrie. Ie me doutois bien qu'on me retiendroit encore pour vous penser retenir de pis faire. Mais puisse-je demeurer toûiours icy, pourueu que vous puissiés servir à la cause que vous entreprenés. Ie pense qu'à l'occasion d'un seul & de moy, vous ne voudriez jamais laisser de servir à tant de gens de bien, comme aussi je vous supplie que jamais je ne vous sois si dommageable. Le Capitaine Mattio est allé à Spa le premier de ce mois: au partir de là il va trouver son Altesse. Ie l'ay prié de s'employer pour moy, luy remontrant le peu de sujet qu'on a de me retenir icy à cause du pays auquel il void bien que i'ay peu d'obligation, & peu de sujet de m'employer pour luy, veu l'ingratitude dont ceux d'Anvers ont usé en mon endroit.* C'est que par la capitulation d'Anvers, on stipula la liberté de tous les prisonniers qui avoient esté faits au siege, hors mis de luy, que les Espagnols ayans voulu excepter, ceux d'Anvers n'insisterent pas assés pour sa deliurance.) *Aussi que je n'y ay jamais fait la guerre par haine du Roy d'Espagne, mais pour vôtre occasion. Il m'a promis de s'employer*

ployer d'affection, & croy qu'il y peut beaucoup, car le Prince l'aime. Il m'a dit qu'il l'eust fait plûtost s'il eust receu vos lettres, mais on ne les luy a pas rendues, dont il a certes esté, extremement marry. Mais comme il m'a dit, il ne luy eust pas esté seant daller importuner son Altesse pour un sien prisonnier sans avoir quelque couleur de le faire, comme d'en estre prié de vous. A cette heure qu'il la va trouver, il m'a promis d'y faire comme il feroit pour un fils. Si ..... de luy escrire à Spa devant qu'il en parte, ou bien par ce porteur mesme, & d'icy on luy fera bien tenir vos lettres, cela me serviroit beaucoup, tant pour le prier de faire quelque chose pour moy, que pour le remercier de mon traitement, & le prier de continuer. Si vous trouviés bon d'escrire aussi seulement deux mots à l'Alfier, qui se nomme le Seigneur Loranzo Gnotty, le remerciant des courtoisies qu'il me fait, cela ne me pourroit que beaucoup servir. Quant à mon traitement de la part du Capitaine & de l'Alfier, ie ne pense point qu'ils le vueillent faire autre que tres-bon. Quand ils n'ont point eû les mains liées ils m'ont fait paroistre leur bonne volonté. Vn mois entier aprés que vous feustes passé, il n'y eut jour que je ne me pourmenasse trois ou 4 heures. Mais comme je vous ay mandé, il y eut des langues médisantes qui luy en firent faire un reproche par son A. qui luy commanda lors expressément de me tenir enfermé. Ce qu'il fit. Toutesfois ce n'estoit pas sans sortir encore quelques fois, & aller en son logis, auprés d'un sien neueu, fort honneste homme, qui estoit malade, ou nous passions le temps quasi tout le jour à diverses choses. Mais cela estant encore rapporté à S. A. depuis je n'ay plus bougé de la chambre. Que le Conte d'Egmont en soit cause autrement, je ne le pense pas. Seulement quand il vint icy il s'esbahit bien de la liberté que i'avois, & dit au Capitaine qu'il avoit esté tres-mal, & que i'en estois cause. Tout cela ne me nuisit de rien pour lors à l'endroit du Capitaine, comme je croy. s'il y a fait quelque chose depuis je ne sçay. Il peut estre. Le Capitaine m'a bien dit une fois qu'il ne me portoit gueres de bonne volonté. Quoy que c'en soit

il n'est point besoin d'en parler, puis que je ne m'en plains point. Comme de fait je n'en ay point de suiet, estant bien voulu de ceux qui me tiennent, & au reste ayant cette grace de Dieu que de prendre à plaisir l'estat où ie suis, que les autres estiment miserable. Vous sçauez trop mieux que moy que c'est d'estre prisonnier. Mais quant à moy, la prison ne me fâche nullement, plûtost la liberté me donne peine quand i'y songe. Mais i'ay mon recours à prier Dieu & puis à l'etude, à quoy depuis que ie me veux appliquer, ie ne changerois pas mon contentement avec celuy d'un Roy. Quant à l'argent, faites estat que ie suis entre les mains d'un homme de guerre qui n'a que sa paye; encore peu souvent est-on payé. Il n'y a pas un patart icy il y a long temps. Quant à mes gardes, ie croy vous avoir fait entendre comme il s'en est passé icy. Le Capitaine me dit l autre iour devant partir qu'il ne pretendoit que ie feusse contraint en rien en cela. Que si i'avois accordé de quelque chose, bien: mais cy aprés, que cela ne seroit remis qu'à ma courtoisie. Si en ay-ie esté solicité cent & cent fois devant que de le faire & me disoit-on que c'estoit de la part du Capitaine. Quoy que c'en soit je luy promis; je le paieray si je puis. Pour cette heure d'autant que je voy bien que vous n'auez argent à cet effect, faites s'il vous plaist réponce, & excusez vous sur le peu de moyen que vous avez à cette heure, à cause de la guerre de France. Si vous me pouvés enuoyer iusques à 200 escus, l'Alfier m'a dit qu'il attendra aprés qu'il seront dependus 4 ou 5 mois fort aisement; mais qu'à cette heure il est besoin de faire provision pour l'hiuer. Ce porteur n'est point homme avec qui i'aye quelque correspondance; afin que vous ne le croyés point, si d'aventure il le vous disoit. C'est un soldat de cette compagnie. Mon bras ne s'est point amendé il y a plus de six mois. Aussi n'y ay-je rien fait. Mais i'espere en guerir dans 3 mois ou jamais. Car il arrive icy un.....prisonnier qui estoit au Prince d'Orange, nommé Iosephus. Depuis qu'il est pris il a fait des cures qui sont des tiercelets de miracles. Entr'autres a-t'il guery un neveu du Capitaine Mattio qui estoit abandonné de tout le

le monde. Il vint icy avec luy pour le parachever, & croy qu'à son occasion il a obtenu liberté. S'il s'en reua, i'escriray à mes amis en Hollande si je puis. S'il me fait ce bon tour que de me faire ayder du bras, dont je desespere quasi, il meritera bien un bon present. Ce qui me donne opinion que le Co..... ne s'empesche gueres de moy, c'est que cette escriture n'est point decouverte, dont il sçait bien qu'usent les prisonniers. Car il enusoit aussi. Ie vous baise les mains & à ma mere. Dans la marge il y avoit: *Doresnavant quand i'escriray ainsi, je ne feray autre marque que d'escrire le nombre de l'année tout du long comme i'ay fait icy. Faites en de mesme s'il vous plaist, si vous voulés ainsi escrire, de peur qu'un chiffre comme il y avoit en vôtre derniere, donne quelque chose à soupçonner.* I'ay creu que le lecteur curieux ne seroit pas marry d'avoir la communication de cette lettre, & qu'elle ne vaut pas moins que quelques unes de celles qu'on imprime maintenant. Si les paroles n'en sont pas si delicates, ny les periodes si bien arrondies, il n'y a pas moins de bon sens, & y a sans doute beaucoup plus de beaux sentimens de pieté & de vertu. Le siege de Geneve dont il est parlé en cette lettre, ne fût rien sinon un bruit que le Duc de Savoye la vouloit assieger. En effect, bien qu'il n'entreprist point de siege formé, si est-ce que depuis que la guerre de la Ligue fût ouverte en France contre ceux de la Religion, ce Prince commença à harceler les Genevois d'une façon extraordinaire, par diverses courses qu'il faisoit faire sur leur territoire, & dont ils se vangeoient le mieux qu'ils pouvoient eux en faisant aussy sur son pays. Et la Noüe, qui ne sortit jamais en campagne pour cela, ne laissoit pas de leur ayder par ses conseils, & mesmes de les dresser de plus en plus à ce métier, se trouvant en leur place d'exercice, qu'ils appellent *le plain palais*, pour leur apprendre à se bien servir de leurs armes, à former leurs bataillons & leurs escadrons, & à faire leurs salves & leurs attaques de bonne grace, faisant comme un

maiſtre d'eſcrime qui prepare ſes diſciples à de vrais combats. Et les hiſtoriens diſent que Ceſar avoit accoûtumé de ſe trouver ainſi aux exercices de ſes ſoldats, & de leur montrer comment il faloit porter un pied en avant & retirer l'autre en arriere, lançer le javelot, ou ſe ſervir de la picque, mettre la main à l'eſpée, & frapper de pointe ou de taille, ſelon qu'ils avoient à combattre contre des gens de pied, ou des gens de cheval, des hommes ou des elephans. La reputation de la Nouë luy avoit bien de longue main acquis la veneration de ceux de Geneve, mais cette affection qu'il montroit à les inſtruire, la douceur de ſa converſation en toutes choſes, la conduite reiglée & exemplaire de ſa vie & de celle de ſa maiſon, & ce qui luy eſtoit en quelque façon propre & ſingulier, cette ſimplicité merveilleuſe de mœurs & de façons de faire, conjointe avec une prudence ſi profonde, une ſi vaſte capacité de toutes choſes, une valeur incomparable, & une ſcience extraordinaire en tous ces exercices du corps, les ravirent en admiration. L'une des plus agreables compagnies qu'il y euſt, eſtoit celle de Theodore de Beze, qui de ſon coſté eſtoit grand homme, & qui outre la connoiſſance qu'il avoit des choſes de ſon métier, eſtoit tres-entendu dans les affaires d'Eſtat, & particulierement dans celles de celuy de la France, & poſſedoit les belles lettres en un auſſy haut degré qu'aucun homme de ſon temps. Et comme il eſtoit excellent en la poëſie, principalement en la Latine, dont il avoit autresfois remporté en France de glorieux prix, il voulut donner à la Nouë une preuve de ſon eſtime dans un bel Epitaphe qu'il luy fit aprés ſa mort. On le peut trouver dans ſes poëmes, & il merite d'eſtre leu. Iacques Lectius en fit auſſy un, dont voicy les ſix derniers vers.

Quid laudes, la Nôe, tuas, tua dicere facta,
Certamus, ô, Vatum chori?

Car-

Carmina quid faciant? promittunt carmina famam,
Æternitatem carmina:
Ipſa canit populos la Noum Fama per omnes,
Parentat ipſa ÆTERNITAS.

De Freſnes auſſi, que les Edits de la Ligue avoient contraint de ſortir hors du Royaume, & qui s'eſtoit retiré à Lauzanne, ſçachant que la Nouë eſtoit à Geneue, s'y alla habituer, pour avoir l'avantage de communiquer ſouvent avec luy, & cette communication luy augmenta de telle ſorte l'eſtime que la commune renommée luy avoit fait concevoir pour ſes vertus, qu'il ſe comparoit en cela avec Chion, quand il eut fait connoiſſance avec Xenophon à Biſance. Car comme Chion diſoit qu'il avoit à remercier les vents contraires, & la difficulté qu'il avoit trouvée en la navigation, parce que cela l'ayant retenu plus long temps à Biſance qu'il ne s'eſtoit propoſé, il y avoit rencontré ce grand Capitaine & grand philoſophe tout enſemble, & avoit eú le moyen & le loyſir d'y pratiquer de prés ſes excellentes qualités. Ainſi diſoit de Freſnes qu'il avoit de l'obligation aux miſeres de la France de ce qu'en le banniſſant aux pays eſtranges, elles luy avoient fourni l'occaſion de paſſer 8 ou 9. mois de temps en la compagnie de la Nouë, & dans le plaiſir de ſa converſation. En effect il me ſemble que c'eſt avec beaucoup de jugement qu'il faiſoit comparaiſon de ces deux grands perſonnages. Car il y avoit en eux une meſme douceur de mœurs, meſme inclination à la connoiſſance des belles choſes, meſme capacité d'eſprit à quoy qu'ils ſe vouluſſent appliquer, meſme genie à la politique & à l'hiſtoire, meſme pureté & innocence d'actions, meſme ſuffiſance en l'art militaire, meſme grandeur de courage & meſme valeur. A quoy vous pouvez encore adioûter, en y remarquant neanmoins les advantages qu'ils y peuvent avoir eus l'un ſur l'autre, meſme pente naturelle aux contemplations

philosophiques & à l'eloquence, & mesmes mouvemens à la pieté. Car il est vray que Xenophon ayant eû ce bonheur de naître à Athenes, au temps que les lettres y fleurissoient & que l'eloquence y regnoit; & d'avoir esté nourry dans l'Ecole de Socrate, avec Platon & quelques autres, qui reveilloient sa belle ame par une noble emulation, il avoit aquis dans l'art de bien dire & dans la philosophie, un haut degré de perfection, auquel l'autre n'avoit peu monter faute d'une education semblable. Mais aussy avoit il eû ce malheur de se rencontrer en un temps, où tout estoit plein d'idolatrie & de superstition : au lieu que Dieu avoit fait la grace à la Nouë de naître dans le Christianisme, & de reigler ses inclinations à la pieté par les bonnes & pures instructions de la vraye religion. C'est ce mesme de Fresnes là qui qui s'estant trouvé pris de la Nouë à Lambale, lors qu'il y fut blessé à mort, comme nous verrons cy dessous, & qui ayant mis les mains sur ses papiers qu'il ne voulut jamais rendre, publia ses discours Politiques & Militaires quelque temps apres. Car il est bien vray que tandis qu'il estoit en prison, veillant & dormant, il avoit toûjours en l'esprit l'objet des miseres de la France, & le desir d'y pouvoir remedier, & de contribuer quelque chose à rétablir ce miserable Royaume dans le fleurissant estat auquel il estoit auparavant. Et c'estoit ce soin qui l'avoit porté à mettre la main à la plume pour coucher sur le papier les belles & judicieuses considerations qu'il faisoit sur ce sujet. Mais neanmoins il avoit eû plus de dessein de s'y satisfaire en particulier, que de les communiquer au public; & s'il n'empeschoit pas ses familiers amis d'en prendre la lecture, & d'en tirer de l'utilité, au moins sa modestie, & le peu d'estime qu'il faisoit de ses propres productions, l'eussent elles sans doute empesché de consentir qu'elles ne vinsent en lumiere par le moyen de l'impression, si de Fresnes ne l'eust ainsi procuré en quelque

sorte

ſorte à la derobée. Mais celuy dont la conuerſation luy apporta tout enſemble plus de plaiſir & plus de douleur, ce fut Guillaume Robert de la Marck Duc de Boüillon, Souverain de Sedan & de Raucourt. Ce Prince, comme eſtant extremement affectionné à la Religion Reformée, s'eſtoit intereſſé bien avant dans la conſervation des Egliſes de ce Royaume, & avoit beaucoup contribué à cette grande leuée d'Allemans dont le Prince Caſimir donna la conduitte au Baron de Donaw. Parce que cette armée venoit au ſecours du Roy de Navarre, & qu'elle avoit eſté faite pour luy, c'eſtoit à luy à y donner un Chef general, pour y commander en qualité de ſon lieutenant, s'il n'y pouvoit eſtre en perſonne; & il avoit nommé pour cela le Duc de Buillon. Les Allemans d'abord ne derogerent pas à cette nomination, & reconneurent ce Duc pour lieutenant du Roy de Navarre, mais ils defererent ſi peu à ſes ordres, que Donaw avoit toûjours entre les mains la principale partie de l'autorité du commandement. Cela donna beaucoup de fâcherie à ce jeune Prince; qui avoit le courage grand, & le deplaiſir en eſtoit d'autant plus ſenſible, que Donaw n'avoit pas plus d'âge ny plus d'experience que luy. Neanmoins il euſt digeré ce mécontentement particulier, ſi les affaires publiques feuſſent bien allées. Mais s'eſtant engendré quantité de piques & de partialités en cette armée, qui firent auorter tous les bons conſeils, & s'eſtant l'armée meſme enfin ruynée par les mutineries, les débandades & les combats deſavantageux, le Duc de Buillon en conçeut une triſteſſe tout à fait extreme. Il ſe retira donc à Geneve incontinant aprés cette déroute, en l'an 1587. comme la Noüe y eſtoit encore, & dés qu'il y arriva il commençoit à ſe ſentir de quelque indiſpoſition. Les uns ont dit qu'elle procedoit de l'ennuy de ſon eſprit; les autres l'ont imputée à quelques artifices de la Ligue, par ce qu'il mourut quantité de gens de condition &
de

de merite en ce mesme temps. D'où qu'elle vint, elle s'opiniastra de telle façon & se rendit si fâcheuse, que sur le milieu du mois de Janvier en suivant, il rendit son ame à Dieu. Deux jours avant que de mourir, il avoit fait son testament, par lequel il avoit institué son heritiere universelle en tous ses biens & seigneuries, Charlote de la Marck, sa sœur, à la charge, qu'elle ne changeroit rien en l'Estat de la religion dans les terres qu'il possedoit en souveraineté, & en cas qu'elle vint à deceder sans enfans, il luy substituoit François de Bourbon, Duc de Montpensier son oncle, & Henry son fils, Prince de Dombes, à la mesme condition, qu'ils ne changeroient rien en la religion qui estoit establie en ses terres, selon la confession des Eglises reformées de France. Que s'ils le faisoient, il substituoit à sa sœur le Roy de Navarre & ses heritiers, & derechef au Roy de Navarre & à ses heritiers, Henry de Bourbon Prince de Condé, lesquels il prioit de vouloir prendre le soin de procurer à sa sœur le mariage de quelcun qui fust d'une dignité convenable à sa naissance, & qui conservast la religion reformée à Sedan, à Iamets, à Raucourt, & autres principautés qu'il pouvoit avoir. Puis cela fait, par le mesme testament il recommandoit d'une façon tres-particuliere sa sœur à la Noüe son amy: luy donnoit la tutelle & le gouvernement absolu de toutes ses seigneuries, avec mille escus de pension annuelle pour honoraire, & le prioit de vouloir establir sa demeure à Sedan pour cét effect, luy attribuant une speciale intendance sur cette place là, & laissant le gouvernement particulier de Jamets à Robert Thin, dit Schelandre, personnage dont il avoit experimenté la fidelité & la vertu. Ce témoignage que le Duc de Buillon luy donnoit de son amitié, & cette confiance qu'il avoit en luy en une chose de si extraordinaire importance; joint que ce luy estoit une occasion de servir en quelque sorte au public, luy firent prendre resolution d'ac-

d'accepter la charge qui luy avoit esté donnée, quoy que cette affaire ne fust pas sans de tres-grandes difficultés. Mais avant que de s'acheminer pour s'en aller à Sedan, il arriva une chose remarquable, dont je prendray icy l'occasion de rapporter le commencement & le progrés, par ce qu'elle sert à faire connoistre le naturel de ce grand homme, & sa vraye generosité. Il avoit eû une sœur nommée Marguerite de la Nouë, qui fût mariée avec le Seigneur de Vezins, gentil-homme de haute condition & d'extraction illustre dans le pays d'Anjou. De ce mariage estoient issus trois enfans, deux filles premierement, & puis un fils, qui furent nourris quelques années dans la maison de leur pere. La mere estoit encore vivante, lors que son mary destournant ses affections d'elle, les avoit insensiblement portées, & puis fortement attachées sur un autre sujet, car il devint éperduëment amoureux de la demoiselle suivante de sa femme. Ce qui ayant donné beaucoup de déplaisir à cette genereuse dame, enfin par quelque accident que ce peut estre, elle mourut. Quand elle fût morte, Vezins voulut par de secondes nopces rendre legitime un amour qui ne l'estoit pas auparavant, & espousa celle qui luy avoit gaigné le cœur. On dit que c'est l'inclination des belles-meres de chasser hors de la maison de leurs maris les enfans d'un premier lict, & celles qui n'ont point d'autre raison de le faire, sinon qu'elles veulent estre maistresses absoluës d'un gouvernement où elle presument que ces enfans traverseroient leur autorité, se contentent de les éloigner par des voyages, par des mariages, & par d'autres tels establissemens. Celle-cy, qui portoit ses pensées plus loin, & qui vouloit que ses enfans, quand elle en auroit, fussent seuls heritiers de cette riche & fleurissante maison, suivit des voyes plus extremes. Elle fit mener en cachette ces trois petits enfans à Pardic en basse Bretagne, maison située sur le bord de la mer, & qui appartenoit

au Seigneur de Vesins, & là on les mit entre les mains d'un Pilote Anglois, avec qui elle avoit fait convenir de les faire perir; mais luy touché de compassion se contenta de les mettre chés quelque paysan sur la coste d'Angleterre, pour y estre nourris en enfans de basse naissance, & sans qu'on leur donnast aucune cognoissance de leur extraction. Car ils estoient encore tous trois si petits qu'on ne croyoit pas qu'ils s'en peussent souvenir. Ils furent donc menés en l'Isle de Garnesay, & sans dire qui ils estoient, aprés les avoir habillés en enfans de peu de consideration, on les donna à nourrir à quelques personnes de l'Isle, entre les mains de qui l'on mit quelque peu d'argent pour cela & de temps en temps l'on faisoit courir des bruits que ces enfants se mouroient l'un apres l'autre en la maison de leur pere jusques à feindre à diverses fois des enterremens. Les filles ne perdirent pas tout à fait la memoire de leur origine, mais estans devenuës plus grandes, & ayans oüy parler du Seigneur de la Nouë, elles se ressouvinrent qu'il estoit leur oncle & qu'elles l'avoient ainsi oüy appeller en leur maison. Elles luy firent donc escrire, & se firent reconnôitre à luy, & il fit tout ce qu'il peut pour leur procurer le retour en France, employant mesmes ses amis au conseil du Roy, pour avoir des lettres par lesquelles elles fussent reconneuës, & i'ay veu quelques unes des réponces qu'on luy faisoit là dessus. Le Pere, que l'on disoit n'avoir pas absolument ignoré le complot de la belle mere & de ceux qui la servoient en cette occasion, fit au commencement de la resistance à la reconnoissance de ces filles: mais enfin il y donna les mains & par des Lettres que i'ay leuës, il témoigna qu'il eust esté bien ayse qu'elles eussent esté nourries auprés de la Dame de la Nouë, femme d'excellente vertu. Mais il arriua diverses choses qui l'empescherent, & ces filles demeurerent en Angleterre, où elles moururent toutes deux. Quant au fils, incontinent

tinent aprés qu'il eut esté exposé en *l'isle de Garnesay*, il fût transporté à Londres, & parce qu'il estoit plus ieune, & qu'il n'avoit aucune communication avecques se sœurs, il perdit presque entierement le souvenir de son extraction, & apprit le mestier de Cordonnier. Neanmoins, quand il fût devenu grand luy estant demeuré quelques idées confuses, qu'il estoit venu de France, & issu de quelque bonne maison, & ayant oüy parler du soin que la Nouë avoit pris de ces deux jeunes Damoiselles, il soupçonna qu'il pouvoit estre leur frere, & parce qu'il apprit que la Nouë estoit en Flandres, il y passa pour se presenter à luy. Il le fit: mais il donna si peu de marques & de connoissance de son origine, & la Nouë vid si peu de lumiere en cette affaire, qu'il se contenta de donner advis à Vezins qu'un jeune homme s'estoit presenté à luy qui se disoit estre son fils: mais il ne fit pas grande instance là dessus de peur de quelque supposition. La Nouë ayant donc esté fait prisonnier il se passa six ou 7. ans sans qu'il ouïst parler de cette affaire, & cependant ce jeune homme battant, comme on dit, la semelle, s'en alla enfin à Geneue pour y travailler. Il y avoit des-ja quelque temps qu'il y estoit quand la Nouë y arriua, & sans qu'ils pensassent l'un à l'autre, la Nouë envoya dans la boutique de son maistre, pour demander quelque chaussure dont il avoit besoin. On la donna à ce jeune homme à porter, & il reconneut bien la Nouë; car il estoit assés reconnoissable, quand il n'y eust eû en sa personne d'autre marque qui le distinguast bien sensiblement d'avec les autres, que son bras de fer. Mais il n'osa se manifester, parce qu'à la premiere fois il n'en avoit pas eû grand contentement, & qu'il craignoit de l'offenser. La Nouë de son costé d'abord n'y prenoit pas garde, & 6 ou 7 ans de temps apportant beaucoup de changement, au visage & à la stature des jeunes hommes de cét âge, il ne pensoit à rien moins qu'à son neveu. Neanmoins,

moins, ce garçon ayant esté long-temps à l'entour de sa personne pour le chausser, il luy vit faire quelques actions avec grande liberté de corps, & tenir avec une assés belle asseurance quelques propos qui ne sentoient pas trop le compagnon cordonnier. Il l'envisaga donc un peu attentivement, & s'imagina voir en luy quelque air non seulement de celuy qu'il avoit veu au Pays-bas, mais encore de son beaufrere de Vezins, ce qui l'obligea à luy demander qui & d'où il estoit. A quoy ce jeune homme ayant répondu modestement, qu'il ne le sçavoit pas bien clairement, mais qu'il estoit celuy qui avoit eû l'honneur de le voir lors qu'il estoit en Flandres, & qui luy avoit dit qu'il se croyoit estre son neveu, fils du Seigneur de Vezins, il tomba au cœur de la Nouë qu'il estoit veritablement ce qu'il disoit. Il n'en fit pourtant pas grand semblant d'abord, mais l'enquit de diverses choses, de son education à Londres, de quand il avoit esté transporté, du lieu où il avoit esté premierement exposé en Angleterre, de la souvenance qu'il pouvoit avoir du moien par lequel il y avoit esté mené; & ce jeune homme, qui avoit aquis du jugement, & sans doute quelques connoissances ou qu'il n'avoit pas, ou qu'il n'avoit peu expliquer si distinctement auparavant, luy donna telle satisfaction, qu'il demeura persuadé que c'estoit veritablement l'heritier de la maison de Vezins. Il pouvoit le laisser là sans en faire conte, & par ce moyen il se fust ouvert l'entrée à la succession de sa sœur, & eust ramené dans sa maison, quantité de biens qu'elle avoit portés en mariage avec elle, & il ne luy falloit point d'anneau de Gyges pour cacher le defaut de son action. Mais il avoit l'ame trop belle & trop noble pour mettre le bien en consideration dans une telle occurrence. Il prit donc ce ieune homme auprés de luy, le fit habiller & eslever d'une façon convenable à sa naissance, en escrivit à son pere qui ne le voulut point advoüer, commença de poursuiure à la Cour

les

les choſes neceſſaires pour ſa reconnoiſſance, & la difficulté des temps ne permettant pas qu'il en peuſt venir à bout avant ſa mort, il laiſſa cette affaire à ſon fils, qui la pourſuiuit & l'acheua avec la meſme generoſité qu'elle avoit eſté commancée. Et il me ſouvient d'avoir oüy dire autresfois, que là Noüe le pere eſtant mort, & le fils continuant ſes pourſuites pour la reconnoiſſance de ſon couſin, ceux du ſecond lict qui pretendoient à la ſucceſſion de la maiſon de Vezins, luy firent offrir beaucoup davantage s'il vouloit abandonner. Car comme le procés eſtoit ſur le bureau, ayant eſté ordonné que le Seigneur de la Noüe le fils ſeroit oüy à la chambre, pour ſçavoir s'il perſiſtoit à reconnoiſtre cét heritier pour ſon veritable parent; ils enuoyerent vers la Dame de la Noüe qui eſtoit lors à Paris pour luy faire de grandes offres: & ne luy promettoient pas moins de vingt mille eſcus avec une terre de ſix mille liures de rente. Sa femme donques en quelque ſorte tentée par cette propoſition, & le priant de bien regarder à cette affaire, parce que ſi effectivement ce ieune hõme n'eſtoit pas ce qu'il ſe diſoit, ce ſeroit une haute imprudence que de ſe priver ſoy-méme d'un grand bien qui leur ſeroit legitimement acquis, il luy répondit en riant. *Et en doutes-tu m'amie, qu'il ne ſoit ce qu'il ſe dit eſtre? Ne vois tu pas bien qu'il reſſemble tout à fait à ſon pere, & qu'il eſt de meſme humeur que luy*? Ainſi rien ne les pût jamais détourner ny l'un, ny l'autre, le pere, dis-je, ny le fils, de ce genereux deſſein, de manifeſter & d'aſſeurer l'eſtat de leur proche parent, dont la poſterité jouit encore de biens de la maiſon de Vezins.

I'ay dit que c'eſtoit une choſe qui avoit beaucoup de difficultez, que de recevoir la tutelle & le gouvernement des ſouverainetés de Sedan, de Iamets, & de Raucour, que le Duc de Buillon avoit donnée à la Noüe. Car il falloit pour y aller, ſe reſoudre à paſſer à travers quantité de troupes ennemies & ſe hazarder au peril d'une nouvelle priſon. Il

ne pouvoit eviter qu'il n'euſt à demeſler avec le Duc de Lorraine, à qui il avoit l'obligation de ce qu'il l'avoit fort volontairement cautionné envers le Duc de Parme. Et ce qui ſembloit eſtre encore plus embaraſſant que tout cela, il ne pouvoit, ce ſemble, accepter cette charge avec bienſeance ſans en demander la permiſſion au Roy, qui non ſeulement ne le luy permettoit pas, mais qui meſmes le luy defendoit. La raiſon en eſtoit que les Ducs de Lorraine & de Guiſe qui avoient quelque temps auparavant commencé la guerre contre les Eſtats du Duc de Buillon, prenans l'occaſion de ſa mort, & de la fébleſſe d'une jeune Princeſſe deſtituée de tout conſeil & de tout appuy, la pourſuivoient chaudement alors, & taſchoient à ſe rendre maiſtres de Sedan & de Jamets, conqueſtes qui en effect leur euſſent eſté comme ineſtimables. Le Roy doncques eſtant alors extremement empeſché à parer aux deſſeins qu'ils avoient faits contre ſa perſonne & ſur ſa couronne, & à répondre aux inſolens articles qu'ils luy avoient fait preſenter pour l'accommodement des affaires, ne les vouloit pas offencer. C'eſt pourquoy la Nouë retardoit un peu ſon partement, & tentoit les voyes de douceur, eſſayant de terminer le different d'entre ces Princes & les Eſtats de Sedan, par des traittés amiables, & ſans qu'il feuſt neceſſaire d'en venir aux armes. Et ils faiſoient ſemblant de preſter l'oreille aux propoſitions d'un adjuſtement, afin d'amuſer la Nouë, & cependant prevenir les traverſes que leur pourroient donner en cette conqueſte, ou les menées ou les forces de pluſieurs autres pretendans. Car Robert de la Marck Mauleurier, oncle du feu Duc, diſoit que dans la maiſon de la Marck, il y avoit une tacite & ordinaire ſubſtitution des maſles, pour ce qui regardoit les ſouverainetés, & qu'ainſi elles luy appartenoient, parce que la ligne maſculine de l'aiſné avoit defailli, & qu'eſtant le plus proche, il eſtoit le plus habile à ſucceder

en

en vertu de la substitution. Le Duc de Lorraine sembloit au commencement n'avoir entrepris cette guerre, que pour se vanger de quelques injures qu'il pretendoit avoir receuës du feu Duc: Mais quand cette cause fût esteinte par sa mort, il tâcha de faire reviure quelques vieux tiltres auparavant incogneus, sur les quels il vouloit fonder ses pretentions sur ces terres. Touttes les places qui sont à cette heure sur les frontieres de la France, ont passé par tant de mains depuis l'établissement de la Monarchie, qu'il n'est pas mal-aisé à nos Rois de trouver des pretextes ou specieux ou veritables pour entreprendre sur leurs voisins. Et quand cette sorte de droits auroit alors manqué au Roy, celuy de la bien-seance suffit bien souvent aux grands Potentats, pour s'accommoder de ce qui se trouve en leurs voysinage. Le Roy de Navarre s'estant chargé de la protection des Eglises reformées, & ayant tellement meslé ses interests avec les leurs, qu'ils ne se pouvoient separer, pensoit à faire tomber ces petits Estats entre les mains d'un Seigneur de la Religion, & dés lors avoit proposé le mariage de quelqu'un d'eux avec l'heritiere. Le Duc de Montpensier n'avoit point de droit ancien sur ces souverainetés, bien qu'il fust oncle de Charlote, car il ne l'estoit que du costé maternel. Mais neanmoins, en vertu de la substitution cette succession pouvoit venir jusques à luy. Et quoy qu'il en soit, il eust beaucoup mieux aymé s'en saisir, sur quelque droit que ce fust, que non pas de la voir tomber entre des mains estrangeres. Le Duc de Guise, dont la vaste ambition embrassoit tout, faisoit sous main, & à l'insçeu du Duc de Lorraine, offrir le mariage de son fils à cette heritiere. En un mot cette Helene estoit le souhait de quantité de Heros. Mais les uns y alloient à la découverte, comme le Duc de Lorraine, qui tenoit Iamets assiegé; les autres y venoient par surprise, & s'en vouloient emparer en faisant semblant de la secourir.

Le

Le Roy eut la plus belle occasion de tous de s'en rendre maistre, s'l y eust employé des gens qui eussent eû assés de vigilance & de vigueur pour s'y servir de son autorité. Mais enfin toutes ces finesses furent inutiles, & l'affaire en demeura dans les termes de la force ouverte que le Duc de Lorraine employoit. La Nouë donques voyant que tous ces pourparlers d'accommodement n'aboutissoient à rien qu'à faire perdre du temps, estima qu'il ne falloit plus differer, & aprés avoir fait en grande diligence un voyage à Heidelberg, pour conferer avec le Prince Casimir, & puis estre retourné en pareille diligence à Geneve, pour mettre ordre à ses affaires & à son partement, il traversa le plus couvertement qu'il pût tout le pays qui est entre deux, & arriua à Sedan heureusement; bienque ce ne fust pas sans courir quelques uns des dangers qu'il avoit preveus. Quand il y fût arriué, il trouva que les affaires estoient en ces termes. D'un costé on avoit mis en avant le mariage de l'heritiere de Sedan avec le Prince de Vaudemont, & on se servoit pour cela de l'entremise de la Contesse d'Aremberg, parente de Charlotte, comme estant de la maison de la Marck: & pour mieux faire reussir ce projet, la Contesse mesme estoit venuë de Liege à Sedan, & avoit fait tout ce qu'elle avoit peu pour y dispòser & les esprits & les choses. La proposition en estoit plausible: car par ce moyen on se développoit de toutes les difficultés de la guerre; on s'asseuroit l'amitié du Duc de Lorraine; & on se mettoit en estat de ne point craindre les efforts des autres pretendans. Et quant à ce qui estoit de la Religion, le Duc de Lorraine faisoit promettre tout ce que l'on pouvoit desirer pour l'asseurer qu'elle demeureroit en l'estat auquel le deffunct Duc l'avoit mise. On ne conclud rien en cette affaire tandis que la Contesse fût là. Mais quand elle s'en fût retournée, la chose ayant esté mise en deliberation au conseil de l'heritiere, on trouva que cette proposition

tion n'estoit pas conforme à l'intention du Testateur, que la conscience ne permettoit pas à cette damoiselle, d'épouser un homme de religion contraire, & que les promesses qu'on faisoit en la recherchant, seroient en grand danger de n'estre pas executées quand on l'auroit épousée. On en escrivit donc à la Contesse aux termes les plus doux dont on se peut adviser: mais ce qui vint bien à propos pour s'excuser fût, qu'elle mesme ayant envoyé un gentilhomme nommé Rasoir à la Cour, pour induire le Roy & le Duc de Montpensier à consentir à ce mariage, il n'en remporta point de contentement. D'autre costé, pendant les allées-&-venuës qui se faisoient pour l'amour, le Duc de Lorraine maintenoit toûjours le siege de Jamets, & bien que Schelandre, qui estoit dedans, y fist tout le devoir qu'on pouvoit attendre d'un homme plein de vertu, si est-ce que ny ayant point d'esperance de secours ny d'hommes ny de munitions, il falut enfin venir à quelque composition. De l'advis donques de la Nouë la ville fût renduë à certaines conditions honorables, & Schelandre se retira dans le Château ; & trefues furent signées de part & d'autre pour six semaines, pendant lesquelles on rechercheroit reciproquement les moyens de paix. Si on ne s'en pouvoit accorder, on retourneroit à la guerre comme auparavant. La Nouë donc se voyant en estat d'estre obligé de reprendre les armes, qu'il n'avoit point encore reprises pour quelque occasion que ce fust depuis les articles qu'il avoit signés avec le Duc de Parme, craignit qu'ayant à les lever contre le Duc de Lorraine, l'on ne donnast une mauvaise interpretation à son action au prejudice de son honneur. Car de tous ceux de son siecle, il ny a eû aucun homme de quelque qualité qu'il fust, plus jaloux & plus soigneux de la conservation de sa reputation, principalement en ce qui regardoit l'innocence & la rondeur d'une bonne conscience. Il publia donc un Manifeste

pour expliquer les raisons de sa resolution, & y mit ces choses entre les autres. Premierement il y faisoit, comme par forme de preface, une haute protestation de l'integrité de sa conscience, & du soin qu'il avoit toûjours eû de ne rien faire qui peust deroger à l'honneur & à la vertu d'un gentil-homme, & prioit le lecteur d'en demeurer persuadé. Puis aprés il se plaignoit doucement de la dureté des conditions qui luy avoient esté imposées par les Espagnols, qu'il disoit estre telles qu'il sembloit que la fortune d'un si grand Potentat qu'est le Roy d'Espagne, dependist de la liberté d'un simple soldat: Que neanmoins il avoit jusques-là gardé sa parole fort religieusement, en sorte qu'on ne se pouvoit plaindre de luy: Que ç'avoit esté la cause pourquoy une armée d'Allemans devant l'année derniere devoit passer en France, & prendre sa route par la Lorraine, bien qu'il eust esté puissamment solicité par les prieres de ses amis, & mesmes de quelques Princes d'Allemagne, d'en prendre la conduite, il ne l'avoit pas voulu faire de peur de donner au Duc de Lorraine & au Roy quelque juste sujet de mécontentement contre luy: Que la dessus estoit survenuë la mort du Duc de Buillon, qui par son testament avoit, comme c'est la coûtume, recommandé ses Estats à la protection du Roy, deferé la tutelle de sa sœur Charlotte au Duc de Montpensier son oncle, & commis la garde de ses châteaux & forteresses à la Nouë, pour les defendre contre quiconque les attaqueroit: Que beaucoup de gens avoient creu que la mort de ce Prince auroit esteint avec sa vie les inimitiez que les guerres passées avoient causées entre le Duc de Lorraine & luy: mais qu'il en estoit autrement arriué, & qu'il avoit bien paru en cette occurrence, que ce n'est pas la seule haine & le desir de se vanger, qui cause les guerres entre les Princes, comme les querelles entre les particuliers; mais que le plus souvent il ny a que l'ambition & le desir d'enuahir l'autruy,

truy, qui donne naiſſance aux demeſlez qu'ils ont avec leurs voiſins : Qu'on en avoit une preuve en ce que le Duc de Buillon eſtant mort, les Lorrains s'eſtoient incontinent jettés en armes dans les Eſtats de ſon héritiere, fille, pupille, & deſtituée de ſupport: Que pour luy, il euſt bien pû en bonne conſcience, & ſans faire tort à ſa foy, repouſſer la force par la force, comme y eſtant obligé par la charge que le feu Duc de Buillon luy en avoit donnée, quand il l'avoit eſtabli dans le gouvernement de ſes ſouverainetés ; & neanmoins, qu'avant que d'en venir aux armes, il avoit enuoyé un des Gentis-hommes de la maiſon de cette heritiere au Roy, pour ſupplier ſa Majeſté qu'il luy pleuſt n'abandonner pas une Princeſſe qui eſtoit en la protection de ſon royaume, & qui imploroit ſon ſecours: Que le Roy avoit répondu qu'il en eſcriroit au Duc de Lorraine ſon beau frere, & qu'il le prieroit qu'il ſe deportaſt de tous actes d'hoſtilité : qu'au reſte le Duc de Montpenſier, oncle & tuteur de la Princeſſe, viendroit bien toſt à Sedan, qui verroit de plus prés l'eſtat des choſes, & pourvoiroit ſelon ſa prudence au repos & à la ſeureté de ce petit Eſtat : Qu'ayant reçeu ces lettres, il s'eſtoit tenu quelque temps en repos, & qu'ayant eſté à Heidelberg pour conferer de ces affaires avec le Prince Caſimir, il s'en eſtoit retourné de là à Geneve, ce qui l'avoit empeſché de ſe rendre ſi toſt à Sedan. Qu'y eſtant arriué, bien qu'il euſt trouvé tout le pays reſonnant du bruit de la guerre & infeſté des courſes de l'ennemy, & que ſans aucun reſpect à la Maieſté du Roy, on ſerroit tous les jours Jamets de plus prés; neantmoins avant que de reprendre les armes, il avoit ſouvent eû des pourparlers avec les ſerviteurs du Duc de Lorraine, & principalement avec la Conteſſe d'Aremberg, couſine de la Princeſſe, pour voir s'il y auroit moyen d'en venir à quelque bon accommodement, & que meſme il s'eſtoit accordé à une treſue de ſix ſemaines ; afin qu'on

eust plus de loysir de deliberer sur les propositions qui se mettoient en avant : Que tout cela n'avoit de rien profité: Que derechef il avoit fait ce qu'il avoit pû envers le Sieur de la Ferté, pour détourner le Duc de Lorraine d'une entreprise qui ne luy peut estre sinon honteuse & dommageable ; car ce ne luy peut estre chose honorable, ny qui luy tourne à profit, que d'attaquer injustement une jeune fille telle qu'estoit cette Princesse, sans qu'elle luy eust fait aucun tort : & que ce mauvais conseil luy ayant des-ja tant cousté, il luy estoit aysé de conjecturer qu'els en pourroient estre & les progrés & l'issuë: Qu'il avoit & fait & dit toutes ces choses là avant que d'en venir à des resolutions extremes, afin que l'on trouvast moins estrange si ayant tant de justes causes de faire la guerre, & s'estant chargé de la defense de cette pupille, & des places qui avoient esté recommandées à la protection du Roy, il prenoit les armes contre le Duc de Lorraine, auquel d'ailleurs il recognoissoit qu'il avoit beaucoup d'obligation de ce qu'il avoit voulu intervenir pleige pour sa liberté : qu'il devoit plus à sa patrie & à son Prince qu'à tout autre, & que leur nom le doit emporter à la balance par dessus les bien faits de qui que ce soit : Que les enfans mesmes sont excusés quand ils font quelque chose contre leurs peres pour le service de leur Patrie, & qu'il n'avoit engagé sa foy au Duc de Lorraine, sinon à la condition qu'il ne fist point la guerre contre le royaume de France, ou que le Roy mesme ne luy donnast point quelqu'autre commandemant: Qu'il estoit clair qu'en faisant la guerre à l'heritiere de Buillon, on la faisoit contre le Roy & le royaume, en la protection duquel elle estoit : parce que la condition de l'Estat & de ses alliez estoit semblable, & qu'il avoit esté fort sagement dit par l'ambassadeur que le senat de Rome envoyoit à Hannibal, que les Carthaginois, en attaquant Sagonte, battoient les murailles de Rome: Que donques en

pre-

prenant les armes pour la Princesse Charlotte, & pour la defense de ses Estats, il ne violoit point la foy qu'il avoit donnée au Duc de Lorraine: Qu'outre l'affection qu'il devoit à sa Patrie, il y estoit encore obligé par la consideration de la tutelle de laquelle il estoit chargé, veù mesmes qu'il les prenoit, non pour commencer l'injure, mais pour la repousser, & que le Duc de Lorraine ne faisoit paroistre aucune juste cause de les avoir le premier leuées. Car le faisoit-il pour quelque droit que ses devanciers eussent pretendu sur l'Estat de Sedan; Il ne disoit rien de semblable. Ou pour se recompenser du dommage qu'il avoit reçeu de l'armée Allemande qui l'année derniere avoit passé en Lorraine? Il se devoit vanger, ou contre le Duc de Buillon, quand il vivoit, ou contre les Allemans, les Suisses, & les François, & non contre une pauvre pupille qui n'avoit rien contribué à ce dont il se plaignoit. Mais que c'estoit vne chose desormais claire à tout le monde, qu'en cette guerre ceux de la ligue ne visoient pas, ou à obtenir quelques justes pretentions, où à poursuiure par les armes la satisfaction des torts qu'ils avoient reçeus, & que c'estoit & au Roy & à la France qu'ils en vouloient. Car à quoy pouvoit tendre la guerre que l'on faisoit à Charlotte sinon la mesme où avoit tendu l'entreprise n'agueres faite sur Bolongne par les Ligueurs, & les troubles intestins qu'ils avoient suscités en l'Estat, & hors de l'Estat en Pied-mont, où on avoit employé & la finesse & la force pour s'emparer du Marquisat de Saluces? Que doncques necessité luy estoit imposée de repousser la violence par la violence. Que le Roy estoit ou obligé de dissimuler pour quelque temps cette offense que le Duc de Lorraine luy faisoit, ou si occupé ailleurs qu'il ne pouvoit pour le present donner ordre à cette affaire: l'autorité de sa Majesté s'avillissant cependant entre ses sujets, & les gens de bien estans par tout le royaume exposés à meurtres,

à rançonnemens, & à toutes ſortes d'injures plus inſupportables que la mort, & cela au moyen de ce qu'on fouloit aux pied la reverence des loix & des Edicts faits en leur faveur. Qu'il ſçavoit que les factieux, qui aimoient mieux une guerre perpetuelle que la paix de maintenant, ne manqueroient pas d'obiecter que c'eſtoient là des diſcours de gens infectez de l'hereſie; Que quant à luy il faiſoit une háute declaration qu'il vouloit vivre & mourir en la doctrine que l'apoſtre S. Paul avoit autres fois enſeignée à l'Egliſe de Rome, alors membre conſiderable de l'Egliſe Catholique qui eſtoit eſpanduë en l'univers: pourveu que cette doctrine fuſt telle qu'elle ſe pouvoit receuillir des eſcrits que l'apoſtre meſme nous a laiſſés. Mais qu'on en eſtoit reduit à de tels termes en ces derniers temps, que l'on tient pour Catholique quiconque hait la paix & la concorde: qui a dans la bouche la pieté & l'equité, mais l'injuſtice & la diſſimulation au cœur: qui demande le renverſement de l'Eſtat, qui fait des ligues ſecrettes avec ſes ennemis; qui ſouhaitte de tout ſon cœur la diſſipation du Royaume; & le démembrement de ſes parties pour en profiter, & pour ſe mettre en poſſeſſion de quelques pieces de ce naufrage: Qu'ayant quant à luy de tout autres ſentimens, il avoit auſſi pris une reſolution contraire, & qu'il avoit deliberé de s'oppoſer tant qu'il pourroit aux pernicieux deſſeins de ces ſeditieux, & d'employer liberalement ſa vie pour ſon pays, pour ſon Prince, pour l'Eſtat & la liberté, & pour la defenſe de la pupille qui luy avoit eſté commiſe; & de n'attendre pas que par ſa trop longue patience, ou par ſa foibleſſe ou laſcheté, les ennemis du royaume s'enflaſſent de courage, & qu'ils luy donnaſſent la meſme recompenſe que Sylla donna autresfois à ſon hoſte de Preneſte. Enfin il conclut que c'eſt aſſés parlé, & que deſormais il en faloit venir à l'action, en laquelle, pourveu qu'elle fuſt juſte, comme elle ſeroit, on ne

ne trouveroit rien à redire. D'ordinaire ces declarations que l'on fait, que c'est à regret que l'on en vient aux armes, sont des propos de bienseance, parce que la guerre a toûjours quelque chose d'odieux; mais quant à la Nouë, il y estoit si circonspect & si religieux en cette occasion, qu'il en venoit jusques au scrupule. Ce qui paroistra en ce que je vais raconter. Aussi tost qu'il fut arrivé à Sedan, il escrivit au Roy de Navarre pour luy en donner advis, & pour le supplier de contribuer, ce qu'il pourroit à la conservation de ce petit Estat & de celle à qui il appartenoit. Le Roy de Navarre luy répondit avec les demonstrations ordinaires de sa bonne volonté, & luy envoya dés le mois d'Octobre une instruction dressée par le Plessis-Mornay, comme elle se trouve encore maintenant dans le supplement imprimé à la fin du quatriéme volume de ses Memoires. Là il luy témoignoit qu'il estoit tres-aise d'entendre son arrivée à Sedan, où Dieu l'avoit conduit à travers beaucoup de difficultés, & le prioit de n'en partir pas, si ce n'estoit qu'il parust evidemment qu'il peust apporter plus d'appuy & de secours ailleurs. Il luy donnoit esperance de faire employer une partie de certaines considerables sommes de deniers qu'il faisoit receuillir par les Sieurs des Reaux; de Haraucourt & de Crecy, au secours des places de Sedan & de Jamets, & ce par l'advis de la Nouë, & des gens d'honneur & de conseil qui assistoient l'heritiere de Buillon. Il luy faisoit quelques autres ouvertures d'autres plus puissants secours qu'il tâcheroit de procurer, & pour ce qui le concernoit, il luy faisoit tenir ce langage. *Pour son particulier sçaura ledit Sieur de la Nouë, que ledit Seigneur Roy, si tost qu'il sçeut le bon succés que Dieu avoit donné à la Reine d'Angleterre* (en la défaite de la grande armée navale d'Espagne) *il luy depescha le Sieur de Pujolz pour se conjouïr avec elle, auquel il donna charge expresse de la supplier tres-humblement de sa part, & pour une tres-singuliere gra-*

gratiffication; d'affecter quelques prisonniers notables & signalés pour la delivrance entiere de la foy duditSieur, & de la personne du Sieur de Teligny son fils; ne desirant rien plus ledit Seigneur Roy que de le voir en repos, & libre d'exercer sa vertu, prudence, & experience, mesme en un temps que la malice & l'effort des ennemis de la vraye religion & de l'Estat, convie & solicite un châcun d'apporter à leur defense ce que Dieu a mis de bon en nous. Ce qui regardoit particulierement à ce que le Roy de Navarre employant toutes sortes de soins & de moyens pour faire lever une armée en Allemagne, il luy en vouloit donner le commmandement, qu'il sçavoit bien qu'il y auroit beaucoup de peine à luy faire accepter, tandis qu'il luy resteroit encore en la conscience quelque scrupule de sa promesse. Et de fait voicy comment le Plessis-Mornay en escrivoit à Montigny, *le Roy des Navarre desire une armée estrangere, & M. de la Nouë pour chef. Messieurs du Fresne & de la Tuillerie luy enporteront les memoires. Et cependant disposés-le à deposer tous ses scrupules.* Comme les affaires estoient en ces termes, arriva la mort de M. de Guise à Blois, où le Roy tenoit les Estats, & cét accident apporta aux vns de la joye, aux autres de la consternation, à la Ligue une telle irritation qu'elle s'emporta à des fureurs tout à fait extraordinaires. Et les efforts qu'elle fit en ce transport de colere furent tels, que le Roy ne se voyant pas encore en estat d'y parer, & n'estant pas en sureté à Blois, eust eû peine à trouver une des capitales des Provinces voysines où se retirer, tant l'esprit de rebellion en avoit soûleué contre luy, si Souvray ne se fust asseuré de Tours, ou il porta sa personne. La Nouë ayant appris la nouvelle de cette exécution, en jugea deux choses. La premiere, que le Roy se vouloit absolument détacher de la Ligue, & qu'il la vouloit étouffer, puis qu'il en avoit ainsi terrassé le Chef. La seconde, qu'il y trouveroit beaucoup de peine, & qu'il y auroit besoin de ses serviteurs. Et bien qu'en-

qu'entre luy & le Roy de Navarre il sembloit qu'il y eust encore un grand abysme, pour empescher leur reconciliation, il previt que la necessité des affaires de l'un & de l'autre le combleroit, & qu'ils ne seroient pas long temps sans joindre leurs armes. Pour donques commencer en quelque sorte cette reconciliation publique par le restablissement d'une amitié particuliere, de laquelle neanmoins l'Estat peust recevoir quelque utilité, il escrivit au Duc de Longueuille, fils de celuy chés lequel il s'estoit retiré à son retour des Pays-bas aprés la S. Barthelemy (lequel fils estoit alors à S. Quentin) & luy offrit de continuer envers luy les respects & les services qu'il avoit voüés à son pere, à qui il reconnoissoit avoir de grands obligations. A quoy ayant esté respondu par ce jeune Prince fort civilement, le commerce fut bien tost noué avec beaucoup de familiarité, de sorte que dés le mois de Janvier le Duc luy en escrivoit en ces termes. *Monsieur, si vous prenés pour heur la reconnoissance que i'ay de l'amitié qu'autres fois vous avés voüée à feu Monsieur mon pere, & de celle qu'il vous portoit, je suis tout plein de gloire qu'estant son heritier, je succede aujourd'huy à cette bonne volonté qui vous guidoit en son endroit; & peux bien dire qu'à bon escient je jouïs du plus riche heritage paternel, puis qu'avec vous la vertu m'est escheuë, dont je fais plus d'estat cent mille fois que de tous les biens de fortune que je possede en ce monde. Si l'aage m'eust plûtost permis de vous rendre la preuve de ce que je vous suis, c'est à dire tres-disposé d'une affection permanente à vôtre contentement, il y a des-ja long-temps que vous l'eussiés euë. Mais d'autant qu'il vous plaist qu'en ce regard prescription n'ait lieu, vous me surchargerés d'obligations plus estroites, dont vous me trouverés à l'advenir tres-bon payeur. Cependant entrevisitons nous de nouvelles, je vous supplie, & communiquons librement ensemble. Vrayement c'est à cette heure, comme vous m'écrivés, que ceux qui ont au cœur quelque ressentiment François, & quelque reste du*

devoir dont le sujet est tenu envers son Prince, le doivent employer & l'opposer aux mouvemens tumultueux de ce temps miserable, mais le venin de cette faction nouvelle, forgée pour la ruyne de l'Estat, a fait des maladies si extremes & contagieuses par tout ce royaume, que ceux qu'on estimoit les plus sains & moins frappés, s'en estans trouvés les plus infectés, selon l'exemple que i'en ai dans ce mien gouvernement je crains qu'ils n'y ait nuls remedes, ou bien s'il y en a, qu'on les applique trop tard. Puis aprés cela il se met à faire quelques reflexions sur les actiõs du Roy parle du mauvais estat où estoit la Province de Picardie, represente les conseils qu'il a envoyés à sa Majesté par un gentil'homme exprés, parle des propositions que Balagny luy faisoit faire, remercie la Nouë d'une armée nommée Pistole qu'il luy avoit envoyée, qu'il promet de garder chere comme venant de ses mains, & puis le convie à establir un chiffre avec luy. Au mesme temps il receut une autre lettre du Roy de Navarre, qui luy donnoit advis de l'effect que la nouvelle de la mort du Duc de Guise avoit produit en l'Assemblée de ceux de la religion à Niort, d'où il luy escrivoit. Puis il adioûtoit: *Ie vous diray donc pour le regard de Sedan & Iamets, qu'encore qu'il y ait espoir par cette mort de quelque delivrance, il ne faut laisser d'y travailler, & d'y apporter tout le secours que l'on pourra: comme de ma part je suis aprés nos Eglises, pour leur faire trouver bon d'envoyer une bonne somme de ce qui sera porté à Geneve, puis que d'ailleurs on en a recouvert si peu. Surquoy je vous diray que ie suis fort aise & louë Dieu de la resolution qu'avés prise & de vôtre declaration; m'asseurant que vous passerés plus outre, & ne voudrés plus long-temps laisser nosdites Eglises privées du fruit de vôtre vertu. En cette esperance je vous ay deferé la charge de l'armée que nous faisons lever en Allemagne, laquelle je vous prie de vouloir accepter, & de laquelle vous entendrés le dessein & mon intention par le Sieur de Tuilerie, que je depesche exprés par Angleterre; comme aussi par le Sieur du Fresne,*

ne, auquel i'en envoye de bons & amples memoires, leur ayant commis à tous deux cette negociation, ſelon & ſous vos bons advis & conſeils, avec exprés commandement de ne rien faire ſans vous, & de vous communiquer pour cét effect tout ce qui eſt de leur charge & inſtruction. Les deniers de Dauphiné & Languedoc ont pris le chemin de Geneve, & penſe qu'ils y ſoient des-ja. Ceux de Guyenne & de deça, avec ce que l'on pourra recouvrer d'Angleterre & des Pays bas, ſeront portés par ledit Sieur de la Tuilerie à Hambourg. Et s'il ne ſurvient autre retardement, je penſe que des à preſent on peut uſer de toute diligence à faire la levée, afin que vôtre pupille en puiſſe tant plûtoſt ſentir les premiers fruits, pour la conſervation de ſes places, qui nous importent tant, & pour les gages precieux qui y ſont. A quoy pour mon particulier je ne faudray d'apporter tout ce qui me ſera poſſible, vous voulant bien dire cependant que quelques fous la roideur eſt neceſſaire en tels affaires, à rompre les menées & pratiques qui ſe gliſſent, comme i'ay entendu ſe faire là, & comme pourrés plus particulierement ſçavoir du Sieur de Montigny. Preparés vous donc je vous prie à l'effect de ces choſes, ſi Dieu veut qu'aprés un tel coup de ſa main, nous continuions en nos miſeres & malheurs; ſurmontant toutes difficultés & empeſchemens qui vous pourroyent arreſter par ſcrupules foibles & legers, que la peſanteur des impetuoſités de nos adverſaires doit emporter, joint le ſecours & l'aſſiſtance que le Roy mon Seigneur requiert maintenant de nous. Ie ne vous en diray davantage pour vous aſſeurer de plus en plus de mon amitié.

Il en receut auſſi une du Duc de Montpenſier, qui luy promettoit de s'employer avec toute ſorte de vigueur & d'affection pour ſa niepce, & qui luy faiſoit diverſes ouvertures des expediens qu'il y faudroit ſuiure, qu'il remettoit à ſa prudence. Mais tout cela n'empeſcha pas que l'onziéme de Mars enſuivant, Schelandre, qui eſtoit dans Jamets, ne luy mandaſt qu'il eſtoit à l'extremité, ſe plaignant merveilleuſement du peu de ſoin que le Roy & le Duc de Montpenſier

apportoient à garentir une place à la conſervation de laquelle l'un avoit tant d'intereſt, & l'autre tant d'obligation. Ces paroles de ſa lettre me ſemblent partir d'un cœur plein d'un noble reſſentiment. *Ce peu de ſoin donc que je voy en luy* (Duc de Montpenſier) *& en tous les autres parens de madite demoiſelle, me fait du tout rebutter, & vous dire une fois pour toutes, que me voyant au bout des choſes neceſſaires pour la conſervation de cette place, pour laquelle i'ay employé tout mon bien, & hazardé ma vie, je ſuis contraint, ſans plus m'attendre à aucunes promeſſes de protection ny ſecours, puis qu'elles ſont du tout vaines, d'aduiſer de garentir non ſeulement ma perſonne, mais ceux qui juſques icy ſe ſont ſi fidelement employés avec moy, puis que nos fidelités & vigilances n'ont pû émouvoir ceux vers leſquels aprés Dieu nous avions nôtre attente dreſſée. Et quand cette place ſera parvenuë en autres mains, le Roy connoiſtra le profit qu'il ſera au change, & Monſeigneur de Montpenſier experimentera ſi elle ſera mieux gardée pour luy, en cas de ſubſtitution, és mains de ceux à qui elle parviendra, qu'aux noſtres. I'ay attendu juſques à l'extremité à m'en plaindre, mais je ſuis deſormais certain d'en parler franchement & ſans rien déguiſer, afin que la faute ne m'en puiſſe eſtre imputée à l'advenir. Ie ſoûtiendray encore quelque peu de temps, tel que ce porteur vous dira, dans lequel vous pourrez en eſcrire à mondit ſeigneur de Montpenſier, & en avoir réponce dans peu de temps, regrettant infiniment que je n'ay plus les moyens de faire connoitre plus avant les effects de ma bonne volonté en cette place, pour le Service du Roy, du Royaume, de madite demoiſelle, & de tous les Princes & Seigneurs ſes parens. Dieu connoiſt l'integrité de mon cœur. Ie le ſupplie que ſa ſinguliere protection intervienne en cette extremité.* La Noüe avoit tous les déplaiſirs imaginables, de ne pouvoir ayder à la vertu de ce brave homme, que ny le tonnerre des canons, ny les autres artifices du feu, ny la violence du fer, n'eſtonnoit point, & qui ſoûtenoit la faim, & les autres extremités avec une

une constance exemplaire. Mais il n'avoit ny hommes ny argent, ny moyens d'en recouvrer, dans le desordre auquel estoient les affaires generales. Car le Roy de Navarre estoit à l'autre bout du Royaume: ses levées ne se faisoient en Allemagne que tres-lentement; le pays estoit trop petit, & trop foible pour en fournir: le Roy avoit bien de la peine à garentir sa personne des mains des ligueurs; & dans les Provinces les plus voysines de Sedan, comme la Picardie & la Champagne, la Ligue estoit absolument la plus forte. Prevoyant donc qu'il faudroit necessairement que Jamets se rendist, il se trouvoit en grande peine. Car de demeurer là inutile, avec le déplaisir de voir perir sous ses yeux les choses qui luy avoient esté commises, sans y pouvoir donner secours, c'estoit ce qu'il ne pouvoit supporter: Et neanmoins, sortir de là sans avoir quelque moyen de se rendre plus utile ailleurs, c'estoit chose pour le moins aussy importune. Comme il estoit en cette perplexité, il se presenta une occasion qui le détermina. Le Roy avoit escrit au Duc de Longueville, que s'il pensoit avoir assez de force pour tenir la Campagne en Picardie, & qu'il y eust assez de deniers dans la recepte generale de la Province pour les entretenir, il pouvoit bien y demeurer pour s'opposer aux ennemis & particulierement à Balagny, & les empescher de faire des progrés, & d'entreprendre contre les places qui estoient demeurées en son obeïssance. Mais que si les forces qu'il avoit estoient inutiles & de grande dépence, sans autre fruit que de demeurer en garnison, pour ne pouvoir rien entreprendre de considerable, ou que Balagny quittast la Province pour se rendre en l'armée du Duc de Mayenne, il luy ordonnoit de fournir les places qui luy restoient là, de toutes les choses qu'il jugeroit necessaires pour leur defense, tellement que par son absence il n'en peust arriuer d'inconvenient, & de l'aller trouver avec ce qu'il pourroit assem-

bler de ſes bons ſerviteurs, pour l'aſſiſter en une occaſion où il s'agiſſoit de ſa couronne, de ſon Eſtat & de ſa vie: Adioûtant que par ce qu'il ne voyoit les choſes que de bien loin, & qu'il n'en eſtoit pas exactement informé, il ne pouvoit rien luy preſcrire bien nettement là deſſus, & qu'il fiſt ce qu'il jugeroit eſtre le meilleur pour le bien de ſon ſervice. Cet ordre douteux & irreſolu mettoit ce jeune Prince en beaucoup de peine. Car s'il abandonnoit les places de Picardie qui reſtoient dans le ſervice du Roy, & qu'il en arrivaſt accident, outre le dommage que l'Eſtat y recevoit, ce qui luy ſeroit fort ſenſible, il craignoit qu'on ne luy en donnaſt le blâme, ce qui peut-eſtre l'euſt eſté encore plus. Et s'il manquoit d'aller de ſa perſonne rendre au Roy le ſervice qu'il luy devoit en une ſi urgente occaſion, & qu'il fuſt arrivé quelque funeſte accident à ſa Majeſté, il n'eut pas eſté conſolable. Mais ce qui adioûtoit infiniment à la perplexité où il ſe trouvoit, c'eſt qu'il couroit un bruit que les ennemis avoient deſſein d'aſſieger S. Quentin. Si donc ce bruit eſtoit vray, il euſt voulu ſe renfermer dans la place, & y acquerir de l'honneur; & s'il quittoit & la place & la Province en une telle occaſion, il craignoit que l'on ne diſt qu'il n'avoit pas eû la reſolution de s'enfermer dans une place menacée du Siege. En cette inquiétude il eſcriuit à la Nouë du 7. Mars 1589. une lettre qui commmençoit ainſi. *Monſieur: C'eſt aux affaires d'importance qu'il faut prendre conſeil, & principalement en ceux où il s'agit non ſeulement de la vie, mais auſſy de l'honneur. Et je tiens pour certain que ſi en ces deux occaſions le conſeil eſt à rechercher, encore l'eſt-il plus alors qu'avec elles le fait de la choſe publique ſe rencontre, & qu'il y va de la conſervation de l'Eſtat, auquel nous devons nôtre vie, nôtre honneur & nos biens. C'eſt, dis-je, pour cela que je m'addreſſe à vous, & vous ſupplie de me donner advis du chemin lequel je dois ſuiure entre tant de tempeſtes & d'orages dont nôtre mer Françoiſe eſt ores agitée.*

tée. Il luy expose puis aprés qu'il n'avoit pas des forces bastantes pour affronter les ennemis en ce pays-là, & que quand il en auroit presentement, il seroit impossible de les faire subsister de cette imaginaire recepte generale de Picardie que le Roy luy abandonnoit, veù que les ennemis, qui tenoient la plus part des villes, en touchoient actuellement les Finances. Mais il le prie d'autre costé de peser que si en cette conjoncture il abandonne une place de cette importance, son honneur semble y demeurer engagé. Puis il finissoit ainsi sa lettre. *L'on assuroit ces derniers jours en Cour que nous nous estions joints. Et à ce que i'ay pû entendre, beaucoup de gens de bien n'en estoient pas marris, pour l'heureuse opinion que châcun a de vôtre probité & de vôtre grande experience. Ce m'eust esté une bonne Escole, & je ne sçaurois jamais apprendre l'art militaire avec plus d'utilité que dessous vous.* La Treve d'entre les deux Rois, proposée premierement par le Plessis-Mornay, comme chose qui vray-semblablement devoit arriuer, si le Roy de Navarre s'approchoit de Loire; puis aprés menagée par luy mesme, vint à se conclurre; car les articles en furent signés le troisiesme d'Auril. Tellement que la nouvelle en estant venuë à Sedan, la Nouë ne hesita plus ny sur le conseil qu'il devoit donner au Duc de Longueville, ny sur la resolution qu'il avoit à prendre pour luy mesme. Il representa donc à l'heretiere de Buillon qu'il luy estoit inutile là, puis que Dieu ne luy avoit pas mis en main le moyen de pouvoir defendre ses places: Qu'en cette conioncture d'affaires sa conscience & son honneur l'obligeoient à aller trouver le Roy, afin de luy rendre de sa personne le service qui seroit en sa puissance: Qu'il y alloit de la conservation ou de la ruine generale de l'Estat, dans laquelle celle de Sedan & de ses autres Seigneuries estoit enveloppée: Que quand l'ennemy s'en seroit presentement emparé, si le Roy se rétablissoit en son autorité, il luy feroit bien rendre gorge,

ge, & que l'honneur de sa couronne, & l'interest de son royaume obligoient. Si au contraire l'Estat venoit à se boulverser sans dessus dessous, ny Sedan ny Iamets, ny les autres Seigneuries, ses affaires fussent-elles en beaucoup meilleur estat qu'elles n'estoient alors, ne se pourroient jamais garentir de ce lamentable naufrage. Qu'en tout cas, elle ne pouvoit esperer de secours que du costé de la France, & que quand il seroit prés du Roy il en seroit le soliciteur. Ainsi aprés avoir le mieux qu'il peut donné les ordres necessaires pour la defense de Sedan en cas de necessité, il prit congé de la Princesse, & s'en vint trouver le Duc de Longueville à S. Quentin, amenant avec luy Georges de Clermont d'Amboise, Seigneur de grande reputation au fait de la guerre, qui estoit alors à Sedan. Là il represента à ce jeune Prince que desormais la trefue entre les deux Rois estant faite, les affaires des Ligueux, selon toutte apparence, ne seroient point en estat de leur permettre d'entreprendre un siege tel que celuy dont il luy avoit escrit; Que quand il en seroit autrement, il faloit qu'un homme de sa qualité regardast plûtost à servir au gros des affaires, qui seroit toûjours où la personne du Roy se trouveroit: Que si l'on voyoit le siege formé, il faudroit tascher de se mettre en estat, ou de le soûtenir, en s'enfermant dans la place, ou de le faire lever, en mettant quelque petite armée en campagne; ce qui conviendroit encore mieux à un homme de sa naissance, & qui tenoit un si grand rang. Mais que ny ayant encore que des bruits sans apprests, & sans apparence, il n'estoit ny de la generosité ny de la prudence, de manquer sous ce pretexte à aller en personne donner au Roy des preuves de sa fidelité. Selon cét advis le Duc de Longueville pourveut à ses places, y mit en garnison les gens necessaires pour leur deffense, puis avec ce qui luy en restoit, accompagné de la Noüe, il se disposa à venir trouver le Roy. Ils n'estoient pas encore partis, que le Roy,

Roy, qui avoit ſçeu leur jonction, leur envoya un ordre qui les obligeoit à prendre une route bien differente. Il y avoit des-ja long-temps qu'il avoit enuoyé Sancy en Suiſſe pour luy faire des levées ; & bien qu'il euſt nouvelles qu'elles eſtoient faites, il eſtoit en peine de leur paſſage, parce qu'on luy faiſoit entendre que la Ligue & le Duc de Savoye le luy fermoient de tous coſtez. Comme il eſtoit en cette peine, ſejournant à Châteleraut, un homme habillé en chaudronnier, portant un poiſlon ſur ſon épaule, demanda à parler à ſa Majeſté. On l'introduiſit deuant le Roy, & là en ſa preſence il rompit ſon poiſlon fait de deux lames de cuiure iointes, entre leſquelles eſtoit une lettre de Sancy. Par elle le Roy apprit diverſes particularitez de cette armée, compoſée de dix mille Suiſſes, deux mille landſquenets, autant de François & douze cens Reyſtres, qui enfin avoient paſſé à travers la Franche-conté, & eſtoient à Port ſur Saone, où Guillaume de Sault-Tavanes les avoit joints avec enuiron 300. chevaux. C'eſtoit une groſſe puiſſance, & qui eſtoit capable de remettre les affaires du Roy, ſi elle pouvoit continuer ſa marche, & le venir joindre heureuſement. Afin donque de luy donner des chefs qui euſſent l'autorité & la ſuffiſance neceſſaire pour cela, le Roy eſcrivit en diligence au Duc de Longueville & à la Nouë, leur ordonnant de tourner teſte de ce coſte là, avec ce qu'ils avoient de forces, pour prendre la conduite de cette armée, & la luy amener, avec defence bien expreſſe de combattre, s'ils ny eſtoient forcés per une inevitable neceſſité. Mais c'eſt une choſe eſtrange des occaſions impreveuës qui ſe preſentent à la guerre. Comme leurs trouppes eſtoient preſtes à marcher, ils apprirent que Louis de Montmorency-Bouteuille, avoit par quelques pratiques bien conduites, remené ſur la fin du mois d'Auril en l'obeïſſance du Roy, la ville de Senlis, qui en avoit eſté débauchée quelque temps auparavant. Son

 Couſin

Cousin Guillaume de Montmorancy-Thoré, qui s'estoit jetté dedans à la faveure de ses menées, & luy estoient braves gens; mais la place estoit mauvaise, & située entre Paris & les villes Ligeuses de Picardie; de sorte qu'il leur estoit impossible de s'y maintenir long temps si la noblesse du pays ne les secouroit. Elle y courut prontement, & environ cent chevaux & 500 hommes de pied s'y jetterent sous la conduite des Seigneurs de Moucy & de Vigneul, freres, qui y signalerent leur zele au service du Roy. Cela mit incontinant une merveilleuse rumeur dans toute la Province. Car d'un costé les Parisiens, qui voyoient leur communication avec les villes Ligueuses de Picardie rompuë par cet accident, se resolurent à user de toute la diligence imaginable pour se remettre en possession de cette place, avant que les Royalistes s'y fussent fortiffiez. Et de fait Maineville y mena incontinant 4000 hommes tirés de la bourgeoisie, & à deux jours de là le Duc d'Aumale y arriva avec 200 chevaux, & fût suiuy par quantité de jeunes galands de la ville, qui s'imaginoient aller à une victoire toute preste, & non pas à un combat. De l'autre costé, ceux qui tenoient le parti du Roy remuoient tout ce qu'ils pouvoient pour se mettre en estat de faire lever ce siege à cause de l'importance de la place, & de la reputation. Le Duc de Longueville, & la Nouë nommément, quelque ordre qu'ils eussent de haster leur marche vers Langres, où l'armée de Suisses estoit, creurent qu'il ne faloit pas laisser cette occasion derriere, ny abandonner tant d'honnestes gens qui s'estoient enfermez dans Senlis pour le service du Roy. Ils y depeschent donc premierement Armentieres avec 300 chevaux, pour voir l'estat de la place & leur en faire rapport; ce qu'il executa vaillamment & heureusement, ayant passé & repassé au travers du Camp ennemy, & donné advis à son retour que les ennemis avoient grand besoin de poudres. Ils manderent donc

donc de Compiegne, où ils estoient venus, tout ce qu'il y avoit de serviteurs du Roy dans les environs, & Guiry, & la Noblesse de Brie: & de son costé le Duc d'Aumale manda tout ce qu'il y avoit de Ligueux, outre 4000 hommes du Pays-bas, & des villes de Picardie, que Balagny luy avoit amenés avec 7. pieces de canon. Le siege cependant se poursuivoit chaudement, & se soûtenoit vaillamment. Car les assiegés faisoient des sorties furieuses, & les assiegeans battoient la meuraille incessamment. Enfin le 17. du mois il y fût fait une grande bréche, à laquelle quelques officiers, suivis des trouppes de leur quartier, donnerent sans commandement, & en furent repoussez auec beaucoup de perte, par Bouteville & par Moucy, qui les poursuiuirent jusques dans leurs tranchées, & mirent de l'effroy dans le Camp. Neanmoins la bréche estant plus que raisonnable, & la muraille de costé & d'autre fort mauvaise, de sorte que cinquante volées de canon la pouvoient mettre dans le fossé, Thoré qui avoit le principal commandement dans la place, prevoyant que si, comme l'on s'y preparoit, l'on faisoit donner un assaut general par les trouppes aguerries de Balagny, il seroit impossible de le soûtenir, ne voulut pas exposer tant de braves gens à la boucherie, & la ville au sac, sans aucune esperance de l'en pouvoir garentir, & capitula de la rendre s'il n'estoit secouru dans ce jour là. C'estoit au matin du mesme jour que les troupes du secours avoient leurs rendez-vous à Compiegne, où elles se rendirent au nombre de 800 chevaux, & 1500 arquebusiers : mais il y avoit de jeune noblesse brave tout ce qui se peut, & qui animée tant de la cause & de sa propre valeur, que des outrages que plusieurs avoient reçeus du Duc d'Aumale & de ses partisans, montroit à sa contenance ce qu'elle esperoit de l'honneur de cette journée. Là il se passa diverses choses qui meritent d'estre racontées avant que de venir au combat. La qualité du Duc

deLongueville,ioint que l'affaire se passoit en son gouvernement, luy donnoit l'autorité du commandement. L'experience de la Noüe, & sa reputation dans les armes, & les ordres exprés du Roy, vouloient qu'on le luy deferast, à cause de l'age de ce jeune Prince, qui avoit encore peu veu. Et peut-estre que des gens d'une autre humeur eussent disputé à qu'il auroit; mais la generosité du Duc, & la modestie de la Noüe firent qu'ils disputerent à qui ne l'auroit pas: celuy là deferant tout à la rare & extraordinaire suffisance de celuy-cy; & celuy-cy voulant que l'on rendist l'honneur qui estoit deu à la naissance de l'autre. Cette contestation dura quelque temps avec beaucoup de civilité & de fermeté; mais enfin le Duc l'emporta: car il declara absolument, qu'estant question d'une bataille qui importoit souverainement au service duRoy &au bien de l'Estat,c'estoit à celuy qui estoit le plus experimenté qu'il appartenoit de donner les ordres, & que dans une tempeste, ce n'est pas le mieux vestu, & le plus noble d'extraction, qui gouverne, mais celuy qui est le meilleur Pilote, & le plus capable de sauver le vaisseau. *Or bien, Monsieur*, dit alors la Noüe, *puis qu'il vous plaist je donneray les ordres, à la charge que vous aurez toute la gloire du bon succés que Dieu leur donnera*. Cela dit, il commença à mettre les choses en estat de marcher; mais il s'y trouva une accroche. Il avoit falu amasser des poudres & des munitions pour les jetter dans Senlis, & quelques marchands les avoient fournies. A l'heure du partement doncques ils demanderent ou argent ou répondant, & ne vouloient pas que leur payement fust assigné sur l'evenement d'une bataille. Pour de l'argent, il n'y avoit pas là un homme qui en eust, & quant à entrer dans l'obligation, chacun tiroit le pied en arriere. Il fût donc advisé qu'on envoyeroit querir de ces gens qu'on appelle Traittans ou gens-d'affaires, qui s'estoient retirez de Paris à Compiegne aprés s'estre comme on disoit, enri-

enrichis au maniement des affaires du Roy. Car on estimoit qu'il estoit raisonnable que ces gens contribuassent au bien de l'Estat une partie de celuy qu'ils avoient gaigné avec luy, & que tant de gens de bien & d'honneur qui estoient là presens, se disposans à aller ce jour là espandre liberalement leur sang pour le service du Roy: ceux là au moins le servissent de leur bource en cette occurrence. Mais il n'y eut aucun qui eust assez de generosité pour cela. C'est pourquoy la Noüe qui estoit le plus doux & le plus moderé homme du monde, ne se peut empescher de concevoir & de témoigner de l'indignation contr'eux, & leur tint ce langage en la presence de tout le monde. *C'est une maxime veritable celle qu'on a souvent en la bouche, que nos biens & nos vies sont au Roy: mais il faut faire paroistre que nous le croyons, en des occasions semblables à celle-cy, où il s'agit du salut de l'Estat, & non pas s'en servir à dépoüiller des Provinces toutes entieres, pour enrichir quelques particuliers, qui ne sont dans une republique que comme de la vermine dans un tas de blé. Il n'y a personne qui ait plus d'obligation ny plus de moyen de secourir le Public, que ceux qui font profession d'en tirer toutes les richesses. Mais il ne faut pas attendre du secours de ceux qui semblent estre nez pour l'oppression. C'est aux gens d'honneur à servir genereusement leur patrie: C'est aux Gentishommes entre les autres, qui doivent avoir la generosité en partage, & qui sont le plus beau fleuron de la Couronne, & le principal soûtien de l'Estat. Et ceux qui exposent leur vie tous les iours, ne doivent pas en ces occasions estre chiches des biens de fortune. Pour moy, tandis que i'auray une goutte de sang, & un arpent de terre, ie l'emploieray pour la deffence de l'Estat auquel Dieu m'a fait naitre. C'est donc moy qui répons de ces munitions, & qui en fais ma debte propre. Garde son argent quiconque l'estimera plus que son honneur.* Puis cela dit, il en passa l'obligation aux marchands, & y engagea tout son bien, & mesmes le Plessis les Tournelles, quoy que ce fust une terre qui appartenoit

 à sa

à sa seconde femme Dame Marie de Juré : mais elle souscrivit à l'engagement. I'adioûterois icy ce que fait d'Aubigné, que pour des choses de mesme nature, diverses terres sont sorties de la maison de la Nouë, & tombées, en ce temps là entre les mains des partisans : & il est certain que Claude de la Nouë, petit fils de celuy cy a acquitté cette debte là. Mais j'escris la vie de cet illustre pour sa gloire, & j'ay dessein d'animer par son exemple, la jeune noblesse à la vertu. Je n'escris pas l'histoire de la France, où il se rencontre diverses choses qui ne sont point honorables à ceux qui gouvernoient alors ses Finances, & qui seroient plus capables de décourager, que d'exciter à la servir. Quand cela se fût ainsi passé, la Nouë fit marcher ses gens, & pour tromper les espions, il laissa à Compiegne ce qu'il avoit d'artillerie, avec ordre secret de la faire marcher une heure aprés, & arriva à Verberie, où son canon fût aussy mené. Son intention estoit de voir au commencement la contenance de l'ennemy, de le taster par escarmouches, & de combattre si l'occasion s'en presentoit advantageuse & favorable ; sinon, de faire retraitte, ce qu'il sçavoit mieux qu'homme de son temps. Car il eust eû regret de hazarder tant de jeune noblesse dans un combat si inegal quant au nombre, si quelqu'autre chose ne luy eust fourni un sujet comme indubitable d'en esperer bon succés. Et quelques uns ont escrit que quand il eut veu l'ennemy de loin, & qu'il en eut fait comparaison avec la petitesse de ses trouppes, il gemit, craignant que tant de jeunes gentishommes ny trouvassent un dur parti. Car il avoit auprés de luy le Conte de Mauleurier, Charles d'Humieres, Henry Gouffiere Bonnivet, Cristophe de Lanoy la Buissiere, Louis d'Ogniez Conte de Chaune, Anne d'Anglure Guiry, Colonnel de la Cavalerie legere, Louis de Barbanson-Cany, Jean Antoine de Longueval Haraucour, Louis d'Estrumel du Fretoy ; N. d'Auchy la Tour-

Tour-Brunetel, & quantité d'autres. Mais ceux pour qui il craignoit luy donnerent la premiere asseurance d'un bon succés. Car à la veuë de l'armée ennemie, tous ces jeunes Seigneurs montrerent une si grande allegresse, & une si belle ardeur de combattre, qu'ils sembloient avoir desja la victoire dans les mains. Mais ayant approché plus prés, & veu comme les ennemis se rangeoient en bataille, il ne douta nullement de l'evenement, & dit à ceux qui estoient au tour de luy, *Nous leur passerons sur le ventre*; ce qu'il jugea par la peine que l'infanterie avoit à former ses bataillons, & parce que soit par ignorance ou par presomption, la Cavalerie s'avançoit si avant, que quand il viendroit à la charger, elle ne pourroit tirer aucune assistance de l'infanterie. Neanmoins, pour s'asseurer d'auantage, il envoya des arquebusiers à l'escarmouche, & leur commanda de faire en sorte en se retirant qu'ils luy amenassent quelques prisonniers. Ce qui ayant esté executé, il les fit enquerir châcun à part, le poignard sur la gorge, si l'ennemi avoit tiré son canon du Camp, pour l'amener au lieu du combat. Ayant appris d'eux que non, il iugea que le Duc d'Aumale avoit eû une grande confiance en ses forces, puis qu'il combattoit sans canon, & quant à luy, il disposa tellement le sien, que de tous les costez il estoit environné & couvert de son infanterie, de sorte que l'ennemy ne l'appercevoit nullement. Sa Cavalerie estoit distribuée en cinq gros. Le Duc de Longueville en avoit le premier & marchoit à gauche. Derriere luy estoit le gros de la Nouë & de Clermont qui le soûtenoit. Maulevrier marchoit en front, à sa droite estoit Humieres & Guiry: & Haraucour estoit derriere avec une petitte troupe de reserue, pour servir aux occasions. Le Duc d'Aumale avoit fait trois escadrons de ses gens. Il conduisoit le premier à droite, & venoit rencontrer celuy du Duc de Longueville. Balagny menoit le second, & Maineville le troisiesme.

ſieſme. Comme on vint àcommencer la charge ; le Duc d'Aumale,qui ne voyoit point deCanon,s'avança bien loin au devant de ſon infanterie pour donner, eſperant avoir bon marché du Duc de Longueville. Mais la Nouë, qui n'avoit point de rang, & qui s'eſtoit reſervé la liberté d'aller où il ſeroit neceſſaire, voyant Aumale s'approcher, fit ouvrir le bataillon d'infanterie qui eſtoit dreſſé à cela, & alors Sarmoiſe, qui commandoit l'artillerie, la fit joüer ſi à propos,qu'elle emporta trois rangs de l'eſcadron que commandoit Balagny. Aumale ayant veu qu'il s'eſtoit trompé, voulut reparer ſa faute, & ſe mit au petit galop pour aller à ce canon,afin que s'en eſtant rendu le maiſtre,il n'en receuſt plus d'incommodité : mais une ſeconde volée, fit le meſme effect que la premiere, ou meſme encore plus grand. Nonobſtant il pouſſe, & quand il fût à 50 pas, trois cens arquebuſiers adiuſtez expreſſément pour cela, ſe mettans ſur le genoüil, firent une ſi furieuſe décharge ſur ſa troupe, & renverſerent tant d'hommes & de chevaux, que les gens d'Aumale commencerent à quitter leurs rangs, & à ſe mettre en deſordre. Puis comme il faiſoit ce qu'il pouvoit pour les reſtablir, une troiſieſme volée, chargée à cartouches, ſurvint, & par le carnage qu'elle fit, & l'eſtonnement qu'elle donna, elle fit perdre à ſes cavaliers l'ordre & la contenance de gens de guerre. Quand la Nouë les vit ainſi esbranlez, il commande à trois gros enſemble de donner, & luy à la teſte d'un, & dix pas devant ſa troupe, donne le premier avec impetuoſité. Au meſme temps les aſſiegez à la veuë deſquels le jeu ſe joüoit, ſortent, & viennent prendre les ennemis à dos. De ſorte que ſe voyans chargez & par devant & par derriere, il s'effrayent, ployent, & laſchent le pied. Aumale & Balagny font ce qu'ils peuvent pour les arreſter, crient, tempeſtent, exhortent, injurient ; mais tout cela inutilement ; car la Nouë & ſes gens les pouſſoient ſi vivement,

ment, que hors-mis ceux qui ne peurent fuir, aucun ne demeura ſur la place. Des fuyards, les uns furent taillés en pieces par ceux qui les pourſuivoient: les autres qui ne cognoiſſoiēt pas le pays, ou que la frayeur avoit tranſportés, s'allerent precipiter dans un marais qui eſt au deſſous de l'eſtans prés de l'abbaye de la Victoire: Les autres mieux montés & qui ſçavoient mieux les chemins, coururent juſques à Paris à toutes brides. Cependant le gros de l'infanterie demeuroit ſur pied. Mais quand elle vid la Nouë, qui ne s'eſtoit pas emporté à la pourſuite des fuyards, tourner vers elle avec une belle & fiere démarche, elle ſe débanda ſans rendre aucun combat, & jetta les armes bas pour fuïr plus legerement. Vne partie ſe ſauva dans les bois de Chantilly: une autre fut paſſée au fil de l'epée, & aprés la fureur du combat, mille ou 1200 furent faits priſonniers. Aumale s'en fuit à S. Denis, où il taſcha de ramaſſer les reſtes de ſon débris; Balagny ſe ritira à Paris, pour empeſcher que cette diſgrace n'y apportaſt quelque changement dans les inclinations du Peuple N. de Sclauoles-Chamois, homme de reputation au fait de la guerre, fût tué dans le combat; Mais le brave Maineville, voyant les affaires deſeſperées, ſe retira au Canon, que l'on n'avoit pas remué du camp, & là combattant vaillamment, & comme un homme qui vouloit mourir, il fût tué en ce lieu d'honneur. Ce que la Nouë fit remarquer à la Nobleſſe qui l'accompagnoit, donnant beaucoup de loüange à la vertu du deffunct. & diſant que c'eſtoit là ou d'Aumale, qui eſtoit le General, devoit aller maintenir ſon honneur en ſa déroute. Les Royaliſtes perdirent fort peu de gens en cette bataille, & un ſeul de condition, aſçavoir Meuilliers; Louis de Barbanſon y fût fort bleſſé, mais il en guerit. Les Ligueux y laiſſerent 200 morts, dix pieces de Canon; preſque tous leurs drapeaux, tout leur bagage, & avec cela grande quantité de riches marchandiſes & de bijoux, que les Pariſiens

avoient apportés au camp, & qui s'y vandoient en des boutiques, comme aux Galeries du Palais. Aprés la bataille, la Noüe se retira en son quartier, & y fit arranger des pierres pour repaistre dessus de ce que ses gens avoient apporté dans ses paniers. Là toute cette belle noblesse qui avoit combattu, & les officiers de l'armée, le vinrent trouver; tant pour le feliciter de sa victoire, & luy donner les loüanges qu'on a de coûtume de donner à un General aprés une si glorieuse journée, que pour recevoir les ordres de luy. Mais luy avec sa douceur & sa modestie ordinaire; *Messieurs*, dit-il, *c'est au General aprés Dieu qu'appartient la gloire de la victoire; & vous sçaués bien que c'est Monsieur le Duc de Longueville qui l'est. Quant aux ordres, il a voulu que je les donnasse avant & durant le combat. Ie l'ay fait parce qu'il l'a voulu: à cette heure ma charge est passée, & c'est de luy que nous les devons tous recevoir. Allons donc à Senlis où il est, & où je vous accompagneray pour luy rendre nos devoirs, & sçavoir de luy ce que nous avons à faire.* Il avoit paru grand dans le commandement, & terrible dans l'execution, & ce glorieux succés avoit donné un extraordinaire éclat à sa vertu militaire. Mais il donna encore plus l'admiration de soy par cette derniere action, & confirma cette opinion qu'on avoit toûjours euë de luy, que de tous les braves hommes de son temps, il estoit un des plus vaillans, de tous les grands capitaines, un des plus experimentés, mais que de tous ceux qui avoient aquis une haute reputation dans ce métier, il estoit indubitablement le plus sage. Et je ne puis icy passer sous silence une preuve que ceux de Senlis ont donnée de l'estime extraordinaire qu'ils ont depuis toûjours faite de son excellente vertu. C'est qu'encore, qu'il fût de la Religion Reformée, & que ses descendants y ayent perseveré, si est-ce qu'à la procession qui se fait tous les ans à Senlis au jour que la ville fut delivrée, apres qu'on a fait les prieres pour le Roy,

Roy, on les fait pour le Sieur de la Nouë & pour sa posterité. Le Duc de Longueuille & la Nouë ayans donné ordre à tout ce qui estoit necessaire pour la conservation de Senlis, partirent dés le lendemain avec leurs trouppes, pour aller au devant de l'armée estrangere, selon l'ordre qui leur en estoit donné. Et la Nouë se hastoit tant qu'il pouvoit pour la rencontrer en tel lieu qu'il s'en peust servir pour faire lever le siege de Jamets, que Schelandre defendoit encore avec une vertu incroyable. Mais elle estoit desia avancée trop avant pour rebrousser, & puis Sancy, qui l'amenoit, avoit receu ordre tres exprés du Roy que sans s'arrester à quoy que ce fust, & sans se détourner de sa route : il vint droit à luy, parce que de cette armée dependoit en grande partie le restablissement de ses affaires. Ils la ioignirent donc en Bourgongne, & malgré le Duc de Mayenne, qui estoit à Montereau, & qui se vantoit de la combatre au passage, ils luy firent passer la Seine, & l'amenerent au Roy, qui ayant pris la campagne quelque temps auparavant, estoit venu jusques à Pontoise, qu'il tenoit alors assiegé. En mesme temps cette armée arriva & Pontoise se rendit, dequoy le Roy receut une grande joye: Quant à la Nouë, il n'en eut pas moins d'avoir l'honneur de faire la reverence au Roy, qui luy donna beaucoup de temoignages de la continuation de son estime & de se bonne volonté, n'oubliant pas les derniers services qu'il luy avoit rendus en la bataille de Senlis, & en la conduite de cette armée. Et pour les reconnoistre il luy fit expedier le Brevet de la premiere place de Marechal de France qui viendroit à vacquer & y adjouste divers dons, comme entre autres celuy de l'Abbaye du Mont-dieu pres Sedans, & des bois de Fustage qui en dependoient, qu'on estimoit plus de cinquante mil escus; mais il ne retira aucun fruit de ces gratifications. Il eut aussy un contentement incroyable de revoir le Roy de Navarre, qui accompagnoit le

 Roy,

Roy, & receu de luy, aprés neuf ans entiers d'absence, des demonstrations de tendresse qui ne se peuvent representer. Il vid quantité d'autres Princes, grands Seigneurs, personnes de qualité ses amis, qui tous luy firent des caresses cordiales; car comme il estoit veritablement aimable, aussy estoit-il veritablement aymé. Le Camp du Roy estoit alors plein d'alegresse, & d'esperance de l'avenir. Mais les choses humaines sont suiettes a des révolutions estranges. Cette belle & fleurissante armée que le Roy se voyoit alors, ne devoit pas demeurer inutile, & le plus beau, & plus avantageux exploit auquel on la pouvoit employer estoit la prise de Paris. Il fût donc resolu qu'on en commenceroit le siege, & des-ja il estoit formé, quand Jacques Clement, Jacobin de religion, s'estant fait introduire à S. Clou dans la chambre du Roy, sous pretexte de luy dire en particulier quelque chose d'importance, luy donna d'un couteau dans le ventre, de quoy il mourut trois jours aprés. Cét accident mit dans son camp une consternation extreme, & dans les esprits des hommes une merveilleuse confusion de pensées & de sentimens. Le Roy de Navarre, devenu par ce moyen Roy de France, qui sembloit devoir tant profiter de cette mort, fût pourtant celuy qui se trouva en plus grande peine dans ce changement. Il y avoit de deux sortes de personnes autour de luy, les Catholiques & les Reformez. Pour ceux cy, leur conscience, leur honneur, & leur interest, les attachoient inviolablement à sa personne, comme au legitime heritier de la Couronne, au protecteur de leurs Eglises & de leurs affaires, & à celuy de qui l'establissement en la royauté pouvoit, & selon l'apparence devoit estre extremement advantageux à leurs personnes & à leur religion. Car quant à leur religion, il la professoit, & jusques là il en avoit procuré l'avancement. Et pour le regard de leurs personnes, c'estoient eux qui l'avoient, s'il faut ainsi dire, couvert

vert de leurs armes contre la persecution de ses ennemis. Il se pouvoit donc bien fier en eux pour ce qui est de leur fidelité, mais ils estoient en petit nombre en comparaison des autres, & n'avoient ny les principales charges, ny les principales forces entre les mains. Les Catholiques n'estoient pas tous d'un sentiment. Plusieurs disoient ouvertement qu'ils ne le recognoissoient point si dés lors il ne se rangeoit dans la Communion Romaine, & le Duc de Longueville s'estant excusé de luy porter cette parole, d'O eut bien la hardiesse de se charger de cette commission. Quelques autres n'estoient pas fort scrupuleux en cette matiere: mais ils faisoient semblant de l'estre, afin de faire leurs affaires, en prenant advantage de l'occasion. Et tel estoit le Marechal de Biron, qui fit quelque temps le rencheri si on ne luy donnoit le Perigort en souveraineté. Vne autre partie ne faisoit pas difficulté de le reconnoitre, mais c'estoit à certaines conditions: c'est qu'il se fist instruire dans six mois; que cependant il ne permist aucun exercice de la religion reformée; qu'il ne donnast aucune charge ny aucun gouvernement à ceux qui en faisoient profession & qu'il permist à l'assemblée de deputer vers le Pape, pour luy faire entendre & aggrier les raisons qui obligoient la Noblesse de demeurer au service d'un Prince separé de l'Eglise: Et le chef de ce party estoit François de Luxembourg Duc de Pincy, qui luy en porta la parole. D'autres se retirerent sans dire ouvertement pourquoy; comme le Duc d'Espernon. Et ce qui l'embarassoit pour le moins autant que tout cela, c'est qu'il sçavoit bien que ces differens mouvemens seroient suivis en beaucoup de lieux, selon les diverses impressions que l'on donneroit aux peuples, aux gtandes villes, & à la Noblesse des Provinces. En cette perplexité il avoit besoin de bon Conseil, & il en cherchoit entre ses serviteurs les mieux cognus & les plus fideles, entre lesquels estoient la Nouë, Gui-

 ry,

ry, Chaſtillon, & quelques autres. Davila dit que dans l'aſſemblée que le Roy forma de ceux là pour les conſulter, *le Seigneur de la Nouë, homme qui avoit une grande pratique des choſes du monde, tout Huguenot qu'il eſtoit, dit librement au Roy, qu'il ne creuſt pas d'eſtre jamais Roy de France, s'il ne ſe rendoit Catholique: mais qu'il falloit que ce changement ſe fiſt avec reputation, & non pas au preiudice de ceux qui l'avoient ſervy & maintenu fort long temps.* A quoy il adioûte incontinant: *Au contraire, du Pleſſis-Mornay, & toute l'Eſcole des Miniſtres mirent en avant la liberté de conſcience, & la cauſe de Dieu, contre les grandeurs du monde, inſiſtant fort la deſſus.* Cet endroit de l'hiſtoire de ce per ſonnage, avec pluſieurs autres obſervations qu'on y fait, me confirment en l'opinion que i'en ay euë depuis long temps; qu'elle eſt autant baſtie ſur l'imagination & ſur le raiſonnement de l'auteur, que ſur la verité des faits & des occurrences qu'il raconte. Et de fait il eſt arrivé à d'autres Italiens de compoſer des Hiſtoires à peu prés comme l'on fait les Poëmes & les Romans, & pour faire un tiſſu de narrations qui s'entretint, y meſler avec le vray ce qu'ils ont iugé vray-ſemblable. Ie ſçay tres-bon gré à Mezeray, homme qui n'eſt point amy de la profeſſion des Reformés, de n'avoir pas meſme creu vray-ſemblable que la Nouë, qui eſtoit paſſionnément amoureux de ſa religion, & tout à fait détaché des vains intereſts du monde, euſt voulu perſuader à autruy ce qu'il n'euſt pas voulu faire luy meſme. En effect, c'eſt faire d'un des plus ſinceres de tous les hommes, & des plus purement attachés à tout ce qu'il croyoit eſtre des droits divins & humains, un de ces Politiques de l'Ecole de Machiavel, qui font ſervir la religion à leurs affaires, & la tournent à leur poſte ſelon les conionctures du temps. C'eſt faire dans ſes advis, dependre de la conſideration des choſes humaines & des apparences du monde, un homme qui avoit conſtamment veſcu dans la reputation de

n'avoir

n'avoir point d'autre maxime dans ses deliberations, sinon le devoir & l'honneur, & qui particulierement en matiere de religion, avoit cette opinion de la sienne, que quelque persecution, & quelque disgrace qu'elle souffrist, elle estoit pourtant invincible & qu'elle regagneroit le dessus. Car c'est de luy que nous avons ce beau mot, que *dans les guerres faites pour la deffense de la religion reformée, les hommes avoient souvent esté vaincus, mais que la cause estoit toûjours demeurée victorieuse.* Enfin, c'est faire que l'homme de son siecle qui a esté le plus ialoux de conserver la reputation d'estre homme d'honneur & de probité, se soit exposé aux jugemens tacites de ceux qui l'écoutoient en cette consultation, aux reproches mesmes du Roy, à qui il avoit si souvent conseillé la perseverance, comme les lettres que i'ay cy dessus rapportés en sont des temoignages assés exprés, & aux discours sinistres & desavantageux de tous ceux de la religion, parmy lesquels vouloir demeurer, & avoir cette reputation d'avoir donné ce conseil au Roy, c'eust esté une extravagance de jugement, ou une espece d'impudence. Je suis tres-ayse que Mezeray ait adioûté outre cela, que ceux qui ont assisté à ces conseils ont depuis asseuré qu'aucun des discours de la Nouë n'approcha jamais de ce sentiment. Car estant homme judicieux & de bonne foy, & qui dans la composition de son histoire, s'est proposé la loüange de la posterité, il n'aura pas mis cela en avant qu'il n'en ait esté tres-bien informé. Mais quant à ce qu'il dit qu'il peut justiffier contre Davila, que le Plessis-Mornay n'estoit pas alors auprés du Roy, mais à Saumur, qu'il fortifioit selon le commmandement qui luy en avoit esté donné, c'est chose qui ne reçoit aucune contestation. La vie de ce heros en parle en ces propres termes. *Le Roy fût assassiné par ce miserable Iacopin Iacques Clement, le 2. Aoust dans sa garderobe à S. Clou sur le point qu'il estoit de reduire Paris. Monsieur du Plessis*

se

ſe trouva lors abſent du Roy ſon maiſtre, ainſi le voulut la fatalité des affaires, ou la ſienne propre. La ville de Saumur ceinte de toutes parts de places ennemies, avoit beſoin d'eſtre fortiffiée en diligence. Et le Roy de Navarre luy avoit commandé, bien que court de toutes choſes, de n'y épargner argent ny credit. Et toutes les lettres, qui ſont au commancement du ſecond volume de ſes Memoires, imprimé long temps avant l'hiſtoire de ſa vie, juſtifient la meſme choſe, & que quand le Roy fût tué à S. Clou, il eſtoit malade à Saumur. De ſorte que Davila a ſans doute fait ce conte à plaiſir, & s'eſt imaginé qu'en cette grande varieté de conſeils & d'intereſt qui parurent en cette occaſion, ce diſcours auroit bonne grace en la bouche d'un homme prudent, & qui avoit une grande pratique des choſes du monde. Quoy qu'en die cét hiſtorien, il eſt certain que dans ce conſeil il fut arreſté d'une commune voix, que le Roy, quoy qu'il en peuſt arriuer, perſevereroit en ſa croyance, & qu'il donneroit aux Catholiques tout autre contentement qu'ils pourroient deſirer, falluſt-il meſme relâcher quelque choſe de l'autorité royale & du bien de l'Eſtat. Le Roy ayant eſté obligé de laiſſer le ſiege de Paris, que Henry III. avoit commancé, fit un voyage en Normandie, & de là alla en divers autres lieux où le bien de ſes affaires l'appelloit. La Noüe l'y ſuivit preſque toûiours, eut part en toutes les glorieuſes actions militaires que ce Prince fit, & meſmes au combat d'Arques, à l'attaque des faux-bourgs & de la ville de Paris, où il courut riſque de ſa vie, & à la bataille d'Iury, ou il ſe ſignala comme un homme de tres-grande conduite, & d'une rare valeur. Et ce qui luy arriva à l'attaque de Paris merite d'eſtre rapporté. Le Roy ayant fait une entrepriſe ſur cette grande ville, la Noüe forma ſon deſſein d'attaque vers la porte de Neſle, pour gaigner le quay par l'eau qui coule au pied de la tour. Le Roy luy donna pour l'execution de ce deſſein trois Regimens François, quelques

uqes lansquenetz, & quatre cens gentils-hommes pied à terre. Ce genereux veillard toûjours ardent aux actions d'honneur, aprés avoir donné les ordres de son attaque, s'estant mis à la teste de ses gens, arresta luy mesme l'effect d'un dessein si bien conçeu : Car marchand le premier proche de la tour il tomba dans un lieu profond ; de maniére que ceux qui le suivoient s'estans arrestés pour l'empecher de se noyer, ceux de dedans pourveurent cependant à leur seureté, & ainsi cette entreprise fut inutile. Mais si son conseil eust esté suiuy aprés la bataille d'Iury, il y a toute apparence que les affaires du Roy s'en feussent extremement avancées. Il disoit que les fuyards qui s'estoient sauvez dans cette grande ville de Paris, y auroient sans doute répandu une grande terreur parmy une populace accoûtumée à son ayse & non aguerrie. Et que si le Roy s'alloit môntrer devant les fauxbourgs en personne avec son armée victorieuse, il se pourroit presenter telle occasion, que quelqu'autre dessein que le Roy formast pour receuillir le fruit de sa victoire, il ne luy pourroit estre à comparer ; parce que si une fois il estoit maistre de Paris, le reste ne luy donneroit gueres de peine. En effect les choses y estoient en telle disposition alors que quand il y eust falu mettre un siege tout formé, on y eust trouvé moins de difficulté qu'on ne fit depuis. Car ce coup avoit tellement estourdy les seize qui s'estoient emparés du gouvernement, qu'ils ne sçavoient ce qu'ils faisoient. Les Royalistes, qui y estoient en grand nombre, & qui neanmoins n'osoient paroistre, parce qu'ils n'estoient pas soûtenus, se feussent indubitablement declarés: & le peuple, qui se tourne ordinairement du cősté des evenemens, & qui regarde aux choses presentes, eust esté aysé à esbranler, si aprés une si grande victoire il eust veu le Roy venir à luy en estat de triomphant. Il ny avoit dans la ville ny vivres ny munitions, ny gens de guerre, ny canon

en estat de tirer, ny homme de commandement qui fust capable de contenir dans l'obeïssance une populace dereglée, & susceptible, comme une mer, de toutes sortes de mouvemens. Le Duc de Mayenne n'eust osé y retourner si tost, jusques à ce que le temps luy eust redonné une partie de l'autorité que sa defait luy avoit ostée. Les murailles de la ville estoient en divers endroits en tel estat qu'on y pouvoit monter & descendre sans échelle, & il n'y avoit point d'ordre pour les reparer. Enfin, dans les grandes choses, & principalement à la guerre, la reputation fait tant, que sur le seul bruit de la victoire de Pharsale, Jules Cesar tenta & executa heureusement des entreprises, qui en une autre saison eussent deu passer pour temeraires. Tel estoit l'advis de la Nouë, que le reste du Conseil n'approuva pas: non parce qu'on eust de meilleures raisons que luy, mais d'autant que le Marechal de Biron y dominoit, qui n'approuvoit point de conseil dont il ne fust pas l'auteur, & qui s'est toûiours conduit de telle façon, qu'on a eû sujet de croire de luy qu'il ne vouloit pas la fin de la guerre. Quant à ce que Mezeray adioûte qu'il a appris de quelques uns, que les religionnaires ainsi nous nomme-t-il, quoy qu'un historien Catholique eust eû meilleure grace de dire, ceux *de la religion, ou les Reformez*, comme un historien de la religion, *les Catholiques* & les Ministres détournerent le Roy de suivre cette proposition, par ce qu'ils estoient mal satisfaits de luy, & qu'il n'avoit encore rien fait pour leur avantage, ny mesme pour leur seureté, je ne doute pas qu'il ne l'ait oüy dire, puis qu'il le rapporte ainsi. Encore a t'il eû cette diseretion de ne l'affirmer pas positivement, & de le proposer sous un *peut-estre*. Mais les Ministres n'avoient à l'heure aucune entrée au Conseil du Roy, & les Catholiques ne leur permettoient que le moins qu'ils pouvoient d'approcher de sa personne. Le Plessis-Mornay estoit alors le principal de ses confidens, dont on

n'eut

n'eut jamais cette opinion qu'il retardast les victoires de son Maistre. D'ailleurs, ceux de la religion sçavoient bien que si le Roy n'avoit encore rien fait pour eux, c'est qu'il n'estoit pas establi, & qu'il avoit peur en les contentant, d'offenser les Catholiques. Plûtost doncques il eust esté affermi sur le throsne, en estat de ne rien craindre, & plûtost aussy eussent ils deu esperer la satisfaction qu'ils demandoient, ce qui fût depuis justifié, par l'experience. Et pour le regard de ce qu'il dit qu'ils avoient découvert par quelques paroles qu'il laissa eschapper, qu'il s'accommoderoit volontiers avec les Parisiens pour la religion, s'il ne tenoit qu'à cela qu'ils ne s'accommodassent avec luy pour le reste, peut-estre eust-il bien fait de se passer de representer ce Prince la avec vne conscience si accommodante. Mais quoy qu'il en soit, cela n'empescha pas ceux de la religion de servir tres-fidelement le Roy quand il assiega Paris quelque temps aprés, & il n'y eut que les Forts où ils commandoient, qui n'y laissassent entrer des viures. Mezeray a donc sans doute meilleure raison de croire que François d'O, Sur-intendant des finances, grand ennemy de ceux de la religion, & quelques autres de son humeur, aiderent à divertir ce dessein, parce qu'ils s'imaginoient que si le Roy reduisoit Paris par la voye des armes, il auroit droit de la traitter comme une ville de conqueste. Quoy qu'il en soit, l'armée demeura quinze jours à Mantes & aux environs, & cependant la Ligue eut le loysir de revenir de la pamoison ou la bataille d'Iury l'avoit jettée: & le Roy aprés avoir pris Lagny, Provins, Montereau, Bray, Melun, & quelques autres places, & tenté Sens inutilement, vint mettre le siege devant Paris, dont les habitans n'estoient pas encore fort bien pourveus à la verité, mais qui revenus de leur estonnement, & fortifiez de la presence de quelques Seigneurs, apporterent à leur defense une ardeur & une obstination incroyable. Et ce fut la Nouë qui en fit

la plus haute experience. Le Roy ayant esté desja 8. jours à ce siege, & voyant que son armée avoit de la peine à garder exactement douze ou treize lieües de circuit, s'advisa de faire quelque grand effort pour attirer les Parisiens au combat, esperant que cette bourgoisie ne tiendroit pas devant des gens accoutumés à vaincre, & que soit par espouvante ou bien par sedition, la ville se pourroit porter à quelque bonne resolution, quand elle se verroit pleine de morts. Pour faire cette attaque il choisit la Nouë à qui il donna ordre d'attaquer le fauxbourg S. Laurent, avec trois regimens d'infanterie, soûtenus par deux compagnies de chevaux-legers, qui estoient placés comme en quelque espece d'embuscade à Montfaucon, & épaulés de 600 hommes d'armes, que le Roy mesme en personne tenoit prest derriere Belleville. Pour se faire entrée dans les retranchemens de l'ennemy, en cas qu'il ne voulust pas sortir, on avoit planté deux batteries de trois pieces châcune, l'une à Montfaucon, & l'autre sur la Montagne de Belleville, d'où on lascha deux ou trois volées de canon. Mais on n'eut pas la peine de les aller attaquer là dedans. Le Chevalier d'Aumale sortit avec les regimens de Montilly, Disimieux, & Casteliere; Les Suisses y accoururent, & les braves d'entre les Ligueux: & bien que le Chevalier d'Aumale ne fust qu'en pourpoint, il donna avec ses gens de telle furie dans le gros des Royalistes, qu'il perça le bataillon des gens de pied, culbuta les cheuaux legers, & quelque devoir que fist la Nouë de commander & de combatre, il ne le sçeut empescher, aprés avoir fait ce desordre, de se retirer au petit pas. La Nouë, piqué de cette bravade, ayant remis ses gens en ordre, fit donner deux fois auecque vigueur dans les retranchemens, & en ayant encore esté repoussé avec quelque perte, il y fit une troisiesme attaque en personne, & poussa les ennemis vivement. Mais comme il estoit prés del es emporter, il fût bles-

sé

ſé d'une arquebuſade à la cuiſſe & renverſé de deſſus ſon cheval. Le Roy qui aimoit mieux ſa perſonne que la victoire, en ayant eû advis, accourut là, & commanda qu'à quelque prix que ce fuſt on le retiraſt du combat, où il s'opiniaſtroit à pied nonobſtant ſa bleſſure. Ainſi ceſſa cette attaque, & le Roy ayant fait penſer la Nouë ſur l'heure meſme & en ſa preſence, le renvoya à ſon quartier, où il luy faiſoit l'honneur de le viſiter fort ſouvent, reconnoiſſant que s'il euſt creu ſon conſeil aprés la bataille d'Iury, il n'euſt pas trouvé à Paris une ſi forte reſiſtance. De fait le ſiege dura ſi long temps, que le Duc de Mayenne eut le loyſir de faire venir du Pays-bas le Prince de Parme, qui amena une grande armée pour le faire lever. Au bruit de ſa venuë, qui ſembloit promettre une bataille, il accourut un nombre incroyable de Gentis-hommes au Camp du Roy; de ſorte que ſon armée eſtant renforcée, & en eſtat de combattre, il fût propoſé de choiſir une place propre pour cela. Mais la difficulté eſtoit ſi on leveroit le ſiege pour aller au devant du Prince de Parme, ou ſi on attendroit à le combattre quand il s'approcheroit de la ville pour y faire entrer le ſecours qu'il y menoit. Il y avoit des raiſons de part & d'autre. Car au lever d'un ſiege il y a toûjours du deſordre & du découragement: & puis, c'eſtoit ceder la victoire au Duc de Parme, qui ne demandoit que cela, & qui eſtoit aſſés bon Capitaine pour ne ſe laiſſer point engager dans la neceſſité du combat, s'il n'y trouvoit ſon avantage: & de tenir un ſi grand ſiege, & en meſme temps faire teſte à un ſi puiſſant ſecours, c'eſtoit un chef-d'œuvre de la guerre, qui n'avoit jamais gueres bien reüſſy ſinon à Jules Ceſar: La Nouë pourtant, le Pleſſis-Mornay, & quelques autres, en qui la prudence, l'experience, & le courage alloient de pair & en un haut point, propoſerent qu'on pourroit choiſir une telle place de bataille, que ſans lever le ſiege on feroit teſte à l'ennemy. Le

Roy leur donna la charge de la choisir, & ils convinrent de la plaine de Bondy, où leur opinion estoit qu'on pourroit ainsi disposer l'armée. C'est qu'elle auroit la teste tournée vers la forest de Liuery; à droite elle auroit les costaux de Villemonble, qui la couvriroient du costé de Paris: à gauche un marais qui ne se peut passer que sur le Pont-Iblon: à dos la Seine qui luy eust apporté ses commodités, & en front, la forest, qui n'estoit traversée que de deux chemins larges châcun de deux toises, & par où une armée n'eust osé défiler ayant l'ennemy si prés: & que cependant on laisseroit 3000 hommes du costé de l'Vniversité, pour tenir toûiours la ville en eschec, & soûtenir le nom du siege. Quelques uns opposoient à cela que l'ennemy pouvoit laisser l'armée à droite, & se couler au long de la Marne, sans avoir besoin de défiler dans la forest. Mais on répondoit que quoy qu'il en soit, le chemin estoit trop estroit pour y marcher en bataille, & qu'il ne pouvoit empescher qu'on ne luy enlevast tout son charroy, où estoit proprement le secours qu'il vouloit donner à Paris: & que s'il faloit combatre, on auroit cét advantage que l'ennemy seroit en rase campagne, & hors de retranchement, ce que le Roy desiroit passionnement. Sa Majesté goûtoit fort cét advis au commencement. Mais le Marechal de Biron ne le voulut pas, & obligea le Roy, presque malgré qu'il en eust, d'aller au devant de l'armée ennemie jusques à Chelles, où les affaires eurent tel succés que le Duc de Parme s'estant retranché, evita le combat, & prit Lagny à la veuë de l'armée royale. Si un autre expedient proposé par la Nouë eust esté suiuy, il ne l'eust peut-estre pas emporté. Car les deux armées estoient d'un mesme costé de la riviere, au travers de laquelle le Duc de Parme, posté & retranché fort avantageusement, battoit furieusement la place, dont la muraille ne valoit rien. De plus, la riviere estoit si basse, qu'elle s'estoit retirée de la muraille de

de plus de ſoixante pieds ; tellement qu'eſtant gueable par tout, elle laiſſoit le chemin ouvert à aller livrer l'aſſaut, quand la bréche ſeroit raiſonnable. La Nouë doncques diſoit qu'il n'y avoit que deux moyens de ſauver Lagny. L'un eſtoit d'attaquer l'ennemy dans ſes retranchemens ; ce qui luy ſembloit fort difficile, parce que le Prince de Parme campoit à la Romaine, & qu'en cette occaſion il avoit apporté d'autant plus de ſoin à ſe bien fortifier, qu'il avoit recognu l'armée du Roy beaucoup plus grande & plus fleuriſſante que le Duc de Mayenne ne la luy avoit décrite. L'autre eſtoit de paſſer de l'autre coſté, & s'aller camper ſur un coſtau qui eſt derriere Lagny. Parce qu'en mettant la teſte de l'infanterie à deux ou trois cens pas du foſſé, on envoyeroit par files de moment en moment des rafraiſchiſſemens dans la ville ; pour entretenir le combat, pour ſoûtenir les aſſauts, & pour enuyer l'ennemy, ſur lequel on ſeroit en eſtat de ſe jetter quand il y ſeroit entré de force. Mais d'autres advis ayans prevalu, le Roy eut ce mécontentement de voir qu'on luy enlevaſt cette place ſous la mouſtache. Et ce qui fût le comble de ſon déplaiſir, Paris fût envitaillé, le Duc de Parme y entra, & ſe retira glorieuſement, ſans eſtre obligé au combat, quelque peine que le Roy ſe donnaſt pour l'y attirer, & l'armée royale, mattée de la fatigue & de la faim, & travaillée des murmures que produiſent ordinairement les mauvais ſuccés, ne voyant plus aucun moyen de ſe conſoler que dans une derniere entrepriſe par eſcalade ſur Paris, ſe débanda preſque tout à fait, quand elle l'eut inutilement tentée. Du reſte neanmoins le Roy fit un camp volant aſſés leſte, avec lequel il alla toûiours coſtoiant le Duc de Parme ſur ſa marche, le harcelant, le réveillant par frequentes alarmes, attrappant toujours quelqu'un des derniers, & luy faiſant mille petites algarades, juſques à ce qu'enfin eſtant arrivé à l'arbre de Guiſe, il le laiſſa ſur la frontiere, & s'en

vint

vint se rafraischer à S. Quentin. Au commencement de l'année 1591, le Roy ayant remis son armée sur pied, & eû la ioye de ce que le Chevalier d'Aumale ayant fait une entreprise sur S. Denis, & y estant entré de nuit, y avoit esté tué, & la place conservée, il eut aussy le déplaisir d'en voir avorter une que luy mesme avoit faite sur Paris, & dans l'exécution de laquelle, si elle n'eust point esté decouverte, la Nouë devoit avoir sa bonne part. Delà, aprés quelques virevoutes, & quelques cavalcades qui tenoient la Ligue en cervelle de tous les costés, il alla fondre sur Chartres, & y forma ce memorable siege dont la difficulté & la longueur donna la hardiesse au Cardinal de Bourbon de faire éclorre le Tiers-Party. Il en estoit le Chef, mais Touchard, Abbé de Bellosane, en estoit l'ame, & Jacques Dauy-du Perron, qui depuis fût Cardinal, en estoit ce qu'on appelle les esprits, d'autant que par son humeur agissante, par la force de son eloquence, & par la varieté de ses intrigues, il donnoit mouvement à tout le corps. Ce n'est pas mon fait d'en escrire icy l'Histoire, ny mon dessein de raconter ce qui se passa au siege, dequoy les monumens des affaires de ce temps là sont tous pleins. Je veux seulement y rapporter une chose que l'on dit y estre arrivée à la Nouë, quoy que quelques uns l'attribuent avecque plus de raison à son fils comme il estoit avec le Roy au siege de Rome. Il n'importe auquel des deux: car elle leur convint parfaitement bien à l'un & à l'autre, à cause de la ressemblance de leurs vertus, & de la conformité de leurs sentimens. Estant donc vestu en quelque façon à la Flamende, & portant un grand collet de buffle sur son habillement, outre sa modestie naturelle, un deffaut de veuë qui l'avoit contracté des incommodités de sa longue prison, faisoit qu'il ne se poussoit pas des plus avant. Estant donc assez retiré dans la chambre du Roy pendant contenoit conseil dans le cabinet touchant les moyens de gaigner

gaigner une demy-lune ſur les aſſiegés, certains jeunes gentis-hommes de la Cour, qui ne le connoiſſoient pas encore, les voyans habillé de la ſorte, s'approcherent de luy, & aprés l'avoir fort conſideré luy dirent en ſe raillant qu'ils croyoient que le Roy n'attendoit plus que ſon arrivée pour reſoudre cette attaque, & que ſans doute il luy en donneroit le commandement. Comme ils eſtoient en ce diſcours l'Huiſſier du Cabinet appella ou la Nonë ou Teligny; car c'eſt ainſi que le fils ſe nommoit du vivant du pere; & dit que le Roy le demandoit: ce qui rompit cét entretien. Ces jeunes gens l'ayans ouï nommer, furent deplaiſans de ce qui s'eſtoit paſſé, & ſe reſolurent à luy en faire des excuſes lors qu'il ſortiroit. En effect ce qu'ils avoient paſſé dire en ſe mocquant ſe trouva veritable. Le Roy luy commanda d'attaquer cette demie-lune, & luy donna des troupes pour cela. Sortant donc du Cabinet il rencontra ces Meſſieurs, qui luy voulurent faire compliment. Il leur dit l'honneur que le Roy luy avoit fait de le choiſir, & les convia de l'y accompagner, & que là on verroit qui ſçavoit mieux ſervir ſon Prince, & entre autres il prit par la main celuy qui luy avoit le plus parlé. Ils allerent donc au combat, ou ils firent fort bien leur devoir; mais avec un fort different ſuccés; car ce gentil-homme y fut tué; mais ſoit la Nouë, ſoit ſon fils, aprés s'eſtre monſtré digne du choix que le Roy avoit fait de luy, il ſe tira heureuſement & glorieuſement de cette meſlée. Quelques uns adjouſtent à ce recit qu'avant que d'aller au combat, la Nouë s'eſtoit arraiſonné avec ce jeune gentil-homme, & luy avoit tenu quelques propos fort ſages ſur la nature de la vraye valeur, pour le guerir de cette opinion qui a ſaiſi l'eſprit de la plus part de la Nobleſſe, que le courage ſe ſignale principalement dans les duelles. Mais n'en ayant rien de certain, je n'en adjouteray rien icy, quoy que cela convient tres-bien à la vertu de ce grand homme. Or eſtoit-il certes digne de jouir plus long

temps de l'extraordinaire reputation qu'elle luy donnoit: MaisDieu en diſpoſa autrement par ſa providence. LeComte de Soiſſons avoit auparavant fait la guerre en Bretagne contre le Duc de Mercur, l'un des principaux chefs de la Ligue. Mais ayant eſté fait priſonnier en quelque rencontre, le Roy y avoit envoyé le Prince de Dombes en ſon lieu. Comme c'eſtoit un jeune Prince, au grand courage duquel l'aage ne permettoit pas qu'il ſe fuſt ioint une aſſez grande experience pour venir à bout d'un ennemy ruſé & ancré en cette Province là; le Roy creut qu'il y devoit envoyer la Nouë, pour le guider de ſon conſeil; Et ſa modeſtie, reconnüe par tout le monde, & dont il avoit donné des preuves ſi authentiques au Duc de Longueville à la bataille de Senlis, & en tout le temps qu'il avoit fait la guerre avec luy, faiſoit que ce jeune Prince le deſiroit plûtoſt qu'il ne redoutoit ſa preſence. Il partit donques d'auprés du Roy avec la compagnie de Gens-d'armes de Jacques Conte de Montgommery, & quelques autres, & ne fût pas plûtoſt arriué en Bretagne, qu'il eut le contentement d'apprendre la nouvelle de la deliurance de ſon fils. Il y avoit deſia aſſez long temps qu'il avoit eſcrit à la Reyne d'Angleterre, pour la ſupplier tres-humblement qu'il luy pleuſt faire mettre à part quelques uns des principaux priſonniers que l'on avoit pris en la défaite de la grande armée navale d'Eſpagne, & qu'on les gardaſt à deux fins. L'vne, de les eſchanger pour ſon fils, qu'il ſembloit qu'on vouluſt retenir dans une priſon perpetuelle; L'autre, de le liberer en faiſant l'échange, de la promeſſe qu'il avoit donnée au Prince de Parme, quand il luy impoſa de ſi dures & ſi extraordinaires conditions pour ſa liberté. La Reyne avoit fait telle conſideration de ſa vertu & de ſes ſervices, qu'elle le luy avoit accordé, & Walſingham & Horatio Palauicini luy avoient en cela rendu de tres-bons offices. On avoit donc mis à part Don Alonſe de Luzon, Rodrigo Micolaſſo de la Veza, D. Luys, & D. Gonzalo

zalo de Cordua, à qui la Reyne avoit fait dire qu'ils estoient les prisonniers de la Nouë, & qu'ils ne seroient jamais deliurez que par son ordre & avec son consentement. Se voyans en cét estat là, ils avoient solicité tant qu'ils avoient peu par lettres le Prince de Parme, & leurs amis en Espagne, pour obtenir du Roy d'Espagne que cét eschange se fist. Les lettres ne produisans point d'effect, ils demanderent qu'il fust permis à l'un d'eux d'aller trouuer le Prince de Parme, & de passer jusques en Espagne s'il estoit besoin, & l'ayant obtenu, ils donnerent caution du retour par deuant des Notaires à Londres. Mais ce voyage fût encore infructueux. Il sembloit que les affaires d'Espagne dans le vieux & au nouveau monde, dependissent de la prison de Teligny, & des promesses de son pere. Enfin aprés trois ans de continuelles prieres, & d'importunités sans relache le Roy d'Espagne y consentit, & pour un seul jeune seigneur de vingt six à 27. ans, furent eschangés quatre hommes de grande condition & experimentés Capitaines. Avec cette joye au cœur la Nouë se rendit en l'armée du Prince de Dombes, où il trouua Jean de Rieux, marquis d'Asserac, René de Tournemine la Hunaudaye, Jean Marquis de Coëtquin, Jean d'Argennes-Poigny, Charles de Goion la Moussaye, Montmartin, la Roche-Giffard, du Liscouët, & quantité d'autres gentis-hommes de marque, qui aprés le Prince luy témoigerent la joye qu'ils avoient de le voir. Puis quand il falut mettre en deliberation ce que l'on entreprendroit, l'interest particulier y ioua son jeux à l'ordinaire. Le Duc de Mercœur tenoit Lamballe, où il y avoit un château des plus forts de la Province pour ce temps là, & bien muny d'hommes & de toutes sortes de provisions. Asserac & la Hunaudaye avoient des maisons proches de là, desquelles à cette occasion, ils n'avoient pas la jouïssance. Ils proposerent donc d'assieger Lamballe, & ne manquoient pas de belles raisons. La Nouë n'avoit pas accoutumé de rebuter aucune

proposition; seulement il mettoit ses difficultés en avant, & en cette occasion, quoy qu'il preuist bien la difficulté de l'entreprise, la Prouidence de Dieu, qui le conduisoit à son destin, fit qu'il se laissa aller avec quelque facilité. La Bréche estant faite, il enuoya pour la faire reconnoistre; mais n'estant pas satisfait du rapport qu'on luy en faisoit, il y voulut aller luy mesme, & avec sa fermeté & sa froideur accoutumée, il descendit dans le fossé. Puis ne voyant pas encore assés à clair ce qu'il desiroit, il monta par une eschelle qui estoit dressée sur les ruines de la muraille; pour remarquer le dedans de la place, & la contenance de l'ennemy. Comme il consideroit cela fort attentiuement & fort à loysir, ayant expressément laissé son casque pour voir avec plus de liberté, il vint une bale de mousquet qui luy frayant la peau de la teste, alla donner contre une pierre, d'où elle luy rejaillit sur le front. La violence de ce contrecoup fût si grande qu'elle le renversa. Néanmoins il ne tomba pas dans le fossé, & demeura quelque peu de temps à la renverse sur l'échelle, ayant la jambe, du costé où il avoit esté blessé au siege de Paris, engagée entre deux échellons. Ses gens coururent incontinent à luy, & l'ayant enleué de là, l'emporterent en son logis, ou il fût une heure entiere sans parole & sans mouvement. Mais à la fin, les esprits estans revenus, il se réveilla de cette pamoison, & trois jours aprés se fit emporter à Mont-contour avec Mont-Martin, qui estoit aussy un peu blessé. C'est ainsy que les histoires le rapportent. Mais Monsieur de la Nouë son petit fils, dit que la chose arriua en cette façon. N'estant pas entierement satisfaict du rapport de ceux qui avoient reconnu la bréche, il fist dresser une échelle contre une mazure qui estoit prés du fossé, d'ou il pouvoit à couuert voir la contenance des ennemis, & commanda à ses gens de ne point donner qu'il ne leur fist signe de la main. Comme il eut consideré l'estat des ennemis, il se troussa pour donner le signal aux troupes, & estant apper-

perçeu des ennemis, on luy tira plusieurs coups dont on luy effleura le front, & luy fist-on retirer la téte en arriere, & comme il avoit sa main droite occupée à faire le signe aux troupes, son bras de fer n'ayant pas la force de le retenir, il tomba & se cassa le tést. Quoy qu'il en soit, il fut emporté comme mort, & fut une heure dans cét evanoüissement, & puis comme i'ay dit il fut transporté à Montcontour. Depuis ce temps là, il ne perdit ny la parole ny la connoissance, pendant tout le cours de sa maladie: mais il fût travaillé d'insuppoortables douleurs de teste, qui firent mettre en deliberation entre les chirurgiens si on useroit du trepan. Presque tous estoient de ce sentiment. Mais il y en eut un, en qui la Nouë avoit beaucoup de confiance, qui promit hardiment qu'il le gueriroit dans peu de jours sans cela. Enfin le quinziesme jour d'aprés sa blesseure, voyant que ses douleurs continuoient, & que le defaut du sommeil luy apportoit une grande diminution de ses forces, il commença à dessperer de sa convalescence, & se fit lire quelques pseaumes par Montmartin, qui l'assistoit continuellement. Dans ses discours de pieté, il mesloit quelques fois des plaintes de voir ses affaires domestiques fort incommodées, par la grande dépence qu'il avoit faite à la guerre, & par les engagemens dans lesquels il estoit entré pour le Public. Non qu'il se repentist de ses actions, mais il se plaignoit de la condition des temps, & de ce que les services qu'il avoit rendus à l'Eglise & à l'Estat, n'avoient point eû d'autre recompense que la decadence de sa famille. Neanmoins il adoucissoit cela par l'esperance qu'il avoit que le Marquis de la Moussaye espouseroit sa fille; ce qu'en effect il fit depuis: & que son fils que Dieu avoit mis en liberté, devant arriver bien tost, il donneroit ordre à débarasser sa maison des debtes qu'il luy avoit falu faire. Enfin sentant que sa langue commençoit à begayer, il creut que sa fin s'approchoit, & pria Montmartin de luy lire quelques passages choisis de l'Escriture qu'il luy

indiqua, & particulierement ceux où il est parlé de l'esperance de la resurrectió par nôtre Seigneur Jesus Christ. Apres quoy Montmartin luy ayant demandé s'il ne croyoit pas ces choses là veritables, il leua les yeux en haut, declara que c'estoit là sa foy & son esperance, qu'il y avoit vescu, & qu'il y vouloit mourir, pria Dieu avec larmes, & avec une merveilleuse demonstration de foy & de zele, & quand la parole luy eut tout à fait manqué, il continua à montrer par gestes qu'il s'attendoit d'aller au ciel; & son jugement s'estant maintenu jusques à sa fin, il témoigna dans la derniere agonie la vive & profonde persuasion qu'il avoit de son salut en nôtre commun redempteur. Sa patience au reste, sa douceur, sa constance & sa moderation, vertus qui luy avoient esté comme propres & particulieres en sa vie, parurent toûiours de mesme dans tout le cours de son mal, & dans les traits de sa mortelles reluisoient encore en l'air & au maintien de son visage. Ainsi mourut François, Seigneur de la Nouë, dit Bras-de-fer, dont l'histoire de Monsieur de Thou a fait l'eloge en cette sorte. *C'estoit veritablement un grand personnage, & qui en vaillance, en prudence, en experience, au fait de la guerre, a esté à comparer aux plus grands capitaines de son siecle; mais qui a surpassé la plus part d'entreux en innocence de vie, en moderation & en équité. De quoy l'on peut produire pour témoins les grãdes debtes qu'il a faites, non pour fournir à son luxe ny à ses profusions, vice dont il a toûiours esté extremement esloigné, quoy que de son naturel il fust liberal, mais pour les necessitez de la guerre où il a passé toute sa vie pour la deffense de sa religion & de l'Estat.* Montagne aussi parlant des plus grans hommes de son temps & de ceux de qui à son jugement, la vie a esté plus illustre, aprés avoir fait l'éloge du duc d'Albe, & du Connestable de Monmorancy, adioûte ces propres mots. *Commme aussy la constance, bonté, douceur de mœurs, & facilité conscientieuse de Monsieur de la Nouë, en une telle injustice departs armées (vraye escole de trahison d'inhumanité & de brigandage) où il s'est toûjours*

nourry

nourry grand homme de guerre & tres-experimenté, me semble meriter qu'on la loge entre les remarquables éuenemens de mon temps. Mais le Roy ayant eû la nouvelle de sa mort, & en ayant témoigné un extreme déplaisir, luy dressa par ses paroles un monument plus auguste & plus durable sans comparaison, que s'il avoit esté fait de marbre, & de iaspe, & de porphire. Car il dit que *c'estoit un grand homme de guerre, & encore un plus grand homme de bien; & que l'on ne pouvoit assés regretter qu'un petit château eust fait perir un capitaine qui valoit mieux que toute une Province.* Sa mort remplit ses amis de dueil, & l'armée du Prince de Dombes de trouble, de sorte qu'il abandonna le siege de Lamballe; l'esperance du succez duquel estoit toute fondée sur la vigueur & sur l'experience de ce Heros. Mais la principale perte en fût à sa maison & à son fils à qui il laissoit à demesler des affaires bien embarassées. Neanmoins, quand peu de jours aprés il fût arriué dans la Province, & qu'il en eut pris une connoissance un peu exacte, il se montra tout à fait digne du sang dont il estoit issu. Encore qu'il eust pû par des artifices qui ne sont que trop souvent pratiqués en telles choses, embrouiller tellement la succession par les droits que sa mere y avoit, & par la confusion qu'y pouvoient mettre deux ou trois communautés, que le bien luy fust demeuré au prejudice des creanciers, il leur liquida & leur asseura leurs debtes à tous, & depuis il les aquitta de bonne foy, vendant pour cét effect de fort belles terres: Car il aima mieux que sa maison souffrist quelque diminution de splendeur pour ce qui estoit du bien, que de laisser la moindre tache sur la reputation de son pere ou sur la sienne. Cette incommodité pourtant n'a pas empesché que cette illustre famille ne se soit maintenuë avec beaucoup de dignité. Outre la fille que i'ay dit avoir esté colloquée en la maison de la Moussaye, & qui ne laissa point d'enfans, Theophile de la Nouë, qui prit le nom de Teligny aprés la mort de son pere, s'estant marié en Beausse y a vescu

avec

avec éclat & en homme de conditon, & a laiſſé pour heritiere univerſelle de ſes biens Anne de la Nouë jointe par mariage avecque de Cordoüen-Mimbré, d'ou eſt iſſu ..... de Cordouën-Marquis de Longeay. L'aiſné aprés avoir rempli toutes les Egliſes Reformées de l'eſtime de ſa pieté, de ſa probité & de ſa vertu, laiſſa pour heritiers trois enfans, à ſçavoir deux filles & un fils. Des deux filles l'aiſnée nommée Marie .... veſue en dernieres nopces du Seigneur de Temines, Maréchal de France, avoit premierement épouſé Louis de Pierre-Buffiere, Seigneur de Chambret, d'où ſont iſſus Beniamin de Pierre-Buffiere Marquis de Chambret, & Eliſabet ſa ſœur Viconteſſe de Fercé. L'autre nommée Anne de la Nouë, marieé au Marquis de la Muce en Bretagne, a eû deux enfans, à ſçauoir Ceſar Marquis de la Muce, & Marguerite mariée au Marquis de Verac. Et quant au fils nommé Claude, qui reſta ſeul maſle de cette illuſtre maiſon, il a eſpouſé Madelaine de ſaint Georges de Verac ſœur de celuy avec qui ſa niepce a eſté mariée, & d'eux eſt iſſuë Marie de la Nouë, alliée par mariage avec le Marquis de Court-Omer. Et comme ils ont tous eû cela de commun par la benediction de Dieu, de perſeuerer conſtamment en la profeſſion de la Religion Reformée & d'heriter de la douceur & de la bonté naturelle de leur ayeul, auſſy ont ils eû leurs vertus particulieres ſelon leur ſexe. Car les femmes y ont eſté & ſont encore maintenant en exemple de modeſtie & de pudeur, & les hommes y ont conſerué avec ſplendeur la loüange militaire, de leurs anceſtres. L'hiſtoire eſt pleine des beaux faits de ceux qui ſont morts. Pour le regard des viuans, & particulierement de celuy qui ſeul eſt heritier de ce glorieux nom, & en faueur duquel i'ay principalement entrepris & paracheué ce travail, comme c'eſt au jugement de la poſterité qu'il ont regardé en leurs belles actions, auſſi ſera-ce d'elle qu'ils en auront la recommandation & le témoignage.

FIN.





